

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

COMPTE RENDU INTEGRAL — 36<sup>e</sup> SEANCE

Séance du Mardi 30 Novembre 1982.

### SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

1. — Procès-verbal (p. 6027).
2. — Loi de finances pour 1983. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 6028).

Prestations sociales agricoles (p. 6028).

Discussion générale: Mme Edith Cresson, ministre de l'agriculture; MM. Henri Torre, rapporteur spécial de la commission des finances; Louis Caiveau, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales; Paul Robert, Louis Minetti, Louis de la Forest, Hubert d'Andigné, Michel Moreigne, Marcel Daunay, Jean Béranger, Pierre Louvot.

Crédits de l'article 34. — Rejet au scrutin public (p. 6040).

Sur les crédits de l'article 35 (p. 6040).

M. Jean Colin.

Rejet des crédits au scrutin public.

Art. 55 (p. 6040).

Amendement n° 120 de la commission des affaires sociales. — MM. le rapporteur pour avis, Jacques Moutet, Mme le ministre. — Adoption au scrutin public.

Suppression de l'article.

*Suspension et reprise de la séance.*

PRÉSIDENCE DE M. ROBERT LAUCOURNET

Agriculture (p. 6042).

Discussion générale: Mme Edith Cresson, ministre de l'agriculture; MM. Henri Torre, rapporteur spécial de la commission des finances; Michel Sordel, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques; Jules Roujon, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (aménagement rural); Pierre Jeambrun, rapporteur pour avis de la

★ (2 f.)

commission des affaires économiques (industries agricoles et alimentaires); René Tinant, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (enseignement agricole); Louis Minetti, Geoffroy de Montalembert, Serge Mathieu, Fernand Tardy, Marcel Daunay, Charles-Edmond Lenglet, Paul Jargot, Jean-François Le Grand, Roland du Luart, Gérard Delfau, Jean Cluzel.

*Suspension et reprise de la séance.*

MM. Raymond Soucaret, Paul Malassagne, Pierre Louvot, Bernard Desbrière, Louis Jung, France Léchénault, Louis Souvet, Jean Puech, Roland Courteau, Paul Séramy, Emile Didier, Adrien Gouteyron, Lionel Cherrier, Germain Authié, Alfred Gérin, Marcel Vidal, Alphonse Arzel, André Barroux, Bernard Laurent, Gérard Roujas, Rémi Herment, René Chazelle, André Cellard, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture; le rapporteur spécial, Mme le ministre.

Rejet, au scrutin public, de l'ensemble des crédits.

Renvoi de la suite de la discussion.

3. — Décès d'un ancien conseiller de la République (p. 6089).
4. — Dépôt d'une proposition de loi (p. 6089).
5. — Ordre du jour (p. 6090).

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à dix heures cinq.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

## LOI DE FINANCES POUR 1983

## Suite de la discussion d'un projet de loi.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1983, adopté par l'Assemblée nationale.

## Prestations sociales agricoles.

**M. le président.** Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le budget annexe des prestations sociales agricoles.

La parole est à Mme le ministre.

**Mme Edith Cresson, ministre de l'Agriculture.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je voudrais, en quelques minutes, vous présenter les traits principaux du budget annexe des prestations sociales agricoles pour 1983 en développant de façon plus approfondie certains aspects qui, je le sais, retiennent plus spécialement votre attention.

Le budget annexe des prestations sociales agricoles permet aux agriculteurs de se couvrir contre les risques sociaux. Il permet également à la solidarité de s'exercer tant entre les catégories socio-professionnelles au bénéfice des agriculteurs qu'entre les agriculteurs eux-mêmes au profit des plus défavorisés.

S'agissant des prestations, le Gouvernement va poursuivre la politique de progrès social engagée depuis mai 1981.

Je rappellerai brièvement les mesures importantes qui ont été prises en 1981 et 1982 et dont bénéficient désormais les agriculteurs.

Notons, pour commencer, que les allocations familiales ont été relevées de 25 p. 100 en juillet 1981 pour l'ensemble des familles et une nouvelle fois de 25 p. 100 en février 1982 pour celles de deux enfants dont la situation n'avait pas été, auparavant, suffisamment prise en compte.

Par ailleurs, l'allocation de logement a connu une progression moyenne de 50 p. 100 ; le ticket modérateur d'ordre public a été abrogé et la couverture sociale des chômeurs en fin d'indemnisation a été rétablie. Les conditions de remplacement des agricultrices en cas de maternité ont été améliorées, le congé pouvant être porté selon les cas de 28 à 56 jours ; enfin, le minimum vieillesse et l'allocation aux adultes handicapés ont été augmentés de 50 p. 100 en un an et demi pour une personne seule et de 40 p. 100 pour un couple.

Les améliorations qui ont été ainsi apportées à la situation de l'ensemble des retraités ont été complétées pour les exploitants agricoles.

Vous me permettrez de m'attarder quelque peu sur ce problème des retraites agricoles ; c'est, en effet, une question au sujet de laquelle je reçois un très abondant courrier et sur laquelle, j'en suis certaine, quelques-uns d'entre vous souhaiteront intervenir.

Je vous rappelle que, conformément au principe de mise à parité des retraités des agriculteurs avec les pensions des salariés tel qu'il est prévu par la loi du 4 juillet 1980 d'orientation agricole, deux revalorisations exceptionnelles de la retraite proportionnelle sont intervenues successivement au 1<sup>er</sup> juillet 1980 et au 1<sup>er</sup> juillet 1981. Les agriculteurs retraités à cette dernière date ont bénéficié notamment d'une majoration forfaitaire de 10 p. 100 du nombre de points figurant à leur compte.

Compte tenu des augmentations normales des avantages de vieillesse auxquelles se sont ajoutées ces revalorisations exceptionnelles, la parité est d'ores et déjà réalisée, à durée de cotisations égale, entre un agriculteur ayant cotisé depuis l'origine du régime dans la tranche inférieure du barème et un salarié ayant cotisé au Smic.

Il faut cependant toujours garder en mémoire que l'augmentation des prestations passe nécessairement par l'accroissement des cotisations.

Je vous rappellerai que les prestations vieillesse ont coûté cette année 28,7 milliards de francs, tandis que les cotisations assurances vieillesse ne rapportaient qu'un peu moins de 2 milliards de francs. C'est dire si le déséquilibre est important et combien est importante la question du financement des prestations.

Compte tenu de la situation actuelle de l'agriculture, il ne paraît donc pas opportun de créer des charges supplémentaires ; aussi le B. A. P. S. A. 1983 ne comporte-t-il pas de nouvelle étape dans la recherche de la parité totale. Bien entendu, le Gouvernement ne renonce pas à ce principe que la rigueur budgétaire oblige seulement à étaler davantage dans le temps.

Le problème de l'avancement à soixante ans de l'âge de la retraite pour les exploitants agricoles ne peut être dissocié de celui de la cessation d'activité, question particulièrement délicate compte tenu de la structure démographique défavorable du secteur agricole.

Généraliser la retraite à soixante ans pour les exploitants agricoles constitue une mesure coûteuse. L'alourdissement de la charge financière qui en résulterait pour le budget annexe des prestations sociales agricoles nécessiterait que soient dégagées des ressources nouvelles qui ne pourraient qu'aboutir à une majoration des cotisations demandées aux actifs. En effet, les dépenses des prestations sociales agricoles sont financées à l'intérieur d'un budget dont les recettes sont pour plus des trois quarts de nature extraprofessionnelle.

Enfin, il faut se souvenir que les exploitants agricoles peuvent déjà bénéficier de l'indemnité annuelle de départ à partir de soixante ans, l'âge de départ étant ramené à cinquante-cinq ans pour les invalides et les conjoints survivants devenus chefs d'exploitation.

Cette indemnité, dont le montant, loin d'être négligeable, peut être majoré éventuellement du montant de l'indemnité complémentaire au conjoint versée sous certaines conditions au conjoint non encore retraité, peut être assimilée à une véritable préretraite.

Pour toutes ces raisons, avant d'envisager l'extension aux agriculteurs de la retraite à soixante ans, il importe que la concertation entreprise avec les organisations professionnelles soit poursuivie. Ce n'est qu'au vu de ses résultats qu'il sera possible de définir dans quel délai et selon quelles modalités les travailleurs non salariés de l'agriculture pourront bénéficier de cette mesure.

D'une façon globale, l'ensemble des prestations augmentera, en 1983, de 12,15 p. 100, pour atteindre la somme considérable de 57,3 milliards de francs.

Permettez-moi de revenir de façon un peu plus complète sur certains de ces points.

Je connais les critiques faites au B. A. P. S. A. par les organisations professionnelles qui se plaignent du poids excessif des cotisations supportées par les agriculteurs en 1982 et j'en mesure, à plus d'un titre, soyez-en certains, le bien-fondé. Force est de constater, cependant, que le B. A. P. S. A. permet au monde agricole de bénéficier de la solidarité nationale. Ainsi 80 p. 100 environ des ressources du B. A. P. S. A. sont de nature extraprofessionnelle. Sans compter la compensation démographique, la seule contribution de l'Etat est bien supérieure au produit des cotisations. Au moment où le Gouvernement mène une politique permettant de mieux contrôler la progression des dépenses sociales et de mieux assurer leur financement, il faut reconnaître l'effort consenti en ce domaine par la collectivité au profit des agriculteurs, qui ont dès lors pu bénéficier de prestations en augmentation de près de 24 p. 100.

Je sais que diverses études ont été faites qui analysent l'effort contributif des agriculteurs en le comparant à celui des autres catégories socio-professionnelles. Ces études sont souvent divergentes. J'ai donc demandé que le groupe de travail paritaire mis en place à la suite de la conférence annuelle fasse un point aussi précis et rigoureux que possible sur cette question, qui reste fort controversée, faute souvent d'une base méthodologique claire.

D'une façon générale, le souci des pouvoirs publics d'obtenir une meilleure maîtrise des dépenses de santé a conduit à rechercher un meilleur effort contributif de l'ensemble des cotisants. Le monde agricole ne saurait échapper à cette contrainte qu'imposent la solidarité et la rigueur. C'est ainsi que l'effort relativement modeste — 17,2 p. 100 du montant des recettes — demandé aux agriculteurs comparé à ce qui serait nécessaire pour équilibrer leur régime de protection sociale a conduit à retenir une augmentation des cotisations supérieure à celle des prestations.

Cependant, plus de 24,6 milliards de francs seront apportés par la collectivité au titre de la compensation démographique, de la contribution de la caisse nationale des allocations familiales, de la subvention de l'Etat.

Ainsi, globalement, l'année 1983 ne verra pas d'infléchissement notable dans l'exercice de cette solidarité nationale. C'est d'ailleurs dans cette optique qu'à ma demande le Gouvernement a décidé de ne pas assujettir les agriculteurs à la contribution de solidarité instituée dernièrement au profit de l'U. N. E. D. I. C.

Mais la solidarité se marque aussi dans la répartition des cotisations entre les agriculteurs. Il s'agit ici d'une solidarité intraprofessionnelle. Le Gouvernement souhaite une meilleure répartition des charges entre les citoyens en fonction de leur capacité contributive. C'est un objectif de justice sociale qui a vu, pour le secteur agricole, les premières réalisations en 1982. Je veux parler de la modulation des cotisations. Pour la première fois, l'augmentation des cotisations a été modulée selon les tranches de revenus. Certes, cette augmentation a été importante, mais nous savons tous qu'elle ne pèse pas du même poids

selon que l'on est un petit agriculteur d'une zone de montagne ou un grand exploitant des plaines fertiles du nord du pays. Nous avons donc entrepris de mieux répartir la charge du financement professionnel du B. A. P. S. A. et nous poursuivrons, en l'améliorant, cette politique en 1983, avec l'aide des organisations professionnelles d'ailleurs.

J'ai ainsi demandé à mes services de veiller à ce que, pour la majorité des exploitants, l'augmentation des cotisations reste en 1983 voisine de celle des prestations, soit 13 p. 100.

J'ai reçu des parlementaires un abondant courrier me signalant d'importants écarts entre l'augmentation des cotisations annoncée en 1982 et l'augmentation réelle qui serait supportée par les exploitants. C'est, en effet, une question importante et j'ai demandé à mes services de me faire un point précis. Je peux donc affirmer que nos prévisions ont été remarquablement justes. Sauf pour cinq départements, où, pour des raisons ponctuelles, les cotisations de gestion ont fait dérapage la prévision, la marge d'erreur est inférieure à 1 p. 100. Cette analyse montre en fait que, dans la majorité des cas, la modulation a bien fonctionné en augmentant fortement la contribution des plus favorisés.

Je sais cependant que cette modulation restera imparfaite tant que l'assiette servant de base aux cotisations ne sera pas elle-même remplacée par une connaissance précise et fiable des revenus individuels. Permettez-moi donc de développer un peu ce point, auquel j'attache une grande importance.

En ce qui concerne la détermination de l'assiette des cotisations, l'appréciation de la capacité contributive des exploitants agricoles s'est améliorée par la poursuite de l'intégration du résultat brut d'exploitation dans l'assiette des cotisations sociales. En 1982, la part du résultat brut d'exploitation, le R. B. E., est passée à 50 p. 100. Par ailleurs, le service statistique du ministère de l'agriculture a présenté lors de la commission des comptes de l'agriculture du 19 novembre 1981 une première estimation du montant des amortissements économiques au niveau départemental.

D'après les premiers résultats, il apparaît que la prise en compte des amortissements ne provoque pas de grandes modifications dans la hiérarchie des revenus. Ces estimations conservent en outre un caractère largement estimatif; l'intégration partielle du R. N. E. — résultat net d'exploitation — dans l'assiette des cotisations sociales n'a donc pas été retenue pour l'année 1982.

Pour 1983, la part du R. B. E. dans l'assiette et les modifications à apporter à cette assiette sont déterminées en concertation avec la profession. La réflexion commune a déjà commencé.

Il convient de souligner que ces améliorations restent toutefois encore insuffisantes puisqu'elles ne portent que sur la connaissance globale des revenus départementaux. Par-delà les modulations pouvant être mises en place entre les petites régions d'un même département, le ministère de l'agriculture poursuit les réflexions visant à mettre en place un instrument permettant une connaissance réelle des revenus et des situations individuelles des agriculteurs.

S'agissant de la meilleure connaissance des revenus, nous travaillons dans deux directions.

Par voie de connaissance statistique, tout d'abord.

Le réseau d'information comptable agricole, qui suit annuellement les comptabilités d'un échantillon de 6 700 exploitations, et l'enquête sur les recettes et les dépenses des exploitations agricoles réalisée sur un échantillon de 10 000 exploitations fournissent des estimations détaillées des revenus agricoles, dont les premiers résultats pour 1981 seront disponibles à la fin de l'année 1982. Elles permettront de cerner la capacité contributive des exploitants agricoles à un niveau de finesse plus riche que celui des comptes départementaux globaux.

Il faut donc aller plus loin et mettre en œuvre une véritable réforme fiscale permettant une meilleure connaissance des revenus. C'est ce que nous sommes en train de faire.

Voilà donc, mesdames, messieurs, rapidement présentés les traits caractéristiques du B. A. P. S. A. pour 1983 et les quelques réflexions que je tenais à formuler devant vous.

Ce B. A. P. S. A. pour 1983 témoigne de la volonté du Gouvernement d'assurer la parité de la protection sociale agricole avec celle des autres catégories socio-professionnelles, de participer à la maîtrise de l'évolution des dépenses sociales et de maintenir à un haut niveau la contribution extra-professionnelle au financement de cette protection sociale, tout en demandant aux exploitants d'améliorer peu à peu la couverture de leurs risques sociaux, amélioration rendue possible et beaucoup plus supportable par la modulation des cotisations.

Je voudrais, en conclusion, vous rappeler qu'en matière de prestations sociales agricoles il faut toujours garder en mémoire l'importance des enjeux financiers. Ce sont plus de 57 milliards de francs qui seront distribués cette année, et toute prestation nouvelle doit se chiffrer inévitablement par des recettes équivalentes. Cette rigueur de l'équilibre budgétaire nous impose,

à tous, de savoir limiter l'extension des avantages sociaux, que nous voudrions la plus large possible, à nos capacités financières, qui, comme vous le savez, sont restreintes. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Henri Torre, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, ce budget annexe des prestations sociales agricoles est l'un des budgets civils les plus importants pour sa masse et il donne toujours lieu dans cette assemblée à un examen particulièrement approfondi.

En 1983, le B. A. P. S. A. s'élèvera à 57 256 millions de francs, soit une augmentation de 12,15 p. 100 par rapport à 1982. Ce qu'il faut, je crois, aussi remarquer, c'est que, par rapport à l'ensemble des crédits affectés par l'Etat à l'agriculture, le B. A. P. S. A. représentera cette année 52 p. 100, ce qui est un chiffre jamais atteint, chiffre intéressant par la signification qu'il a sur le plan social, mais aussi chiffre inquiétant par rapport aux autres missions que les pouvoirs publics doivent assumer pour notre agriculture.

En ce qui concerne les dépenses du B. A. P. S. A., les dépenses de maladie sont en augmentation de 14 p. 100. C'est un chiffre relativement modeste par rapport à ce qui avait été constaté les années précédentes. Le Gouvernement fait, certes, un effort pour modérer les dépenses de santé, mais il n'est pas certain que cet effort soit suffisant pour, à court terme, nous permettre de rester dans les limites qui ont été fixées dans ce budget.

En ce qui concerne les allocations familiales, nous constatons une augmentation globale de 7,6 p. 100, bien que ces mêmes allocations doivent être augmentées dans l'année de 10,5 p. 100. Cette différence tient au fait que le nombre des allocataires baissera cette année d'environ 5 p. 100.

En ce qui concerne les retraites, le Gouvernement était lié par la loi d'orientation, qui implique que toute augmentation d'avantages doit se concrétiser par une augmentation des cotisations. Il a donc prudemment décidé de ne pas innover en ce domaine.

Enfin, en ce qui concerne les pensions d'invalidité, vous avez majoré le chiffre par rapport à 1982 d'une somme relativement modeste, mais probablement avez-vous été amené à procéder dans ce domaine à un ajustement.

Si l'on examine donc le budget dans son ensemble, on constate qu'il n'y a pas de progrès par rapport à 1982 et il est tout à fait significatif, madame le ministre, que vous ayez parlé uniquement des avantages substantiels, certes, mais des avantages de 1981, car, pour la projection de 1982 vers 1983, il faut bien, d'ores et déjà, tirer la conclusion qu'après l'euphorie vous êtes soumise à la politique de rigueur du Gouvernement, qui fait que, dans le domaine social, il n'y a pratiquement plus de progrès qui puissent être constatés actuellement. Je crois qu'il fallait le souligner.

En ce qui concerne les dépenses du régime, vous avez souligné, madame le ministre, que la profession en couvrira cette année 17,2 p. 100 au lieu de 16,6 p. 100 l'année dernière, que les taxes en couvriront seulement 2,4 p. 100 contre 2,7 p. 100 l'an dernier et que la solidarité nationale jouera pour 80,4 p. 100 contre 80,7 p. 100 l'an dernier.

Ces chiffres sont parfaitement exacts, mais ils ont une conséquence : c'est qu'il faut augmenter les cotisations de 16,5 p. 100. C'est là que quelques réserves se manifestent au sein de notre assemblée.

Vous avez indiqué, madame le ministre, que vous feriez en sorte que les cotisations soient modulées de façon qu'une majorité d'agriculteurs, peut-être 60 p. 100 d'entre eux, ne paient que 13 p. 100 de plus, alors que la majoration globale est de 16,5 p. 100.

Je me permettrai d'abord de vous faire remarquer que, même pour les agriculteurs les plus modestes, la majoration des cotisations sera tout de même supérieure à celle des prestations qui n'est elle, que de 12,5 p. 100 et que, d'autre part, vous allez charger exagérément les entreprises agricoles les plus compétitives, celles qui sont le plus confrontées à la concurrence internationale et vous risquez ainsi de porter atteinte à ce qu'elles représentent pour notre économie, en particulier sur le plan des échanges extérieurs qui sont actuellement en forte dégradation.

Par rapport à 1982, nous avons pu constater un solde positif entre les cotisations qui avaient été majorées de 21 p. 100 et les prestations qui avaient été majorées de 23,8 p. 100. Cette année, nous assistons donc à un recul sensible. Mais je voudrais également aborder le problème du financement de la part extra-professionnelle du B. A. P. S. A.

Vous avez cette année apporté deux innovations très importantes. Du fait de l'intégration des allocations familiales des agriculteurs dans la caisse nationale des allocations familiales, vous avez mis fin à la compensation démographique négative

qui était de l'ordre de 1 milliard 300 millions de francs. Ce que nous souhaitons ici, c'est que cette intégration ne porte pas atteinte à l'autonomie du régime et nous souhaitons aussi que les agriculteurs puissent contribuer, par l'intermédiaire de la mutualité sociale agricole, à gérer les allocations familiales de leur régime. Mais profitant du fait que l'Etat tenait ses engagements à l'égard de la C.N.A.F. concernant les handicapés pour 11 milliards et demi de francs, vous avez imposé à celle-ci 2 700 millions de francs de charges nouvelles, ce qui est très élevé et risque de mettre à terme son équilibre en péril ; cela ne va pas manquer de provoquer, par rapport au monde agricole, aussi bien dans les milieux dirigeants d'entreprise que dans les milieux syndicaux, des critiques acerbes à l'égard de ceux qui bénéficient de ce régime.

On assiste en fin de compte — il faut bien le dire — à un désengagement de l'Etat « sur le dos » — vous me permettrez l'expression — de la caisse nationale des allocations familiales. C'est une chose que nous ne pouvons admettre et qui nous inquiète fortement pour l'avenir.

Telles sont, mes chers collègues, les quelques remarques que je souhaitais formuler sur le B. A. P. S. A. Au sein de la commission des finances, nous avons été partagés entre deux attitudes. La première attitude consistait à ne pas émettre un vote négatif, considérant que le budget est certes insuffisant dans de nombreux domaines mais marque encore de façon sensible la solidarité nationale, ce qui n'est d'ailleurs que justice. C'est la deuxième attitude qui a prévalu car, sensibles au fait que nous ne pouvions pas, pour un budget aussi défailant à la fois en ce qui concerne les cotisations qu'il représente que l'absence de toute mesure nouvelle, nous n'avons pas estimé devoir prendre une attitude positive.

C'est la raison pour laquelle, dans sa très grande majorité, la commission des finances a décidé de laisser à notre Assemblée la responsabilité du choix qu'elle fera à l'égard de ce budget. (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I., du R. P. R., de l'U. C. D. P. et de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales.

**M. Louis Caiveau, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales.** Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le projet de budget annexe des prestations sociales agricoles pour 1983 n'augmente, comme on vient de vous le préciser, que de 12,15 p. 100 par rapport à 1982.

Cette progression ne représente qu'un peu plus de la moitié de celle de l'année dernière qui était, je vous le rappelle, de 23,8 p. 100. Il s'agit donc bien d'un budget d'austérité.

Ce budget mécontente les agriculteurs d'un point de vue financier, mais plus encore sur le plan des principes. L'Etat en se retirant progressivement du B. A. P. S. A. fait peser encore davantage sur le régime général le poids social des exploitants agricoles. Il accentue encore leur qualité d'assistés à l'égard des salariés alors que certains agriculteurs supportent des taux de cotisation supérieurs à ceux de certains salariés.

Le B. A. P. S. A. pour 1983 ne permettra donc pas aux agriculteurs d'atteindre le niveau de vie des autres catégories professionnelles de la nation et risque d'accentuer les dissensions entre elles.

Ainsi l'Etat transfère-t-il progressivement aux assurés, exploitants agricoles et autres, la charge financière du B. A. P. S. A.

La charge financière supportée par les exploitants agricoles ne cesse de croître. Les cotisations professionnelles progressent de 16,5 p. 100 cette année, progression à laquelle s'ajoute celle des cotisations complémentaires ainsi que la hausse de 29 p. 100 des taxes de solidarité et des taxes sur les prix communautaires.

De plus, il faut signaler que le décret du 11 mai 1982 a exercé une pression financière importante sur les revenus élevés ou considérés comme tels.

Ces mesures partent d'une intention louable ; il ne faudrait cependant pas qu'en décourageant les exploitants les plus entreprenants et les plus concurrentiels, elles aboutissent à privilégier l'agriculture d'hier par rapport à celle de demain.

La véritable justice passe par une meilleure connaissance du revenu agricole et une amélioration de l'assiette des cotisations. Or, malgré les vigoureuses déclarations ministérielles, les choses n'ont guère progressé en ce domaine. En fait, aucun progrès notable n'a été réalisé et pourtant les cotisations ne peuvent continuer à augmenter ainsi si des efforts ne sont pas parallèlement accomplis, afin d'introduire une plus grande justice dans la répartition de la charge financière.

Cette charge pèse aussi de plus en plus lourdement sur les assurés du régime général.

Les versements du régime général au titre de la compensation démographique augmentent cette année de 24,2 p. 100.

Ainsi, le régime général ne peut pas ralentir son effort, malgré une situation financière fort difficile : 23 milliards de déficit en 1982.

En revanche, le désengagement de l'Etat déjà constaté l'année dernière s'accroît de façon spectaculaire cette année. Une partie de la subvention de l'Etat est désormais prise en charge par la caisse nationale des allocations familiales pour un montant de 2 771 millions de francs. Le reste continue à être versé au titre de la subvention de l'Etat, 5 211 millions de francs, d'une part, et de la contribution de l'Etat aux prestations familiales agricoles, 2 044 millions de francs, d'autre part. Mais la somme totale de ces diverses contributions, soit 10 026 millions de francs est à peine supérieure en francs courants à la subvention de l'Etat pour 1982, qui était de 10 025 millions de francs.

En ce qui concerne la contribution de la C.N.A.F., je vous renvoie, mes chers collègues, à mon avis sur le B. A. P. S. A. dans lequel vous trouverez le détail des mesures ayant présidé à son établissement. Je me contenterai donc de souligner que la budgétisation est évidente dans la mesure où la contribution de la C.N.A.F. allège d'autant la subvention de l'Etat. Mais cette mesure introduit-elle davantage de justice ? Cela n'est pas certain car les cotisations ne sont que proportionnelles au revenu alors que l'impôt sur le revenu est progressif. Transférer la charge des prestations familiales agricoles des contribuables sur les cotisants aboutit à faire davantage peser cette charge sur les revenus moyens et modestes.

Cette tendance est encore amplifiée par le fait que la compensation démographique augmente fortement et subit encore davantage la répercussion de la structure particulière de la population agricole. Elle ne joue plus, en effet, que sur l'assurance maladie et l'assurance vieillesse qui sont largement créditrices.

La charge financière des cotisants ne risque-t-elle pas de devenir écrasante alors que celle de l'Etat s'allège ?

De plus, les cotisants du régime général ne vont-ils pas être conduits à s'insurger encore davantage contre la spécificité du régime agricole et la charge qu'elle représente pour eux ?

En revanche, la subvention versée par l'Etat au régime agricole diminue considérablement et n'est qu'à peine compensée par la contribution de la C.N.A.F. aux prestations familiales agricoles.

Dès lors surgissent des interrogations, notamment sur le sort que connaîtra dans l'avenir la contribution restant à la charge de l'Etat pour assurer le financement des prestations familiales agricoles. Disparaîtra-t-elle au détriment de la C.N.A.F. ? Dans ce cas, la débudgétisation s'effectuerait au détriment du régime général. Si elle disparaît au détriment des exploitants agricoles, ceux-ci pourraient voir leurs cotisations cadastrales augmenter corrélativement.

De toute façon, le désengagement de l'Etat est manifeste pour 1983. Il ne reste plus qu'à souhaiter que cette tendance ne se poursuive pas et que le parallélisme longtemps observé entre l'augmentation des cotisations et l'augmentation des prestations entre en vigueur dans les années qui viennent. Il serait temps de procéder à une véritable concertation avant de fixer les options budgétaires et de consulter la profession sur les changements qui la concernent. Cela n'a pas été fait cette année, ou l'a été dans des conditions telles que les agriculteurs ont profondément ressenti l'inutilité de leur présence à des réunions aussi tardives que peu constructives.

Enfin, si des mesures sont prises pour équilibrer le régime général, rien de tel n'est envisagé pour le régime agricole. Mme le ministre a d'ailleurs indiqué à notre commission que les incidences du plan Beregovoy ne seraient qu'indirectes et ne profiteraient au B. A. P. S. A. que par le biais de la participation financière du régime général.

Le mécontentement manifeste des agriculteurs trouve de nombreux fondements dans la présentation des recettes du B. A. P. S. A. pour 1983. Peuvent-ils trouver quelque apaisement dans la présentation des dépenses ?

Force est de constater que ce projet de B. A. P. S. A. ne propose aucune amélioration notable des prestations sociales.

Un frein est mis à la progression des dépenses d'assurance-maladie, qui n'augmentent que de 13,5 p. 100. Une telle compression des dépenses de santé risque d'être difficile à obtenir car, au cours des années antérieures, le rythme de progression annuelle variait entre 17 et 19 p. 100.

Madame le ministre, vous avez, me semble-t-il, fait un pari. Je vous souhaite de le gagner mais je n'y crois guère.

De plus, la consommation médicale moyenne des exploitants agricoles a fortement augmenté ces dernières années. Ainsi, en 1981, le montant annuel moyen de remboursement par personne protégée a été plus important pour les exploitants agricoles que pour les salariés. La sous-consommation médicale traditionnelle chez les exploitants agricoles a donc disparu et il y a lieu de s'en féliciter. Est-il donc opportun, au moment

même où les agriculteurs accèdent à une même qualité de soins que les autres catégories professionnelles, de leur en interdire l'accès par des verrous financiers ?

Les prestations familiales évoluent de façon modérée : plus 7,67 p. 100.

Il est certain que la population agricole diminue. De 1980 à 1981, le nombre d'enfants recensés en prestations familiales a diminué de 9 p. 100 à l'échelon national. Nous sommes cependant loin des taux d'évolution précédents : plus 14,64 p. 100 pour 1981 et plus 25,57 p. 100 pour 1982.

Enfin, nous constatons une augmentation plus que modeste de l'assurance vieillesse : 12,4 p. 100. Cette faible augmentation correspond à la seule revalorisation des retraites. Pas plus qu'en 1982, des progrès ne seront accomplis en 1983 dans la voie de l'harmonisation.

Une pause intervient après les deux revalorisations exceptionnelles de la retraite proportionnelle qui sont intervenues, à titre de rattrapage, au 1<sup>er</sup> juillet 1980 et au 1<sup>er</sup> juillet 1981. Aucune revalorisation de cette nature n'est prévue dans un avenir proche. L'espoir d'harmonisation qu'avait fait naître ces rattrapages disparaît bel et bien aujourd'hui.

Aucun progrès réel ne pourra donc être accompli en matière de prestations sociales, ce qui signifie également qu'aucun des points faibles signalés l'an dernier ne pourra être renforcé. Voici quels étaient ces points faibles.

Pour l'extension de la pension d'invalidité au conjoint de l'exploitant, aux aides familiaux ou à l'ensemble des exploitants, en est toujours au stade de l'étude.

Quant à la parution des décrets d'application relatifs à la retraite complémentaire prévue par la loi d'orientation agricole, elle est reportée sans que le Gouvernement nous donne le moindre espoir à ce sujet.

L'assurance veuvage instituée par la loi du 17 juillet 1980 a fait, de nouveau, pour 1983, l'objet d'une mesure nouvelle inscrite pour mémoire.

Depuis l'entrée en vigueur de cette loi, dans le secteur agricole, seuls les salariés bénéficient donc de l'allocation de l'assurance veuvage.

Il semble pourtant qu'en deux ans, les organisations professionnelles auraient pu être consultées sur les adaptations nécessaires du régime des exploitants agricoles. Y aurait-il volonté délibérée de ne pas faire bénéficier ces derniers de mesures pourtant intéressantes ?

Quant aux aides ménagères destinées aux personnes âgées, elles sont notoirement insuffisantes.

Le fonds additionnel d'action sociale — F. A. A. S. — qui a remplacé le fonds de congé maternité des agricultrices — F. O. C. O. M. A. — sert à les financer. Son budget a été fixé à 37 millions de francs par arrêté du 13 juillet 1982.

Il paraît d'ores et déjà évident que ces crédits ne permettront pas de faire face au développement prévisible de l'aide ménagère aux personnes âgées. De plus, les caisses étant désormais obligées de financer les travailleuses familiales sur leurs crédits propres d'aides ménagères réduisent d'autant leur contribution.

L'institution du fonds additionnel ne permettra donc pas de résoudre le problème et d'améliorer le sort des retraités agricoles, qui sont déjà fort défavorisés sur ce plan par rapport aux salariés : 1,12 p. 100 des retraités agricoles bénéficient d'une aide ménagère contre 3,54 p. 100 pour le régime général. Les moyens financiers mis en œuvre permettent tout juste d'espérer que cette situation n'empirera pas.

Qu'en est-il, enfin, de l'abaissement de l'âge de la retraite ?

L'ordonnance n° 82-270 du 26 mars 1982 a abaissé à soixante ans l'âge de la retraite pour les assurés du régime général et du régime des assurances sociales agricoles à compter du 1<sup>er</sup> avril 1983.

Cette réforme, qui constitue, selon les termes mêmes du Gouvernement, « une étape significative de la politique de progrès social », ne devrait-elle pas être étendue aux exploitants agricoles ? Ou bien entend-on maintenir ces derniers à l'écart du progrès social instauré au bénéfice des autres catégories de la population ? Ce sont pourtant des travailleurs à part entière.

Les exploitants agricoles, dont les conditions de travail sont particulièrement pénibles, ne devraient pourtant pas être oubliés. De plus, divers systèmes tels que l'indemnité viagère de départ ayant été institués afin d'inciter les agriculteurs âgés à céder leur exploitation aux plus jeunes, il semblerait illogique de ne pas étendre au régime des non-salariés agricoles des mesures qui sont le prolongement d'une politique déjà ancienne, mais dont les objectifs sont plus que jamais d'actualité.

J'évoquerai enfin l'article 55 du projet de loi de finances pour 1983, qui est la traduction budgétaire des nouvelles conditions de financement des prestations familiales servies aux non-salariés agricoles.

J'aurai l'occasion de développer davantage, lors du vote de cet article, les inquiétudes qu'il a suscitées au sein de notre commission. Je voudrais cependant souligner dès à présent que les

modifications introduites cette année dans la présentation du B. A. P. S. A., et explicitées par l'article 55, peuvent constituer une première atteinte à l'intégrité du régime agricole, intégrité que votre commission aimerait voir confirmer publiquement par le ministre de l'Agriculture.

Votre commission craint également que cet article ne constitue un premier pas vers la fiscalisation des prestations familiales dans leur ensemble et donc une maîtrise totale de la politique familiale par le Gouvernement.

Nous constaterons, en conclusion, que les années se suivent et ne se ressemblent malheureusement pas. Si le B. A. P. S. A. pour 1982 se présentait comme un budget en forte augmentation, celui de 1983 est son antithèse.

Nous redoutons, déjà l'année dernière, des rentrées de cotisations difficiles pour les caisses de mutualité sociale agricole. Qu'en sera-t-il cette année alors que l'effort contributif se poursuit sans véritable compensation sociale ?

Or l'accroissement de la participation professionnelle au financement du B. A. P. S. A. aboutit à une parité de cotisations presque totale avec le régime général, et les efforts de solidarité à l'intérieur de la profession sont particulièrement importants cette année. Comme le soulignait récemment le président Laur, « une telle hausse ne va pas dans le sens de la volonté exprimée par le Gouvernement de ne pas accroître les charges des entreprises. Il ne nous paraît donc pas équitable que les entreprises agricoles fassent exception à la règle qui a été posée. »

Toutes ces raisons, liées au désengagement progressif de l'Etat et à l'absence de solution aux problèmes sociaux des agriculteurs, conduisent votre commission à vous proposer de rejeter le projet de B. A. P. S. A. pour 1983 et l'article 55 qui lui est rattaché. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R. et de l'U. R. E. I.*)

**M. le président.** J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 18 novembre 1982 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

- groupe de l'union centriste des démocrates de progrès 12 minutes ;
- groupe socialiste 11 minutes ;
- groupe de l'union des républicains et des indépendants 8 minutes ;
- groupe du rassemblement pour la République 8 minutes ;
- groupe de la gauche démocratique 11 minutes ;
- groupe communiste 5 minutes.

La parole est à M. Robert.

**M. Paul Robert.** Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la population agricole est plus que d'autres secteurs professionnels marquée par deux phénomènes : l'exode rural et le vieillissement de ses membres.

C'est en raison de cette vulnérabilité que les prestations sociales agricoles présentent trois particularités : d'abord, leur financement : il est discuté chaque année au Parlement, et ce depuis l'existence du B. A. P. S. A., afin de garantir une certaine stabilité ; ensuite, l'unicité des caisses : la couverture des différents risques est en effet confondue dans le même organisme départemental ; enfin, le système électif des conseils d'administration des caisses : les représentants choisis par les agriculteurs eux-mêmes y siègent, ce qui fait de la mutualité sociale agricole un remarquable organisme de connaissance du monde agricole.

Malgré ces principes qui font du régime agricole un prototype exemplaire pour les autres régimes, la mutualité sociale agricole reste exécutante, pour une large part, des mesures décidées au niveau national et dont on ne saurait la tenir pour responsable.

Alors que la parité de cotisations entre agriculteurs et salariés est en voie d'être atteinte — à 94 p. 100 cette année — et ce sera totalement pour certaines catégories de salariés agricoles en 1983, on constate malgré cela une augmentation moyenne de 16,5 p. 100 de l'effort imposé aux agriculteurs, et qui est supérieure, d'une part, à l'augmentation du B. A. P. S. A., qui n'atteint que 12,15 p. 100 — l'écart de 4,35 p. 100 entre cotisations et prestations n'a jamais été aussi grand depuis 1980, comme l'a souligné mon éminent collègue Henri Torre dans son rapport — d'autre part, à la hausse des prix, estimée pour l'année prochaine à 8 p. 100.

Cette hausse continue et qui s'accroît est mal ressentie par une profession — et elle est la seule — qui a vu son revenu se dégrader au cours de la dernière décennie. L'accentuation de cette hausse ne correspond pas exactement, madame le ministre, à l'engagement que vous avez pris ici même il y a un an de ne dépasser dans aucun département défavorisé le taux moyen d'augmentation de cotisations de 21 p. 100. Or dans le département que je représente, le Cantal, classé en zone de montagne, ce seuil a été dépassé puisque, dans un éventail allant de 15,6 p. 100 à 32,3 p. 100, la hausse moyenne des cotisations a été de 25,2 p. 100.

Quant à la structure, justifiée par ailleurs, du B. A. P. S. A., qui nous offre une perspective un peu déformée des participations respectives de l'Etat et des agriculteurs au financement de la couverture sociale agricole, j'observerai que la participation des agriculteurs est présentée de façon amoindrie, puisque le B. A. P. S. A. ne prend pas en ligne de compte les cotisations complémentaires; celles-ci représentent tout de même pour 1982 le quart des cotisations techniques, soit 2,5 milliards de francs à la charge des non-salariés pour alimenter les frais de gestion et les dépenses d'action sanitaire et sociale des caisses départementales de mutualité agricole.

Le B. A. P. S. A. se veut, cette année, être un budget de rigueur; d'où de graves lacunes subsistant quant à la nature des prestations servies, maintenant une profonde iniquité entre salariés du régime général et agriculteurs.

Certes, il a été institué l'allocation de remplacement en cas de maternité pour les conjoints d'exploitants; malheureusement, elle est sous-employée en zone rurale et surtout en zone de montagne en raison de l'éloignement des services pas encore assez nombreux et des difficultés de communication. Ce point mis à part, le déséquilibre, dans le niveau des prestations servies, entre salariés et exploitants agricoles apparaît important pour le risque invalidité, faiblement couvert pour l'exploitant et absolument pas pour son conjoint. Par ailleurs, il faut bien souligner que les agriculteurs ne bénéficient pas de la retraite à soixante ans et que l'alignement des retraites agricoles sur les retraites de salariés est loin d'être réalisé.

L'injustice la plus flagrante me semble être l'absence d'indemnités journalières en cas de maladie ou d'accident provoquant un empêchement de travailler.

Pourquoi flagrante? Parce que les exploitants agricoles, qui travaillent en moyenne soixante-dix heures par semaine, ignorant la plupart du temps le samedi et le dimanche et qui sont physiquement beaucoup plus exposés au risque maladie-accident que beaucoup de salariés, ne bénéficient même pas de cette garantie qui, à l'évidence, serait élémentaire.

Les deux arguments que vous avancez, madame le ministre, pour justifier cette absence de couverture sociale sont les suivantes: d'une part, créer des indemnités journalières pour le régime agricole constituerait un précédent à l'égard de toutes les autres catégories de non-salariés et le coût total en serait trop élevé; d'autre part, cela augmenterait les cotisations des agriculteurs.

Mais tout au moins cette « prétention » aurait-elle pu être réduite à des indemnités journalières qui n'auraient été octroyées qu'en cas d'accident ou de maladie grave provoquant l'arrêt de l'entreprise et donnant lieu à remplacement dans l'exploitation.

Or aucune initiative, même réduite, n'a été prise pour faire bénéficier les agriculteurs de ce que l'on ne peut même pas appeler aujourd'hui une « avancée sociale » puisque les salariés l'ont acquise depuis longtemps.

Le B. A. P. S. A. pour 1983 comporte donc un certain réajustement des prestations, sans apporter une amélioration réelle de la protection sociale des agriculteurs.

Enfin, la modulation introduite cette année pour les deux tiers des exploitants dans la répartition des cotisations entre les agriculteurs constituerait un indéniable progrès social si elle reposait sur des bases correspondant au revenu réel des agriculteurs. Ce n'est pas le cas actuellement, puisque les revenus cadastraux, pondérés par le revenu brut d'exploitation introduit à 50 p. 100 avec, certes, une variation maximale des bases cadastrales de 5 p. 100 de 1981 à 1982, pénalisent les départements les plus défavorisés. Le revenu cadastral est un faux critère. Cela a déjà été dit et redit maintes fois. Intégrer le revenu brut d'exploitation à une base déjà fautive qu'est le revenu cadastral conserve le caractère artificiel de cette base, tout en n'introduisant pas une plus grande justice, puisque le revenu brut d'exploitation n'est qu'une moyenne départementale.

Dans le département du Cantal, qui détient l'un des plus forts coefficients d'adaptation, l'introduction du revenu brut d'exploitation a plutôt eu pour effet d'augmenter les pourcentages de cotisations; si la modulation annoncée d'une augmentation de 13 p. 100 des cotisations pour deux tiers des agriculteurs est exacte, ce département, à forte incidence du revenu brut d'exploitation sur la base contributive, risque de voir ce pourcentage fortement dépassé.

Je ne peux donc que souhaiter voir le Gouvernement prendre, lors de la distribution des charges techniques, les mesures nécessaires afin que cette incidence du revenu brut d'exploitation dans les régions à faible revenu cadastral soit tempérée au maximum.

Toute tentative de politique sociale équitable sera paralysée tant que la clarté n'aura pas été faite sur les bases réelles des cotisations des agriculteurs.

M. le Premier ministre a d'ailleurs souligné, la semaine dernière, le caractère « archaïque » de l'assiette actuelle.

En conséquence, une réforme globale des bases de cotisations est attendue et elle est tout à fait possible d'autant que le Gouvernement dispose déjà de données statistiques assez avancées sur le revenu des agriculteurs, comme le souligne mon collègue Caiveau dans son excellent rapport.

Vous avez annoncé vous-même, madame le ministre, lors de la dernière conférence annuelle, la création d'un groupe de travail chargé d'étudier ce problème. J'attacherais du prix à ce que, dans votre réponse, vous fassiez le point exact de cette question, et je vous en remercie à l'avance. (*Applaudissements sur certaines travées de la gauche démocratique et sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

**M. le président.** La parole est à M. Minetti.

**M. Louis Minetti.** Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je m'en tiens à présenter brièvement quelques observations et à faire quelques constatations.

En seize mois, de mai 1981 à juillet 1982, le minimum vieillesse a augmenté de 50 p. 100; les pensions d'invalidité totale se sont accrues de 56 p. 100 et les pensions d'invalidité partielle de 28,2 p. 100.

Les prestations familiales ont été fortement relevées puisque les allocations perçues pour deux enfants, par exemple, ont enregistré, toujours pendant la même période, un bond de 68,3 p. 100. Un nouveau progrès est prévu pour l'année prochaine.

L'allocation de remplacement en cas de maternité a fait l'objet de mesures d'assouplissement, depuis longtemps demandées.

Plus de justice dans les prestations s'accompagne désormais de plus de justice dans les cotisations. Malgré cela, je regrette que le budget des prestations sociales en agriculture n'étende pas aux exploitants les améliorations de retraites prévues pour les salariés. Je pense, notamment, à la retraite à soixante ans.

A mes yeux, une voie existe: il conviendrait de lier cette question à celle de l'installation de jeunes paysans. C'est sans doute dans cette direction qu'il faut chercher.

De plus, il me paraît nécessaire de ne plus faire partir de l'âge de vingt et un ans la période ouvrant droit aux annuités de retraite, mais d'abaisser cet âge. Chacun sait, en effet, que la génération considérée a au moins commencé à travailler à quatorze ans. Il faudrait donc fixer l'âge considéré, dans un premier temps, à dix-huit ans.

A cette question et aux suivantes, je souhaite obtenir des réponses positives.

Il convient donc de rechercher les moyens permettant d'attribuer aux exploitants familiaux la retraite à soixante ans et de mettre en place une répartition équitable des charges sociales, en prenant pour base les propositions que j'ai déjà formulées à plusieurs reprises, lesquelles ont pour conséquence de diminuer, par rapport à celles de 1982, les cotisations des petits exploitants. A cet égard, nous avons enregistré quelques résultats.

Cela peut être obtenu sans même modifier le budget, en supprimant les exonérations dont bénéficient actuellement les plus grands exploitants, y compris les propriétaires de forêts, ainsi que les riches pluriactifs, et en leur appliquant seulement, à l'hectare, des charges ne dépassant pas les plus lourdes qui sont prévues pour les petits et moyens exploitants en 1983.

Pour 1984, il conviendra d'augmenter les cotisations vieillesse et maladie dans la proportion de la hausse des dépenses correspondantes par rapport à 1982 et d'augmenter les cotisations cadastrales dans le rapport des prix des campagnes 1983-1984 et 1982-1983.

En ce qui concerne les taxes sur les céréales, les oléagineux et la betterave, il faut tendre à l'exonération jusqu'à concurrence d'un montant global équivalent aux taxes de 1 000 quintaux de blé et au rattrapage par le doublement des taxes sur les mêmes produits lorsqu'elles dépassent l'équivalent de celles qui sont supportées par 4 000 quintaux de blé.

J'en viens aux taxes parafiscales. Pour celles qui sont supportées par les céréales, les oléagineux et les betteraves, le même mode de calcul que pour les taxes fiscales prélevées sur ces productions pour le B. A. P. S. A. doit être appliqué.

Enfin, il convient de prévoir que toutes les taxes parafiscales comporteront un abattement à la base et un taux progressif selon l'importance de la récolte.

Telles sont les quelques observations que je tenais à présenter. Je souhaite que nous puissions engager un débat intéressant sur ces questions. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. de la Forest.

**M. Louis de la Forest.** Madame le ministre, vous avez présenté, à l'Assemblée nationale, le projet de budget dont nous débattons actuellement comme l'un des éléments de votre « politique de

solidarité en faveur des agriculteurs ». Avant de vous exprimer les craintes que m'inspire le projet que vous nous soumettez, je souhaiterais rappeler comment a évolué cette solidarité en faveur des agriculteurs dans une période récente.

En 1978, les cotisations sociales fixées par le B. A. P. S. A. augmentaient de 19,7 p. 100 ; en 1979, de 15,5 p. 100 ; en 1980, de 19,1 p. 100 ; en 1981, de 15,4 p. 100 et, en 1982, de 21 p. 100.

Depuis 1977, l'augmentation a donc été importante, puisque les cotisations ont plus que doublé. Ainsi, un agriculteur qui payait 100 francs de cotisations en 1977 doit-il verser 229 francs en 1982.

Ces chiffres sont éloquentes en eux-mêmes, mais il ne faut pas oublier qu'ils ne traduisent que des évolutions globales. Individuellement, l'incidence a été, en effet, accrue, la répartition de l'ensemble des cotisations sociales s'opérant entre un nombre d'actifs qui est sans cesse en diminution.

De plus, si l'on rapproche cette évolution des cotisations de celle du revenu disponible des exploitants, elle est encore plus saisissante. En effet, celui-ci représentait 1,1 fois le revenu disponible de la moyenne des Français en 1980 ; il n'en représente plus que 0,9 maintenant.

L'évolution la plus rapide des cotisations a été celle de 1982, mais il faut reconnaître qu'elle était compensée par une hausse encore plus importante des prestations qui ont augmenté de 24 p. 100.

Il s'agissait bien là — nous le reconnaissons — de la traduction d'une politique de solidarité. Nous ne pouvons, en effet, passer sous silence le fait qu'en 1982 des améliorations notables ont été constatées. Les exploitants ont bénéficié de mesures spécifiques, destinées à atténuer le retard qu'accuse à divers égards leur régime de protection. Il en a été ainsi du minimum vieillesse, des prestations familiales ou, encore, de l'amélioration du remplacement en cas de maternité.

Mais, comparé aux objectifs de la politique d'harmonisation engagée par la loi d'orientation de 1980, on est loin d'être arrivé à une situation satisfaisante. Les retraites des agriculteurs restent encore les plus faibles de tous les régimes sociaux et la politique familiale est encore insuffisante.

Le budget de 1982 constituait une étape dans la phase de transition vers un rapprochement entre la protection sociale des agriculteurs et celle des autres catégories socio-professionnelles, mais il semble que celui de 1983 soit, malheureusement, une étape en sens inverse.

Ce projet de B. A. P. S. A. pour 1983 se caractérise, à mes yeux, par trois éléments principaux : l'importance de l'augmentation des cotisations — 16,5 p. 100 — la moindre augmentation des prestations — 12,50 p. 100 — et la poursuite du désengagement de l'Etat. Sa contribution, y compris la part qu'il prend dans le financement des prestations familiales agricoles, diminue de 27,6 p. 100 par rapport à 1982.

Même si vous avez déclaré, madame le ministre, que, pour les deux tiers des agriculteurs, l'augmentation des cotisations serait limitée à 13 p. 100 — et vous avez raison ! — soit légèrement plus que les prestations, il n'en reste pas moins vrai que l'augmentation globale de 16,5 p. 100 paraît difficilement acceptable pour le monde agricole, et ce pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, nous ignorons quelle sera l'évolution des prix de la campagne pour 1983 et nous savons encore moins ce que seront les récoltes. C'est ainsi que nous ne pouvons appréhender le revenu de 1983. Or, il est permis de penser que, même si le revenu pour 1982 semble en légère augmentation par rapport à 1981, il ne s'agit là que d'un phénomène partiel, dû à d'excellentes conditions atmosphériques, la tendance générale restant à la baisse du revenu.

Cette augmentation des cotisations est difficilement acceptable, même si certains s'évertuent à faire croire à l'opinion publique que « les agriculteurs ont un régime de protection qui ne leur coûte pas cher », alors que plusieurs études récentes ont montré que les exploitants agricoles étaient maintenant, à revenu et prestations identiques, à parité d'effort avec les salariés du régime général.

Quant à l'évolution des prestations, il faut bien reconnaître que la conséquence en sera une aggravation des disparités sociales en 1983 qui s'opérera au détriment des agriculteurs. En effet, certaines améliorations étaient envisagées, notamment sur les prestations familiales et l'assurance maladie, en particulier sur le remboursement des frais d'optique et le tiers-payant pharmaceutique. Il semble que ces améliorations soient bloquées.

De plus, les mesures d'abaissement d'âge de la retraite qui doivent intervenir en 1983, en application de l'ordonnance adoptée par le conseil des ministres du 25 mars 1982, ne concerneront pas les agriculteurs, alors que, s'il existe un domaine où il apparaît nécessaire de combler les disparités, c'est bien celui des retraites.

Alors, permettez-moi, madame le ministre, de vous faire part de l'inquiétude des agriculteurs, membres élus des conseils d'administration de la mutualité sociale agricole, qui voient se poursuivre un certain désengagement de l'Etat dans sa politique de financement de la protection sociale agricole.

En effet, en 1982, la subvention du budget général n'a progressé que de 15 p. 100 pendant que les cotisations ont augmenté de 21 p. 100, ce qui se traduit par une baisse de la part relative de l'Etat dans le financement de la protection sociale agricole. Cette année, c'est une baisse en valeur absolue que vous nous demandez d'accepter, baisse importante puisqu'elle est de 27,6 p. 100. Cela paraît aller à l'encontre de cette volonté de solidarité dont vous faisiez votre règle de conduite à l'endroit des agriculteurs de notre pays.

Pour terminer, je voudrais attirer votre attention sur un sujet précis. Il s'agit de la situation des agriculteurs privés de leurs droits à l'assurance maladie par suite du non-paiement de leurs cotisations Amexa. Il n'est pas possible de rester insensible aux conséquences matérielles, sociales et humaines de cette situation qui, dans le département que je représente, touche 400 familles sur les 148 000 personnes qui relèvent de la mutualité sociale agricole.

La rigueur des dispositions en vigueur est d'autant plus jugée injustifiable aux personnes visées qu'elles sont privées de couverture sociale à un moment où elles sont censées rencontrer des difficultés économiques très grandes.

Certaines catégories socio-professionnelles bénéficiant déjà de mesures plus souples en la matière, je vous demande si, en vertu du grand mouvement de décentralisation engagé par le Gouvernement, il ne serait pas possible d'accorder aux conseils d'administration des caisses gérant les Amexa le pouvoir d'appréciation leur permettant, dans certains cas, de déroger à l'application de la règle de la déchéance.

Telles sont, madame le ministre, les quelques observations que je me suis permis de formuler à l'occasion de la présentation de votre budget. (*Applaudissements sur les traversés de l'U. R. E. I., du R. P. R. et de l'U. C. D. P.*)

**M. le président.** La parole est à M. d'Andigné.

**M. Hubert d'Andigné.** Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le projet de B. A. P. S. A. pour 1983 se caractérise incontestablement par un écart sans précédent entre les prestations et les cotisations sociales agricoles.

En effet, si les cotisations augmentent de 16,5 p. 100, les prestations, elles, ne progresseront que de 12 p. 100 environ. C'est un écart de 35 p. 100 entre les deux qui ne permettra assurément pas, pour l'année qui vient, un rattrapage des prestations sociales agricoles et qui semble même accompagné par un début de démantèlement du budget de l'agriculture que le Sénat ne saurait avaliser. Il y aura donc tassement des prestations sociales agricoles et, corrélativement, effort accru de cotisations pour les agriculteurs.

Certes, direz-vous, madame le ministre, la France, à l'image de ses partenaires occidentaux, doit remettre de l'ordre dans son système de protection sociale. En effet, si la crise des régimes de protection sociale en Europe est un phénomène général et qui dure depuis plusieurs années, la politique menée depuis dix-huit mois a largement accéléré le processus en France.

Remettre de l'ordre, c'est rétablir l'équilibre sans lequel nos régimes sociaux iraient à la ruine. Or il faut avouer qu'à son arrivée le Gouvernement dont vous faites partie, madame le ministre, a procédé à des augmentations importantes de certaines prestations, à l'exception des pensions de réversion des veuves d'exploitants agricoles. Tout cela a conduit très rapidement à un considérable besoin de financement, tous régimes confondus : 36 milliards de francs environ.

Alors, bien sûr, après la politique des largesses, celle du freinage brutal : si, à la solidarité nationale, un ministre des comptes a succédé à un ministre des largesses, vous semblez devoir, au ministère de l'agriculture, être chargée simultanément des deux tâches.

A freinage des prestations, accélération des cotisations et augmentation des ressources. Certes, dites-vous, les cotisations n'augmenteront que de 16,5 p. 100 au lieu de 21 p. 100 en moyenne nationale l'année dernière. Mais les prestations suivront une pente encore plus accentuée puisque les retraites n'augmenteront que de 12,48 p. 100.

En ce qui concerne les prestations familiales, la pause dans l'évolution de ces dernières en 1982 ne devrait pas être suivie d'une forte augmentation en 1983, et l'annonce de la fiscalisation du financement des prestations familiales ne semble pas être de nature à nous rassurer sur la volonté du Gouvernement d'avoir une politique familiale ambitieuse.

Car, enfin, pourra-t-on empêcher, dans ce cas, une importante diminution des crédits accordés aux familles dans l'hypothèse de restriction budgétaire et de pause fiscale ?

Ce coup de frein brutal dans l'évolution des prestations est la conséquence logique d'une absence de mesure. Combien il eût été préférable, en effet, d'adopter, dans ce domaine, comme en d'autres d'ailleurs, une politique plus équilibrée ! Alors, il faut trouver maintenant des recettes supplémentaires et c'est M. Beregovoy qui vous montre le chemin en prélevant une cotisation sur un certain nombre de produits agricoles comme les alcools de plus de 25 degrés ou le tabac, M. Beregovoy qui envisage de taxer la consommation de ces produits afin d'alimenter le régime général de sécurité sociale et qui ne prévoit pas d'en faire bénéficier le régime agricole. Et, à cela, vous ne dites rien, madame le ministre, alors qu'il eût été souhaitable que le ministre de tutelle fût aussi celui de la défense des agriculteurs.

Tassement des prestations, augmentation des cotisations, mais aussi démantèlement du budget de l'agriculture et du budget social. La caisse nationale des allocations familiales financera à concurrence de 4 milliards de francs, pour l'année prochaine, les dépenses familiales du B.A. P. S. A. Nous espérons qu'il ne s'agit pas d'un des nombreux petits pas qui conduisent à la fusion du régime de protection sociale agricole dans « le grand tout » du régime général.

En bref, pour 1983, les prestations sociales agricoles n'augmenteront guère et j'attire votre attention sur l'effort supplémentaire de cotisations que vous exigerez des agriculteurs, effort qui ne sera assorti d'aucune contrepartie particulière à leur égard.

Je pense notamment aux retraites qui devraient être alignées sur celles des autres catégories socio-professionnelles aux termes de la loi d'orientation agricole. Une seule revalorisation est intervenue en juillet 1981 ; il n'y en a pas eu d'autres depuis, et il n'y en aura pas pour 1983 puisque votre budget ne le prévoit pas.

Enfin, l'abaissement de l'âge de la retraite à soixante ans ne concerne pas, lui non plus, les agriculteurs et il semble difficile de maintenir très longtemps ces derniers à l'écart de cette disposition qui, si elle doit être adaptée à leur situation et à leur type d'activités ainsi qu'au profil démographique de la population agricole, ne doit pas donner l'impression qu'ils sont des citoyens à part.

Dans le cadre de la nouvelle politique de solidarité nationale que vous avez inaugurée vous-même et vos collègues du Gouvernement, vous avez précisé récemment — et M. le secrétaire d'Etat Cellard l'a répété ces jours derniers encore — que vous souhaitiez maintenir un niveau élevé de contribution extra-professionnelle au financement du B. A. P. S. A.

Vous n'ignorez pas le caractère indispensable de cette contribution extraprofessionnelle à l'équilibre du B. A. P. S. A. mais est-il nécessaire de rappeler que cet effort budgétaire se hausserait à 80 p. 100 du B. A. P. S. A., alors qu'en vérité la compensation démographique et la dotation du fonds national de solidarité ne devraient pas être comptabilisées comme financement extérieur ?

La profession agricole est la seule dont le régime de protection sociale soit aussi transparent, dans la mesure où il est le seul régime de protection sociale soumis à vote du Parlement. Il est, dès lors, tendancieux d'attirer l'attention de l'opinion publique d'une manière permanente sur cet aspect des choses. Quel est le secteur professionnel qui pourrait se targuer d'un financement à 100 p. 100 de sa protection sociale ? De nombreux régimes spéciaux font appel à la collectivité publique pour équilibrer leurs comptes ; il ne faut pas leur en faire reproche, sinon, où serait la solidarité ?

A freinage des prestations, accélération des cotisations, ai-je dit : la cotisation individuelle vieillesse augmentera de 25 p. 100 et la cotisation de solidarité aussi.

Le pouvoir d'achat des retraites et des prestations familiales augmentera légèrement, mais c'est en raison, essentiellement, de la diminution du nombre des bénéficiaires.

L'effort de financement des actifs demeurera extrêmement important et les conditions d'attribution d'un certain nombre d'avantages sociaux demeureront plus difficiles pour les agriculteurs que pour les autres. J'ai déjà parlé de l'abaissement de l'âge de la retraite ; j'ajouterai l'absence d'indemnités journalières pour les agriculteurs. Enfin, je vous ferai remarquer, madame le ministre, que la contribution de l'Etat au B. A. P. S. A. baissera de 10 milliards de francs à 7 250 millions de francs.

Ces deux éléments que sont l'accroissement de l'effort contributif des exploitants et leur couverture sociale ont été mis en évidence par nombre d'études objectives menées tant par les organismes professionnels de l'agriculture, comme la mutualité sociale agricole ou le centre national des jeunes agriculteurs, que par des organismes publics, tel le centre d'études des revenus et des coûts. Ces différentes études ont permis de mettre en évidence que l'effort de cotisations des agriculteurs avait atteint la parité avec celui des autres catégories socio-

professionnelles. La balle est donc dans votre camp, puisque c'est désormais dans le domaine des prestations que la parité n'est pas atteinte.

Mais nous savons, par ailleurs, que le débat sur l'assiette des cotisations sociales ne fait que commencer et que vous vous en préoccupez activement. Nous souhaitons, madame le ministre, qu'une véritable concertation s'instaure à ce sujet avec les organisations professionnelles.

En conclusion, madame le ministre, permettez-moi de regretter que les coupes sombres budgétaires, que M. Fabius a été contraint de faire, aient porté aussi directement sur les agriculteurs.

Le budget de l'agriculture demeurera l'un des tout derniers des budgets pour 1983. Le B. A. P. S. A. n'enregistre aucune mesure nouvelle et nous ne franchirons aucune nouvelle étape dans le sens d'un rattrapage par les agriculteurs de leur retard à l'égard des autres catégories.

Dans ces conditions, il ne nous est pas possible d'approuver ce budget. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. C. D. P. et de l'U. R. E. I.*)

**M. le président.** La parole est à M. Moreigne.

**M. Michel Moreigne.** Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le B. A. P. S. A. pour 1982 était un budget de rattrapage après vingt années d'une politique qu'il faut bien qualifier d'insuffisante en matière de protection sociale des exploitants agricoles.

Après cette mise à niveau qui était bien nécessaire, le B. A. P. S. A. de 1983 se présente comme un budget de consolidation des avantages acquis.

Passant de 51 milliards de francs à plus de 57 milliards de francs, il augmente sensiblement par rapport à 1982 puisque la progression est de 12 p. 100. Certes, cette augmentation est inférieure à celle du budget de 1982, mais elle reste supérieure à la hausse des prix.

Il me paraît également indispensable de situer ce budget dans son contexte structurel et chronologique. En effet, cette progression de 12 p. 100 doit être appréciée eu égard au tassement de la population protégée et si, pour 1983, les prestations évoluent de façon plus modérée, c'est qu'elles avaient bénéficié de majorations élevées, il faut le reconnaître, en 1982, année où se sont traduites de très importantes revalorisations.

Il est inexact de prétendre que le B. A. P. S. A. de 1983 est un budget d'austérité et qu'il marque un coup de frein en matière de protection sociale. En effet, malgré les difficultés, madame le ministre, le budget que vous nous présentez cette année confirme la volonté du Gouvernement de renforcer le niveau de la protection sociale des exploitants agricoles et vous réussissez à faire progresser le B. A. P. S. A. plus vite que le budget de l'Etat. Cela méritait d'être noté.

En matière de prestations pour 1983, l'augmentation est due essentiellement au relèvement des prestations vieillesse et maladie qui représentent respectivement 56 et 30 p. 100 environ de l'ensemble.

L'assurance vieillesse est en progression de près de 12,5 p. 100. Il faut souligner, par ailleurs, que les pensions de vieillesse des agriculteurs seront revalorisées d'environ 8 p. 100 l'an prochain, à savoir 4 p. 100 en janvier et 4 p. 100 en juillet.

En ce qui concerne les autres types de retraites, les crédits prévus pour les retraites forfaitaires s'accroissent de 12,7 p. 100 et ceux affectés aux retraites proportionnelles de 19 p. 100. La retraite forfaitaire qui était de 8 500 francs au 1<sup>er</sup> janvier 1981 est passée, au 1<sup>er</sup> juillet 1982, à 10 900 francs. La retraite proportionnelle a été revalorisée, non seulement par l'attribution de points supplémentaires gratuits, mais aussi par le relèvement de la valeur du point.

L'évolution générale des crédits affectés aux prestations vieillesse doit s'apprécier à la fois compte tenu de la diminution des effectifs des bénéficiaires et de cette revalorisation des retraites.

Les crédits pour l'assurance maladie progressent, eux, de près de 14 p. 100. Là aussi, il faut constater, d'une part, que le nombre de personnes protégées par l'Amexa diminuera en 1983 et, d'autre part, que les mesures d'ordre général visant à rétablir l'équilibre des finances de la sécurité sociale devraient permettre de ralentir le rythme de croissance des dépenses d'hospitalisation et des frais médicaux, pharmaceutiques ou dentaires.

Le rapport de M. Caiveau indique bien que la consommation médicale moyenne des salariés et des exploitants agricoles en matière d'honoraires médicaux, d'auxiliaires médicaux et de frais pharmaceutiques est supérieure à celle des salariés non agricoles. Cette constatation, le médecin de campagne que je suis encore un peu l'enregistre aussi comme positive.

En ce qui concerne les prestations familiales, après avoir augmenté de 26 p. 100 l'an dernier la dotation qui leur est affectée ne s'accroît que de 7,7 p. 100.

Cependant, comme on estime probable une baisse de 5,4 p. 100 du nombre de bénéficiaires et du fait de la surestimation de 2 p. 100 des crédits prévus l'an dernier, les prestations familiales, on peut le penser, devraient pouvoir être revalorisées de 14 p. 100 l'an prochain.

Enfin, il convient de rappeler que le décret du 28 mai 1982 a amélioré le mécanisme de l'allocation de remplacement versée aux conjoints d'exploitants agricoles en cas de maternité, notamment en allongeant la période de remplacement de vingt-huit à cinquante-six jours et en élevant le taux de l'allocation dans certains cas.

Pour ce qui est de l'assurance invalidité, les crédits n'augmentent que de 6,7 p. 100. Mais, compte tenu, là encore, de la surestimation du nombre des bénéficiaires, les prestations seront revalorisées normalement en 1983.

Je rappelle que la pension d'invalidité était, au 1<sup>er</sup> janvier 1981, de 8 975 francs pour 100 p. 100 ; elle atteint, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1982, 14 003 francs. La pension d'invalidité des deux tiers est, depuis la même date, de 10 900 francs. Mais il faut noter la discordance qui demeure notamment par rapport à l'allocation aux handicapés adultes. Il est légitime, me semble-t-il, d'attendre, dans ce domaine, un alignement.

On peut également souhaiter, madame le ministre, de voir le Gouvernement continuer progressivement la mise à parité des retraites des agriculteurs avec la pension des salariés.

Je sais que, comme moi, le monde paysan est très sensible à la politique de protection sociale que vous menez en sa faveur depuis deux ans. Il est important de souligner que la parité est d'ores et déjà réalisée, à durée de cotisations égale, entre l'agriculteur qui cotise depuis l'origine du régime dans la tranche inférieure du barème et le salarié ayant cotisé au Smic.

Vous avez, madame le ministre, exposé tout à l'heure les problèmes que pose le passage de la retraite à l'âge de soixante ans.

Après la consolidation de ces acquis, qui prolongent les effets des mesures d'urgence prises en 1981 et 1982, nous attendons avec beaucoup d'impatience de connaître les résultats des travaux des groupes de travail mis en place pour l'étude du statut des agricultrices notamment. Il faut maintenant permettre à ces dernières de bénéficier des droits auxquels elles peuvent aspirer légitimement, d'autant plus légitimement que — vous me l'accorderez — le statut des conjoints d'artisans et de commerçants s'est amélioré.

En ce qui concerne le financement, je suis très conscient — et je sais que les agriculteurs le sont aussi — des difficultés. Il est logique, compte tenu des progrès de la protection sociale des exploitants agricoles, que la participation qui leur est demandée pour son financement reprenne une progression plus normale ; pour notre part, nous l'aurions souhaitée plus modérée.

Le financement professionnel direct représentera 9,85 milliards de francs en 1983, soit 17,21 p. 100 de l'ensemble des recettes du B. A. P. S. A. Si l'augmentation des cotisations est fixée à 16,5 p. 100, les deux tiers des exploitants verront leurs cotisations sociales n'augmenter que de 13 p. 100 — cela est relatif, bien sûr — grâce à un important effort de modulation.

Cette modulation des cotisations en fonction des capacités de chacun marque le souci de justice et d'équité qui anime le Gouvernement.

Cependant, cette modulation devrait être fondée sur une plus large péréquation et mieux adaptée, qu'il s'agisse des cotisations techniques ou de cotisations complémentaires. Malgré les progrès accomplis, grâce au décret du 11 mai 1982 notamment, la modulation reste à affiner, car elle semble désavantager les agriculteurs des départements pauvres et entraîner des situations injustes. Ainsi, à superficie et valeur de terre similaires, un exploitant d'un département pauvre de polyculture et d'élevage — c'est notamment le cas du Cantal ainsi que de mon département — risque de voir ses cotisations augmenter de façon importante alors que, dans des départements où le déclin démographique est moindre, les coûts de production moins élevés et les résultats obtenus meilleurs, les cotisations augmenteraient moins vite ou, en tout cas, dans de plus faibles proportions. La démonstration semble être apportée par les pourcentages de variation de l'année 1982 par rapport à l'année 1981, notamment dans la tranche de revenus de 1 180 francs à 1 966 francs : Allier, plus 13 p. 100 ; Eure, plus 13,9 p. 100 ; Manche, plus 13 p. 100 ; Mayenne, plus 13,8 p. 100 ; Sarthe, plus 13,8 p. 100 ; Creuse, plus 22,2 p. 100.

J'avais déjà attiré votre attention sur ces problèmes spécifiques, madame le ministre. J'insiste de nouveau pour que des dispositions soient prises afin de mieux appréhender les capacités réelles de chaque exploitant — péréquation plus large, exclusion des aides à caractère social du calcul du revenu brut

d'exploitation. Je vous remercie, madame le ministre, d'avoir, à l'Assemblée nationale, répondu de façon très précise sur ce point à notre ancien collègue sénateur devenu député, M. Lejeune.

Pour 1983, l'effort demandé aux agriculteurs s'accompagne d'un accroissement de l'effort consenti par les autres assurés en faveur du monde agricole, notamment au titre de la compensation démographique. Il faut bien noter que le financement extra-professionnel représente près de 80 p. 100 des recettes totales du B. A. P. S. A., qui comporte, pour la première fois, une participation de la caisse nationale d'allocations familiales, désormais chargée de l'équilibre du financement des dépenses familiales.

Il est donc à tout le moins exagéré de dire qu'il y a désengagement de l'Etat dans ce B. A. P. S. A. pour 1983.

Pour conclure, je dirai que le B. A. P. S. A. pour 1983 consolide les acquis de ces deux dernières années et qu'il faut garder à l'esprit l'effort considérable de revalorisation des prestations réalisé en 1981 et 1982 pour apprécier les crédits inscrits pour 1983.

Depuis 1981, le minimum global de ressources par personne est passé de 17 000 à 24 000 francs et il atteint actuellement 47 200 francs pour un couple.

Malgré cela, force est de constater que certains de nos collègues de l'opposition qui, l'année dernière, avaient voté le B. A. P. S. A., ne feront sans doute pas de même cette année ; la hausse moyenne sur deux exercices des cotisations et des prestations ne me paraît mériter ni cet excès d'honneur, ni cette indignité.

Si l'augmentation de 12,15 p. 100 du B. A. P. S. A. peut paraître modeste au regard des 23 p. 100 de l'an passé, elle doit être comparée à l'augmentation du budget de l'Etat, qui lui reste inférieure, puisqu'elle n'est que de 11,8 p. 100.

Madame le ministre, le groupe socialiste, qui salue en vous une personne d'une très grande détermination et d'un grand courage, vous remercie d'avoir maintenu pour 1983 un budget social de l'agriculture à un niveau qui, compte tenu des circonstances, est très acceptable. Il vous apportera son soutien par un vote positif. (*Applaudissements sur les travées socialistes, communistes, ainsi que sur celles des radicaux de gauche.*)

**M. le président.** La parole est à M. Daunay.

**M. Marcel Daunay.** Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, si le B. A. P. S. A. de 1982 a été marqué par un relèvement sensible des prestations et des cotisations sociales agricoles, le projet de B. A. P. S. A. pour 1983 marque un retour à une évolution plus modérée. Celui-ci a été comprimé à l'extrême : il n'augmente que de 12,5 p. 100 pour atteindre un montant de 57,25 milliards de francs.

Cela signifie que les prestations ne seront pas améliorées et que les agriculteurs risquent de subir une amputation de leur pouvoir d'achat si le taux de l'inflation est supérieur aux prévisions.

Nous parlerons, dans un autre débat, des comptes de l'agriculture, ce qui nous permettra de procéder à des comparaisons par rapport à l'année dernière.

L'équilibre financier de ce B. A. P. S. A. laisse présager, pour l'an prochain, le dépôt d'une loi de finances rectificative. Il n'est atteint qu'au prix de la mise en œuvre d'une solidarité faussée entre les régimes sociaux et d'une diminution du niveau de vie pour un certain nombre d'agriculteurs. Cependant, madame le ministre, je vous félicite de la démarche que vous avez faite pour exonérer, assez justement d'ailleurs, les agriculteurs de la cotisation à l'U. N. E. D. I. C.

Les agriculteurs, une fois de plus, vont consentir un certain nombre de sacrifices financiers, sans pouvoir espérer une amélioration de leurs prestations.

La hausse des cotisations sera, l'an prochain, très supérieure à celle des prestations : 16,5 p. 100 contre 12,15 p. 100. Votre intention de limiter, pour les deux tiers des agriculteurs, cette hausse à 13 p. 100 — intention que nous approuvons, solidarité oblige ! — provoquera une augmentation des charges de l'autre tiers ; cela compromettra leur compétitivité — l'économie agricole subit de plein fouet la concurrence internationale — et portera un coup à nos exportations agro-alimentaires.

Aujourd'hui, les agriculteurs paient des cotisations équivalent à celles des salariés.

Le B. A. P. S. A. est présenté de telle manière que la contribution de la profession apparaît plutôt dérisoire. Il inclut, en effet, le fonds national de solidarité et la compensation démographique, qui n'ont rien à y faire, et il exclut les cotisations complémentaires, qui devraient y figurer.

La hausse des cotisations aurait déjà été forte si elle avait été limitée à celle des prestations. La progression beaucoup plus vive qu'il est proposé de leur faire subir est inéquitable.

Le B. A. P. S. A. pour 1983 présente une autre particularité : il transfère sur les ressortissants de la caisse nationale des allocations familiales des charges qui étaient auparavant supportées par les contribuables.

Tout d'abord, madame le ministre, vous supprimez la compensation démographique à la charge des agriculteurs, au profit d'une compensation économique à la charge des autres assurés sociaux.

En effet, le déficit des prestations familiales des exploitants agricoles peut avoir deux causes : insuffisance éventuelle des cotisations, insuffisance réelle des revenus sur lesquels ces cotisations sont calculées. Cela revient à dire que, si les agriculteurs paient des cotisations égales à celles des autres assurés, ils ne peuvent parvenir à financer leurs prestations. La compensation économique a pour objet de remédier à ces inégalités d'assiette ; malheureusement, cette compensation ne joue qu'entre les régimes de salariés pour lesquels le salaire moyen est facile à connaître.

La péréquation des cotisations complémentaires reste limitée. Mais voilà, celles-ci ne figurent pas au B. A. P. S. A. Elles vont pourtant représenter, en 1983, 4,9 milliards de francs, dont 56 p. 100 environ au titre des non-salariés.

Ces cotisations doivent couvrir, dans chaque département, les dépenses de gestion et d'action sanitaire et sociale de la caisse de mutualité sociale agricole. Ce système pénalise les départements pauvres, qui ont connu un exode rural important.

Le résultat, c'est que les taux des cotisations complémentaires varient de 1,56 p. 100 à 29,46 p. 100 pour les prestations familiales et de 2,46 p. 100 à 31,98 p. 100 pour l'assurance-vieillesse.

Madame le ministre, il existe quand même des points positifs dans votre budget. (*Ah ! sur les travées socialistes.*) Ainsi, nous avons pu constater qu'un réel effort avait été fait pour modérer la progression des cotisations dues par les agriculteurs disposant de revenus bas et moyens.

Pourtant, l'effort demandé aux agriculteurs n'aura pour contrepartie aucune amélioration des prestations qui leur sont versées.

Aucune mesure nouvelle n'est intervenue en 1982, si ce n'est un léger assouplissement du régime de l'allocation de remplacement en cas de maternité, ainsi que vous l'avez signalé.

Aucune amélioration n'est prévue pour 1983, et les crédits inscrits au B. A. P. S. A. sont calculés sur la base de taux de progression des dépenses difficilement crédibles.

Venons-en à l'analyse des prestations. Celles-ci peuvent être classées en deux catégories.

D'une part, les prestations harmonisées telles que les prestations familiales et d'assurance-maladie. Après avoir enregistré une augmentation, en 1982, de 26 p. 100, la dotation des prestations familiales ne s'accroît plus que de 7 p. 100 en 1983. Celles-ci pourraient être revalorisées de 14 p. 100 l'an prochain. Ce chiffre ne doit cependant pas faire illusion : il correspond au rattrapage qui sera effectué au 1<sup>er</sup> janvier prochain au titre de 1982.

Madame le ministre, on voit mal comment le Gouvernement pourrait, dans un système de liberté des prix plus ou moins surveillée, réduire le taux d'inflation à 8,3 p. 100 alors qu'il atteindra, cette année, plus de 10 p. 100 malgré cinq mois de blocage des prix.

D'autre part, les prestations spécifiques avec l'allocation de remplacement en cas de maternité créée par le décret du 28 mai 1982 : les cotisations additionnelles destinées au financement de cette allocation sont, pour une large part, détournées de leur objet et servent à financer les prestations d'assurance-maladie.

Il est regrettable, madame le ministre, que votre ministère ne veuille prendre aucune mesure en matière de sécurité sociale. Vous semblez ne pas admettre la proposition qui vous est faite afin de pouvoir la repousser. Pourtant, il vous est uniquement demandé d'indemniser les périodes donnant lieu à un remplacement sur l'exploitation agricole au profit de malades graves ou victimes d'accidents.

Quant aux crédits affectés à l'assurance-invalidité, qui avaient progressé de près de 40 p. 100, nous devons constater que, cette année, ils n'augmentent que de 6,7 p. 100. Il n'est prévu aucun rattrapage par rapport aux salariés, malgré l'insuffisance des pensions actuelles : 14 003 francs par an pour la pension d'un invalide à 100 p. 100, 10 900 francs pour celle d'un invalide partiel.

Pour l'assurance-vieillesse, les pensions des agriculteurs seront revalorisées, comme les pensions des autres assurés, d'environ 8 p. 100 l'an prochain. Mais votre ministère n'a prévu aucune nouvelle étape dans l'alignement de ces pensions sur celles du régime général.

Le montant de l'I.V.D. ancienne formule n'a pas non plus été modifié.

Madame le ministre, nous devons conclure que la croissance modérée prévue pour le B. A. P. S. A. en 1983 ne permettra pas d'améliorer la protection sociale des agriculteurs. Depuis plusieurs années, l'effort contributif qui leur est demandé au nom d'un prétendu rattrapage devient de plus en plus lourd.

Vous avez parlé, tout à l'heure, de la réforme de l'assiette des cotisations. Nous sommes passés du revenu cadastral au revenu brut d'exploitation qui, dans un certain nombre de cas, défavorise les régions à forte pression démographique, là où le chiffre d'affaires est plus important, proportionnellement parlant, que le revenu. Il conviendra d'en tenir compte dans les projets de réforme que vous devrez mettre en chantier. La formule, vous en conviendrez certainement, sera de se tourner le plus rapidement possible vers le revenu net d'exploitation.

A propos des compensations qui figurent à l'intérieur de ce budget, il convient de remarquer que, dans le régime général, on compte 110 retraités pour 100 actifs agricoles alors que, dans le régime agricole, pour le même chiffre de 100 actifs, on compte 270 retraités. Les réformes qui seront envisagées devront en tenir largement compte.

Madame le ministre, il importe d'accorder une pause dans l'augmentation des cotisations sociales afin d'aboutir à une meilleure connaissance des revenus individuels, laquelle permettrait de mettre en place un système de financement fondé sur les capacités contributives de chaque exploitant.

Telles sont, madame le ministre, les quelques réflexions que je voulais vous soumettre à propos de ce budget. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

**M. le président.** La parole est à M. Béranger.

**M. Jean Béranger.** Madame le ministre, intervenant au nom des sénateurs radicaux de gauche, je m'attacherai à situer votre projet de budget pour le B. A. P. S. A. dans le contexte national qui est le nôtre aujourd'hui, avec ses espoirs, certes, mais aussi ses contraintes, et l'apprécierai au travers de son évolution depuis deux ans.

Ce budget traduit bien, à notre sens — et nous nous y associons — la volonté du Gouvernement sur deux points : tout d'abord, mettre un terme au déficit galopant des budgets des régimes sociaux, quels qu'ils soient, ce qui nécessite un rééquilibrage dans l'effort contributif des professions agricoles sans pour autant remettre en cause le principe fondamental de la solidarité de l'ensemble des salariés au titre de la compensation démographique, qui, je le note, s'accroît en 1983 de 24,2 p. 100.

Cet objectif sera atteint puisque, avec une augmentation des cotisations de 17 p. 100, les professions agricoles financeront leurs prestations sociales en 1983 à peu près à parité avec les salariés.

Bien sûr, ce rééquilibrage ne va pas sans demander un effort supplémentaire sensible aux agriculteurs. C'est pourquoi, par décret du 11 mai 1982, vous avez modulé l'effort contributif selon la taille de l'exploitation, évitant ainsi que les deux tiers des agriculteurs aient à supporter une augmentation dépassant 13 p. 100, ce qui correspond pratiquement à l'augmentation des prestations pour 1983.

Je note cependant que le système a son revers puisqu'il provoque — cela a été signalé par les précédents intervenants — une disparité très importante dans certaines régions ; c'est le cas, par exemple, de l'Île-de-France où les exploitants verront leurs cotisations augmenter en moyenne de plus de 25 p. 100. Il conviendrait sans nul doute de trouver une formule — mon collègue, M. Moreigne, a évoqué cette nécessité de recherche — afin d'éviter que de tels seuils soient dépassés, car nous risquons une démotivation de ces exploitants agricoles qui contribuent fortement au développement de l'économie de notre pays.

L'autre objectif de la politique gouvernementale est d'assurer, au travers du B. A. P. S. A., la poursuite de l'amélioration des prestations sociales agricoles. On en trouve la traduction dans le rattrapage très important effectué en dix-huit mois sur le minimum vieillesse qui a augmenté de 50 p. 100, la retraite proportionnelle augmentant de 24,4 p. 100, la pension d'invalidité totale de 56 p. 100 et la pension d'invalidité partielle de 28 p. 100, alors que les prestations familiales pour deux enfants augmentaient de 68,3 p. 100, sans oublier les allocations de remplacement pour les congés maternité et l'accroissement de 50 p. 100 de l'allocation logement. On a trop tendance à oublier ces chiffres.

C'est donc un bilan positif qui est à mettre à l'actif du Gouvernement, madame le ministre, et il convient d'ajouter que plus de justice dans les prestations s'accompagne de plus de justice dans les cotisations.

Nous reconnaissons qu'il reste beaucoup à accomplir dans le domaine des prestations sociales agricoles pour rattraper le retard au regard du régime des salariés, notamment en ce qui concerne la retraite et ses nouvelles dispositions.

Et si ces améliorations marquent quelque peu le pas dans le budget 1983 que vous nous soumettez, c'est à l'évidence qu'un tel effort ne peut être soutenu deux années de suite dans les conditions nouvelles de rigueur budgétaire induites par la situation économique mondiale. Nous notons, néanmoins, que les améliorations importantes obtenues en 1982 ne sont pas remises en cause en 1983 et sont ainsi consolidées. Nous nous en félicitons.

Les radicaux de gauche souhaitent néanmoins, madame le ministre, que vous poursuiviez cette politique de revalorisation progressive des prestations sociales agricoles, parallèlement à l'effort consenti par l'Etat pour maintenir ce secteur viable et créer les conditions de son développement. Nous en constatons d'ailleurs d'ores et déjà les effets, puisque les statistiques annoncent un redressement probable du pouvoir d'achat des exploitants agricoles dans leur ensemble en 1982, ce qui, rappelons-le, n'était pas arrivé depuis dix ans.

Je tiens, pour conclure, à marquer notre intérêt devant la plus grande autonomie prise par les professions agricoles dans le budget de leurs prestations sociales, tout en déplorant que, dans un souci de corporatisme extrême, certains ne défendent l'idée que la contribution qui leur est demandée est trop lourde, oubliant que les salariés subissent de plein fouet les conséquences de la rigueur avec, notamment, la diminution de certaines de leurs prestations, comme celles qui sont attribuées aux chômeurs et aux préretraités, et ce alors que leur contribution aux régimes sociaux des agriculteurs s'est accrue considérablement depuis 1981. Solidarité nationale, certes, solidarité nécessaire, certes, mais qui ne doit pas être occultée.

En ce qui concerne ce que l'on appelle le désengagement de l'Etat, il faut convenir qu'il provient, certes, de la rigueur nécessaire du budget de 1982, mais aussi du souci de clarification des aides qu'il procure en reprenant notamment en charge directe les allocations pour les handicapés qui étaient auparavant assurées par la C.N.A.F.

Le souci de clarification nécessaire, qui nous est cher, nécessiterait aussi une réforme de la fiscalité agricole ; je n'hésite pas à le réaffirmer ainsi que je l'avais fait l'an dernier. Vous nous avez tout à l'heure, madame le ministre, précisé votre volonté en ce domaine. Nous en prenons acte avec satisfaction.

Parce que votre budget, madame le ministre, est responsable et réaliste eu égard à la conjoncture, et malgré les quelques réserves que je viens d'énoncer, les radicaux de gauche soutiendront votre politique sociale en faveur des agriculteurs, politique affirmée en 1982 et confirmée en 1983. En conséquence, ils approuveront votre budget. (*Applaudissements sur les travées des radicaux de gauche ainsi que sur les travées socialistes et communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Louvot.

**M. Pierre Louvot.** Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'intervention solidement éclairée de nos rapporteurs, les observations diligentes des sénateurs qui m'ont précédé à cette tribune, la rigueur, enfin, du temps imparti me conduiront à ramasser mon propos. Mais je reste fidèlement attentif à ce monument de solidarités, verticales et horizontales, qu'est le budget social de l'agriculture, qui s'élève à 57 256 millions de francs.

Non point annexe mais primordial, ce budget pèse d'un si grand poids dans la vie du monde rural, il concerne si fortement la justice des personnes et des familles qu'il appelle notre vigilance.

Ne devrait-il pas répondre chaque année davantage à l'inlassable espérance d'une catégorie professionnelle qui ne reçoit pas le juste prix de son effort ? A considérer l'amertume des organisations et l'étonnement du conseil supérieur des prestations sociales agricoles, lesquels n'ont pas été consultés dans la phase préparatoire, il semble bien que le B.A.P.S.A. soit affligé pour 1983 d'inadéquations réhébilitaires.

Il faut donc l'examiner d'un œil protubérant.

Cet édifice complexe témoigne d'une longue évolution et de l'adaptation permanente d'une agriculture aux visages multiples et contrastés. Sa longue marche vers l'harmonisation ne pouvait être que progressive et pragmatique en face de la concentration du nombre des actifs et de l'inversion de la démographie comme au regard des revenus eux-mêmes, non comparables et, en tout cas, largement insuffisants pour assurer l'équilibre du régime.

Des modifications d'assiette résultant de subtils dosages entre le revenu cadastral et le résultat brut d'exploitation, les coefficients correcteurs départementalisés, la sédimentation et l'articulation de financements croisés et complémentaires, l'intervention, enfin, de solidarités internes et externes variant dans

le temps et dans l'espace ont finalement engendré un appareil à la fois lourd et fragile au sein duquel apparaissent, perdurent ou s'aggravent de nouvelles disparités.

On ne peut donc démonter cette horlogerie qu'avec prudence, car elle est explosive. Elle ne s'accommode pas de manipulations hasardeuses. Il serait trop simple de croire que la solution, d'ailleurs ambiguë, qui consiste à débusquer la réalité des revenus pour y prélever une manne salvatrice, suffirait à résoudre les problèmes posés.

Il faut une approche plus affinée, plus attentive au dynamisme de l'agriculture qu'à son nivellement.

Faut-il ou non faire entrer les cotisations dans les coûts de production ou les appuyer sur le revenu ?

Revenu potentiel ou revenu réel ? Et comment les définir ? Pour utile qu'elle soit, une appréciation et une répartition meilleures de l'effort possible entre les cotisants ne résoudra pas, en définitive, la question fondamentale qui naît de la lourde charge des inactifs alors que les exploitants n'ont pas la maîtrise des prix agricoles et des coûts intermédiaires.

Parmi tous les régimes sociaux, le B.A.P.S.A. restera donc l'expression d'une solidarité globale à l'égard d'une profession qui crie vers la justice, gagne le pain de la nation et ramasse les miettes qu'une année climatiquement favorable, indépendamment de la planification socialiste, rend parfois plus généreuses.

Désormais, ainsi que le montrent les meilleures études — encore controversées — les cotisations globales moyennes sont à la hauteur de celles que prélève le régime général.

Cependant, les prestations sont encore loin d'être les mêmes ! Le montant moyen de la pension vieillesse s'élève, pour 1982, à 14 210 francs alors qu'il était, dès 1981, de 17 330 francs dans le régime général. L'avancée sociale que voulait pourtant signifier le budget en cours a entraîné, dans mon département, une majoration des cotisations de 20 p. 100 dans la tranche 9, de 30 p. 100 pour la tranche 5 et de 42 p. 100 pour la tranche 2, alors que la subvention spécifique de l'Etat n'augmentait que de 15 p. 100.

Une telle majoration, de 21 p. 100 en moyenne pour les cotisations techniques, était excessive et nous l'avions dit. Il fallait aller plus lentement et l'effet pendulaire, celui du *stop and go*, nous ramène aujourd'hui à la rigueur, et cela rebondit néanmoins en 1983 par une nouvelle et forte augmentation, dont les amplitudes resteront désordonnées sans accompagnement de prestations nouvelles, hors une amélioration de l'allocation de remplacement en cas de maternité. Après la générosité coûteuse, l'austérité ruineuse ! Il y a une différence de plus de quatre points et demi entre le volume des cotisations et celui des prestations.

L'effort devient donc injuste alors que s'accumulent ces pierres d'attente que sont les indemnités journalières, l'amélioration de la pension d'invalidité et son extension au conjoint, le sort des aides familiaux, le développement de l'aide ménagère, le statut des femmes d'agriculteurs, que M. Moreigne évoquait tout à l'heure, la pension de réversion, la retraite complémentaire et les perspectives également évoquées, mais dont je sais bien qu'elles pèsent d'un grand poids, de la retraite à soixante ans, alors même aussi que se réduit l'I.V.D., dont la nécessité reste cependant évidente pour l'installation des jeunes agriculteurs.

Un tel budget ne nous paraît pas acceptable. Il ne permet aucune avancée nouvelle et ne progresse pas dans la voie de l'harmonisation ; il appelle donc une pause. Il n'est pas compatible avec l'évolution réelle et potentielle du revenu agricole et des charges de production. Il appesantit sans contrepartie significative le destin des exploitations. Il ampute la capacité d'investissement des actifs et pénalise les entreprises.

Enfin, la gymnastique comptable dont il témoigne et les solutions qu'il laisse entrevoir obscurcissent l'avenir.

Personne ici ne pourra s'étonner du jugement de la commission des affaires sociales auquel s'accorde le groupe des républicains et des indépendants au nom de la vérité et de la justice. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'U.C.D.P.*)

**M. le président.** Mes chers collègues, avant de donner la parole à Mme le ministre, je salue Mme Alduy, qui siège pour la première fois dans notre assemblée. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'U.C.D.P.*)

La parole est à Mme le ministre.

**Mme Edith Cresson, ministre de l'Agriculture.** Mesdames, messieurs, il est difficile de répondre en quelques minutes à toutes les questions que vous m'avez posées. C'est pourquoi j'axerai mon propos autour de quelques grands thèmes qui me permettront de vous apporter certaines réponses globales.

J'aborderai tout d'abord le problème du prétendu désengagement de l'Etat et de la participation de la caisse nationale des allocations familiales au financement des prestations familiales agricoles, problème qui a été largement évoqué par M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales.

La caisse nationale des allocations familiales, la C.N.A.F., participe d'ores et déjà au financement des prestations familiales servies aux ressortissants des autres régimes sociaux : salariés agricoles et non agricoles, entrepreneurs et travailleurs indépendants, régimes spéciaux. Il est donc normal, pour des raisons de cohérence de la politique familiale, que la caisse nationale des allocations familiales participe également au financement des prestations familiales des exploitants agricoles.

Cette mesure permettra notamment de supprimer un certain nombre de transferts tels que le versement du B.A.P.S.A. à la caisse nationale des allocations familiales au titre de la compensation démographique. Je tiens à souligner que cette participation financière ne modifie en rien la gestion des prestations familiales agricoles, qui continuera à être assurée par la mutualité sociale agricole.

D'autre part, les dépenses de prestations familiales agricoles ainsi que les ressources affectées à ces dépenses — cotisations, contribution de l'Etat et versement de la C.N.A.F. — figurent toujours au B.A.P.S.A.

Enfin, globalement, l'intervention de la C.N.A.F. au financement du B.A.P.S.A. est financièrement neutre pour celui-ci, ce qui est désormais apporté par la C.N.A.F. ne l'étant plus par l'Etat au titre de la subvention. Globalement, je rappelle que l'augmentation de la contribution publique passe de 21 800 à 24 600 millions de francs, soit une augmentation de 13 p. 100, supérieure à l'augmentation des prestations. Il n'y a donc pas désengagement de l'Etat.

S'agissant maintenant du mode de calcul de la contribution de la C.N.A.F., je peux vous apporter les éclaircissements suivants : d'abord, la contribution de la caisse nationale des allocations familiales aux prestations familiales agricoles est de 2 771 millions, auxquels s'ajoute la perte de la recette de 1 274 millions de francs que la C.N.A.F. aurait encaissée au titre de la compensation démographique, soit une contribution réelle de 4 045 millions de francs.

En contrepartie, la C.N.A.F. sera allégée de la charge de l'allocation aux adultes handicapés, soit 11,5 milliards de francs. Il s'agit là d'une contrepartie réelle puisque aucun engagement concernant cette charge n'avait jamais été pris, même si certains affirmaient depuis l'origine qu'il s'agissait là d'une charge indue. La contrepartie est donc bien réelle.

Par ailleurs, la participation de la C.N.A.F. est égale à la différence entre le montant des prestations familiales agricoles versées et le montant des cotisations correspondant à un taux de participation comparable à celui des autres cotisations socio-professionnelles. Elle s'inscrit donc bien dans la philosophie d'un régime général des prestations familiales et ne correspond donc absolument pas à une charge indue que supporteraient les autres cotisants.

La différence entre le montant des cotisations correspondant à un taux de participation comparable et les cotisations effectivement perçues est supportée par le budget général et s'explique en partie par le niveau moyen du revenu agricole. Elle correspond à une manifestation de la solidarité gouvernementale au profit des exploitants agricoles.

Je ne vois donc, au total, aucune raison fondée aux propos alarmistes tenus par certains orateurs tout à l'heure, en particulier par M. d'Andigné.

Il me faut, bien sûr, revenir sur les cotisations. Comme je l'ai annoncé dans mon intervention liminaire, les cotisations globales, techniques et complémentaires, augmenteront de 16 p. 100 en 1983, soit un taux légèrement supérieur au rythme des prestations. Cela correspond à une amélioration de l'effort contributif des exploitants, bien que le pourcentage d'augmentation soit nettement moins élevé que l'an passé.

Il faut toujours garder en mémoire que le financement extra-professionnel représente 80 p. 100 des ressources du B.A.P.S.A. et que les assujettis au régime agricole doivent participer à l'effort de rigueur demandé à tous en matière de financement social.

En 1982, les engagements relatifs à l'augmentation des cotisations ont été tenus, à l'exception de quelques cas particuliers.

En premier lieu, les taux moyens d'augmentation annoncés au niveau national sont très proches des taux effectifs. C'est ainsi que l'on peut affirmer que les 160 000 exploitants les plus modestes ont connu une augmentation de 16 p. 100 et que, pour 50 p. 100 des exploitants, l'augmentation a été inférieure à 22 p. 100, tandis que les prestations augmentaient de 24 p. 100.

En second lieu, il convient de rappeler qu'au niveau départemental, compte tenu du système de modulation choisi et de la correction du revenu cadastral par le résultat brut d'exploitation, le taux de progression moyen des cotisations varie d'un département à l'autre.

Malgré les insuffisances de l'assiette servant de base aux cotisations, on peut dire, schématiquement, que les cotisations ont accusé une hausse plus forte dans les départements « riches »

ou considérés comme tels et avantagés par le revenu cadastral et une hausse plus modérée dans les départements « pauvres » et pénalisés par le revenu cadastral.

Les modifications susceptibles d'être apportées dans le régime des cotisations ou leur barème notamment leur modulation en fonction des revenus, seront telles que la progression des cotisations des deux tiers des exploitants ne soit pas supérieure à 13 p. 100.

Ces améliorations seront arrêtées en collaboration avec les organisations professionnelles et la mutualité sociale agricole dans le cadre du groupe de travail mis en place par la conférence annuelle. Ce groupe de travail a déjà commencé ses travaux.

M. le rapporteur de la commission des finances a évoqué la modulation des cotisations.

Je constate que, dans son rapport, M. le rapporteur souligne, page 21, qu'à une augmentation quasi uniforme des cotisations jusqu'en 1981 a succédé une modulation allant de 16 à 28 p. 100 pour 1982. Ce résultat nous paraît positif et va dans le sens de nos engagements politiques. C'est d'ailleurs ce que montre l'analyse départementale.

Pour répondre à M. Robert, je précise que, sur 9 905 agriculteurs du Cantal, les trois quarts ont subi une augmentation des cotisations inférieure à celle des prestations, qui est de 24 p. 100 ; 28 p. 100 d'entre eux ont subi une augmentation inférieure à 18 p. 100.

Pour la Creuse, sur 10 402 exploitations, 89 p. 100 ont connu une augmentation des cotisations inférieure ou égale à celle des prestations, soit 24 p. 100.

M. Daunay et M. Robert déclarent que la cotisation des agriculteurs atteint aujourd'hui 94 p. 100 de celle des salariés du régime général.

Ainsi que je l'ai dit dans mon exposé introductif, il n'est pas possible d'affirmer aujourd'hui que la cotisation atteint 94 p. 100. Le groupe de travail profession-administration devra vérifier si cela est exact. Alors seulement nous pourrions avec quelque certitude avancer des pourcentages. Aujourd'hui, toute affirmation de ce type me semble prématurée.

En réponse à M. Minetti, je veux dire qu'un certain nombre de taxes, portant sur les céréales et sur d'autres produits agricoles, concourent au financement du B.A.P.S.A.

Il est difficile, sur un plan pratique, de mettre en œuvre un système de taxes progressives, dont le taux varierait en fonction de l'importance de la collecte de chaque agriculteur. D'autre part, sur le plan des principes, il convient de rappeler que le B.A.P.S.A. a pour mission première d'assurer le versement des prestations légales.

Cependant — M. Minetti le sait — je suis toujours très attachée au principe des mesures différenciées en faveur des petits producteurs et je continue à rechercher tous les moyens possibles pour y parvenir.

M. Caiveau, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales, a souligné l'importance d'une bonne connaissance des revenus agricoles. Bien entendu, nous sommes d'accord sur cet objectif. Vous savez cependant qu'en matière fiscale il faut être très prudent et procéder à des études très approfondies, si l'on veut éviter des effets pervers pouvant dénaturer la réforme. Certaines expériences des années passées sont à cet égard révélatrices.

Cette réforme fiscale, il faut la concevoir comme le moyen de parvenir à plus de justice et d'équité dans les modalités d'imposition des agriculteurs, et comme un moyen d'inciter les exploitants agricoles, par une fiscalité plus moderne, à améliorer la gestion de leur exploitation.

Je dois dire que personnellement ce second objectif est pour moi aussi important que le premier. Permettant une meilleure connaissance des revenus individuels de chaque agriculteur, condition indispensable pour améliorer les conditions d'attribution et d'utilisation des aides publiques, cette réforme doit s'inspirer des trois principes suivants : tout d'abord, réaménagement du régime du forfait collectif ; ensuite instauration du régime supersimplifié ; enfin, réaménagement du régime réel normal.

Des travaux ont été entrepris respectivement par les services du ministère du budget et par mes propres services, et des contacts sont pris avec les organisations professionnelles agricoles. Un groupe de travail sera réuni très prochainement à cet effet.

M. Caiveau a également abordé le problème de l'assurance veuvage. En effet, la loi n° 80-546 du 17 juillet 1980 a institué en son titre premier une assurance veuvage en faveur des conjoints survivants d'assurés salariés. L'article 9 de ladite loi prévoit l'extension de cette assurance veuvage au profit des non-salariés agricoles.

Compte tenu que, d'une part, les conditions particulières de l'exercice de l'activité agricole rendront nécessaires certains aménagements et que, d'autre part, le financement de cette assurance devra être pris en charge par les cotisations des assujettis, il a été jugé opportun d'inviter les principales organisations professionnelles agricoles à faire connaître leur avis sur l'institution d'une assurance veuvage en faveur des exploitants agricoles et des membres de leur famille.

La mise en œuvre de cette nouvelle assurance ne peut être actuellement envisagée, toutes les organisations n'ayant pas encore à ce jour fait connaître leurs points de vue. Il faut savoir que lorsqu'on prend son temps, naturellement, c'est quelquefois aussi le signe d'une concertation poussée.

M. Caiveau souhaiterait une large concertation avec la profession. Il peut être rassuré. Tout au long de l'année 1982, que ce soit au sein du conseil supérieur des prestations sociales agricoles, du groupe de travail « profession-administration », des séances de travail en commun à Paris ou dans les régions, toutes les mesures sociales ont fait l'objet de très nombreuses et profondes concertations, et il en sera encore ainsi en 1983.

Je voudrais à cet égard préciser à M. Louvot que le conseil supérieur a bien été consulté sur le budget annexe des prestations sociales et que, d'autre part, il s'est intéressé aux modalités d'application des cotisations. Il sera de nouveau consulté sur ce plan au cours de l'année 1983.

M. Caiveau affirme que les agriculteurs sont défavorisés par rapport aux salariés en ce qui concerne les retraites.

Pour les agriculteurs des tranches de revenus les plus modestes, la parité avec le régime général est d'ores et déjà atteinte en ce qui concerne les prestations, alors que le niveau de leurs cotisations est, lui, nettement plus faible.

Le rapport prestations/cotisations est favorable aux agriculteurs exploitant moins de 300 hectares. Sans doute des progrès sont-ils souhaitables pour les prestations des tranches les plus élevées, mais cela risque de s'accompagner d'une augmentation plus que proportionnelle de leurs cotisations.

En ce qui concerne la proposition de M. Minetti de faire partir à seize ans la période ouvrant droit aux annuités de retraite au lieu de vingt et un ans, il convient d'abord de faire remarquer que, depuis 1976, l'âge de départ pour les annuités est fixé à dix-huit ans. Mais, sur un plan général, il faut remarquer que ces personnes n'ont pas cotisé. Aussi les charges créées par l'abaissement de l'âge à seize ans seraient-elles certainement très importantes. C'est un élément dont il faut évidemment tenir compte.

M. Daunay nous dit que les assurances vieillesse augmentent moins que l'an passé. Bien sûr, l'effort budgétaire a été considérable en 1982. Il marquait une volonté politique de rattraper un retard accumulé dans le passé et, bien entendu, ce rythme de rattrapage ne va pas se poursuivre indéfiniment. On ne va pas augmenter de 40 ou 50 p. 100 certaines charges tous les ans, sinon, où irait-on ?

Désormais, l'augmentation des retraites suit l'augmentation légale de l'ensemble des retraites. Comme l'a fort bien dit M. Béranger, nous poursuivons l'effort, plus que proportionnel, consenti pour les retraites agricoles. Cet effort doit cependant être adapté à nos capacités de le financer.

M. de la Forest a évoqué le problème très important, et auquel je suis très sensible, de la suspension des prestations aux agriculteurs n'ayant pas versé de cotisations. Dès mon arrivée rue de Varenne, j'ai donné des instructions à mes services et aux caisses de mutualité sociale agricole pour que les dossiers de remise de peine, en cas de non-versement de cotisation, soient examinés avec bienveillance. Dans le cas des agriculteurs en difficulté, les procédures de suspension des prestations ne sont pas mises en œuvre. Ainsi sont conciliées les règles d'ordre public en ce qui concerne le versement des cotisations et les préoccupations sociales de solidarité et de prise en compte des difficultés des agriculteurs, afin de leur éviter la perte du bénéfice d'une couverture sociale.

Lorsque nous avons mis en œuvre la procédure des agriculteurs en difficulté, nous avons entendu beaucoup de critiques. On m'a dit que c'était lent, lourd et extrêmement difficile à organiser. Il est bien évident que quand on veut étudier le cas personnel d'agriculteurs qui se trouvent dans une situation difficile pour des raisons diverses, il faut prendre du temps. En définitive, cette procédure a tellement bien réussi que l'on me demande maintenant de la reconduire. C'est à l'intérieur de cette procédure, puis avec les instances mises en place et avec les caisses de mutualité sociale agricole qu'il faut examiner, avec bienveillance, le cas des agriculteurs dont la couverture sociale, logiquement et normalement, devrait être suspendue. Mais, bien entendu, il est souhaitable que tout cela soit mis en œuvre pour qu'elle ne le soit pas.

M. de la Forest a parlé aussi du revenu agricole en hausse cette année. Oui, c'est vrai, la tendance est à la baisse du revenu si l'on considère qu'une tendance s'observe sur plusieurs années. Une courbe s'établit sur plusieurs années. Sur huit ou dix ans, si l'on regarde la courbe, elle est toujours à la baisse, ce qui veut dire que nous n'avons pas réussi en un an et demi à relever suffisamment le revenu agricole pour compenser la baisse des huit ou dix années précédentes. Mais qui pouvait penser — alors, c'est que vous étiez bien optimistes ! — que nous pourrions en un an modifier cette tendance ?

La baisse du revenu semblait supportable à certains du temps des précédents gouvernements (*marques de protestations sur les travées du R.P.R.*), mais la hausse du revenu ne semble pas supportable avec le Gouvernement actuel. C'est quelque chose dont je comprends mal la logique. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. Louis Minetti. Très bien !

Mme Edith Cresson, ministre de l'Agriculture. M. Moreigne a parlé d'un problème qui me tient à cœur : celui du statut des agricultrices. Je crois qu'il faut que les choses soient très claires à ce sujet. Je souhaite qu'il y ait un statut des agricultrices, puisqu'elles travaillent, pour la plupart d'entre elles, sur l'exploitation une bonne partie de leur journée.

Mais il y a un problème juridique très important : celui du statut des exploitations agricoles. Nous sommes en train de nous pencher sur ce problème parce que la situation est complètement anachronique, comparée à celle qui existe dans d'autres pays. Il faut notamment faire une distinction entre les biens propres et les biens d'exploitation. Dans des pays voisins, il existe des sociétés unipersonnelles. Nous sommes en train de réfléchir à ce problème et au problème du statut des agricultrices. Il doit être lié à celui de cette définition juridique du statut des exploitations.

Cette réflexion est en train de s'engager. Elle sera délicate et soulèvera beaucoup de questions. M. le secrétaire d'Etat, M. André Collard, va apporter toute sa compétence de juriste à l'étude de ce problème délicat pour lequel, bien entendu, les organisations professionnelles seront consultées ainsi que, je le souhaite, les parlementaires.

M. d'Andigné m'a également demandé si j'envisageais de faire bénéficier le B.A.P.S.A. des mesures de redressement arrêtées par mon collègue, M. Beregovoy, en matière d'assurance maladie, en particulier du produit des taxes prévues sur la publicité pharmaceutique, les alcools et les tabacs.

Le plan Beregovoy concerne directement le régime général, qui recevra le produit des taxes sur la publicité pharmaceutique, les alcools et les tabacs. Si le B.A.P.S.A. n'est pas appelé à encaisser ces taxes au même titre que les taxes qui l'alimentent habituellement, il en bénéficiera indirectement par l'intermédiaire de la participation du régime général au financement des prestations sociales agricoles.

S'agissant de ces mesures de redressement, c'est dans le cadre d'un raisonnement global sur le financement de l'ensemble des dépenses de protection sociale qu'il faudra se placer et non chercher les avantages retirés par tel ou tel régime particulier. Du fait de l'importance des transferts entre les régimes sociaux au bénéfice du régime agricole, le B.A.P.S.A. ne peut que profiter d'une amélioration de l'équilibre financier du régime général.

En ce qui concerne les coupes claires que mon collègue M. Laurent Fabius aurait pratiquées dans mon budget, et qu'a évoquées M. d'Andigné, je répondrai plus complètement sur ce point cet après-midi puisque nous aurons un débat sur le budget agricole.

Dès à présent, je voudrais préciser qu'à structures constantes, le budget de l'agriculture augmente de 10,01 p. 100 dans son ensemble. Cette augmentation est de 11,06 p. 100 pour les dépenses ordinaires, tandis que les autorisations de programme progressent de 13,3 p. 100.

Je rappelle aussi que l'ensemble des contributions de l'Etat au financement de l'agriculture s'élèvera en 1983 à 92 365 millions de francs, soit un chiffre proche de celui du revenu agricole lui-même, ce qui incite à la réflexion.

En conclusion, voilà, mesdames, messieurs, les quelques éléments de réponse qu'il m'a été possible de vous communiquer dans le cadre d'une intervention que la procédure parlementaire avait prévue courte et globale. Je suis consciente de n'avoir pas répondu à chaque question ponctuelle. Mes services restent à votre disposition pour toute explication particulière que vous souhaiteriez obtenir.

Personne ici n'ignore l'importance et la difficulté des questions sociales qui touchent à la vie quotidienne de chacun. Nous voulons œuvrer pour assurer à la fois la meilleure maîtrise des dépenses

et l'amélioration des prestations. Le projet de B. A. P. S. A. qui vous est proposé est la traduction de cette politique. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes et sur les travées des radicaux de gauche.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Nous allons examiner les crédits concernant le budget annexe des prestations sociales agricoles et figurant aux articles 34 et 35 ainsi que l'article 55.

#### Article 34.

**M. le président.** « Services votés. — Crédits.. 53 583 226 535 F. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix ces crédits.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe du R.P.R.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(*Le scrutin a lieu.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(*Il est procédé au comptage des votes.*)

**M. le président.** Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 66 :

Nombre des votants .....	301
Nombre des suffrages exprimés .....	292
Majorité absolue des suffrages exprimés ..	147
Pour l'adoption .....	114
Contre .....	178

Le Sénat n'a pas adopté.

#### Article 35.

**M. le président.** « Mesures nouvelles. — Crédits : 3 672 933 465 francs. »

La parole est à M. Colin, pour explication de vote.

**M. Jean Colin.** Avant qu'intervienne le vote sur ce budget, je voudrais faire part de ma réserve car votre argumentation, madame le ministre, ne m'a pas rassuré. J'évoquerai brièvement l'autre tiers, celui dont les cotisations vont être très lourdement augmentées.

Dans certaines régions, comme l'Île-de-France, les cotisations sociales ont pris de telles proportions qu'elles sont devenues véritablement insupportables. Elles ont doublé en quatre ans, et l'ascension continue puisque la majoration prévue pour 1983 est officiellement de 16,5 p. 100. En réalité, elle sera beaucoup plus importante puisque, compte tenu des taxes parafiscales, la cotisation d'ensemble va souvent dépasser le taux assez caractéristique et anormal de 700 francs à l'hectare. M. Béranger, qui n'a pas les mêmes options politiques que moi, a tout à l'heure souligné les inconvénients de tels excès.

Solidarité oui, bien sûr, tout le monde en convient ! Mais non à une montée des charges sans limite et sans fin.

C'est pourquoi un large mouvement de mécontentement s'est manifesté dans des régions qui apportent au B.A.P.S.A. l'essentiel des cotisations, et notamment en Île-de-France.

Il y a là un problème qui doit être repris. L'ascension brutale des cotisations doit être stoppée en faisant jouer les règles d'écrêtement. Sinon, on pénalisera très lourdement des régions qui constituent un moteur pour notre agriculture, une chance pour notre commerce extérieur et un exemple en matière de productivité. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P. et de l'U.R.E.I.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant à l'article 35.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe du rassemblement pour la République.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(*Le scrutin a lieu.*)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ? ...

Le scrutin est clos.

(*Il est procédé au comptage des votes.*)

**M. le président.** Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 67 :

Nombre des votants .....	296
Nombre des suffrages exprimés .....	287
Majorité absolue des suffrages exprimés.	144
Pour l'adoption .....	105
Contre .....	182

Le Sénat n'a pas adopté.

#### B. — Autres mesures.

##### Article 55.

**M. le président.** « Art. 55. — I. — Les prestations familiales servies aux personnes non salariées du régime agricole, ainsi que les ressources destinées à leur financement, sont retracées dans les comptes de la caisse nationale des allocations familiales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1983.

« II. — L'ordonnance n° 67-706 du 21 août 1967 relative à l'organisation administrative et financière de la sécurité sociale est modifiée dans les conditions ci-après :

« a) Le 1° de l'article 23 est remplacé par les dispositions suivantes :

« 1° D'assurer le financement de l'ensemble des régimes de prestations familiales. »

« b) Il est ajouté à l'article 26 un troisième alinéa ainsi rédigé :

« En ce qui concerne les personnes non salariées des professions agricoles, le service des prestations familiales incombe aux caisses de mutualité sociale agricole. »

« c) L'article 31 est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 31. — Les charges des prestations familiales sont couvertes :

« 1° Par des cotisations proportionnelles à l'ensemble des rémunérations ou gains perçus par les salariés des professions non agricoles dans la limite d'un plafond.

« Des cotisations forfaitaires peuvent être fixées par un arrêté du ministre, chargé de la sécurité sociale, pour certaines catégories de travailleurs salariés ou assimilés.

« Ces cotisations sont intégralement à la charge de l'employeur.

« 2° Par les cotisations calculées en pourcentage des revenus professionnels pour les employeurs et travailleurs indépendants des professions non agricoles, dans la limite d'un plafond et dans des conditions fixées par décret.

« 3° Par les cotisations et ressources affectées aux prestations familiales des personnes salariées et non salariées des régimes agricoles.

« d) Les articles 32, 33 et 34 sont supprimés.

« III. — Le 1° de l'article 1003-4 du code rural est ainsi complété :

« g) Une contribution de la caisse nationale des allocations familiales. »

« IV. — La deuxième phrase du premier alinéa de l'article 2 de la loi n° 74-1094 du 24 décembre 1974 relative à la protection sociale commune à tous les Français et instituant une compensation entre régimes de base de sécurité sociale obligatoires, est remplacée par les dispositions suivantes :

« Cette compensation porte sur les charges de l'assurance maladie et maternité, au titre des prestations en nature, et de l'assurance vieillesse, au titre des droits propres. »

Par amendement n° 120, M. Caiveau, au nom de la commission des affaires sociales, propose de supprimer cet article.

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

**M. Louis Caiveau, rapporteur pour avis.** Ce n'est pas tellement le contenu même de l'article qui inquiète la commission que l'exposé des motifs du Gouvernement.

Certaines phrases semblent, en effet, lourdes de sens pour l'avenir :

« L'autonomie du régime des exploitants agricoles est devenue largement formelle quant au fond puisque les prestations versées sont les mêmes que celles de la C.N.A.F.

« L'existence de deux régimes implique même des transferts comptables qui compliquent la gestion et ne permet pas d'avoir une vue claire et synthétique de la « branche famille ».

Ces affirmations portent uniquement sur la branche des prestations familiales, mais elles peuvent être les prémices d'un mouvement beaucoup plus large aboutissant à la suppression d'un régime agricole autonome.

Pour l'instant, l'autonomie est respectée, madame le ministre. Vous nous avez confirmé l'intégrité du régime agricole, et je vous en remercie.

Votre commission s'inquiète de l'avenir de la politique familiale ainsi conduite par le Gouvernement. Si les prestations familiales arrivent un jour à être financées par la fiscalité, le Gouvernement aura la maîtrise totale de la politique familiale, qui risque alors de devenir une politique d'assistance. Le versement des allocations familiales pourrait ainsi être lié, dans l'avenir, à la situation financière des familles.

Ce problème dépasse largement celui des simples prestations familiales agricoles et me donnera l'occasion de rappeler au Gouvernement l'engagement pris l'année dernière par Mme Questiaux, alors ministre de la solidarité nationale, de soumettre au vote du Parlement l'effort social de la nation.

Il semble, en effet, que loin d'esquisser la démarche de retirer du B.A.P.S.A., qui est le seul budget particulier soumis à un vote, un de ses éléments majeurs, il serait souhaitable, au contraire, de porter devant le Parlement l'ensemble du budget social de la nation afin de lui garantir une approche globale non seulement de la politique familiale, mais de l'ensemble de la politique sociale.

L'article 55 semble néfaste dans la mesure où il préfigure une totale maîtrise de la politique familiale par le Gouvernement. Quelle que soit la source de financement de cette politique, le Parlement doit pouvoir en connaître chaque année et la contrôler, ainsi que cela s'est fait en matière agricole jusqu'à présent.

Telles sont les raisons qui conduisent votre commission à vous proposer la suppression de cet article.

**M. le président.** La parole est à M. Moutet, pour explication de vote.

**M. Jacques Moutet.** Madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, je voudrais tout d'abord exprimer mon étonnement devant le manque de concertation qui a présidé à l'élaboration de ce projet de B.A.P.S.A. pour 1983.

En effet, le conseil supérieur des prestations sociales agricoles a été convoqué le 15 septembre dernier pour donner son avis sur ce projet. Mais, à cette date, ce dernier avait déjà été arrêté en conseil des ministres. Mme le ministre en avait même annoncé et commenté les grandes lignes devant la presse.

Curieuse pratique de la concertation que celle qui consiste à mettre les instances consultatives officielles devant le fait accompli !

Cette attitude est d'autant plus grave que le projet de B.A.P.S.A. pour 1983 est inacceptable pour l'ensemble des exploitants agricoles. Les prestations sociales agricoles ne progressent que faiblement — 12,15 p. 100 — alors que les cotisations professionnelles augmentent de 16,50 p. 100. Après la répartition de cotisations entre les départements, cette augmentation sera bien supérieure pour certains d'entre eux. De l'aveu même du ministère, la hausse des cotisations en 1983 sera comprise entre 10 p. 100 et 25 p. 100.

Les taux d'augmentation appliqués en 1982, année où la hausse globale des cotisations atteignait 21 p. 100, sont déjà significatifs. Ils représentent des pourcentages extrêmement élevés dans certains départements : 35,2 p. 100 pour l'Aube ; 35,4 p. 100 pour les Côtes-du-Nord ; 35,5 p. 100 pour le Rhône ; 33,8 p. 100 pour le Loiret et 31,8 p. 100 dans mon propre département, celui des Pyrénées-Atlantiques.

Après des années d'efforts importants demandés aux agriculteurs, ceux-ci espèrent toujours qu'une pause leur permettra de reprendre souffle. Il n'en est rien et l'effort contributif demandé en 1983 paraît d'autant plus insupportable qu'il fait suite à des augmentations durement ressenties par la profession.

En outre, le poids des cotisations devient inacceptable quand il s'accompagne d'un véritable coup de frein de la politique sociale.

Les conséquences risquent d'être d'autant plus graves que certains signes précurseurs annoncent déjà un recul social dans la population agricole.

Le nombre d'enfants d'agriculteurs bénéficiaires d'allocations familiales a diminué de 5 p. 100 en un an, signe grave de vieillissement de la population agricole active.

Les retraites agricoles sont et seront revalorisées dans les mêmes proportions que celles des autres régimes de sécurité sociale. Aucun effort n'a donc été fait en 1982 et rien n'est prévu en 1983 pour avancer dans la voie de l'harmonisation avec les pensions servies par le régime général. Cette harmonisation, inscrite dans la loi d'orientation agricole, avait pourtant été engagée en 1980 et 1981 avec deux revalorisations exceptionnelles de la retraite proportionnelle. Malheureusement, aucune revalorisation de cette nature n'est envisagée, et l'espoir qu'avaient fait naître ces rattrapages disparaît aujourd'hui.

De plus, alors que l'effort contributif demandé aux exploitants s'alourdit encore, les subventions de l'Etat diminuent de 27,63 p. 100, taux stupéfiant !

Vous me direz, madame le ministre, que cette diminution est compensée cette année par une contribution de la C.N.A.F., la Caisse nationale d'allocations familiales. Mais, d'une part, cette compensation permet tout juste d'atteindre le niveau des subventions de l'Etat en 1982, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de progression financière pour l'année prochaine ; d'autre part, ainsi que l'a souligné excellemment le rapporteur de notre commission des affaires sociales, une aide financière de l'Etat,

manifestation d'une solidarité nationale, n'a pas la même signification qu'une contribution des cotisants d'un autre régime de sécurité sociale qui, elle, est la manifestation d'une solidarité interprofessionnelle, solidarité qui peut être fort mal ressentie par ceux qui en font les frais et qui accroît encore la dépendance des agriculteurs à l'égard du régime général.

Alors que les exploitants agricoles sont aujourd'hui presque à parité de cotisations avec les salariés, leur régime de protection sociale devient de plus en plus dépendant financièrement du régime général.

La présentation du B.A.P.S.A. pour 1983, sans accroître les recettes, accentue donc les risques de heurts entre les professions et semble n'avoir pour but que de décharger l'Etat d'un poids financier.

Quant à la modulation des cotisations déjà mise en œuvre en 1982, elle doit être accentuée en 1983. Les revenus cadastraux élevés seront de plus en plus imposés par rapport aux plus faibles. Ainsi les exploitants encore compétitifs — entrepreneurs familiaux ou employeurs de main-d'œuvre — seront-ils plus fortement taxés, ce qui tendra à les décourager.

Est-ce, dans ces conditions, le bon choix ?

Quand on connaît les incertitudes qui pèsent sur la profession et la baisse continue du revenu agricole depuis plusieurs années, la lecture du B.A.P.S.A. pour 1983 laisse songeur, sinon pessimiste.

La protection sociale des agriculteurs ne doit pas être sacrifiée alors que leur effort contributif ne s'est à aucun moment relâché, depuis plusieurs années.

Les difficultés financières de la sécurité sociale n'ont jamais servi de prétexte à une moindre couverture sociale des salariés. Le plan de redressement proposé par le ministre des affaires sociales va y remédier en faisant appel à la solidarité nationale par le biais de taxes nouvelles sur la publicité des produits pharmaceutiques, sur les alcools et le tabac. Pourquoi de telles solutions n'ont-elles pas été envisagées pour le B.A.P.S.A. ? Si une part du produit de ces taxes lui était affectée, elle permettrait de résoudre nombre de problèmes et, en particulier, celui de l'harmonisation des retraites.

Il est temps que les agriculteurs cessent d'être les parents pauvres de la santé et d'être toujours considérés comme des assistés sociaux des salariés. Leur niveau de cotisations atteint 98 p. 100 de celui des salariés et leur consommation médicale moyenne se rapproche de celle de ces derniers. Il convient donc de leur assurer les moyens de satisfaire cette consommation sans faire d'économies à leurs dépens.

Je ne vous demanderai donc, madame le ministre, qu'un peu plus de générosité. Faites appel en faveur de nos agriculteurs, non à la solidarité de quelques-uns, mais à la solidarité de tous. La France rurale ne demande pas la charité ; elle veut seulement que ses efforts soient reconnus et en recevoir, non la contrepartie, mais un peu de reconnaissance, celle qui lui permettra d'élever ses enfants, de soigner ses malades et d'assurer une vie décente à ses anciens. Cela, votre budget, tel qu'il nous est présenté aujourd'hui, ne le lui accorde pas.

C'est pourquoi, avec la grande majorité de mon groupe, je ne le voterai pas, à mon grand regret.

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 120 ?

**Mme Edith Cresson, ministre de l'agriculture.** Comme je l'ai exposé dans l'intervention que j'ai faite en réponse aux questions qui m'avaient été posées, il n'y a, du fait de la contribution de la C.N.A.F. au financement des prestations familiales agricoles, ni désengagement de l'Etat ni démantèlement du ministère de l'agriculture. L'autonomie du régime est respectée, ce qui a d'ailleurs été reconnu.

Ce Gouvernement qui, d'une manière générale, veut réintégrer les travailleurs dans le conseil d'administration des caisses, ne peut pas être accusé de vouloir retirer aux agriculteurs le droit de gérer leur régime social.

Par conséquent, cet amendement qui vise à supprimer l'article 55 instituant le financement ne me paraît pas fondé et je me prononce contre.

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 120, repoussé par le Gouvernement.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe du rassemblement pour la République.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

(Le scrutin a lieu.)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

(Il est procédé au comptage des votes.)

**M. le président.** Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 68 :

Nombre des votants .....	301
Nombre des suffrages exprimés .....	288
Majorité absolue des suffrages exprimés ..	145
Pour l'adoption .....	183
Contre .....	105

Le Sénat a adopté.

Par conséquent, l'article 55 est supprimé.

Nous avons terminé l'examen des dispositions concernant le budget annexe des prestations sociales agricoles.

Le Sénat voudra sans doute interrompre ses travaux jusqu'à quinze heures. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quinze heures cinq, sous la présidence de M. Robert Laucournet.)

#### PRESIDENCE DE M. ROBERT LAUCOURNET,

vice-président.

**M. le président.** La séance est reprise.

Nous reprenons la discussion du projet de loi de finances pour 1983.

#### Agriculture.

**M. le président.** Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère de l'agriculture.

La parole est à Mme le ministre.

**Mme Edith Cresson, ministre de l'agriculture.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, le rendez-vous annuel de la discussion budgétaire devant votre assemblée est l'occasion de dresser un bilan au moins provisoire, de l'année qui se termine et de l'action conduite par le Gouvernement dans le domaine agricole et rural et d'expliquer les orientations prioritaires de cette action pour l'avenir. Ce sont en effet ces orientations qui expliquent les choix opérés pour l'élaboration du projet de budget pour 1983 que j'ai l'honneur de vous présenter.

L'année 1982 restera dans la mémoire collective du monde agricole comme celle du retour à une évolution positive, voire nettement positive du revenu agricole.

En effet, le compte prévisionnel que vient d'arrêter la commission des comptes de l'agriculture fait apparaître une augmentation moyenne de 2,9 p. 100 du revenu. C'est la première évolution positive de ce revenu depuis huit ans et la plus importante depuis 1973.

Il est vrai qu'il s'agit là d'une prévision établie à un moment où les données définitives pour 1982 ne sont pas entièrement disponibles. Elle est donc susceptible d'être ultérieurement corrigée dans un sens ou dans l'autre.

Je voudrais toutefois souligner ici que cette prévision a été établie comme chaque année par un organisme indépendant qui, par sa composition — administration, organisations professionnelles agricoles, personnalités qualifiées — donne toute garantie de compétence et d'objectivité, et selon des méthodes de calcul rigoureusement identiques à celles qui ont été appliquées les années précédentes. Autrement dit, ni les personnes, ni les méthodes n'ont été changées.

J'observe, en outre, que cette évolution prolonge une tendance qui s'était manifestée au cours du second semestre de l'année 1981 : en effet, la baisse du revenu agricole en 1981 n'a pas été celle de 3 p. 100 que faisait apparaître le compte prévisionnel établi l'an passé à la même époque, mais une baisse plus modérée de 0,4 p. 100 en raison d'une nette amélioration de la tenue des marchés au cours de ce second semestre.

Ainsi l'évolution en dix-huit mois marque un net renversement de tendance dont chacun doit se réjouir car elle constitue un juste retour des choses pour un monde agricole qui a supporté, plus que d'autres, et avant tout le monde, les effets de la crise. Elle permet de rompre avec l'habitude prise au cours de ces dernières années de compenser par des aides de l'Etat, nécessairement mal ressenties dans leur principe et mal adaptées dans leurs modalités, les pertes de revenus constatées. Elle m'incite à progresser dans la voie d'une juste rémunération de leur travail pour les agriculteurs.

Le compte prévisionnel fait apparaître une augmentation moyenne de 2,7 p. 100 des quantités livrées. C'est en effet dans une optique de livraison qu'est établi ce compte prévisionnel. L'augmentation est nettement plus importante — elle est supérieure à 4,5 p. 100 — si l'on considère la production finale agricole.

L'activité des agriculteurs français a ainsi contribué à l'accroissement de la richesse nationale dans une période difficile et à la sauvegarde de notre indépendance économique. Cet accroissement des quantités est, bien sûr, très variable selon les secteurs de production et selon les régions.

Dans l'ensemble, les facteurs climatiques ont joué un rôle favorable. Toutefois, la sécheresse de cet été a gravement affecté les productions des départements du Massif central et de son pourtour et m'a conduit à mettre en place un dispositif d'aide très complet, comportant une aide nationale au transport de fourrages et, pour les départements les plus touchés, une mesure de remboursement des intérêts des prêts et l'octroi d'avances sans intérêt dans l'attente du versement des indemnités du fonds national de garantie contre les calamités agricoles.

Conformément aux orientations définies par le Président de la République lors de son voyage en Midi-Pyrénées, j'étudie actuellement les possibilités de généraliser ce type d'avances dans le cadre d'une réforme d'ensemble du régime des calamités agricoles dont le Parlement sera saisi en 1983.

Plus récemment, la tempête catastrophique des 6 et 7 novembre a très gravement affecté certaines régions du Centre, en particulier l'Auvergne et le Limousin.

Comme vous le savez, cette tempête a provoqué des dégâts considérables dans le domaine forestier : quantité d'arbres, représentant plusieurs millions de mètres cubes de bois, ont été cassés et ont perdu, de ce fait, bonne partie de leur valeur marchande. Un ensemble de mesures à caractère interministériel seront prochainement arrêtées pour permettre l'exploitation la plus rapide de ces bois et leur valorisation économique.

Quant aux dégâts aux cultures, ils pourront donner lieu aux indemnisations dans les conditions prévues par la loi du 10 juillet 1964, relative aux calamités agricoles.

En ce qui concerne les prix payés aux producteurs, ils sont en augmentation de 11,2 p. 100 dans le compte prévisionnel. Ainsi, les bons résultats obtenus en termes quantitatifs auront été de pair avec une bonne tenue des cours de la plupart des productions.

Cette fermeté des marchés agricoles ne peut être dissociée de l'action que j'ai menée aux plans national et communautaire et de l'attention quotidienne portée par le ministre de l'agriculture aux problèmes de gestion des marchés.

Je rappelle que j'ai obtenu, en avril 1981, malgré les obstacles mis par la Grande-Bretagne à la fixation des prix européens, une hausse moyenne de 13 p. 100 de ces prix et que je me suis attachée à obtenir, en concertation avec les différents secteurs professionnels, la répercussion effective de ces décisions sur les prix payés aux producteurs.

Des crises conjoncturelles ont toutefois affecté certaines productions telles que la viande ovine, l'aviculture et les pommes. Je me suis efforcée de pallier ces difficultés par tous les moyens à ma disposition.

Enfin, l'évolution positive du revenu en 1982 n'a été rendu possible que par une augmentation modérée des coûts des consommations intermédiaires. Si celles-ci connaissent un accroissement en volume de 2 p. 100, leurs prix auront augmenté de 11,5 p. 100, soit d'un pourcentage proche de celui des prix agricoles.

Le fameux ciseau des prix se referme. Ce résultat tient pour une part à la politique générale du Gouvernement en matière de prix et de lutte contre l'inflation et, pour une autre part, aux actions entreprises en vue d'une meilleure maîtrise des coûts de production intermédiaires et d'une valorisation optimale des facteurs de production.

On constate d'ores et déjà que les agriculteurs réalisent des gains de productivité, notamment en matière d'engrais, de produits phytosanitaires et d'entretien des machines agricoles. Il s'agit là, toutefois, d'une œuvre de longue haleine, qui doit être poursuivie conformément aux orientations qui ont été discutées lors de la conférence annuelle 1982.

C'est de la conjonction des évolutions relatives aux quantités livrées, aux prix des produits agricoles et aux prix des produits nécessaires à l'agriculture, que résulte l'évolution prévisionnelle de 2,9 p. 100 en 1982.

Je ferai observer à ceux qui ont critiqué, dans un passé récent, le mode de calcul de ce revenu brut que son augmentation apparaît nettement plus forte — près de 6 p. 100 — lorsqu'on fait abstraction des subventions exceptionnelles accordées en 1981 et en 1982. Elle serait plus forte encore si elle était calculée sur la base de la production finale agricole et non pas dans une optique de livraisons.

Ces résultats, je ne l'ignore pas, sont très globaux et continuent à recouvrir de fortes disparités, que ce soit entre agriculteurs, entre régions ou entre secteurs de production.

Même si le compte prévisionnel pour 1982 donne des indications encourageantes dans le sens d'une réduction de ces disparités puisque la progression du revenu est plus importante pour les exploitations de moins de vingt hectares — 6 p. 100 — que pour les plus grandes exploitations, beaucoup reste à faire en ce domaine et ne pourra être réalisé que par la mise en œuvre de réformes fondamentales portant sur le

financement de l'agriculture et sur l'ensemble des éléments constitutifs du revenu agricole, en particulier sur les cotisations sociales et la fiscalité agricole.

Les chiffres et les indicateurs auxquels je me suis référée ne sauraient toutefois rendre compte à eux seuls de la situation de l'agriculture et de la politique agricole.

Aussi importante et décisive pour l'évolution à long terme de l'agriculture est la politique de réforme et de dialogue qui a été conduite.

D'abord la politique de réforme. Au plan communautaire, l'accord sur les prix agricoles du mois d'avril 1982 était accompagné de plusieurs décisions qui marquent l'amorce d'une réforme en profondeur de la politique agricole commune, conforme aux principes énoncés par le Gouvernement français dans son mémorandum de septembre 1981 sur la relance de la construction européenne.

En effet, la politique agricole commune a fourni le cadre qui a permis l'expansion depuis vingt ans de notre agriculture et il importe donc d'en préserver les principes essentiels.

En revanche, ce développement de notre agriculture s'était accompagné d'un accroissement des disparités sectorielles et régionales.

En même temps, des dérèglements survenus dans le fonctionnement de cette politique pénalisent nombre d'agriculteurs. Il importe donc de redresser cette situation.

En ce qui concerne les disparités sectorielles, le Gouvernement estime qu'elles sont dues pour une bonne part à la pratique exclusive de prix garantis, quel que soit le volume produit par les exploitations. Il a donc suggéré une application différenciée des aides et des garanties accordées au titre de la politique agricole commune.

A cet égard, la modulation de la taxe de coresponsabilité, comportant le remboursement d'un point de coresponsabilité pour les 60 000 premiers litres livrés, obtenue à l'occasion de la dernière négociation sur les prix, est un exemple de ce que l'on peut faire dans ce domaine.

En ce qui concerne les disparités régionales, le Gouvernement s'attache à obtenir, pour les productions méditerranéennes, des garanties de prix au moins équivalentes de celles dont bénéficient les produits de l'Europe du Nord. Les modifications obtenues au règlement des vins de table avec, en particulier, l'introduction d'un prix minimum garanti égal à 82 p. 100 du prix d'orientation, constitue une amélioration substantielle du contenu de la politique agricole commune.

Enfin, un lien a été établi entre le volume de l'importation de produits de substitution aux céréales et le volume des céréales communautaires auxquels s'appliquent des mesures de garantie à taux plein. Ce lien va dans le sens d'un rétablissement de la préférence communautaire, conformément au vœu de la France.

Au plan national, les actions et réformes entreprises en 1982 sont caractéristiques de la démarche du Gouvernement et des objectifs qu'il poursuit. J'en donnerai deux illustrations.

Tout d'abord la loi sur les offices a été votée et promulguée. Cette loi vise, vous le savez, une meilleure organisation des marchés et des filières en associant directement la puissance publique et les familles professionnelles concernées. Le débat sur ce texte devant votre assemblée est suffisamment récent pour que je n'aie pas à revenir aujourd'hui sur ses dispositions.

Je me bornerai à confirmer qu'il n'est pas question que ces offices se substituent à des organisations interprofessionnelles qui fonctionnent de façon satisfaisante et qu'ils réalisent je ne sais quelle étatisation des marchés agricoles.

Ils fourniront un moyen de conjuguer harmonieusement l'intervention publique et l'initiative privée afin de concourir à une plus grande stabilité des marchés agricoles au bénéfice du revenu des producteurs.

Les nouveaux offices vont être rapidement mis en place. Les décrets de création, qui ont fait l'objet d'une large consultation des organisations professionnelles agricoles, seront pris dans les prochaines semaines.

La mise en œuvre de la procédure de redressement des exploitations agricoles en difficulté est également caractéristique des principes qui inspirent mon action.

Cette procédure, initiée il y a un an, est actuellement dans une phase intense. Il s'agit là d'une procédure ambitieuse et originale dont le déroulement ne peut être accéléré sans remettre en cause sa finalité.

Elle consiste en effet à examiner concrètement, cas par cas, les difficultés structurelles rencontrées pour quelque 20 000 exploitations agricoles, à faire une expertise de leur possibilité de redressement, à leur apporter un concours financier adapté, sous forme de prêts de consolidation assortis d'une subvention équivalente de l'Etat, plafonnée à 30 000 francs.

Par son caractère décentralisé et par l'association de tous les partenaires locaux, cette procédure rompt avec les mécanismes aveugles et automatiques de subventions d'équilibre et d'aides directes auxquelles on a eu recours dans le passé.

Depuis avril 1982, les commissions départementales ont accompli un travail considérable.

Sur 28 000 dossiers déposés, 19 500 feront l'objet d'un plan agréé. A la fin de cette année, je pense que 15 000 agriculteurs en difficulté auront reçu leur prêt de consolidation et je compte bien faire aboutir toutes les autres demandes avant la fin du premier trimestre de 1983.

Cette procédure exemplaire présente, bien sûr, un caractère exceptionnel dont le financement a pu être assuré pour 600 millions de francs grâce à des crédits dégagés au titre de la conférence annuelle.

C'est ce qui explique qu'aucune ligne budgétaire n'ait été ouverte au projet de budget pour 1983 en vue de pérenniser cette procédure.

Une politique de dialogue et d'ouverture, ai-je dit également. Dès mon arrivée au ministère de l'agriculture, je me suis attachée à obtenir la participation de toutes les sensibilités du monde agricole à la réflexion sur le devenir de l'agriculture, ainsi qu'aux organes de concertation et de gestion. Ce changement de style et cette ouverture démocratique sont de nature à enrichir le débat et à provoquer un changement de fond dans les orientations de la politique agricole.

Ainsi, la conférence annuelle, ouverte à toutes les organisations syndicales comme aux parlementaires, est devenue un lieu de débat sur les grandes orientations et les actions à entreprendre, et non plus le rendez-vous annuel où l'on dresse le constat des pertes et où l'on distribue des subsides.

Enfin, les états généraux du développement auxquels participent quelque 200 000 agriculteurs sont actuellement l'occasion d'un vaste débat sur les modèles d'agriculture et offrent à chaque agriculteur la possibilité de donner son avis sur les voies du progrès pour l'agriculture.

Je suis certaine que ces discussions et réflexions, auxquelles tous sont conviés, vont faire bouger les choses en agriculture, déboucher sur des actions en profondeur en vue d'adapter les structures de l'agriculture aux données économiques actuelles et introduire plus de justice.

Les résultats obtenus dès 1982, qu'il s'agisse de l'évolution du revenu, de la mise en œuvre de réformes décisives ou de l'esprit de dialogue et d'ouverture qui président à la concertation, constituent des appuis solides pour poursuivre, en 1983, l'action entreprise.

Cette action se déroulera nécessairement sur deux plans, celui de la politique agricole commune et celui de la politique nationale, par rapport à laquelle je situerai le budget qui vous est présenté.

Au plan communautaire, je poursuivrai, en 1983, les mêmes objectifs que ceux qui ont présidé, non sans succès, comme je l'ai dit tout à l'heure, à la négociation de 1982, c'est-à-dire à la fois un niveau de prix satisfaisant pour les producteurs agricoles et l'amélioration du contenu et des mécanismes de la politique agricole commune.

La négociation sur les prix pose le difficile problème des M. C. M., les montants compensatoires monétaires.

L'ajustement monétaire de juin 1982 s'est traduit par la réapparition de montants compensatoires monétaires négatifs en France.

Ce mouvement monétaire était la conséquence de la différence des taux d'inflation entre la France et ses principaux partenaires, différence qui s'était accumulée depuis plusieurs années et qui n'avait pas été traduite dans les taux de change.

Le Gouvernement a décidé de frapper le mal à sa racine en mettant en place un plan de lutte contre l'inflation, qui a commencé à porter ses premiers fruits, et dont l'agriculture a été, et sera, un des principaux bénéficiaires.

Dans ces circonstances, il n'était donc pas possible de procéder immédiatement à une dévaluation du « franc vert », qui se serait répercutée mécaniquement sur les prix alimentaires.

Toutefois, le Gouvernement a entendu éviter que ces M. C. M. négatifs ne subsistent au niveau atteint pendant plusieurs années, ce qui aurait porté atteinte à la compétitivité de notre agriculture.

C'est pourquoi nous avons obtenu de nos partenaires européens la mise en place d'un désarmement programmé de nos M. C. M. grâce à une dévaluation du « franc vert » devant prendre effet au début de chaque campagne.

Le premier produit bénéficiaire a été la viande porcine pour laquelle le M. C. M. a été réduit de trois points au 1<sup>er</sup> novembre.

En même temps, le Gouvernement entreprend une action auprès de la Commission et de nos partenaires, visant à l'élimination des M. C. M. positifs qui existent dans d'autres pays, en particulier en République fédérale d'Allemagne et aux Pays-Bas.

Lors des prochaines réunions européennes, la France fera des propositions pour mettre en place un dispositif automatique d'élimination de tous les M.C.M. dans un délai raisonnable, qui irait au-delà de ce qui a été convenu lors de la mise en place du système monétaire européen puisqu'il viserait à la fois les M.C.M. positifs anglais et les M.C.M. allemands antérieurs à 1979, lesquels, je le rappelle, ne sont pas concernés par l'engagement souscrit par la République fédérale d'Allemagne.

Quant à mon action pour la réforme de la politique agricole commune, elle se poursuivra en 1983 en vue de promouvoir des aménagements de la politique agricole commune, conformes aux principes que j'ai rappelés tout à l'heure.

Je m'attacherai, en particulier, à obtenir des garanties de prix effectives pour d'autres productions méditerranéennes, notamment pour les fruits et légumes.

Il s'agit là d'une condition essentielle si l'on veut lever les obstacles à un nouvel élargissement de la Communauté économique européenne.

En ce qui concerne cet élargissement, je ne peux que citer les propos du Président de la République : « Les solutions au problème posé par l'élargissement doivent être trouvées dans le cadre communautaire actuel, sans que les nouveaux venus puissent en compromettre l'adaptation ; ces solutions doivent faire partie de l'acquis au moment des adhésions nouvelles. »

Cela implique que la réforme des organisations de marchés pour les fruits et légumes et l'huile d'olive soit accomplie avant que les négociations d'adhésion n'entrent dans une phase conclusive et que la charge financière en soit équitablement supportée par tous les partenaires de la Communauté.

J'en viens maintenant aux aspects nationaux de la politique agricole. Ils s'articulent autour des mêmes objectifs fondamentaux.

Premièrement, un objectif de justice et de solidarité. Le type de développement suivi au cours des vingt dernières années, les modes de financement de l'agriculture et les déséquilibres régionaux et sectoriels ont abouti à de fortes disparités entre les agriculteurs, qu'il s'agisse de leur revenu ou de leur potentialité de développement.

En outre, ces disparités ont souvent été masquées par la méconnaissance du revenu réel des exploitants agricoles et par le jeu d'un pluralisme insuffisant dans la représentation du monde agricole.

Deuxièmement, un objectif de progrès et de développement continu de notre agriculture. La poursuite de cet objectif ne doit pas signifier une marche forcée vers un modèle unique et hautement productiviste d'exploitation.

Le maintien d'une agriculture diversifiée est une condition de progrès et répond aux objectifs de la politique d'aménagement du territoire et d'emploi définie par le Gouvernement.

Cela passe nécessairement par une action sur ces leviers essentiels que sont le crédit, la fiscalité, le financement du régime social agricole et, bien sûr, le budget.

Le crédit agricole est et doit rester un instrument privilégié d'action au service du monde rural, de l'économie agricole et de l'industrie agro-alimentaire.

Ce principe central ne signifie pas que les modalités et le champ d'intervention du crédit agricole doivent rester figés. Leur adaptation constante à l'évolution économique et sociale est indispensable.

De cette nécessaire adaptation du crédit agricole, je donnerai deux exemples.

Tout d'abord, le fonds de développement de l'emploi rural, créé lors de la conférence annuelle de 1981 et doté de 600 millions de francs, auxquels doivent s'ajouter les apports des caisses régionales, constitue un outil nouveau et décentralisé pour aider les petites et moyennes entreprises du milieu rural ainsi que les coopératives à développer leur activité, à investir et à créer des emplois. La mise en place de ce fonds sous forme de sociétés financières régionales est pratiquement achevée. Par leurs interventions, sous forme de prêts ou de participations, ces sociétés seront, j'en suis certaine, un facteur dynamique d'autodéveloppement local.

Autre exemple de cette nécessaire adaptation : vous savez que j'ai confié à un groupe de travail, comprenant des représentants des organisations professionnelles agricoles et des représentants des pouvoirs publics, la mission de conduire une réflexion approfondie sur le financement de l'agriculture par le crédit. Ce groupe devrait me remettre prochainement un bilan des différentes formes de financement aidées par l'Etat et me faire des propositions en vue de leur adaptation à la situation actuelle des exploitations agricoles.

Il ne s'agit en aucun cas pour l'Etat de se désengager, comme la crainte en a été parfois exprimée, mais de donner au concours accordé au titre de la bonification d'intérêt — soit plus de 6,5 milliards de francs en 1983 — sa plus grande efficacité économique et sociale et d'introduire plus de clarté dans les modalités de cette bonification.

Chacun s'accorde aujourd'hui à reconnaître que les conditions actuelles du prélèvement fiscal en agriculture et du calcul des cotisations sociales sont inadéquates faute d'une connaissance des revenus réels de chaque agriculteur. Une réforme s'impose dans l'un et l'autre domaine pour parvenir à plus de justice et d'équité.

Je ne reviendrai pas sur ce qui a déjà été fait et sur ce qui reste à faire dans le domaine des cotisations sociales. Je l'ai dit tout à l'heure.

En ce qui concerne la fiscalité, la réforme doit permettre, en outre, une amélioration des conditions de gestion des exploitations.

Je rappellerai tout d'abord ce qui a déjà été fait au cours de l'année 1982 en matière fiscale pour les agriculteurs.

Deux mesures fiscales ont été votées par le Parlement au printemps dernier : l'aide fiscale à l'investissement et l'aide fiscale aux jeunes agriculteurs.

Ces deux mesures constituent, certes, un facteur d'incitation des agriculteurs à opter pour un régime d'imposition au réel ; mais elles ne sont que l'ébauche d'une réforme plus approfondie, qui doit s'inspirer des trois principes suivants : réaménagement du régime du forfait collectif, instauration d'un régime super-simplifié, réaménagement du régime réel normal.

Cette réforme de la fiscalité agricole directe est une entreprise délicate, qu'il faut entreprendre après avoir recueilli les avis de tous les intéressés ; mais, à mon sens, les résultats à en attendre sont d'une telle importance qu'il ne faut pas en différer la mise en œuvre.

J'en viens maintenant aux orientations prioritaires que j'ai retenues pour l'élaboration du budget pour 1983, qui a, bien sûr, été préparé dans le cadre rigoureux défini par le Gouvernement en vue de lutter contre l'inflation et de limiter à 3 p. 100 de la P.I.B. le déficit du budget de l'Etat.

A structures constantes — car, vous le savez, ce budget traduit, sous forme de transferts de crédits, certains aménagements des structures et des modalités d'intervention de l'Etat — à structures constantes, donc, ce budget augmente de 10,01 p. 100 dans son ensemble. L'augmentation est de 11,06 p. 100 pour les dépenses ordinaires, tandis que les autorisations de programme inscrites aux titres V et VI progressent de 13,3 p. 100. Quant à l'évolution divergente des crédits de paiement inscrits à ces mêmes titres, qui diminuent de 12,5 p. 100, elle s'explique par la prise en compte de crédits ouverts soit dans le collectif de fin d'année 1981, soit par voie de rattachement de fonds de concours d'excédents du crédit agricole. En effet, ces autorisations de programme ouvertes en cours de gestion pour des montants importants ont été couvertes intégralement en crédits de paiement alors que les opérations qu'elles sont destinées à financer seront, bien entendu, étalées dans le temps. Ces mouvements de crédits intervenus en gestion apportent donc une certaine aisance, dont la prise en compte a permis de diminuer l'inscription initiale en 1983.

Cette diminution ne compromet en rien la couverture des opérations déjà engagées ni le lancement d'opérations nouvelles, pour lesquelles, je l'ai indiqué, les autorisations de programme sont en augmentation de 13,3 p. 100.

Les transferts de crédits intervenus à l'occasion du budget pour 1983 s'expliquent aisément.

Il s'agit, d'abord, de la traduction budgétaire de la création d'un ministère de la consommation de plein exercice, qui a autorité sur le service de la répression des fraudes et du contrôle de la qualité. Le transfert des crédits de ce service représente 181 millions de francs.

Il s'agit, ensuite, du transfert à la caisse nationale des allocations familiales des crédits correspondant aux prestations familiales du B.A.P.S.A. ; ce transfert représente un montant de 4,45 milliards de francs. Il consacre une situation de fait, à savoir la totale harmonisation des prestations familiales des exploitants agricoles avec celles du régime général, sans porter atteinte aux modalités actuelles de gestion par les caisses de mutualité sociale agricole.

Il s'agit, en outre, de 10,8 millions de francs qui sont transférés au budget du ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale, au titre du service national des objecteurs de conscience.

Enfin, il s'agit de 42,02 millions de francs correspondant au financement des centres d'apprentissage agricole qui sont transférés au budget du Premier ministre pour être mis à la disposition des régions et de 655 millions de francs d'autorisations de programme et de 166 millions de francs de crédits de paiement qui sont transférés au budget du ministère de l'intérieur et de la décentralisation pour être versés aux collectivités locales sous la forme de dotations globales d'équipement.

Il faut, bien évidemment, tenir compte de ces transferts pour faire une lecture exacte du « bleu » de mon ministère.

Je m'attarderai un peu plus longuement sur les transferts intervenus au titre des compétences et responsabilités nouvelles accordées aux collectivités locales, car je sais qu'ils soulèvent certaines interrogations au sein de votre assemblée.

Le Gouvernement s'est engagé dans une politique résolue de décentralisation, dont la loi « droits et libertés » constitue la charte.

Je voudrais dire tout d'abord que la mise en œuvre de cette politique ne signifie en rien un quelconque désengagement de l'Etat à l'égard de l'aménagement rural et de l'équipement agricole. Elle introduit des modalités nouvelles dans l'allocation des ressources publiques et donne des responsabilités plus étendues aux élus locaux pour la programmation des projets d'investissement.

Les dispositions prises sont de nature à éviter les écueils que certains ont signalés. Il n'y a pas désengagement de l'Etat, dans la mesure où les crédits transférés au titre de la dotation globale d'équipement l'ont été après actualisation de 13 p. 100 à structure constante.

Les crédits ainsi transférés conservent leur vocation agricole et rurale. Ils constitueront, en effet, au sein de la D. G. E. départementale, une attribution spécifique qui ne pourra être versée que pour des projets intéressant le milieu rural. Il est prévu que la moitié de la dotation globale d'équipement des départements, soit 726 millions de francs, aura cette vocation. Il s'agit là, vous l'observerez, d'une dotation supérieure au montant des crédits transférés par le seul ministère de l'agriculture, qui s'élèvent à 651 millions de francs.

De même, les fonds à vocation particulière — je pense au fonds national de développement des adductions d'eau et au fonds d'amortissement des charges d'électrification — conserveront cette vocation et leur spécificité. Même si leur attribution aux collectivités locales doit se faire selon les mêmes critères que la D. G. E., ils continueront à financer des équipements, soit d'eau et d'assainissement, soit d'électrification rurale, et de répondre, dans ces deux domaines, aux besoins des collectivités rurales.

En ce qui concerne plus particulièrement le fonds d'amortissement des charges d'électrification, sa dotation, en 1983, devrait être de un milliard de francs, ce qui permettra la reconduction d'un programme complémentaire, subventionné à 70 p. 100, sans que soit modifiée la répartition actuelle des financements entre les différentes parties prenantes.

Enfin, il est prévu qu'une partie de la dotation globale d'équipement soit attribuée aux départements dont le potentiel fiscal par habitant est inférieur à la moyenne. Cette disposition me paraît indispensable pour soutenir l'effort d'investissement des régions défavorisées, à l'égard desquelles doit se manifester la solidarité nationale.

Je rappelle d'ailleurs que le F.I.D.A.R., doté, en 1983, de 413 millions de francs en autorisations de programme et de 360 millions de francs en crédits de paiement, continuera à jouer un rôle actif pour le développement des zones rurales, en particulier des régions qui subissent des handicaps liés au relief, à l'éloignement géographique ou à l'isolement économique. En 1982, 55 p. 100 des crédits de ce fonds interministériel ont été au secteur agricole et forestier. En 1983, l'utilisation de ces crédits sera caractérisée par un rôle accru des régions dans le cadre des conventions Etat-région et par une priorité accordée à la montagne. Le rappel de ces dispositions me paraissait utile pour prévenir les craintes qu'inspire le projet de constitution de la dotation globale d'équipement.

Il est vrai, en revanche, que les conseils généraux auront une totale liberté pour la programmation de ces crédits et pourront privilégier tel ou tel type d'investissement. A l'inverse, les équipements dont les crédits ont été versés en dotation globale d'équipement ne seront plus spécifiquement subventionnés par le ministère de l'agriculture.

Je rappelle que les crédits transférés à la D. G. E. ont deux origines différentes. Les premiers correspondent à des investissements qui contribuent à l'aménagement rural, tels que l'électrification rurale, l'alimentation en eau potable, l'assainissement, les équipements d'accueil, d'animation et de loisirs, l'habitat rural, la protection des jardins familiaux, les études de plans d'aménagement rural. Les autres correspondent à des investissements destinés à améliorer la productivité agricole, tels que les aménagements fonciers et les investissements hydrauliques de caractère local.

Ces crédits pourront désormais recevoir une vocation différente si les conseils généraux le jugent utile.

Je ne doute pas toutefois que, disposant d'une enveloppe en sensible augmentation, les collectivités locales maintiennent un effort soutenu en faveur d'investissements de nature à améliorer la productivité agricole — je pense plus particulièrement aux aménagements fonciers pour lesquels 360 millions de francs sont transférés.

L'intérêt manifesté par la majorité des départements pour cette action et la participation croissante des régions à son financement sont le gage ou, à tout le moins, l'indice qu'une politique active de remembrement sera poursuivie sous la responsabilité financière des collectivités locales. Je suis d'ailleurs disposée à nouer, dans ce domaine comme dans d'autres, avec les départements, des relations contractuelles du type de celles qui lient désormais mon ministère à plusieurs régions.

L'effort public en faveur de l'agriculture, s'il revêt des formes nouvelles, ne se dément pas.

Les orientations prioritaires que j'ai retenues pour la préparation du budget pour 1983 portent sur les facteurs décisifs de progrès de l'ensemble de la filière agro-alimentaire, à savoir : les actions d'enseignement et de formation ; l'action en faveur de l'installation des jeunes et l'action sur les structures foncières ; la couverture sociale des agriculteurs ; l'organisation des marchés et l'orientation des productions ; le développement des industries agricoles et alimentaires.

Le maintien d'une agriculture prospère et bien répartie sur l'ensemble du territoire passe, avant tout, par un effort considérable dans le domaine de l'enseignement et de la formation initiale et permanente des exploitants agricoles.

J'entends bien, d'ailleurs, qu'à l'avenir cette priorité soit reconnue dans le IX<sup>e</sup> Plan et se traduise d'année en année par un effort budgétaire encore plus significatif que celui de cette année. D'ores et déjà, vous le savez, les seules créations d'emplois — une centaine — dont mon département a bénéficié pour 1983 ont été affectées à l'enseignement public. De plus, les crédits d'équipement pour l'enseignement progressent de 13,8 p. 100.

En ce qui concerne l'enseignement privé, la progression apparente de 16 p. 100, si l'on compare les dotations initiales de 1982 et de 1983, serait, en réalité, de 5,3 p. 100, compte tenu de ce qu'en 1982 ont été effectivement dépensés, comme je m'y étais engagée, 51 millions de francs mis en réserve par les gouvernements précédents.

Pour répondre aux inquiétudes des représentants de l'enseignement agricole privé, que j'ai reçus, j'ai demandé à M. le Premier ministre que, par un amendement déposé par le Gouvernement, 26 millions de francs supplémentaires soient dégagés au profit des établissements d'enseignement privé portant ainsi à un peu plus de 10 p. 100, soit le même taux que celui de l'ensemble du ministère de l'agriculture, la progression réelle des crédits de subvention.

L'enseignement privé n'est donc pas « étranglé », pour reprendre des expressions excessives auxquelles certains ont parfois eu recours. Toutefois, le cadre juridique, financier et pédagogique actuel des relations de l'Etat avec l'enseignement agricole privé n'est pas satisfaisant. Je vais donc engager des consultations pour redéfinir ces relations et dégager les axes d'une législation mieux adaptée.

En ce qui concerne les bourses, les crédits actuellement inscrits dans le projet de loi de finances ne permettent pas de rattraper le retard pris entre le taux des bourses de l'éducation nationale et celui des bourses versées par mon ministère.

Il y a là une situation inéquitable qui m'a conduite à demander et à obtenir que, grâce à une « rallonge » de 20 millions de francs, l'équilibre soit rétabli. La priorité donnée aux actions de formation se marque aussi d'autres manières.

Je citerai l'augmentation de 43 p. 100 des crédits de l'apprentissage agricole qui seront désormais mis à la disposition des régions ; l'inscription d'un crédit nouveau de 10 millions de francs destiné à valoriser le potentiel de développement et d'expérimentation des lycées agricoles dans le cadre du réseau national d'expérimentation et de démonstration — R. N. E. D. ; la consolidation de cent postes d'animateurs Fonjep, qui ont été financés, en 1982, grâce à des crédits de la conférence annuelle ; l'inscription d'un crédit de 10 millions de francs pour le financement des stages dits de quarante heures pour les jeunes qui s'installent.

L'installation des jeunes et l'action sur les structures foncières constituent un axe essentiel de ma politique. Une action volontariste en faveur de l'installation de jeunes agriculteurs bien formés sur des exploitations viables est la seule réponse adaptée à la situation de vide que créera le départ d'un nombre très important d'exploitants âgés au cours des prochaines années. Si rien n'était fait, cette situation démographique conduirait inéluctablement à une désertification du milieu rural et à la dégradation irréversible d'un vaste potentiel de production agricole.

Dans un pays tel que le nôtre et dans la situation actuelle de l'emploi, accepter cette évolution serait un véritable gâchis et créerait des déséquilibres géographiques insupportables.

La politique conduite dans ce domaine vise à la fois à inciter des jeunes agriculteurs à s'installer et à lever le principal obstacle à cette installation, c'est-à-dire le poids du foncier.

L'incitation passe par l'octroi de prêts à des taux très privilégiés dont je rappelle que l'enveloppe est passée de 2 930 millions de francs en 1981 à 3 700 millions de francs en 1982 et par le versement de la dotation d'installation aux jeunes agriculteurs.

Après les revalorisations successives intervenues les 1<sup>er</sup> juillet 1981 et 1<sup>er</sup> juillet 1982, les taux moyens de la dotation aux jeunes agriculteurs — D. J. A. — seront de nouveau revalorisés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1983, de façon à réaliser le doublement effectif de ces taux par rapport aux taux en vigueur au début de 1981, conformément à l'engagement pris par le Président de la République.

Je reste toutefois attachée au principe d'une modulation dans l'attribution de cette aide en fonction de la situation particulière de chaque candidat, des conditions financières de son installation et de la nature des productions qu'il entend développer.

Il appartient aux commissions mixtes départementales de tenir compte de tous ces éléments.

Les mesures déjà intervenues se traduisent, dès à présent, par une forte augmentation du nombre des bénéficiaires de la D.J.A. passé en deux ans de 8 000 à 13 000.

Compte tenu d'un amendement qui a été voté par l'Assemblée nationale pour un montant de 100 millions de francs, les crédits inscrits pour cette dotation, en 1983, s'élèvent à près de 720 millions de francs. Ces crédits auront donc été multipliés par 2,7 en deux ans.

L'importance de l'effort consenti par l'Etat l'autorise à être plus exigeant sur les conditions d'attribution et les engagements pris par les bénéficiaires, en particulier, le niveau de formation et une pratique professionnelle suffisante.

Alléger la charge foncière est également une nécessité afin de permettre aux jeunes un accès plus facile à l'instrument de travail que constitue la terre. L'acquisition du foncier représente, en effet, aujourd'hui, l'immobilisation de sommes considérables, pour un rendement très faible. Il s'agit donc d'alléger cette charge et de lutter contre les concentrations abusives de terres ou d'exploitations.

Cette double action comporte un aspect juridique qui nécessite un travail minutieux de préparation. Tout ce qui concerne le foncier, comme vous le savez, est particulièrement sensible.

Un projet de loi foncière sera très prochainement déposé devant le Parlement. Sans anticiper sur les dispositions de ce projet, dont le conseil des ministres n'a pas encore eu à délibérer, j'indiquerai qu'il n'y a pas une solution unique aux problèmes fonciers, mais un ensemble de solutions parmi lesquelles figure l'investissement de l'épargne privée sous forme de parts de groupements fonciers agricoles.

Du point de vue financier, les moyens existent pour la mise en œuvre de formes nouvelles d'accès au foncier, qu'il s'agisse de la dotation de 300 millions de francs prévue pour cet objet lors de la conférence annuelle de 1981 ou du crédit de 80 millions de francs inscrit au chapitre 61-40 — article 13 — en augmentation de 60 p. 100 par rapport à 1982.

Quant aux S.A.F.E.R., elles bénéficient également de crédits en augmentation : près de 95 millions de francs pour leur fonctionnement et 15 millions de francs pour leurs travaux.

Je ne reviendrai pas sur ce que j'ai eu l'occasion de vous exposer en ce qui concerne le régime social des agriculteurs à l'occasion de la discussion du B.A.P.S.A. J'en viens tout de suite à l'action essentielle, à mes yeux, sur les productions et donc sur l'économie agricole.

L'action à entreprendre dans ce domaine, complémentaire de la politique communautaire, est considérable, si l'on veut que la France continue à disposer, tant pour ses besoins propres que pour ceux des pays de la Communauté et ceux des pays tiers, d'une production agro-alimentaire en quantité suffisante et d'une qualité satisfaisante.

La sécurité alimentaire, l'indépendance dans nos approvisionnements, une contribution constamment améliorée à l'équilibre de nos échanges, un revenu satisfaisant pour les producteurs, la mise à la disposition des consommateurs de produits de bonne qualité constituent autant d'objectifs que nous devons nous efforcer d'atteindre.

Les actions déjà engagées ou à entreprendre dans cette perspective ne produiront certains de leurs effets qu'à moyen ou long terme. Il en va ainsi de l'effort de recherche, du financement, des investissements productifs, de l'organisation des marchés et des filières, ainsi que de la stratégie appliquée au secteur agro-alimentaire.

En ce qui concerne la recherche, son développement est une priorité nationale qui se traduit dans le budget 1983. La politique, en la matière, est conduite par le ministre de la recherche et de l'industrie, avec lequel je collabore de manière fructueuse dans le domaine de la cotutelle que nous exerçons sur l'I.N.R.A. — institut national de la recherche agronomique — et

de l'utilisation des crédits du budget civil de recherche et du développement de la recherche technologique affectés au ministère de l'agriculture.

Cet effort se porte plus particulièrement sur certains secteurs, comme les semences, la filière bois, la relance agronomique et la réduction des coûts de production.

Sans reprendre chacun de ces points, je voudrais souligner l'importance que j'attache à la recherche d'une plus grande indépendance dans des domaines décisifs, tels que celui de la sélection végétale ou du développement des protéines. Ainsi un crédit nouveau de 10 millions de francs est inscrit au chapitre 61-50 de mon budget en vue de réduire la dépendance de la France en matière de semences.

De même, dans le secteur des protéines, l'effort engagé dès 1976 et qui donne déjà des résultats notables sera poursuivi et accru.

L'effort en faveur des investissements, générateurs de gains de productivité en agriculture, ne se dément pas. C'est ainsi que les investissements d'hydraulique agricole réalisés par l'Etat directement ou par l'intermédiaire des compagnies d'aménagement régional augmentent de 14 p. 100 en 1983.

Parmi ces actions, celles de drainage et d'irrigation restent de la responsabilité de l'Etat, tandis que les crédits correspondant aux aménagements de rivières et aux opérations d'hydraulique locales sont transférés au titre de la dotation globale d'équipement.

Les crédits consacrés aux aménagements fonciers augmentent de 10,3 p. 100, ceux du secteur forestier qui avaient augmenté de près de 24 p. 100 en 1982 connaissent une progression de 11,5 p. 100 en 1983.

Ainsi, sous réserve des problèmes de méthode que pose le suivi de son exécution, l'engagement pris en 1980 par le Premier ministre de l'époque de consacrer 5 milliards de francs en cinq ans aux investissements productifs est, d'ores et déjà, couvert à 77 p. 100.

La maîtrise des marchés et des filières et une action soutenue d'orientation et de valorisation des productions par l'intermédiaire des offices par produits sont également des conditions essentielles à la réalisation des objectifs que j'ai définis.

Si 1982 a été l'année du vote de la loi sur les offices par produits, 1983 sera l'année de la mise en place de ces offices.

J'ai tenu à ce que les crédits budgétaires qui leur seront affectés aillent pour l'essentiel à leurs moyens d'intervention et ne les incitent pas à devenir des instances lourdes et bureaucratiques.

L'ensemble des crédits prévus en 1983 dans le secteur de la production et des échanges s'élèveront à 3 648 millions de francs. Ceux qui sont consacrés plus spécifiquement au F.O.R.M.A. et aux nouveaux offices créés à partir de celui-ci augmenteront de 13,1 p. 100 par rapport à 1982.

A ceux qui se sont émus de ce que les offices ne disposeraient pas de moyens suffisants en crédits de fonctionnement et en personnel pour faire face à leur nouvelle mission, je répondrai qu'en ces temps de rigueur budgétaire il était bon que le ministère de l'agriculture et ses établissements publics décentralisés donnent l'exemple de la recherche de la productivité et de l'efficacité administratives.

Les crédits du futur office des viandes augmentent de 39 p. 100, en raison, en particulier, du regroupement sur cet office des actions du plan de développement de l'élevage ovin.

Quant à l'office des vins, la diminution apparente de 16,6 p. 100 de ses crédits doit être corrigée compte tenu du fait que les 200 millions de francs ouverts en loi de finances initiale pour 1982 en vue de la création de cet office n'ont pas été dépensés et restent disponibles pour 1983. L'office des vins disposera donc d'une dotation totale de 750 millions de francs.

La création des offices par produit et les missions sectorielles qui leur sont confiées ne prennent tout leur sens que dans une approche globale de la filière agro-alimentaire, approche qui a été rendue possible par le retour des industries agricoles et alimentaires dans le champ des compétences du ministère de l'agriculture. C'est une novation importante. Cette approche globale a fait l'objet de ma part d'une communication lors du conseil des ministres du 24 novembre.

La contribution essentielle qu'apportent les industries agricoles et alimentaires au maintien de l'emploi et à l'équilibre de nos échanges extérieurs explique l'attention particulière du Gouvernement à leur développement et la priorité qu'il donne à ce secteur clé de l'économie française, lequel constitue, je le rappelle, la deuxième branche de notre industrie et son second secteur exportateur.

Une solidarité étroite existe entre ces industries et leur amont agricole. Le renforcement et l'organisation de cette solidarité sont une condition essentielle du succès de notre politique agro-alimentaire.

Cette politique comporte à la fois des objectifs qui s'appliquent à l'ensemble diversifié de ces industries et des priorités sectorielles marquées.

Les pouvoirs publics se donnent comme tâche essentielle d'accompagner les entreprises agro-alimentaires dans leur développement international et de les aider à franchir une mutation technologique et commerciale que rend nécessaire l'évolution du comportement des consommateurs et de leurs exigences sur le plan sanitaire et nutritionnel.

Accompagner les entreprises dans leur développement international, cela signifie que le ministère de l'agriculture aidera les sociétés qui ont des objectifs de développement international visant à valoriser le savoir-faire alimentaire et à répondre au défi de la concurrence des modèles alimentaires anglo-saxons. L'Etat prendra sa part à ce développement international de nos entreprises. Ainsi, en 1983, la Sopexa disposera d'un budget de 191 millions de francs. Son budget aura donc été doublé en deux ans.

Faciliter la mutation technologique et l'adaptation des entreprises à l'attente des consommateurs nécessite des moyens accrus de recherche et de développement ; c'est pourquoi la ligne « Recherche dans les industries agricoles et alimentaires » de mon budget est en augmentation de 40 p. 100.

Au-delà des moyens budgétaires, la poursuite de ces objectifs passe par une amélioration de l'environnement des entreprises agro-alimentaires en amont et en aval.

En amont, la production agricole sera incitée à répondre, notamment sur le plan qualitatif, aux besoins des entreprises. C'est en fonction de cette inter-action permanente entre les différents secteurs de la filière que doit être conçue et mise en œuvre une politique dynamique de qualité des produits. Cette politique relève pleinement de mes compétences dans le domaine alimentaire, mais nécessite également une coordination inter-ministérielle.

C'est ainsi que j'ai créé récemment une groupe permanent de coordination avec le ministre de la recherche et de l'industrie pour associer à cette politique les entreprises d'amont de l'agriculture ; j'ai également demandé, en accord avec mes collègues de la santé et de la consommation, qu'une réforme du conseil national de l'alimentation soit engagée afin d'assurer une meilleure représentation des intérêts socio-professionnels.

En aval, les rapports avec les groupes de distribution devront évoluer avec la collaboration des pouvoirs publics vers une normalisation des conditions de vente et de paiement.

La politique des industries agricoles et alimentaires comporte, je l'ai dit, des priorités sectorielles et les aides de l'Etat doivent être adaptées à ces objectifs prioritaires. En matière d'aide aux investissements de production — aide qui reste indispensable pour certains secteurs — les crédits inscrits sont en augmentation de 15 p. 100 par rapport à 1982. Leur attribution sera subordonnée à l'application d'une politique sectorielle.

Les actions autres que les aides aux seuls investissements physiques seront très sensiblement intensifiées. Grâce à l'accroissement des enveloppes de prêts participatifs et des interventions du fonds d'intervention stratégique, nous pourrons conforter les capitaux permanents des entreprises, notamment des P. M. E., et prendre en compte des projets de développement globaux d'entreprises qui font de substantiels efforts de recherche-développement et d'implantation commerciale à l'étranger. Le Crédit agricole contribuera à la mise en œuvre de cette stratégie.

Vous le voyez, mesdames, messieurs les sénateurs, la rigueur qui a présidé à la préparation de ce budget n'a nullement signifié un refuge frileux dans les facilités d'une simple reconduction. Des priorités sont affirmées dans le cadre d'une politique d'ensemble de l'aménagement rural et de l'économie agro-alimentaire. Ces priorités portent sur les points précis et décisifs d'évolution à terme de notre agriculture. Le budget qui vous est présenté refuse toute espèce de passivité et prépare résolument l'avenir. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes ainsi que sur les travées des radicaux de gauche.* — MM. Lemaire et Le Montagner applaudissent également.)

**M. Paul Jargot.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. Henri Torre, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.** Madame le ministre, vous n'avez pas manqué de souligner l'amélioration constatée du revenu agricole. Vous avez bien fait. Il est normal, alors que le ciel de l'action gouvernementale est chargé de si lourds et si noirs nuages, que le moindre rayon de soleil, si fugitif soit-il, ... (*Protestations sur les travées socialistes et communistes.*)

**M. Paul Jargot.** Mauvaise foi !

**M. Henri Torre, rapporteur spécial.** ... soit salué par des manifestations de contentement.

**M. Jean-François Le Grand.** Très bien !

**M. Paul Jargot.** La jalousie est mauvaise conseillère...

**M. René Regnault.** Ils ne vont pas le regretter, tout de même !

**M. Henri Torre, rapporteur spécial.** Il est de mon devoir d'ajouter que vous y avez contribué, madame le ministre, par l'attitude que vous avez eue devant les instances européennes, ...

**M. Paul Jargot.** Enfin !

**M. Henri Torre, rapporteur spécial.** ... en particulier pour la taxe de coresponsabilité laitière.

Mais si l'on regarde de plus près les chiffres qui ont été évoqués, on constate très rapidement que l'amélioration des revenus qui est enregistrée est due essentiellement aux céréales et à la viticulture, en particulier à la production de vins d'appellation d'origine contrôlée.

Or, vous avez fait remarquer, madame le ministre, que ce sont les petites propriétés de moins de vingt hectares qui ont le plus profité de l'amélioration du revenu agricole.

**M. Paul Jargot.** Et les intermédiaires ?

**M. Henri Torre, rapporteur spécial.** Il est parfaitement exact que les producteurs de vins d'appellation contrôlée se classent justement dans cette catégorie d'exploitants de moins de vingt hectares. Si nous nous réjouissons de cette amélioration, nous ne pouvons que regretter le recul constaté tant dans la production fruitière que dans deux secteurs qui sont essentiels pour notre économie agricole : je veux parler de la production laitière et de la production de viande.

Cette amélioration, madame le ministre, est conjoncturelle ; et vous le savez si bien que vous ne l'avez pas accompagnée dans votre budget, ce qui aurait contribué tout à la fois à la consolider et à la rendre plus pérenne. La preuve en est que, pour les dépenses globales affectées à l'agriculture, soit qu'on les examine par rapport à l'ensemble des ministères, soit que l'on considère le budget de l'agriculture proprement dit, l'augmentation n'est que de 9,5 p. 100 alors que le budget de l'Etat augmentera cette année de 11,8 p. 100.

Ce budget, malgré la brillante présentation que vous en avez faite, est donc tout à la fois un budget de désengagement financier et un budget de désengagement de responsabilités. (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I. et du R. P. R.*)

**M. Noël Berrier.** Diable !

**M. Henri Torre, rapporteur spécial.** Je commencerai par le désengagement de responsabilités.

Vous avez indiqué qu'il était transféré à la dotation globale d'équipements 650 millions de francs d'autorisations de programme. C'est vrai, et cela est lié à la loi sur la décentralisation.

Vous avez également indiqué que les moyens des services de la répression des fraudes étaient transférés au ministère de la consommation ; nous le constatons avec vous. Sont également transférés aux services du Premier ministre 42 millions de francs pour l'apprentissage agricole. Enfin — mais nous n'en ferons pas une question de principe, croyez-le bien — 11 millions de francs de crédits sont transférés pour le service national des objecteurs de conscience.

Mais ce qui est beaucoup plus grave que ce désengagement de responsabilités — qui s'explique en partie, je le concède — c'est le désengagement financier ; car le budget de l'agriculture, toutes dépenses confondues, ne représente plus désormais, cette année, que 10,5 p. 100 des dépenses de l'Etat. C'est le chiffre le plus faible jamais atteint.

Il ne m'est pas possible ici d'analyser l'évolution de l'ensemble des chapitres ; vous retrouverez cette analyse dans mon rapport écrit. Je voudrais simplement en examiner certains points positifs et d'autres négatifs, ces derniers l'emportant malheureusement très largement. (*Mouvements divers sur les travées socialistes et communistes.*)

Parmi les points positifs, je relèverai le doublement de la dotation aux jeunes agriculteurs, doublement qui sera possible grâce à la majoration de 100 millions de francs que vous avez acceptée lors des débats qui ont eu lieu à l'Assemblée nationale.

Nous notons aussi avec satisfaction l'amélioration des sommes affectées à l'indemnité spéciale de montagne. Cela permettra, nous l'espérons, d'augmenter le nombre des communes classées en zones défavorisées, de prendre en compte l'augmentation du cheptel et peut-être, grâce à l'amélioration intervenue à l'Assemblée nationale, de majorer l'indemnité par tête de bétail.

Autre point positif : l'accroissement de près de 35 p. 100 des sommes affectées aux interventions en matière forestière, ce qui permet de penser que l'on souhaite faire avancer les problèmes de la « filière bois ».

Nous apprécions aussi ce qui est fait pour les aides au secteur agro-alimentaire ainsi que l'augmentation de la dotation à l'ex-O. N. I. B. E. V. devenu office des viandes, augmentation qui permettra de mettre en œuvre les interventions décidées à Bruxelles, en particulier pour le secteur ovin.

Enfin, vous avez amélioré de façon sensible les crédits de l'enseignement agricole public — plus 14,7 p. 100 — par la création de cent emplois et l'augmentation des crédits d'équipement.

Un reproche doit cependant vous être fait, car vous avez gagé les mesures décidées lors des débats à l'Assemblée nationale sur divers crédits; dont ceux du fonds d'action rurale, ce qui vous privera, le moment venu, de la possibilité d'intervenir efficacement pour des actions intéressantes mais qui n'avaient pas été préalablement programmées.

J'en viens maintenant au chapitre, malheureusement plus fourni, des déceptions et des insuffisances.

S'agissant, d'abord, de la dotation globale d'équipement, vous avez inscrit, madame le ministre, 655 millions de francs d'autorisations de programmes et seulement 166 millions de francs de crédits de paiement. Dans ce domaine, il ne s'agit plus simplement de désengagement, mais d'illusion !

Il est normal qu'il existe parfois un décalage, dans certains domaines, entre la mise en œuvre des crédits de paiement et des autorisations de programme, mais lorsque les fonds sont destinés à financer des actions des collectivités territoriales, communes ou départements, j'affirme de la façon la plus formelle que les autorisations de programme et les crédits de paiement doivent coïncider, sinon, ce que l'on donne aux collectivités territoriales, ce ne sont pas des fonds, mais du papier ! (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I. et du R. P. R.*)

**M. André Méric.** Mais, sur ce papier, il y a tout de même quelque chose !

**M. Henri Torre, rapporteur spécial.** Il faut également noter la régression importante des crédits d'équipement agricole et rural. Tous les secteurs les plus importants sont touchés : remembrement, hydraulique, services publics ruraux, assainissement, adductions d'eau potable, électrification rurale, bâtiments d'exploitation. Dans certains cas, vous avez majoré les autorisations de programme, mais, dans tous les cas, vous avez minimisé, pour établir l'équilibre budgétaire, les crédits de paiement, ce qui est extrêmement dangereux. Vous avez également mal doté les équipements de stockage, pour lesquels notre pays a un retard important à rattraper.

A quoi sert d'augmenter la dotation aux jeunes agriculteurs, aspect positif de votre budget, si, dans le même temps, vous ne créez pas les conditions nécessaires à la rentabilité des exploitations et aussi à la qualité de vie des agriculteurs ? (*Applaudissements sur certaines travées du R. P. R.*)

En réduisant, comme vous l'avez fait également, les crédits destinés aux plans de développement, vous renoncez à un ensemble de mesures susceptibles de permettre aux jeunes agriculteurs d'assurer la pérennité et la rentabilité de leurs exploitations.

Enfin, vous avez réalisé une très importante économie de 650 millions de francs, toujours sous la contrainte budgétaire, sur les prêts bonifiés. Cela est grave, car vous allez mettre en péril la trésorerie de la caisse nationale de crédit agricole, laquelle devra automatiquement, même si elle ne touche pas aux prêts bonifiés, augmenter le montant des taux d'intérêt des prêts bonifiés. Vous avez donc pris une mesure qui va se retourner contre les agriculteurs. (*Protestations sur les travées socialistes.*)

Vous venez, madame le ministre, d'évoquer les problèmes du fonds national d'adduction d'eau et indiqué qu'il serait mis à la disposition des communes et des départements pour leurs réalisations.

Je tiens à vous faire remarquer que, comme vos prédécesseurs — dans ce domaine, vous n'avez pas de responsabilités particulières — vous n'avez pas augmenté la taxe qui alimente le fonds national d'adduction d'eau. La ressource est donc stagnante.

Mais je rappelle que le fonds national d'adduction d'eau est aussi alimenté par une partie des ressources du P. M. U. Or, en juillet dernier, vous avez pris un décret qui diminue les ressources du P. M. U. en faveur du fonds national d'adduction d'eau et vous les avez affectées aux sociétés de courses. Nous n'avons rien contre les sociétés de courses, dont nous ne nions pas l'utilité, mais ici nous donnons priorité à l'agriculture. (*Très bien ! sur les travées du R. P. R. et de l'U. R. E. I.*)

Je terminerai cette énumération des graves lacunes de votre budget par l'enseignement agricole privé.

**Plusieurs sénateurs socialistes.** Ah !

**M. Henri Torre, rapporteur spécial.** Madame le ministre, vous avez laissé dire par vos services et par des publications officielles de votre ministère que les crédits de l'enseignement privé allaient augmenter de 16 p. 100. Il était bien évident que ce chiffre était inexact puisqu'il englobait 51 millions de francs de reports de l'année précédente et que, par conséquent, la comparaison avec 1983, loin d'être significative, était faussée. Si vous n'aviez pas été consciente de ce fait et de cette inexactitude voulue, vous n'auriez pas cédé aux députés qui vous ont demandé de rectifier le crédit, car, s'il avait été véritablement majoré de 16 p. 100, vous l'auriez laissé en l'état. En le majorant, vous avez permis de porter l'augmentation de crédits de 5,3 à 10,02 p. 100, ce qui est encore insuffisant, comparée aux crédits de l'enseignement public, qui, eux, ont été majorés de 14,7 p. 100.

Nous nous permettons donc de vous demander de revoir la question, car il y a là une grave injustice à l'encontre de l'enseignement agricole privé, qui couvre 75 p. 100 de la population scolaire et qui va se trouver d'autant plus en difficulté que certains contrats nouveaux d'association ne pourront pas être pris en considération.

Pour terminer, je voudrais rapidement, madame le ministre, évoquer la politique agricole commune. Vous avez parlé du problème des montants compensatoires, qui seront démantelés au mois d'avril si, d'ici là, notre monnaie ne connaît pas de nouvel accès de faiblesse.

Mais le démantèlement des montants compensatoires négatifs ne suffit pas. Vous savez que nos principaux partenaires et concurrents ont des montants compensatoires positifs, ce qui représente pour nous un lourd handicap sur le plan des exportations.

En ce qui concerne les négociations du G.A.T.T., vous confiez parfaitement les exigences américaines et il est confortant de constater que les Européens ont fait front commun, mais il ne faut à aucun prix accepter des contingentements que les Américains souhaitent nous imposer et qui, dans le cadre européen, pénaliseraient seule, pratiquement seule, l'agriculture française.

**M. Paul Jargot.** Ah !

**M. André Méric.** Ce n'est pas vrai !

**M. Henri Torre, rapporteur spécial.** En conclusion, madame le ministre, je dois vous dire très courtoisement, malgré le cœur que vous avez mis dans votre exposé, que votre budget est un budget fataliste. (*Protestations sur les travées socialistes.*) Il ne répond pas à ce que doit être aujourd'hui notre préoccupation...

**M. André Méric.** Il est bon !

**M. Henri Torre, rapporteur spécial.** ... pour permettre à notre agriculture de sortir des difficultés qui sont les siennes et pour faire face à la modernisation qui est encore nécessaire si nous voulons conquérir le marché mondial et maintenir les positions acquises.

Pas une voix ne s'est élevée en commission des finances pour défendre ce budget. (*Mouvements divers.*) Ce matin, pour le B.A.P.S.A., j'ai proposé, au nom de la commission des finances, que l'on s'en remette à la sagesse de cette assemblée. Je ne puis malheureusement pas le faire pour ce budget de l'agriculture et, au nom de la commission des finances, je demande à mes collègues de lui opposer un non franc et massif. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'U.C.D.P.*)

**M. André Méric.** Le contraire nous eût étonnés !

**M. le président.** La parole est à M. Sordel, rapporteur pour avis.

**M. Michel Sordel, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan.** Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la commission des affaires économiques a examiné cette année, comme les autres années, le budget de l'agriculture en tenant compte de son environnement politique et de son environnement économique.

L'environnement politique, ce sont d'abord les conséquences de la politique agricole commune ainsi que les conséquences de la politique agricole nationale. Cela fait l'objet d'un des premiers chapitres du rapport écrit que vous avez entre les mains. Je vais essayer de les analyser rapidement, pensant que le temps qui m'est imparti ne me permet pas d'entrer dans trop de détails.

En ce qui concerne l'évolution de la politique agricole commune, plusieurs éléments sont venus la renforcer cette année, qu'il s'agisse du nouveau règlement viti-vinicole, qu'il s'agisse de la tentative de limitation d'importation de produits de substitution des céréales.

Mais deux éléments me semble-t-il, doivent retenir plus spécialement votre attention.

Il s'agit, d'abord, de la fixation des prix qui a eu lieu le 18 mai 1982 et qui, intervenant avec un peu de retard par rapport au calendrier normal, a gêné quelques productions françaises.

Le deuxième élément, le plus important — c'est celui qui vient d'évoquer voilà quelques instants le rapporteur spécial de la commission des finances — est le rétablissement des montants compensatoires négatifs à l'occasion de la dévaluation du 12 juin. Il est certain que, comme l'a dit notre collègue, les montants compensatoires négatifs sont une chose, mais, s'ajoutant aux montants compensatoires positifs, ils créent actuellement des conditions de distorsions de concurrence pour les producteurs agricoles français, distorsions qui sont particulièrement importantes. Je sais bien qu'une démarche vient d'être entreprise qui a permis d'en diminuer de 3 p. 100 le montant. Je sais que vous nous avez indiqué, madame le ministre, votre intention d'accélérer au maximum leur démantèlement, mais je veux citer deux exemples des effets néfastes de ces montants compensatoires négatifs au sortir de France.

En matière de production porcine, lorsque le marché de Rungis est au niveau de 11,70 francs pour un kilogramme de porc, le producteur hollandais reçoit environ un franc de plus que le producteur français par kilogramme, c'est-à-dire 8 p. 100, le producteur allemand reçoit 1,26 franc de plus, c'est-à-dire plus de 10 p. 100, ce qui explique le développement de certaines productions chez nos partenaires du Marché commun et le manque de compétitivité de l'agriculture française dans certains domaines.

Je citerai un second exemple qui concerne les céréales, domaine que je connais bien. Les distorsions monétaires découlant des montants compensatoires institués à partir de la dévaluation du 12 juin ont permis, du fait des procédures d'exportation de farine, de pratiquer des prix à l'exportation tels que les entreprises qui ne profitaient pas de ces distorsions monétaires ne pouvaient suivre. On assiste ainsi actuellement à une détérioration complète du prix de la farine à l'exportation. Moyennant quoi, les entreprises françaises qui ne pratiquent pas ce type de transferts entre la Grande-Bretagne et la France ne peuvent plus assurer actuellement l'exportation de farine et sont très inquiètes quant à la pérennité de leur entreprise à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain. Il se pose là un véritable problème, qui est la conséquence directe de la distorsion de concurrence liée à l'institution des montants compensatoires monétaires.

A côté de ces éléments de politique agricole commune, quels ont été les éléments principaux de la politique agricole française ?

Bien entendu, il y a eu le vote de la loi sur les offices d'intervention. Vous l'avez évoqué tout à l'heure. Aussi ne m'y attarderai-je pas, sinon pour rappeler que le Sénat, par tous les amendements qu'il avait souhaité voir introduire dans ce texte, n'avait comme ambition que d'affirmer — ce que vous reconnaissez d'ailleurs, mais il aurait peut-être été préférable de l'écrire dans le texte de loi — que ce texte ne doit pas remettre en cause les organisations économiques existantes, c'est-à-dire les interprofessions. Il ne doit pas y avoir concurrence, mais complémentarité et nous attendons avec beaucoup d'intérêt les décrets qui doivent mettre en place les premiers offices.

Nous constaterons effectivement, je l'espère, à ce moment-là que ce que vous avez annoncé sera bien réalisé. Tel est en tout cas l'intérêt de tous les producteurs agricoles français.

Le deuxième élément important de la politique nationale est le blocage des prix intervenu au mois de juin. En principe, il n'aurait pas dû concerner les prix des produits agricoles puisque la fixation de ces derniers est liée aux décisions de la politique agricole commune et que les hausses décidées à Bruxelles devaient être répercutées en France.

Or, le fait que les prix des produits à la distribution étaient bloqués a quand même eu des incidences sur les prix à la production.

En matière laitière, tel a été certainement le cas. En matière de céréales, cela a sûrement été le cas puisque le prix du pain était bloqué, que celui de la farine achetée par les boulangers était bloqué par voie de conséquence et que, pour ce qui est du blé, enfin, les organismes stockeurs ne pouvaient pas garantir aux producteurs les hausses décidées par Bruxelles.

Cela a créé une perturbation indiscutable au cours des trois premiers mois de la campagne. Le Gouvernement l'a d'ailleurs reconnu puisqu'il a décidé de verser à la meunerie une indemnité forfaitaire au quintal de farine fabriquée pour essayer d'atténuer cette discordance entre la hausse des prix décidée à Bruxelles et le prix de la farine, prix qui ne pouvait pas augmenter puisque celui du pain était bloqué.

Cela a malgré tout provoqué une tendance à la surcharge du marché s'ajoutant à des difficultés d'exportation liées à des conditions particulières, notamment un début de campagne très difficile.

Tous ces éléments se sont traduits par une baisse indiscutable des prix de marché des céréales pendant les trois premiers mois de la campagne.

Les perspectives actuelles de débouchés sur les pays tiers, qui commencent à s'ouvrir, devraient rectifier la situation. Mais, en attendant, il a fallu durer et, dans quelques cas, des organismes stockeurs ont été obligés de dégager leurs silos en vendant du blé en dessous du prix de référence prévu par les accords de Bruxelles.

Pour ce qui concerne les revenus, on peut interpréter les chiffres selon ce qu'on veut leur faire dire — c'est d'ailleurs le propre de toutes les statistiques — mais il est un certain nombre d'éléments que l'on peut reconnaître et confronter.

Tout d'abord, il est certain que la production a augmenté en volume. On a cité le chiffre de 2,7 p. 100, qui me paraît vraisemblable ; mais cette augmentation est inégale selon les productions. Il me semble surtout important de souligner les très grandes disparités qui existent à travers la France entre les différentes productions.

Ainsi, on a parlé d'une excellente récolte céréalière. C'est vrai, notamment en matière de blé, où la production a atteint un niveau que l'on n'avait jamais connu. Mais n'oublions pas que les écarts sont très importants puisque si, d'après les chiffres publiés par l'office national interprofessionnel des céréales, dans certains départements, les céréaliers n'ont récolté que quarante quintaux en moyenne à l'hectare, d'autres ont atteint soixante quintaux. Ces vingt quintaux d'écart sont considérables et aucune mesure, même la mieux étudiée, ne pourra compenser la distorsion de situation entre celui qui a eu la chance, grâce au soleil et au temps, de récolter soixante quintaux à l'hectare et celui qui n'en a récolté que quarante.

Le deuxième élément du revenu réside, bien évidemment, dans les prix. Le volume de la production a donc augmenté de 2,7 p. 100, mais les prix ont également augmenté et tout le monde admet le chiffre que la commission a cité tout à l'heure : 11,2 p. 100. C'est sûrement la vérité, mais, face à ce revenu, obtenu en multipliant le prix par la quantité, on trouve les charges.

Vous avez dit tout à l'heure — belle image ! — que le ciseau qui sépare la croissance des prix des produits agricoles à la production et celle des charges découlant des consommations intermédiaires, qui n'avait cessé de s'élargir pendant la dizaine d'années que nous venons de connaître, avait commencé à se refermer.

En fait, ce n'est pas tout à fait la vérité, puisque le prix des produits agricoles à la production a augmenté moins vite que celui des consommations intermédiaires : 11,2 p. 100, pour les prix agricoles et 11,5 p. 100 pour les prix des consommations intermédiaires. Par conséquent, le ciseau n'a pas encore commencé à se fermer. Disons qu'il s'est un peu moins ouvert que les autres années. C'est déjà en soi une très bonne constatation. Espérons qu'il se fermera un peu plus vite au cours de cette année.

Je voudrais tout de même, concernant ces consommations et ces coûts, vous signaler un problème, qui est peut-être très spécifique actuellement, relatif à la production des engrais en France. Tout à l'heure, j'évoquais les conséquences du blocage des prix qui avait eu pour effet d'empêcher de répercuter, au niveau de la distribution, les conséquences de la hausse de matières premières, en particulier celles qui sont importées. Or les engrais sont fabriqués bien souvent à partir, à la fois de produits pétroliers et de gaz. Or le gaz a augmenté puisqu'il est importé. Mais l'industrie des engrais n'a pas pu répercuter au niveau des distributeurs la hausse découlant de ces matières premières. Cela a commencé à la mettre indiscutablement en péril. Mais nous avons constaté — la difficulté devient beaucoup plus importante — peut-être justement à la faveur de ce blocage des prix, une invasion brutale sur le marché français des produits azotés en provenance de Hollande. En effet ces importations, pour les trois derniers mois, ont été multipliées par trois par rapport à l'année dernière. Et en y regardant de plus près, on s'est aperçu que les producteurs hollandais, qui disposent d'un outil de production extrêmement performant à partir du gaz fourni par la Norvège ou par leurs propres gisements, pouvaient vendre sur le marché français des engrais azotés à un prix très bas par rapport au prix de la production française qui, elle, doit intégrer un certain nombre de contraintes.

Malgré la restructuration qui est intervenue récemment dans ce domaine, nous pouvons avoir les plus grandes craintes quant à l'avenir de l'industrie des engrais français. Un véritable problème se pose pour l'agriculture. Peut-on imaginer que pourra intervenir un arbitrage entre, d'une part, les produits importés à bas prix — car l'agriculture cherche toujours à s'approvisionner au plus juste pour répondre à l'impératif de compé-

titivité — et, d'autre part, une industrie française qui est confrontée à des difficultés qui pourraient l'amener éventuellement à succomber sous le poids de ces concurrences ?

Cette situation mérite d'être étudiée avec attention. Je ne pense pas que nous ayons avantage — comme j'ai eu l'occasion de le faire remarquer il y a quelques années pour d'autres secteurs — à accepter la disparition de l'industrie française des engrais.

Je limiterai là ces rappels de l'évolution des différentes politiques intéressant l'agriculture, car vous trouverez dans mon rapport écrit un certain nombre d'informations complémentaires.

J'arrive maintenant à l'analyse du budget proprement dit et d'abord aux grandes masses budgétaires. M. le rapporteur de la commission des finances les a rappelées. Mais je les citerai de nouveau, car ils situent bien le débat.

Si l'on tient compte des transferts — et il faut en tenir compte, sinon les chiffres ne veulent rien dire — le budget du ministère de l'agriculture augmente de 10 p. 100. Ce pourcentage est à rapprocher de l'augmentation des dépenses civiles qui sera de 12,5 p. 100. Cela signifie que les dépenses consacrées à l'agriculture augmentent moins vite que les dépenses des autres secteurs, et que la part de l'agriculture, dans le budget national, pour l'ensemble des crédits, tombe de 13,1 p. 100 à 12,8 p. 100. On ne peut pas ne pas le constater avec une certaine inquiétude, à la veille de la mise en œuvre du IX<sup>e</sup> Plan. Ces chiffres pourraient laisser penser que l'agriculture ne bénéficiera pas de la même considération que celle dont elle avait pu bénéficier au cours des plans précédents.

L'analyse de ce budget peut être poussée plus loin en examinant chaque fonction. La première fonction, concernant les moyens et services, est simple. Les crédits qui lui sont affectés augmentent de 16 p. 100 en moyens de personnels ; cette augmentation traduit les hausses dues aux rémunérations en général, et intègre la création d'une centaine de postes — Mme le ministre le rappelait tout à l'heure — essentiellement réservés à l'enseignement. Il est évident que ce chiffre est réduit si on le compare aux 600 postes créés l'an dernier et l'on peut s'interroger sur son insuffisance par rapport aux besoins exprimés par l'administration.

De même, la croissance des dépenses pour les matériels n'est que de 6,4 p. 100, soit en deçà de l'inflation, et équivaut par conséquent à une diminution des moyens.

Je n'aborderai pas l'enseignement puisque mon ami M. Tinant doit en parler dans quelques instants.

J'en arrive au chapitre des actions sociales. Il concerne tout d'abord les aides aux agriculteurs en difficulté, financées par le Crédit agricole ; vous l'avez rappelé tout à l'heure, madame le ministre. En vérité, les commissions chargées d'examiner la situation des agriculteurs en difficulté ont retenu l'attention de tous ceux qui y ont participé. Mais la leçon que l'on peut en tirer — et c'est la plus inquiétante — est qu'il y a maintenant en agriculture des entreprises — je citais tout à l'heure le chiffre de 20 000, mais elles sont peut-être au nombre de 30 000 — qui sont en difficulté et qui risquent la faillite.

Voilà dix ans, on n'aurait jamais imaginé qu'une entreprise agricole puisse être en faillite. C'est maintenant la règle. Je souhaite que les dispositifs que l'on va mettre en place puissent limiter ces faillites qui, en fait, découlent directement de la situation économique de l'agriculture.

Les dotations du chapitre sur les calamités agricoles augmentent peu. Il existe un projet de réforme auquel nous tenons tous. En effet, au Sénat, à la commission des affaires économiques, nous avons créé une commission spéciale, présidée par M. Lenglet, qui avait pour objet d'étudier cette réforme. Il faut absolument réformer le régime des calamités qui ne correspond pas du tout à l'ampleur des indemnités à payer lorsqu'une calamité s'abat sur une production ou sur une région.

En ce qui concerne la protection sociale, on en a parlé ce matin, je n'y reviendrai donc pas, sauf peut-être pour signaler l'incidence économique directe de l'augmentation des cotisations sociales.

Tout à l'heure, on a dit que les revenus des exploitations étaient plus importants dans certaines régions. Ce sont quand même celles qui ont subi et subissent encore actuellement la hausse considérable des cotisations sociales. Si, l'année prochaine, le cumul des révisions cadastrales et de l'incidence du résultat brut d'exploitation corrigé — puisque la procédure se développe et qu'elle se développera encore — se conjuguent avec une volonté de répartition discriminatoire selon les types et l'importance des entreprises, je crains que certaines ne voient apparaître, dans leurs comptes d'exploitation, des sommes telles que ces comptes et les résultats deviennent négatifs.

On peut lier cette réflexion à celle de M. Torre concernant l'analyse des résultats d'exploitation pour 1982. Ils laissent apparaître de meilleurs résultats pour les petites exploitations qui ont le plus bénéficié, l'année dernière, des aides directes

de l'Etat, qui ont payé moins de cotisations sociales, toutes proportions gardées, au détriment des autres. Pour les autres, cette situation entraînera peut-être demain un résultat négatif.

Le quatrième volet de mon intervention, je vous prie de m'excuser de passer rapidement, mais mon temps de parole est limité, concernerait la modernisation de l'appareil de production. Je ne peux m'y attarder.

**M. le président.** Vous savez, monsieur Sordel, que les rapporteurs pour avis disposent de dix minutes. Vous avez déjà utilisé dix-sept minutes. Aussi, je suis très inquiet, compte tenu du nombre des inscrits dans la discussion générale, sur la suite de ce débat si chacun ne limite pas son propos.

Poursuivez, monsieur le rapporteur pour avis.

**M. Michel Sordel, rapporteur pour avis.** Je vais essayer d'être très bref. A propos de l'I.V.D., si la dotation a été augmentée en volume, je regrette qu'elle ne l'ait pas été pour les bénéficiaires qui perçoivent l'I.V.D. depuis quelques années. En effet, l'I.V.D. reste bloquée au niveau de départ.

Je voudrais signaler également que s'il y a effectivement augmentation des crédits de la dotation aux jeunes agriculteurs, les droits pour les jeunes qui s'installent dans une exploitation sont limités au niveau de 80 hectares alors que cette superficie n'a aucun rapport avec la capacité productive d'une exploitation. De 80 hectares, il faudrait tendre à limiter cette intervention en l'ajustant sur la surface minimale d'installation. C'est un dossier que j'ai déjà eu l'occasion d'évoquer et sur lequel je reviendrai.

J'en arrive aux S.A.F.E.R. qui ont besoin d'une consolidation de leur situation. Vous avez parlé tout à l'heure du projet concernant le foncier. Je crois que les S.A.F.E.R. sont directement concernées. Il faut leur permettre, le plus rapidement possible, de louer les terres qu'elles ont en portefeuille si on veut leur permettre de continuer à gérer une partie du capital foncier agricole.

J'en arrive tout de suite aux aménagements fonciers qui sont l'un des points les plus discutés du projet de budget. Ils posent des problèmes. C'est la première année où les aménagements fonciers, surtout en matière de remembrement, sont transférés au département, via le ministère de l'intérieur, sous forme de dotation globale d'équipement.

Je ferai, à ce propos, deux réflexions. Premièrement, nous redoutons la lenteur qui va probablement accompagner ce transfert, puisque les départements vont établir leurs budgets primitifs incessamment, alors qu'ils n'ont pas encore notification des crédits qui leur seront attribués. Je ne parlerai pas du souci exprimé par certains concernant le bon ou le mauvais usage que feront les départements de la liberté qui est la leur, sous réserve de ce que vous nous avez dit. Je voudrais signaler ensuite que nous constatons une diminution très importante des crédits de paiement qui vont être transférés aux départements cette année, par rapport à l'ensemble de ces opérations. Comme les conseils généraux ne peuvent introduire dans leur budget primitif que des crédits de paiement — c'est la règle — on assistera cette année à une diminution considérable des disponibilités en début d'année. Je pense qu'elle sera corrigée en fin d'année. Mais en début d'année, on ne peut pas ne pas constater une diminution considérable des moyens mis à la disposition des départements pour mettre en place des programmes de remembrement et, pour une moindre part, des opérations d'hydraulique agricole.

Je n'insiste pas sur le chapitre de l'organisation des marchés si ce n'est pour constater l'évolution des crédits réservés aux offices, dont vous avez tout à l'heure donné l'explication ; pour rappeler que vous avez prévu des crédits normaux pour la revalorisation des productions — sélections animales, sélection végétale — et pour les actions spécifiques, pour les actions en faveur de la qualité. J'ai consacré un chapitre dans ce rapport relatif à la participation au financement de la politique agricole commune, qu'il me paraît intéressant de rappeler.

Enfin, je voudrais signaler que, pour la forêt, les crédits cette année sont améliorés ; mais je me pose aujourd'hui une question que je ne me serais pas posée il y a trois semaines : ces crédits permettront-ils de tenir compte des dégâts considérables que la forêt de certaines régions a subis à la suite de la tornade, que vous avez évoquée, des 6 et 7 novembre derniers ?

En l'espèce, nous sommes confrontés à la fois à des calamités agricoles et à la nécessité de reconstruire ce qui aura été détruit. C'est une opération de longue haleine, c'est vrai, mais qui va cependant nécessiter des capitaux importants.

Après ce rapide tour d'horizon, j'en arrive à ma conclusion. Le budget de l'agriculture diminue par rapport au budget de l'Etat : 12,8 p. 100 contre 13,2 p. 100 l'année dernière. La hausse du budget de l'agriculture, égale à 10 p. 100, est inférieure à celle des dépenses civiles qui s'élèvent à 12,5 p. 100.

Une interrogation considérable se pose en ce qui concerne le transfert des crédits de la dotation globale d'équipement aux départements pour les investissements productifs.

Pour toutes ces raisons, la commission a décidé de vous proposer de s'en remettre à la sagesse du Sénat. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'U.C.D.P.*)

**M. le président.** La parole est à M. Roujon, rapporteur pour avis.

**M. Jules Roujon, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (aménagement rural).** Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, MM. Torre et Sordel ont exposé le budget de l'agriculture. J'évoquerai, à mon tour, celui de l'aménagement rural, étudié par votre commission, face aux conséquences de la décentralisation sur la politique d'aménagement des campagnes.

Déjà, la loi du 2 mars 1962 a posé le principe de la responsabilité des communes, des départements et des régions en matière d'équipement et d'aménagement rural. Le projet n° 409 dont le Sénat a récemment débattu permet de préciser quelles seront, en ce domaine, les attributions respectives de l'Etat et des autres collectivités territoriales.

Votre commission des affaires économiques et du Plan vous propose donc d'exposer rapidement cette nouvelle répartition des compétences dans le domaine de l'équipement et de l'aménagement des régions rurales, puis d'examiner l'évolution des crédits qui sont affectés à ces actions dans le budget du ministère de l'agriculture et au titre de la dotation globale d'équipement.

Pour ce qui concerne la nouvelle répartition des compétences, j'indiquerai tout d'abord que le projet de loi dont nous avons débattu a prévu que des chartes intercommunales pourraient être conclues entre les communes afin de fixer les orientations générales de la politique d'aménagement et d'équipement, et que ces documents pourraient prendre la forme de plans d'aménagement rural.

Votre commission estime que la formule des plans d'aménagement rural, qui a été largement expérimentée depuis 1970, constitue effectivement une procédure d'études et de programmation parfaitement adaptée pour définir une politique de développement dans le cadre d'une petite région et, par conséquent, pour favoriser une organisation de solidarité entre les communes.

Dans le domaine des équipements et des services publics, les communes et les départements assureront à l'avenir pleinement les responsabilités jusqu'alors partagées entre les collectivités locales et l'Etat.

Le transfert de compétences se traduira, au plan financier, comme vous l'avez indiqué, madame le ministre, par l'intégration totale ou partielle dans la dotation globale d'équipement.

L'Etat consacrait jusqu'à présent ses crédits à des subventions aux communes rurales pour la réalisation des équipements touchant notamment l'adduction d'eau et l'assainissement, la collecte et le traitement des ordures ménagères, l'électrification rurale, les équipements d'accueil et d'animation.

J'indiquerai cependant — j'ai été heureux de vous l'entendre confirmer il y a un instant, madame le ministre — que le fonds national pour le développement des adductions d'eau et le fonds d'amortissement des charges d'électrification conserveront leur autonomie et, avez-vous ajouté, leur vocation et leur spécificité.

Le projet de loi, modifié sur ce point par notre assemblée, a en effet prévu le maintien de ces fonds spécialisés et même leur pérennité.

Les crédits du fonds national pour le développement des adductions d'eau et du fonds d'amortissement des charges d'électrification seront versés à chaque département sous la forme d'une dotation globale, mais affectés au financement de ces équipements. Vous l'avez confirmé, madame le ministre. Il appartiendra au conseil général d'en déterminer les conditions d'utilisation et la répartition entre les communes et les maîtres d'ouvrage au vu d'un programme d'aide à l'équipement rural.

Notre commission des affaires économiques et du Plan a été quelque peu partagée sur le problème du transfert des crédits du ministère de l'agriculture consacrés à l'équipement rural au sein de la dotation globale d'équipement. Une majorité d'entre nous a toutefois considéré que les conseils généraux seraient parfaitement en mesure de fixer les priorités concernant l'utilisation de ces crédits. Il est cependant bien évident qu'en aucun cas nous ne saurions tolérer que le transfert de compétences dans le domaine de l'aménagement rural ne s'accompagne pas d'un transfert des charges de l'Etat vers les collectivités locales. Vous nous en avez tout à l'heure donné l'assurance, chère madame.

L'examen des crédits figurant dans le projet de loi de finances pour 1983 en faveur de l'équipement et de l'aménagement rural nous permet de formuler une appréciation sur ce point. Il n'est évidemment pas significatif de considérer séparément les crédits inscrits dans le budget du ministère de l'agriculture et ceux qui ont été transférés à la dotation globale d'équipement.

Si l'on additionne ces deux sources de financement, les crédits consacrés à l'ensemble des actions concourant à l'amélioration du cadre de vie et de l'aménagement de l'espace rural, l'évolution est la suivante : les autorisations de programme s'élevaient, en 1982, à 244 millions de francs ; elles atteindront, en 1983, 266,5 millions de francs, soit plus 9,2 p. 100, alors que vous nous avez indiqué, madame le ministre, une augmentation de 10 p. 100.

Je vous dirai d'emblée, comme l'a fait mon prédécesseur à cette tribune, que ce chiffre ne saurait pleinement nous satisfaire si l'on considère que l'augmentation des crédits de l'ensemble des budgets civils est de l'ordre de 12,5 p. 100.

Nos préoccupations sont encore plus vives en ce qui concerne les crédits de paiement, c'est-à-dire les sommes qui seront effectivement disponibles en 1983 pour financer des programmes d'équipement. En 1982, les crédits de paiement se montaient à 295 millions de francs ; ils ne seront, en 1983, que de 255 millions de francs, soit une diminution de l'ordre de 23 p. 100. Je n'ignore pas que 25 p. 100 des crédits de paiement ont été supprimés en cours d'année, mais la comparaison que nous effectuons doit se rapporter au budget voté pour 1982.

Nous sommes donc inquiets de constater que les crédits disponibles en 1983 pour les opérations d'aménagement des campagnes seront vraisemblablement en diminution par rapport à cette année.

La même constatation peut être formulée pour les crédits du fonds national pour le développement des adductions d'eau. Les autorisations de programme passent, en effet, de 644 millions de francs en 1982 à 600 millions de francs en 1983, soit une diminution de 6,8 p. 100, malgré l'abondement évoqué tout à l'heure par un précédent orateur.

Les crédits de paiement correspondant sont en augmentation d'à peine 1 p. 100, puisqu'ils passent de 605 millions de francs en 1982 à 612 millions de francs en 1983.

Il semble donc que l'effort de l'Etat consenti en faveur de l'équipement de nos communes rurales sera en légère diminution en 1983 et que la mise en œuvre des programmes ne pourra être assurée que par une participation plus importante des budgets des communes.

Le fonds d'amortissement des charges d'électrification, comme je l'ai indiqué précédemment, continuera à permettre le financement des programmes complémentaires d'électrification. Ce domaine, où il y a encore d'énormes besoins, est cher à de nombreux membres de notre commission, notamment à MM. Barroux, Tardy, de la Forest et Laurent, qui ont attiré votre attention sur ce point. Je constate que ce fonds a mobilisé, en 1982, environ 1 milliard de francs, de même qu'en 1983, malgré une certaine érosion monétaire.

Si l'on ajoute à ces crédits ceux qui demeurent inscrits dans le budget du ministère de l'agriculture et ceux qui sont inscrits à la dotation globale d'équipement, les concours de l'Etat liards de francs en 1983 au lieu de 2,2 milliards de francs en 1982, soit une progression de 13 p. 100.

Ces crédits devraient permettre d'engager des programmes complémentaires d'électrification, ainsi que vous nous l'avez indiqué il y a un instant, madame le ministre, d'un montant de l'ordre de 3,5 à 3,8 milliards de francs.

Enfin, le F.I.D.A.R. — fonds interministériel pour le développement et l'aménagement rural — sera doté de 413 millions de francs en 1983 au lieu de 372 millions de francs en 1982, soit un accroissement de 11 p. 100. Les crédits de paiement du F.I.D.A.R. passent de 209 millions de francs en 1982 à 360 millions de francs en 1983.

Notre commission s'interroge d'ailleurs sur l'origine de cet accroissement des crédits de paiement.

Depuis 1981, les crédits du F.I.D.A.R. sont utilisés au terme d'une procédure contractuelle entre les régions et l'Etat.

Nous souhaiterions que vous nous indiquiez si le F.I.D.A.R. conservera sa spécificité et nous voudrions attirer votre attention sur la nécessité que les crédits de ce fonds bénéficient de manière privilégiée aux zones les plus défavorisées, sous le contrôle d'un commissaire à la rénovation rurale, qui doit être maintenu par contrat entre l'Etat et la région, avec une priorité pour les zones de montagne, comme vous nous l'avez indiqué, madame le ministre.

L'architecture retenue en matière de dotation globale d'équipement nous inquiète. Comme l'ont souligné MM. Raybaud et Fourcade dans leur rapport, les critères sont inadéquats. La dotation globale d'équipement n'a, en principe, rien à voir avec la

compensation. Elle réalise en fait la globalisation de la plupart des subventions spécifiques d'équipement attribuées jusqu'alors par l'Etat aux collectivités locales. De fait, une grande partie du budget d'équipement de l'agriculture va faire partie de la dotation globale d'équipement.

Vous nous avez indiqué, madame le ministre, que 655 millions de francs en autorisations de programme, sur un total de 853 millions, base 1982, vont ainsi « transiter du ministère de l'agriculture dans l'enveloppe de la dotation globale d'équipement » et que, donc, la dotation globale d'équipement agricole représentera 24 p. 100 de la masse.

Or les critères retenus pour la dotation globale d'équipement sont fondés sur des notions historiques et non sur des besoins réels, ce qui risque d'accroître les disparités que le monde rural souhaite voir réduites entre régions, productions et exploitations.

Je ne m'étendrai pas non plus sur les crédits de paiement, cette question ayant été évoquée par mes prédécesseurs à cette tribune. Je ferai néanmoins remarquer que, pour 1983, ils s'élèveront à 166 millions de francs face aux 655 millions de francs d'autorisations de programmes.

Certes, nous avons conscience de vos impératifs, du caractère nouveau de la décentralisation et de la volonté de maîtriser le déficit budgétaire. Mais pourquoi sanctionner davantage et ponctionner ainsi les zones dévitalisées, déshéritées, désertifiées, alors qu'elles ont besoin d'être confortées ?

Voilà, madame le ministre, les réflexions et les interrogations de notre commission des affaires économiques et du Plan sur l'évolution des crédits consacrés à l'aménagement des campagnes et sur les incertitudes et parfois les inquiétudes que peuvent faire naître la décentralisation et le transfert de compétences.

Je tiens à vous exprimer le sentiment unanime de mes collègues, qui ne sauraient admettre que, sous couvert de transfert de compétences, l'Etat se décharge de ses responsabilités et de sa mission de solidarité en faveur des régions défavorisées.

Les incertitudes que j'évoquais et la constatation de la faible progression de l'ensemble des crédits consacrés à l'aménagement du milieu rural, à savoir, je le rappelle, progression de 9,5 p. 100 au lieu de 12,5 p. 100 pour les autres budgets civils, ont conduit notre commission à soumettre à l'appréciation du Sénat l'adoption ou le rejet de cette partie du projet de loi de finances pour 1983 et à s'en remettre à sa sagesse.

Telles sont, madame le ministre, les conclusions de votre rapporteur pour avis pour ce qui concerne l'aménagement rural. (Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I., du R. P. R. et de l'U. C. D. P.)

**M. le président.** La parole est à M. Jeambrun, rapporteur pour avis.

**M. Pierre Jeambrun, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (industries agro-alimentaires).** Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, lors de l'examen du projet de loi de finances pour 1982, votre commission des affaires économiques et du Plan avait porté un intérêt tout particulier au commerce extérieur dans le secteur agroalimentaire.

Cette recherche avait été en quelque sorte prémonitoire puisque les résultats définitifs pour l'année 1982 ont fait ressortir que ce secteur de l'activité économique était à présent le premier exportateur au sein de l'économie française en assurant, à lui seul, avec 21,1 milliards de francs d'excédents, 17,6 p. 100 du total de nos exportations. Il est à craindre que cette performance, acquise en 1981, ne marque un net fléchissement en 1982. En effet, au cours des dix premiers mois de cette année, l'excédent commercial dégagé dans le secteur agroalimentaire a atteint 12,8 milliards de francs au lieu de 18,3 milliards de francs pendant la même période de l'année précédente.

En outre, on doit constater un accroissement beaucoup plus rapide de nos importations — de l'ordre de 20 p. 100 — que de nos exportations — de l'ordre de 6 p. 100. Au total, l'excédent du commerce agro-alimentaire devrait fléchir d'environ 20 p. 100 en 1982, l'excédent commercial s'établissant à environ 17 ou 18 milliards de francs.

Des circonstances d'ordre conjoncturel expliquent pour une part cette diminution. Les conséquences de la dévaluation du franc intervenue en juin dernier et l'instauration de montants compensatoires négatifs ont évidemment affecté la compétitivité des produits français par rapport à ceux de nos partenaires à monnaie forte. Le blocage des prix qui a érodé les marges des entreprises du secteur agro-alimentaire ont contraint certaines d'entre elles à limiter leur programme de développement technico-commercial et de prospection des marchés étrangers.

S'ajoutent à ces phénomènes relevant de la politique économique et monétaire des explications liées au comportement de certains de nos partenaires au sein de la Communauté, qui, sous

des motifs d'ordre sanitaire, ont mis en œuvre des mécanismes protectionnistes. Cette situation a particulièrement affecté nos exportations de produits agricoles vers la Grande-Bretagne.

Au-delà de ces explications de nature conjoncturelle, des causes plus fondamentales expliquent les fluctuations enregistrées par le commerce extérieur français de produits agroalimentaires.

L'une d'entre elles, que votre commission avait soulignée l'année dernière, tient à l'insuffisance de nos implantations commerciales à l'étranger. Cette constatation s'applique aussi bien aux services spécialisés de l'administration en poste dans les ambassades qu'aux efforts d'implantation et de prospection commerciale déployés par les entreprises privées.

Une seconde explication est liée à la structure même de nos exportations agro-alimentaires : 60 p. 100 seulement des exportations de ce secteur sont constituées par des produits transformés. Les chiffres correspondants en Allemagne fédérale et aux Pays-Bas sont de l'ordre de 80 p. 100. Or, il est bien clair que la marge dégagée par des produits à haute valeur ajoutée est plus élevée que pour des produits exportés en l'état.

Cette constatation pour les exportations s'applique évidemment au marché intérieur. Ce n'est, en effet, que dans la mesure où les industries du secteur agro-alimentaire mettront sur le marché des produits nouveaux, et donc des produits transformés, que les rigidités qui affectent la consommation des principaux produits alimentaires pourront être desserrées.

Aussi votre commission a-t-elle estimé utile de consacrer une partie de son rapport à examiner les orientations et les moyens mis en œuvre en faveur de la recherche et du développement en vue de la mise au point de nouveaux produits dans le secteur agro-alimentaire. Cette démarche paraît d'autant plus opportune à votre commission qu'elle s'inscrit en continuité avec le colloque national sur la recherche et avec le vote de la loi d'orientation et de programme de la recherche et de la technologie.

Après ce survol très rapide de l'évolution des industries agro-alimentaires au cours de l'année 1981, on peut reprendre, pour un développement succinct puisque le temps nous est très mesuré, les trois points soulignés par le Président de la République lors de l'inauguration du salon international de l'alimentation : « Produire ce que l'on consomme, produire pour transformer, produire pour exporter ».

Produire ce que l'on consomme est la base même de toute action économique. Enlevons évidemment ce que la nature nous empêche de produire : café et autres produits exotiques, et restons dans l'exemple célèbre des haricots pour le cassoulet qui seraient, paraît-il, importés.

A ce propos, une remarque s'impose, et surtout une rectification. Une certaine campagne de presse laisserait supposer que nos agriculteurs produisent n'importe quoi, et surtout des produits en quelque sorte non comestibles. Mais nos agriculteurs sont-ils vraiment responsables et ne les prend-on pas pour des « demeurés » ?

Pourquoi chercher à opposer le monde agricole au monde consommateur en laissant penser que l'inadaptation de la production à la consommation est essentiellement la faute du cultivateur. Demandons-nous plutôt si le goût des grandes cités est bien éduqué (*M. André Méric proteste.*) et si, par ailleurs, le souci d'un rendement intensif — parce qu'il faut bien payer les dettes — ne vas pas à l'encontre de la qualité.

Enfin, pour en revenir aux fameux haricots, oublie-t-on les contrats qui lient de grandes firmes — telle William Saurin — aux paysans du Sud-Ouest pour fabriquer justement d'excellents cassoulets ?

Produire ce que l'on consomme, d'accord, mais commençons par réviser le comportement des grandes surfaces, dont le rôle peut être important en les obligeant — lorsqu'une autorisation d'implantation est donnée ou même en cours d'activité — à privilégier les produits régionaux. Sous leur influence, ne va-t-on pas un peu trop loin lorsque le lait U. H. T., dont les chats bien éduqués ne veulent même pas, se vend comme des cartons de lessive ? Le monde rural, dans son ensemble, ne s'en comportera que mieux.

Produire pour transformer est le deuxième leitmotiv des discours officiels. C'est ce que Michel Jobert, dans le langage imagé dont il a le secret, traduit par : « Notre pétrole vert n'est pas raffiné. »

La production agricole est incontestablement écoluée d'une manière trop importante à l'état brut — on pourrait dire « en vrac ». Là encore, se pose le problème des relations entre les producteurs et les industriels. Souvent, notamment en matière de fromages, la production reproche aux industriels de ne lui laisser en quelque sorte que « le reste » sans souci réel des conditions de production.

Ce sont là des problèmes humains qui ne doivent pas être négligés. Entre la fourche et la fourchette, selon la formule consacrée, il doit y avoir collaboration, coordination et non pas

opposition sauvage. Souvent les industriels — et je pense à la fabrication du pain — reprochent au produit national son inadaptation à la transformation. Mais n'est-ce pas plutôt l'industrie qui ne fournit pas les matériels appropriés aux denrées de notre pays ? Celles-ci, d'ailleurs, à concurrence de 70 p. 100, utilise du matériel étranger, et puisque le ministère de l'industrie s'occupe maintenant de tout, peut-être y aurait-il là un sujet d'études et d'action ; impératif solennel : pour transformer nos produits, il faut d'urgence vérifier l'outil industriel.

Consommer, transformer, mais aussi, et surtout, exporter, donc savoir vendre. C'est le troisième et certainement le plus important de tous les impératifs.

La réduction de l'excédent cette année, sans doute de 5 milliards, s'explique par une importante consommation internationale de céréales — madame le ministre, vous vous en êtes d'ailleurs aperçue à Moscou — ensuite par la dépression des produits laitiers et la chute catastrophique des cours du sucre. Alors que les produits agricoles exportés représentent 37 p. 100 de nos exportations, seulement un tiers de nos ventes se fait sous une forme élaborée et sous une marque.

Le problème porcin est l'illustration de ce phénomène : notre pays est déficitaire pour le quart de sa consommation, soit environ 350 000 tonnes ou cinq millions de porcs. D'où la nécessité d'acheter pour quatre millions de francs de viande de porc à l'étranger. De plus, ces animaux sont essentiellement nourris avec du soja et du manioc achetés à l'étranger et payés en dollars, alors que, paradoxalement, nos céréales sont bradées à l'exportation.

Il convient donc de réviser complètement cette politique pour donner à nos éleveurs les moyens de disposer d'aliments aux prix accordés à nos acheteurs étrangers, diminués des frais de stockage, de manutention et de transport afférents à nos exportations.

Si l'on examine la structure financière de nos industries agroalimentaires, il faut noter la forte concentration dont elle bénéficiait déjà. C'est un atout à l'exportation puisque 10 p. 100 des entreprises font 60 p. 100 du chiffre d'affaires.

Certes, il est de bon ton de critiquer l'insuffisance des fonctionnaires du commerce extérieur en mission à l'étranger, mais il ne faut pas oublier non plus que les banques, qui forment le second réseau mondial et qui sont fortes de 35 000 agents à l'étranger, ne semblent pas avoir exactement pris conscience du rôle important qu'elles doivent jouer dans ce domaine.

Je ne méconnais pas que les crédits de votre ministère consacrés aux industries agroalimentaires répondent à des priorités dont chacun se plaît à reconnaître la nécessité et qui sont les suivantes : le maintien des aides publiques aux investissements concourant à l'amélioration de l'appareil de production, l'accroissement des fonds propres des entreprises, les actions spécifiques à certains produits, le développement de la recherche, de la technologie et de l'innovation.

A cet égard, nous relevons avec satisfaction l'inscription d'une ligne budgétaire nouvelle destinée à la filière bois et dotée de 8 millions de francs.

En conclusion, beaucoup de ministères veulent s'occuper de nos industries agroalimentaires depuis la suppression du secrétariat d'Etat compétent et cela ne peut qu'aviver nos craintes, car il ne s'en dégage pas une impression d'unité, de continuité dans l'action.

Certes, la France, a dit Péguy, est un peuple de jardiniers, voire de bricoleurs de génie ! Mais à l'aube du xx<sup>e</sup> siècle, nous devons faire mentir Péguy. Non ! la France n'est pas un peuple de jardiniers, l'Angelus de Millet ne tinte plus dans nos campagnes. Une tâche énorme nous attend tous ; sachons la mener à bien dans l'espérance du succès.

Selon l'avis de la commission, nous nous en remettons à la sagesse du Sénat pour l'adoption de ce budget. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.C.D.P. et de l'U.R.E.I.*)

**M. le président.** La parole est à M. Tinant, rapporteur pour avis.

**M. René Tinant, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.** Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, lorsque votre commission des affaires culturelles s'est réunie, voilà quelques jours, pour examiner les crédits de l'enseignement agricole prévus pour l'année 1983, elle a donné un avis défavorable à leur adoption en se fondant sur une analyse du projet de budget tel qu'il se présentait à ce moment-là.

Depuis, certes, des éléments nouveaux sont apparus puisque l'Assemblée nationale a adopté deux amendements qui entraînent, au total, une majoration d'environ 52 millions de francs des crédits de l'enseignement agricole.

De ce fait, certaines des insuffisances les plus manifestes du projet de budget ont été partiellement corrigées, et je m'en félicite. Je me trouve donc, en tant que rapporteur, dans une situation un peu inconfortable puisqu'il me faut donner un avis sur un projet de budget assez sensiblement différent de celui qui a été examiné par la commission des affaires culturelles.

Mais j'ai d'autres raisons, au nom de cette commission, pour ne pas donner un avis favorable à l'adoption des crédits de l'enseignement agricole. Je pense, au contraire, que cet avis défavorable continue à être justifié.

L'an dernier déjà, à mon grand regret, j'avais été le seul, parmi les rapporteurs chargés de présenter les crédits du ministère de l'Agriculture, à proposer d'émettre un avis défavorable.

Certes, exerçant des responsabilités dans le domaine de l'enseignement agricole, j'ai constaté que malgré l'absence d'augmentation des crédits inscrits à ce titre dans le budget, les établissements avaient reçu une subvention en augmentation de 18 p. 100. A cet égard, vous devez rendre hommage à vos prédécesseurs, madame le ministre : vous avez pu agir ainsi parce qu'il existait des réserves dont vous avez profité ! (*Rires sur les travées socialistes.*)

Cette année, l'opération est impossible. La preuve en est que vous venez d'accepter, à l'Assemblée nationale, un sensible relèvement des crédits. Il traduit — je l'espère ! — une prise de conscience, par le Gouvernement, des besoins de l'enseignement agricole.

Cependant, ce projet de budget, même si l'on prend en compte les modifications qui viennent d'intervenir, reste, à mon avis, insuffisant. Je voudrais prendre, à cet égard, quelques exemples.

L'aide au fonctionnement de l'enseignement privé paraît progresser d'environ 10 p. 100, compte tenu, bien entendu, des amendements adoptés à l'Assemblée nationale. Certes, ce taux est bien plus satisfaisant que celui qui était proposé au départ, et sur lequel notre commission s'était prononcée ; néanmoins, la progression reste insuffisante.

D'abord, chacun sait que les dépenses de fonctionnement des établissements scolaires sont en croissance rapide, d'autant plus que les élèves suivent maintenant des formations d'un niveau de plus en plus élevé et qui sont plus coûteuses à organiser.

Ensuite, concrètement, les subventions que les établissements recevront ne progresseront pas de 10 p. 100, car si de nouveaux agréments sont accordés, ce qui serait d'ailleurs normal et logique, les subventions par établissement se trouveront réduites d'autant.

Enfin, il faut bien constater que la progression prévue ne permet pas de respecter la loi du 26 juillet 1978, dite « loi Guermeur », dont l'objectif était la parité, en cinq ans, avec les établissements d'enseignement public. Elle n'est pas appliquée pour la deuxième année consécutive, alors qu'elle n'a pas été abrogée et que ses effets devaient être complets à l'occasion de l'année 1983.

Un autre exemple des insuffisances du projet de budget concerne les crédits d'équipement. En ce qui concerne l'enseignement public, leur augmentation est apparemment satisfaisante, puisque les crédits de paiement progressent de 12,3 p. 100 et les autorisations de programme de 13,8 p. 100. Cela dit, il convient de rappeler que ces crédits ont connu, l'année dernière, une nette régression. Si l'on fait la moyenne sur deux ans, voyez les résultats ! La croissance prévue pour 1983 ne permettra donc pas de rattraper le retard enregistré l'année dernière ; compte tenu des besoins de l'enseignement agricole en matière d'équipement, ces crédits ne peuvent donc être considérés comme satisfaisants.

La situation est encore moins bonne en ce qui concerne les crédits d'équipement destinés à l'enseignement privé : les crédits de paiement diminuent de 38,5 p. 100 tandis que les autorisations de programme baissent de 7,5 p. 100. Une régression aussi importante constitue une mesure inacceptable, surtout si l'on considère que ces crédits étaient déjà en diminution l'année dernière. Là encore, il est manifeste que les besoins de l'enseignement agricole privé sont négligés, alors que ce type d'enseignement scolaire, rappelons-le, 60 p. 100 des élèves de l'enseignement agricole.

Autre exemple : en matière de formation professionnelle, à côté de certaines mesures positives figure une diminution des crédits destinés au financement des stages de préparation à l'installation. Dix millions de francs seront consacrés à ces stages, contre dix-huit millions de francs l'année dernière. Dans ces conditions, les stages de quarante heures accompagnant l'installation des jeunes agriculteurs pourront, sans doute, être maintenus ; en revanche, tout financement sera vraisemblablement supprimé pour les compléments de formation en comptabilité et en gestion.

Cette suppression me paraît particulièrement regrettable : votre commission a toujours demandé que les stages de préparation à l'installation soient complets et approfondis, notamment en matière de comptabilité et de gestion. Il faut bien constater que le Gouvernement s'oriente dans une direction complètement inverse.

Au total, il apparaît que le projet de budget de l'enseignement agricole, malgré les modifications apportées par l'Assemblée nationale, reste insuffisant sur bien des points.

Mais il y a plus grave ! Je veux parler de l'incertitude qui pèse sur l'avenir de l'enseignement agricole. Ce n'est pas seulement le tassement de certains crédits qui risque de perturber le bon fonctionnement de cet enseignement, c'est aussi et surtout l'inquiétude qu'ont fait naître les projets du Gouvernement.

En effet, vous vous êtes prononcée, l'année dernière, en faveur du rattachement de l'enseignement agricole au ministère de l'éducation nationale. De plus, vous avez annoncé une redéfinition de l'aide apportée par l'Etat à l'enseignement privé, préalablement à son intégration dans un service public unifié et laïc de l'éducation nationale. Il faut bien dire que, depuis un an, le Gouvernement n'a pas donné beaucoup de précisions sur ses projets, mais vous n'avez pas apporté de démenti officiel ; nous sommes toujours dans le vague.

Le familles concernées craignent, madame le ministre, que vous ayez choisi de laisser mourir d'asphyxie lente l'enseignement agricole privé, ce qui ferait moins de bruit que de l'éliminer brutalement.

Permettez-moi donc de vous dire, madame le ministre, puisque le Gouvernement n'a pas encore, semble-t-il, arrêté de décision, que cette réforme risque d'être une source de grandes difficultés, sans présenter de véritables avantages. Comme j'ai essayé de le montrer dans mon rapport, l'enseignement agricole est un enseignement bien spécifique et il doit garder sa spécificité pour rester un enseignement efficace.

De plus, vous avez dit, madame le ministre, que l'enseignement et la formation agricoles constituaient pour vous une priorité. Mais si l'enseignement est vraiment, pour vous, prioritaire, pourquoi faire peser des menaces sur l'enseignement privé où sont inscrits la majorité des élèves de l'enseignement agricole ?

Je suis d'accord avec vous pour juger que l'enseignement et la formation sont des domaines essentiels pour l'avenir de notre agriculture. Mais nous disposons déjà d'un appareil d'enseignement et de formation qui a fait ses preuves : plutôt que de se lancer dans de grandes réformes, qui risqueraient d'être des aventures, il serait nécessaire de lui donner des moyens suffisants.

Je ne voudrais pas trop insister sur ce point, puisque, de toute manière, notre assemblée devra être saisie si une réforme intervient, mais je souhaiterais présenter une réflexion plus générale. Notre système d'éducation nationale est en crise et son fonctionnement n'est pas satisfaisant ; la dernière rentrée scolaire l'a bien montré.

L'enseignement agricole, lui, n'est pas parfait, bien entendu. Des améliorations doivent être apportées, notamment en ce qui concerne les filières féminines. Cependant, dans l'ensemble, il connaît moins de difficultés que l'enseignement général.

Comme je l'ai indiqué dans mon rapport écrit, les élèves de l'enseignement agricole parviennent presque toujours à trouver un emploi, ce qui est très loin d'être le cas des élèves de l'enseignement général qui, d'ailleurs, sont nombreux à terminer leur scolarité sans avoir obtenu aucune formation. Dans ces conditions, pourquoi intégrer l'enseignement agricole qui, dans l'ensemble, donne d'assez bons résultats, à l'éducation nationale qui, elle, traverse une grave crise ? Je vois bien les inconvénients des projets du Gouvernement mais, pour ma part, je n'en vois pas les avantages.

Pour cette raison, et aussi, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, parce que les moyens qui sont prévus dans le projet de budget restent insuffisants sur plusieurs points, je reste, pour ma part, inquiet sur l'avenir de l'enseignement agricole. En particulier, je constate que l'enseignement agricole privé risque d'être lentement asphyxié si ses crédits continuent à stagner ; je peux vous dire que de nombreux responsables craignent de devoir procéder à des licenciements — j'en sais quelque chose ! — si le Gouvernement persiste à négliger les besoins de leurs établissements.

C'est pourquoi, au nom de votre commission des affaires culturelles, je confirme l'avis défavorable qu'elle a donné aux crédits de l'enseignement agricole pour 1983. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R., de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 18 novembre 1982 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès .....	71 minutes ;
Groupe socialiste .....	65 minutes ;
Groupe de l'union des républicains et des indépendants .....	56 minutes ;
Groupe du rassemblement pour la République ..	52 minutes ;
Groupe de la gauche démocratique .....	47 minutes ;
Groupe communiste .....	28 minutes.

La parole est à M. Minetti.

**M. Louis Minetti.** Madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, une année entière d'application de la nouvelle politique s'achève. Nous allons donc pouvoir dresser un premier bilan des actions entreprises. Nous enregistrons déjà un « mieux », même si des inégalités sont à remarquer.

J'ai entendu affirmer tout à l'heure que ce « mieux » était le fait des exploitations familiales. De même, une distinction a été opérée entre les vins d'appellation contrôlée et les vins de consommation courante.

La vérité est que les vins de consommation courante et, pour être clair, les vins du Midi ont, eux aussi, connu un « mieux », la progression étant de 2,3 p. 100, me semble-t-il.

Il est vrai que, parlant des vins du Midi, certains, appartenant à l'ancienne majorité, les ont qualifiés de « bibine ». En outre, le fait que la nouvelle politique ait réhabilité les vigneron du Midi, montrant ainsi qu'ils étaient tout à fait capables de faire du bon vin et de bien le vendre, ne fait peut-être pas plaisir à tout le monde.

Les résultats de huit années consécutives de baisse des revenus ne s'effacent pas en un seul exercice, d'autant que les structures même de notre appareil de production ont été gravement atteintes.

La réduction des investissements depuis 1974 pèse sur la modernisation et donc sur la compétitivité de notre agriculture. Le matériel et la plupart des plantations pérennes ont vieilli ; la modernisation et la construction d'installations neuves ont été réduites ; l'endettement a atteint un niveau insupportable.

Depuis huit années, la grande majorité des agriculteurs avait donc subi, non seulement une baisse de leurs revenus, mais aussi — c'est sans doute plus grave — une dégradation de leur outil de travail.

Au cours des huit dernières années, les grandes exploitations n'ont pas souffert de la baisse des revenus. Une étude réalisée sur celles qui sont imposées au bénéfice réel montre qu'en général, au contraire, leurs revenus n'ont cessé de croître.

Il en sera encore ainsi cette année, alors que des milliers de petits exploitants « joindront tout juste les deux bouts », même si l'on a fait mieux que les autres années.

La disparité entre les revenus sera encore accrue entre la petite minorité des exploitations, qui engrange environ la moitié du revenu agricole, et la grande majorité qui se partage ce qui reste.

Le Gouvernement a commencé à prendre en compte cette disparité, au grand dépit des partis de la droite, pour la répartition des aides économiques et la charge des cotisations sociales.

A notre avis, il faut aller encore plus loin pour atteindre un minimum de justice. Toutes les aides publiques, notamment les prêts bonifiés, devraient être réservées à ceux qui en ont réellement besoin.

C'est une question d'efficacité économique. Il faut savoir, en effet, quelle agriculture nous voulons pour ce pays. Nous devons encourager particulièrement les exploitations familiales et savoir que, sans soutien, nous verrions encore disparaître par milliers les exploitations dont nous avons besoin, et cela pour plusieurs raisons.

D'abord, cela correspond à la politique du Gouvernement ; il s'agit de privilégier l'emploi productif et de cesser d'importer tout ce que nous pouvons produire. Nous soutenons ce choix. Notre bataille pour produire français a toute sa place pour l'agriculture. Or, je rappelle que nous sommes déficitaires en viande porcine, ovine, équine, en fruits et légumes — sauf les pommes — mais aussi en oléagineux, en protéagineux et je n'oublie pas les produits horticoles. Le chiffre se situe, je crois, à hauteur de un milliard de francs dans ce domaine.

Toutes ces productions peuvent être développées dans notre pays, allégeant d'autant notre balance extérieure et dégageant de nouvelles possibilités d'exportation.

La politique productive du passé a fait la démonstration qu'elle ne pouvait répondre à ces besoins et a conduit à laisser en friche des richesses naturelles. On peut, en effet, fabriquer du lait avec du soja importé mais nous savons également, en

France, en faire, en valorisant les herbages. On peut faire du porc en utilisant du manioc que produisent les peuples qui ont faim mais on peut également en faire avec des aliments à base de colza, que nos agriculteurs savent fort bien cultiver.

Les besoins alimentaires sont loin d'être satisfaits. La consommation de viande, de laitage, de fruits et de légumes peut être développée dans notre pays si toutes les couches de travailleurs, y compris les agriculteurs, voient croître leur niveau de vie. Le développement de la consommation étant indispensable pour relancer l'économie, il convient d'être en mesure d'y répondre.

Il serait, par ailleurs, dangereux de céder aux laudateurs de l'approvisionnement sur le marché mondial. Les produits alimentaires sont devenus une arme politique que n'hésitent pas à utiliser les pays qui en disposent et en premier lieu les U.S.A. Les pressions de toutes sortes que ces derniers exercent sur la politique agricole commune pour réduire notamment notre production, illustrent cette importance politique : la récente réunion du G.A.T.T. n'est pas de nature à infirmer ce propos.

Aussi approuvons-nous les efforts du Gouvernement français pour s'opposer à la mise en cause des trois aspects fondamentaux de la politique agricole commune. Nous pensons qu'il faut l'améliorer, notamment pour mieux garantir le revenu des exploitants familiaux.

L'institution d'un prix minimal intracommunautaire, une meilleure organisation des marchés, en particulier pour les produits méditerranéens — on souffrira que je souligne cet aspect des choses — la suppression de tous les montants compensatoires monétaires, la réforme de certaines règles du G.A.T.T. — j'ai enregistré avec plaisir l'attitude ferme de notre Gouvernement et d'un certain nombre d'autres ces jours derniers à Genève — sont autant d'objectifs qui devront être mis en œuvre non seulement pour garantir la sécurité des approvisionnements de l'Europe, notamment de notre pays, mais aussi pour préserver sa capacité exportatrice.

Pour une autre raison, une agriculture forte, fondée sur l'exploitation familiale, nous est indispensable : l'intensification anarchique qui a prévalu ces dernières années est en effet dangereuse pour notre processus de croissance.

Pour toutes ces raisons, il est nécessaire de maintenir un tissu dense de petites et de moyennes exploitations mises en valeur par des hommes et des femmes compétents.

Au regard de ces objectifs, madame le ministre, votre projet de budget, que nous voterons, appelle quelques remarques de notre part.

A certains égards, il est même permis de se demander pourquoi il ne traduit pas plus nettement la priorité essentielle définie par le Gouvernement lui-même, à savoir le développement de l'appareil de production — donc le soutien à l'emploi productif — et le développement de nos potentialités.

Pour conclure, je vous poserai cinq questions.

La première concerne l'enseignement, la formation professionnelle dans le cadre du plan seize-dix-huit ans et la formation permanente. Ou en sommes-nous ?

Ma deuxième question concerne l'installation des jeunes. En effet, il ne suffit pas de doubler, de tripler, bref, d'augmenter le volume global, mais de s'intéresser à la situation des enfants d'exploitants familiaux, voire de favoriser l'entrée dans le métier de jeunes ruraux ou citadins. Pouvez-vous nous indiquer quel effort est consacré à cette action ?

Evidemment, cette question peut remettre en question une certaine philosophie contenue dans la loi d'orientation agricole, par exemple en matière de surface minimum, de programmes de développement, de prêts bonifiés, des prêts pour le foncier et de diverses autres primes et subventions.

Ma troisième question est relative à l'aménagement rural, aux zones défavorisées, à l'hydraulique — dans le Midi, nous y sommes particulièrement sensibles — qui doivent faire l'objet d'une sollicitude particulière.

Quatrième question, s'agissant des infrastructures de conservation, de transformation et de commercialisation, quel est l'état de nos moyens de stockage en longue conservation, notamment en atmosphère contrôlée ou par la nouvelle méthode de l'ionisation des fruits et légumes ?

S'agissant en particulier de la production de pommes, à combien se sont élevés, en francs constants ou courants, les interventions de l'Etat pour les retraits de ces fruits du marché ? Quelles sont les capacités de stockage en longue conservation qui ont été construites durant cette même période et quelles sont leur coût ? Notre excédent sera sans doute de quelque 300 000 tonnes de pommes cette année ; il aurait été bon de disposer des moyens de le stocker en longue conservation afin d'alimenter ainsi un flux d'exportation ; en effet à une année d'abondance peut succéder une année de pénurie.

La réduction des coûts de production demeure une priorité. Il faut donc permettre aux petits et moyens exploitants de disposer d'un revenu convenable, sinon, il n'y aura ni installation de jeunes, ni développement des capacités de production, ni emploi, ni reconquête du marché intérieur. Par conséquent, je pose le problème de la détaxe du fuel pour les exploitants familiaux.

Les actions en cours dans l'industrie et, notamment, dans celle des engrais, auront évidemment des répercussions à long terme, en tout cas, il faut le souhaiter. La détaxation du fuel agricole utilisé par les petits et moyens producteurs n'est-elle donc pas tout à fait souhaitable ? C'est ma cinquième question.

J'espère, madame le ministre, que vous pourrez répondre à mes préoccupations. Il est nécessaire de redonner de la vigueur à ce qui est la marque de fabrique de l'agriculture française : l'exploitation familiale. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. de Montalembert.

**M. Geoffroy de Montalembert.** Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, faire sa cour en dix minutes m'a toujours paru difficile (*Sourires*), parler de l'agriculture dans le même temps, c'est une gageure ! Mon intervention, madame le ministre, se limitera donc à deux sujets.

Et, d'abord, l'enseignement agricole. Nos collègues rapporteurs, MM. Henri Torre et René Tinant, ont exposé brillamment dans leur rapport très précis et très détaillé ce que je pense moi-même. Je fais donc miennes leurs observations.

En complément, je voudrais simplement attirer votre attention, madame le ministre, sur un mode d'enseignement particulier, celui de l'enseignement par alternance tel que le pratiquent les maisons rurales familiales d'enseignement et d'orientation. C'est un sujet qui, vous le savez, me tient à cœur. Je vous en ai d'ailleurs déjà entretenu.

Ces établissements forment, grâce à leurs méthodes, des exploitants de grande qualité, des chefs d'entreprise, dans toute l'acception du terme, chargés d'expériences et de connaissances pratiques.

Pour les mêmes raisons que l'ensemble de l'enseignement privé agricole, ces maisons familiales se sentent menacées dans leur avenir à cause des faibles crédits prévus en leur faveur dans ce budget. Dans votre intervention, j'ai cru comprendre que vous étudiez des réformes — des réformes, encore des réformes ! Pourvu qu'elles soient bonnes, c'est mon souhait.

Le second point de mon intervention est relatif à un problème de fiscalité. Je l'ai déjà évoqué, le 24 novembre dernier, à cette même tribune, en m'adressant à votre collègue M. Fabius, ministre délégué chargé du budget. Je suis l'élu d'une région de fermage et de terres fertiles où les exploitants sont de très grande qualité, les fermes de dimensions diverses, où les rapports entre bailleurs et locataires — preneurs comme on dit — sont excellents. Et voilà qu'une fiscalité nouvelle intervient : l'impôt sur les grandes fortunes, avec ses conséquences incalculables.

Un bailleur qui loue à long terme doit payer d'abord l'impôt sur le revenu — il est variable, bien évidemment — et un premier impôt sur le capital qui atteint — je suis très raisonnable — 40 p. 100 du revenu de la terre et dont le preneur rembourse un cinquième.

**M. Roland du Luart.** C'est exact !

**M. Geoffroy de Montalembert.** Le second impôt sur le capital, qu'il doit acquitter, c'est l'impôt foncier. Je ne parle pas de l'impôt sur les successions qui revient périodiquement, dont vous me permettez de ne pas trop parler. Son seul avantage est de vous faire penser souvent à vos fins dernières. Ce n'est pas si mal. Qu'a-t-il de différent cet impôt sur les successions ? Vous laissez aller les choses, il est agréable à calculer et, en même temps, désagréable pour l'héritier, mais on ne s'en aperçoit plus.

En revanche, s'agissant de l'impôt sur les grandes fortunes, on s'en aperçoit tous les ans ; chaque année il faut dresser l'inventaire, calculer le montant et donner une valeur à ses biens.

Comment le payer ? Le Gouvernement, dans sa sagesse — je suis un peu ironique mais une fois n'est pas coutume — s'est rendu compte de la difficulté — peut-être à votre initiative ? — et a considéré que le bailleur ne pourrait pas payer. Il a donc étalé le paiement de l'impôt sur la fortune sur cinq ans. C'est une bonne mesure et c'est parfait. Il a ajouté que cet étalement pourrait conduire à un non-paiement si on investissait dans les mêmes conditions — voilà une incitation à investir — mais à condition d'utiliser des fonds propres. Or, l'agriculteur quel qu'il soit — grand, moyen ou petit —

n'a pas de *cash flow*, comme on dit maintenant. Il ne peut qu'emprunter, mais l'emprunt n'est pas considéré comme « fonds propre ».

Voilà ce que je veux vous faire comprendre. Je l'ai déjà dit à votre collègue M. Fabius. Il a eu l'air de m'écouter, comme vous, mais il ne m'a pas répondu. Alors j'ai un bon espoir : que vous m'avez entendu !

Mais il faut encore définir l'investissement. Qu'est-ce qu'un investissement ? Vous avez une toiture, une tempête la frappe et vingt mètres de couverture s'envolent. C'est de la réparation, selon le code des impôts, et c'est tout à fait normal. Mais une toiture en chaume, qui doit être renouvelée tous les dix-huit ans, c'est encore de l'investissement.

Pour refaire complètement une toiture en chaume, cela coûte 50 millions d'anciens francs. C'est une toiture qui a cent ans. D'après le code général des impôts, on ne sait pas si c'est un investissement.

Il faut donc que vous preniez une position libérale — pourquoi ne le dirais-je pas puisque vous l'êtes vous-même ? — et que vous fassiez comprendre à vos collègues, le ministre du budget et le ministre de l'économie et des finances, qu'il est nécessaire de revoir la définition. Le Gouvernement revoit tant de choses à l'heure actuelle ! Reprenez donc ces définitions fiscales et j'aurai alors abondé dans votre sens.

Madame le ministre, je vous remercie de m'avoir écouté. La terre, le foyer, la famille forment un tout. Quand l'un se désagrège, quand la confiance disparaît, alors, c'est le grand désordre. Il ne faut jamais l'oublier. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.C.D.P. et de l'U.R.E.I.*)

**M. le président.** La parole est à M. Mathieu.

**M. Serge Mathieu.** Je ne reviendrai pas, madame de ministre, sur la déception générale qu'a causée à tous ceux qu'il concerne le projet de budget de votre ministère pour 1983.

Tout a été dit à ce sujet, et souvent d'excellente façon, par les orateurs qui m'ont précédé, notamment par M. le rapporteur général, ainsi que par le rapporteur spécial de la commission des finances et les différents rapporteurs pour avis.

Je me bornerai donc, s'agissant de mon appréciation d'ensemble sur ce projet de budget, à exprimer le regret que l'agriculture ne soit plus considérée en 1982 comme un secteur prioritaire puisque les crédits qui lui sont attribués sont de ceux qui connaissent cette année la plus faible augmentation par rapport à l'année précédente.

Cela étant dit, je limiterai mon propos à trois problèmes qui ont particulièrement retenu mon attention : la situation de l'enseignement agricole, le maintien — ou plutôt le rétablissement — des montants compensatoires monétaires et les offices par produit.

Le problème de l'enseignement agricole est grave car il engage en réalité tout l'avenir de notre agriculture.

L'agriculture dynamique et compétitive qu'il nous faut exiger, en effet, des agriculteurs compétents, ouverts aux progrès techniques, et capables de gérer rationnellement les véritables entreprises que sont les exploitations agricoles modernes.

Or les élèves d'aujourd'hui sont les agriculteurs de demain et de la formation professionnelle qu'ils reçoivent dépend, nous devons en être conscients, le devenir de tout ce qui doit continuer à être une branche essentielle de notre économie nationale.

De cette formation, l'enseignement privé assume une large part puisque ses effectifs représentent plus de 60 p. 100 des effectifs globaux de l'enseignement technique agricole, enseignement supérieur exclu.

De l'examen des dotations qui lui sont affectées dans votre projet de budget, madame le ministre, on retire cependant l'impression, non seulement que cette part ne lui est pas reconnue, mais encore qu'on cherche à la réduire en diminuant les moyens d'existence de ses établissements.

J'ai été fort heureux d'apprendre qu'à l'occasion des débats budgétaires à l'Assemblée nationale des crédits supplémentaires ont été accordés en faveur de l'enseignement agricole privé, dont les crédits se trouvent ainsi augmentés de 10 p. 100 environ par rapport à 1982.

C'est évidemment déjà mieux que les 5,3 p. 100 que vous aviez annoncés en septembre dernier dans votre discours d'Amiens. Est-ce à dire que c'est suffisant ? Je ne le crois malheureusement pas. Cela ne gomme pas, en particulier, l'inquiétante diminution — près de 40 p. 100 — constatée sur les crédits d'équipement.

En m'excusant de parler surtout de ce que je connais bien, je souhaiterais insister particulièrement sur la situation des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation, tout simplement menacées de disparition par asphyxie financière.

On a déjà dit tout l'intérêt de l'enseignement par alternance dispensé par ces établissements et particulièrement approprié à la formation des futurs agriculteurs pour qui il constitue une première étape d'intégration à la vie active.

Force est cependant de constater que la médiocrité des crédits inscrits dans le projet de budget qui nous est présenté rend absolument impossible l'application de la loi du 28 juillet 1978 instituant les agréments des maisons familiales rurales, alors que cette loi — même si elle ne plaît pas à la majorité qui vous soutient, madame le ministre — n'est pas encore abrogée et qu'aucune autre mesure ne semble envisagée pour la remplacer.

A titre d'exemple, je puis ainsi vous dire que, dans le seul département du Rhône, les classes bénéficiant d'un agrément représentent 16 p. 100 seulement des élèves scolarisés dans l'enseignement agricole.

D'une façon générale d'ailleurs, à l'intérieur de l'enveloppe de l'enseignement agricole privé, les formules d'enseignement par alternance ont un régime nettement moins intéressant que les établissements fonctionnant à temps plein.

Le rattrapage qui avait été à peine amorcé à ce sujet a été regrettamment abandonné en 1982.

Par ailleurs, un arrêté du 16 septembre dernier, concernant la formation au brevet de technicien agricole selon le rythme de l'alternance, aboutit, sous prétexte d'expérimentation, à interdire pendant trois ans la reconnaissance de telles formations, alors que certaines d'entre elles fonctionnent et attendent leur reconnaissance depuis deux ou trois ans.

Si l'inquiétude avivée par de telles mesures envahit les responsables de l'enseignement agricole privé, on ne saurait dire pour autant que l'optimisme soit de mise en ce qui concerne l'enseignement agricole public.

Les constatations que l'on peut faire au sujet des bourses sont particulièrement révélatrices à cet égard.

Il est surprenant d'apprendre, en effet, que les boursiers de l'enseignement technique agricole, qu'il soit public ou privé, perçoivent des bourses nettement, on pourrait même dire scandaleusement, moins élevées que ceux de l'enseignement technique industriel.

Singulière façon, en vérité, d'encourager les jeunes, et notamment les jeunes ruraux, à consacrer leur vie à l'agriculture !

J'en arrive maintenant au problème que pose l'existence de montants compensatoires monétaires qui, bien que peu élevés peut-être, subsistent encore regrettamment à la sortie et à l'entrée des produits agricoles en France.

Ces montants compensatoires monétaires se traduisent par des taxes à l'exportation et des subventions à l'importation, ce qui ne manque pas d'être préjudiciable, notamment à notre commerce extérieur agroalimentaire.

Il en résulte ainsi des distorsions au niveau de nos exploitations agricoles, qui affaiblissent le potentiel de production française, principalement pour les régions qui se consacrent essentiellement aux productions animales et pour les entreprises exportatrices, alors que le potentiel de nos partenaires s'en trouve renforcé.

La décision de supprimer ces montants compensatoires, madame le ministre, incombe au seul Gouvernement français. C'est à lui qu'il appartient de dire s'il entend, en les laissant subsister, continuer à pénaliser l'ensemble de notre secteur agroalimentaire.

Profondément inquiets, les agriculteurs de notre pays, et singulièrement les éleveurs, attendent avec impatience que vous preniez l'initiative de faire adopter, par les organes communautaires, un règlement prévoyant l'élimination des montants compensatoires monétaires dans un délai nettement précisé et le plus bref possible.

Une excellente occasion vous est donnée par là de prouver que sont dénuées de tout fondement les accusations de laxisme dans les négociations communautaires dont vous êtes l'objet.

J'évoquerai, pour terminer, les préoccupations que nous cause la mise en œuvre des offices par produit. Certes la loi instituant ces organismes est maintenant votée et il ne saurait être question de rouvrir les débats à ce sujet. Les craintes cependant demeurent, qui avaient été émises, en ce qui concerne tant le rôle exact dévolu à ces offices que les modalités de leur financement.

Sur le premier point, il est essentiel que les textes d'application à intervenir délimitent avec précision le champ d'action ainsi que les missions et les attributions de chacun des offices.

Le rôle de ces offices, en outre, ne devra pas être de chercher à mettre en tutelle les organismes professionnels et interprofessionnels. Il doit y avoir, au contraire, complémentarité entre eux dans leurs actions respectives de gestion du marché. Toute autre orientation conduirait, infailliblement, à une inefficacité totale du système élaboré.

En ce qui concerne le financement des offices, j'exprimerai deux regrets.

Le premier, c'est qu'il puisse être assuré par les taxes parafiscales et les cotisations professionnelles dont le prélèvement qu'elles subiront ainsi diminuera d'autant les moyens des organisations professionnelles et interprofessionnelles. On rejoint là la crainte, que j'émettais à l'instant, d'une mise en tutelle de ces organisations.

Mon second regret, madame le ministre, sera que, en individualisant chaque article relatif aux nouveaux offices, on aboutira dans certains cas à voir des crédits demeurer inutilisés et, dans d'autres cas, à connaître des difficultés dues à des insuffisances financières.

L'inscription d'une enveloppe budgétaire globale eût paru de beaucoup préférable. Elle aurait, à tout le moins, témoigné d'un bien meilleur souci d'efficacité.

Aussi bien, seuls se trouvent identifiés, dans le « bleu » de votre ministère, l'office des vins, l'office des viandes et l'office des céréales, qui y figuraient déjà les années précédentes.

Dès lors, on peut se demander si, dans vos services, on croit à une prochaine mise en place et à l'efficacité d'autres offices alors que, par ailleurs, on s'y laisse amputer du service de la répression des fraudes, dont le rôle apparaissait cependant comme potentiellement complémentaire de celui assigné aux offices.

Les insuffisances et les incohérences que je viens de souligner, madame le ministre, me conduiront, à mon vif regret, à ne pas voter votre budget. (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I. et du R. P. R.*)

**M. le président.** La parole est à M. Tardy.

**M. Fernand Tardy.** Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, il est d'usage, avant de parler du budget de l'agriculture, de dresser le bilan de l'année qui s'achève et de dire, en cet instant, quels sont les points positifs et les difficultés qui restent à résoudre, à mettre à l'actif et au passif du Gouvernement et de son ministre de l'agriculture.

Je rappellerai, mes chers collègues, combien le scepticisme perceait dans les propos de la majorité du Sénat lors de la discussion du budget de 1982.

J'ai relu les débats de l'an passé et j'ai relevé partout, de la part de la majorité — sauf peut-être dans les paroles de notre rapporteur, M. Sordel, toujours mesuré et objectif — des annonces de catastrophes, de cataclysmes, qui devaient mener l'agriculture française à sa perte. Rendez-vous avait été pris par plusieurs des orateurs pour la fin de 1982. Nous y sommes. Quel est donc le bilan ?

Je parlerai d'abord du style de l'action gouvernementale. Il est fait de dialogue et d'ouverture. Toutes les organisations syndicales et professionnelles participent à la concertation. Je dis bien « toutes les organisations ». Nous n'avons pas considéré, comme le gouvernement précédent, que, parce qu'elles étaient minoritaires, certaines organisations devaient être tenues hors de la concertation.

Les élections prochaines aux chambres d'agriculture en seront un exemple frappant. Grâce à la proportionnelle, toutes les catégories de travailleurs vivant de l'agriculture, toutes les organisations agricoles seront représentées.

En deuxième lieu, j'évoquerai le rôle joué par le Gouvernement et le ministre de l'agriculture dans les organismes européens.

Je rappellerai ici la fermeté et la persévérance avec lesquelles le ministre de l'agriculture a mené les discussions lors de la négociation sur les prix au printemps 1982.

Une hausse de 13 p. 100 environ a été obtenue, hausse qui a permis aux agriculteurs d'enregistrer dans l'ensemble une bonne année agricole.

Cette hausse a été obtenue pour la première fois par un vote majoritaire permettant d'éviter le veto que la Grande-Bretagne voulait imposer. De plus, la Communauté s'est engagée dans une différenciation des revenus par une aide aux petits producteurs laitiers en remboursant un point de coresponsabilité.

De même, la préférence communautaire a été renforcée par des mesures tendant à lier les achats de produits de substitution et le volume des céréales communautaires garantis à taux plein.

Enfin, la Communauté économique européenne s'est penchée sur le sort des produits méditerranéens et un prix minimum a été obtenu pour les vins de table.

En troisième lieu, j'aborderai l'action sur les revenus. J'ai parlé de la hausse de 13 p. 100 obtenue pour les prix agricoles qui nous permet d'enregistrer depuis huit ans la première année où les revenus des agriculteurs vont augmenter de 2,9 p. 100.

Cela a été rendu possible par le bon niveau des prix, mais aussi par l'action menée pour mieux connaître et appréhender les charges d'exploitation. De 1970 à 1981, la valeur des produits

agricoles a augmenté de 15 p. 100 alors que celle des produits intermédiaires croissait de 76 p. 100, tout cela en francs constants.

Pour la première fois en 1982, le fameux ciseau de prix produits intermédiaires et valeur de la production tend à se refermer.

Enfin, l'augmentation des revenus a été possible grâce à une récolte satisfaisante malgré des intempéries — sécheresse et tempête — qui ont frappé certaines régions. Cette importance des récoltes a permis une balance du commerce extérieur positive de 20 milliards de francs.

J'entends bien que, dans ce bilan positif des revenus, des disparités très importantes, tant au niveau des productions que de la taille des exploitations, sont à relever et qu'il s'agit d'un bilan moyen. La solidarité nationale doit jouer pour les agriculteurs victimes des intempéries ou placés dans des conditions difficiles ou en zone défavorisées. Des mesures significatives ont déjà été prises à ce sujet.

En quatrième lieu, le Gouvernement et le ministre de l'agriculture ont entrepris l'organisation des marchés à travers la loi sur les offices par produits.

La loi a été votée. Nous espérons que les décrets d'application seront pris avant la fin de l'année, 1983 sera l'année de la mise en place de ces offices, qui, en pleine concertation avec les interprofessions, contribueront à connaître, à réguler les productions et les marchés et à améliorer le sort des producteurs.

Tels sont les points positifs du bilan de 1982 des actions du Gouvernement en faveur de l'agriculture.

Quels sont les sujets les plus importants qui restent encore à traiter en 1983 ?

D'abord — et d'autres orateurs l'ont dit avant moi — le démantèlement des montants compensatoires monétaires. Le rajustement monétaire de juin 1982 a fait apparaître de nouveaux M. C. M. positifs pour les Allemands et les Néerlandais et négatifs pour les Français.

Une action très énergique doit être engagée, peut-être à la faveur de la fixation des prix de 1983 pour éliminer les disparités causées par les montants compensatoires monétaires. Déjà, une diminution de trois points du M. C. M. applicable aux produits français prendra effet au début de chaque campagne. Cette mesure bénéficie à l'élevage porcin depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1982.

Il n'en reste pas moins que le démantèlement des montants compensatoires demeure une question vitale pour nos agriculteurs. De même, des garanties sérieuses et des règlements communautaires doivent être obtenus en ce qui concerne les produits méditerranéens et notamment les fruits et légumes.

La situation concernant l'élevage ovin, partiellement rétablie, doit être consolidée, le secteur de l'aviculture, réorganisé et défendu contre les mesures protectionnistes de certains pays européens.

**M. Michel Moreigne.** Très bien !

**M. Fernand Tardy.** Le secteur fruitier a, lui aussi, été très perturbé par une surproduction européenne de pommes, et, malgré des retraits très importants, il reste extrêmement fragile.

Je passe sous silence volontairement tout ce qui concerne la formation des hommes et le foncier, les actions entreprises ou à entreprendre dans ces domaines par le Gouvernement. D'autres orateurs du groupe socialiste traiteront de ces sujets.

De même, un bilan très positif pourrait être fait en ce qui concerne les moyens donnés à la recherche et la grande réflexion sur la vulgarisation agricole, qui débouchera sur les états généraux du développement, les mesures prises pour aider les agriculteurs en difficulté, qui toucheront 20 000 agriculteurs environ dès la fin de 1982, la réforme de la fiscalité agricole qui a été entreprise et qui se poursuivra dans les années à venir.

Je soulignerai également l'importance de la mise en place d'une politique très volontaire en matière d'agro-alimentaire.

J'ai voulu, mes chers collègues, faire un bilan rapide des actions positives du Gouvernement en ce qui concerne l'agriculture. J'ai de même signalé les difficultés les plus graves qui subsistent.

Madame le ministre, vous pouvez être satisfaite du travail accompli.

Rarement un Gouvernement, un ministre de l'agriculture ont fait autant en si peu de temps pour les agriculteurs. Même les plus critiques sont obligés de le reconnaître.

**M. Paul Jargot et plusieurs sénateurs socialistes.** C'est vrai !

**M. Fernand Tardy.** Mais une politique agricole se perçoit à travers le budget de l'agriculture. Que pouvons-nous dire de celui de 1983 ?

Dans une période d'austérité qui frappe le budget de l'Etat, il est normal que le budget de l'agriculture soit un budget d'austérité. Si l'on tient compte des transferts à d'autres ministères

— consommation, intérieur, pour abonder la D.G.E. — et d'autres transferts de moindre importance, le budget pour 1983 progresse, par rapport à celui de 1982, de 10,01 p. 100 en dépenses ordinaires et crédits de paiement et de 13,27 p. 100 en autorisations de programme. Compte tenu de ces différents transferts, le budget s'élèvera à 92 365 000 000 francs.

Pour l'élaboration de ce budget, des priorités ont été retenues.

Il s'agit, d'abord, de l'enseignement et de la formation, qui voient leurs crédits augmenter de 14,7 p. 100, avec cent créations d'emploi pour l'enseignement public et 1 258 postes de contractuels titularisés.

Les crédits de fonctionnement des établissements publics augmenteront de 8,6 p. 100, ceux de l'enseignement privé, de 10 p. 100. En outre, les crédits d'investissement en autorisations de programme augmenteront de 13,8 p. 100, tant pour l'enseignement public que pour l'enseignement privé.

Les crédits destinés à l'apprentissage agricole passent de 31 millions à 44 millions de francs, soit une augmentation de 43 p. 100. Enfin, la formation permanente se voit dotée d'un crédit nouveau de 10 millions de francs.

Deuxième priorité : l'installation des jeunes. La dotation aux jeunes agriculteurs sera doublée le 1<sup>er</sup> janvier 1983. Les bénéficiaires de cette dotation, en 1982, seront 13 000 contre 9 800 en 1981. Le crédit alloué pour cette action s'élève à 718 millions de francs.

Les files d'attente pour les prêts bonifiés seront réduites.

Des actions sur le foncier, à travers les offices et le renforcement des S.A.F.E.R., seront entreprises grâce à une dotation de 80 millions de francs.

Troisième priorité : la couverture sociale, que je rappelle pour mémoire, notre collègue M. Moreigne ayant déjà traité le sujet au nom du groupe socialiste. La subvention du budget de l'agriculture au B.A.P.S.A. marque une augmentation de 12,72 p. 100.

Quatrième priorité : l'organisation des marchés et des filières de production. Je l'ai déjà dit, 1983 sera l'année de la mise en place des offices par produits. Les crédits prévus à cet effet, englobant les crédits du F.O.R.M.A., augmenteront de 13,1 p. 100 pour les offices des fruits et légumes, du lait, des plantes à parfum, aromatiques et médicinales. Les crédits de l'office des viandes augmenteront de 39 p. 100. Enfin, l'O.N.I.V.I.T. sera doté de 750 millions de francs.

L'action de promotion de nos produits à l'étranger sera particulièrement bien dotée.

Telles sont les quatre grandes priorités que j'ai relevées dans le budget.

En outre, des efforts significatifs sont faits dans les domaines suivants : les améliorations génétiques, pour lesquelles les crédits augmentent de 12,2 p. 100 ; la sélection végétale-semences, dotée de 10 millions de francs ; les investissements productifs, notamment l'hydraulique et les aménagements fonciers, dont les autorisations de programmes augmentent de 14 p. 100 ; sur ce point je ferai cependant des réserves en ce qui concerne les régions difficiles ; enfin, des mesures spéciales pour les zones de montagne, par exemple l'augmentation des indemnités compensatoires pour les petits troupeaux.

Tels sont les points positifs du budget de l'agriculture pour 1983.

Quelles sont les inquiétudes que nous pouvons avoir concernant les grandes lignes de ce budget ? En ce qui concerne les structures, la faiblesse des crédits destinés aux opérations groupées des aménagements fonciers — O.G.A.F. De même, certains crédits pour l'identification des bovins sont insuffisants.

Les crédits d'équipement et de stockage n'augmentent que faiblement, mais ils avaient subi une augmentation très importante en 1982.

Il semble aussi que, dans les domaines de l'aménagement foncier et rural, les crédits soient insuffisants.

Le redéploiement des moyens de fonctionnement du ministère ne va-t-il pas se traduire, malgré la modernisation de ces moyens, par des difficultés de gestion ? Je pose la question.

Enfin, les crédits antérieurs spécifiques aux montagnes sèches et aux zones difficiles sont transférés sans affectation spéciale à la D.G.E., ce qui a pour résultat une réduction des crédits par rapport à 1982. L'exemple de la région Provence-Côte d'Azur doit être cité : 35 millions de crédits de catégorie 2 pour l'hydraulique agricole en 1982 ; les perspectives pour 1983 sont en diminution très sensible, alors que les besoins, compte tenu de la sécheresse, sont de plus en plus importants.

Madame le ministre, mes chers collègues, compte tenu de ces quelques remarques, l'année 1982 à vu, je crois l'avoir démontré, la situation des agriculteurs s'améliorer globalement. Des actions bénéfiques nombreuses, structurelles ou ponctuelles, ont été menées par le Gouvernement et le ministre de l'agriculture.

La voix de la France s'est fait entendre haut et fort dans les tractations difficiles menées au sein de la C.E.E.

Le budget pour 1983 participe par ses dotations à la politique de rigueur menée par le Gouvernement. Mais les priorités choisies nous semblent valables. Nous aimerions, madame le ministre, quelques explications en ce qui concerne les points faibles de ce budget.

Contrairement à ce que la majorité du Sénat nous prédisait l'an passé, vous avez fait la preuve que la politique suivie était bonne et que des résultats concrets avaient été obtenus.

Les agriculteurs ne peuvent pas, en définitive, ne pas reconnaître ces résultats.

Le groupe socialiste du Sénat vous apportera, madame le ministre, son soutien sans faille. Il votera votre budget. Il appuiera votre action en faveur des agriculteurs et des ruraux pour que ceux-ci continuent de voir s'améliorer une situation qui, depuis de longues années, se dégradait.

Nous vous demandons, madame le ministre, de continuer cette action aussi courageusement, aussi vigoureusement que vous l'avez fait jusqu'à ce jour.

Il en va non seulement de l'avenir de l'agriculture de notre pays, mais aussi de la survie de beaucoup d'exploitations menacées, de la vie d'hommes et de femmes à qui nous rendrons l'espoir. (*Applaudissements sur les travées socialistes, communistes, ainsi que sur celles des radicaux de gauche.*)

**M. le président.** La parole est à M. Daunay.

**M. Marcel Daunay.** Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, traditionnellement à l'occasion de l'examen des crédits du ministère de l'agriculture, le Sénat est particulièrement vigilant. Cette année encore, je ne doute pas qu'il le sera, d'autant plus qu'il a tout de même un certain nombre de motifs d'inquiétudes. Bien sûr, je ne contredirai pas mon collègue M. Tarty sur tout ce qu'il a affirmé haut et clair, mais il est des points sur lesquels je n'aurai pas la même interprétation que lui.

Tout d'abord, ce budget marque à nos yeux — mais peut-être pourrez-vous nous apporter encore des précisions sur ce que nous considérons comme un mauvais tir — une moins grande prise en considération du monde agricole dans l'ensemble de la politique économique du Gouvernement. C'est l'un des budgets, en effet, qui connaît la plus faible augmentation par rapport à l'année dernière, après les budgets des anciens combattants, du temps libre et de l'environnement ; il n'augmente, vous l'avez dit vous-même, que de 10 p. 100 ; encore faut-il, pour atteindre ce chiffre, prendre en compte les 4,8 milliards de francs transférés du budget de l'agriculture à d'autres ministères.

Cette baisse relative des crédits me semble assez grave à une époque où un effort d'investissement est réclamé à l'ensemble des producteurs économiques. Les agriculteurs sont bien des chefs d'entreprise, et des chefs d'entreprise qui investissent beaucoup. Pourquoi leur préparer un budget qui traduit largement l'austérité ?

Malgré le rattachement de l'industrie agro-alimentaire à votre ministère, il y a confirmation d'un certain démantèlement de votre département ministériel — je vous l'ai dit à plusieurs reprises — démantèlement qui renforce nos inquiétudes dans la mesure où la politique agricole risque de ne plus être examinée d'une manière globale mais de faire l'objet de débats interministériels susceptibles de lui ôter de son efficacité. C'est là un point extrêmement important et préoccupant pour la conduite quotidienne et prospective de la politique agricole.

Lorsqu'on examine plus en détail ce projet de budget cette inquiétude se confirme.

Sa caractéristique principale est, en effet, une chute des investissements productifs ; je pense notamment au chapitre 61-40 consacré à l'amélioration de l'appareil de production et aux aménagements fonciers — les opérations de remembrement baissent en crédits de paiement de 21,6 p. 100. C'est là une constante du budget du ministère de l'agriculture. Il en est de même des crédits d'orientation de production, qui baissent de 10 p. 100.

Ce budget, comme l'ensemble des budgets, privilégie donc les dépenses de fonctionnement au détriment des dépenses d'équipement. L'austérité prolongée serait la fin de l'investissement. Comment l'expliquer ? Les crédits accordés aux offices augmentent de 13 p. 100 alors que, dans le même temps, l'ensemble des crédits d'équipement baissent. Comment justifier la baisse des crédits affectés à l'élaboration des cartes départementales et des répertoires des terres — moins 20 p. 100 en autorisations de programme et moins 45 p. 100 en crédits de paiement ?

Comment justifier la baisse des crédits affectés aux productions animales alors que celles-ci contribuent tant à notre commerce intérieur ou peuvent tant contribuer à notre commerce extérieur ?

Je voudrais aborder ici un deuxième point qui concerne plus particulièrement l'enseignement agricole.

Nous ne nous engagerons pas dans une bataille de chiffres, car ceux-ci varient selon l'interprétation des uns et des autres. Mais nous recevons les responsables de l'enseignement agricole, privé et public, et tous souhaiteraient bénéficier d'une meilleure dotation, et cela se comprend.

Les crédits qui sont affectés à l'enseignement agricole augmentent de 12,7 p. 100. Cela est, globalement et en apparence, satisfaisant. Mais je crois que, pour le budget de l'agriculture, notamment en ce qui concerne les crédits relatifs à l'enseignement agricole, comme pour l'ensemble du budget, il y a une fois encore une erreur de diagnostic et une erreur d'appréciation.

Les crédits réservés aux bourses augmentent seulement de 4 p. 100. Où est l'augmentation de 12,7 p. 100 dont on nous parle ? Certainement pas dans l'enseignement privé dont les crédits augmentent, si on prend en compte les reliquats dus au titre des années précédentes, de 5,3 p. 100. Les crédits d'équipement affectés à l'enseignement public augmentent de 13,8 p. 100, alors que ceux qui sont prévus pour les crédits d'équipement de l'enseignement privé baissent de 6,3 p. 100.

Nous ne réclamons pas — et nous l'avons dit maintes fois — toujours plus de crédits. Nous demandons en période de crise — nous n'avons jamais nié celle-ci — un budget de rigueur bien sûr, mais des choix prioritaires faits en fonction de l'avenir et pour l'avenir. Or, les quelques lignes budgétaires que je viens d'évoquer démontrent à l'évidence qu'il n'en est pas totalement ainsi.

Enfin, madame le ministre, et puisque nous sommes au Sénat, j'évoquerai les problèmes relatifs à la dotation globale d'équipement, créée par la loi du 2 mars 1982. Vous savez que nous avons souhaité, et obtenu, la création de cette dotation. Nous ne voulons pas que les crédits qui y soient affectés proviennent du ministère de l'agriculture, notamment en ce qui concerne le remembrement, l'hydraulique ou l'électrification rurale. Nous nous sommes prononcés clairement, à cet égard, à l'occasion de l'examen du projet de loi portant répartition des compétences.

Je voudrais maintenant formuler quelques remarques sur le budget de votre ministère. Nous souhaitons que l'enseignement agricole continue à relever de votre ministère. Nous vous rappelons notre volonté, mais aussi celle de dizaines de milliers de parents, de maintenir un enseignement privé avec les mêmes chances que l'enseignement public. Il n'appartient pas aux enseignants seuls, quels qu'ils soient, de décider à la place des parents.

Pour vous aider à donner à l'agriculture les moyens d'être compétitive et efficace, il faudra que des « têtes bien faites » dirigent les exploitations agricoles. Pour préparer l'avenir, il convient de donner des moyens à l'enseignement tant public que privé.

Je voudrais aborder, en conclusion, le problème du revenu. Nous ne pouvons que nous réjouir des chiffres que vous nous avez annoncés. Nous espérons qu'ils se confirmeront. Si la production a augmenté de 2,7 p. 100 en volume, il faudra, en fin d'exercice, examiner les résultats pour chaque secteur de production. Je me réjouis notamment pour les viticulteurs. Pour certaines productions, on enregistre une amélioration de 40 p. 100 du revenu brut. Il n'en est pas de même pour la production en ce qui concerne les vaches laitières.

Nous constatons une différence importante entre les exploitations à temps partiel et les exploitations à temps complet. Les chiffres que je possède ne sont pas plus fiables que d'autres, mais ils nous donnent une indication que nous vérifierons ou infirmerons quand, le 31 décembre prochain, les comptes seront clos.

Je remarque que, pour une petite exploitation, les chiffres peuvent aller de plus 1,4 p. 100 à moins 0,5 p. 100 dans le domaine du lait. Mais la différence vient des aides qui ont pu être obtenues en dehors de la production.

Madame le ministre, cette année, le volume de la production a été relativement important. En outre, vous avez combattu à Bruxelles pour que l'augmentation des prix soit relativement élevée, mais vous n'avez pas obtenu une démobilitation suffisamment importante des montants compensatoires positifs pour la campagne qui s'écoule. Nos inquiétudes portent donc sur l'année prochaine.

Ce matin, lors de la discussion du B. A. P. S. A., j'ai fait allusion au manque d'analogie qui existait peut-être pour l'augmentation des cotisations entre 1982 et 1983.

Quels seront les prix agricoles pour 1983 ? Votre tâche sera lourde car, malgré les chiffres annoncés, malgré votre volonté de maîtriser les coûts de production, le « ciseau » n'est, malheureusement, pas encore refermé.

La semaine dernière, allant dans le sens de l'action que vous menez pour diminuer les coûts de production, je pensais qu'une intervention directe du ministère sur les coûts des carburants agricoles aurait été utile. Je souhaite que vous réfléchissiez

à cela et que vous trouviez une formule par un amendement à la loi de finances ou par tout autre moyen, compte tenu du fait que, sans être devin, les prix agricoles ne seront vraisemblablement pas, en 1983, ce qu'ils auront été au cours de l'année 1982. Il faudra donc jouer sur tous les tableaux pour permettre aux agriculteurs de faire face à l'augmentation des charges. (Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. R. E. I. et de l'U. C. D. P.)

**M. le président.** La parole est à M. Lenglet.

**M. Charles-Edmond Lenglet.** Madame le ministre, vous êtes un ministre heureux ! Alors que l'année 1981 s'était plutôt mal terminée, que l'année 1982 avait commencé dans la contestation des agriculteurs las de voir leur revenu baisser régulièrement depuis huit ans, la situation s'est améliorée au fil des saisons.

A part les disparités régionales ou sectorielles dues au climat ou aux marchés, le résultat de cette année agricole sera globalement positif.

Sans méconnaître vos mérites personnels, il faut dire que vous avez bénéficié de solides appuis auprès du bon Dieu (*Soupires*)...

**Mme Edith Cresson, ministre de l'agriculture.** C'est vrai !

**M. Charles-Edmond Lenglet.** ... et de son entourage, notamment Saint-Joseph, considéré comme le grand ordonnateur du beau temps, générateur de belles récoltes.

Je reconnais objectivement que votre tâche n'a pas été facile depuis dix-huit mois.

Dans le domaine européen, vous n'avez pas ménagé vos efforts dans une conjoncture souvent difficile. Lors des négociations de Bruxelles, votre courage et votre persévérance ont permis de tourner le veto britannique et d'obtenir un vote majoritaire sur les prix agricoles. Vous avez défendu avec détermination l'agriculture française dans les négociations internationales.

Est-ce à dire que toutes les difficultés sont pour autant aplanies ? Certes pas, hélas ! et vous devrez encore faire preuve d'opiniâtreté dans les difficiles négociations de 1983 pour obtenir des prix européens satisfaisants et un démantèlement complet des montants compensatoires monétaires positifs de nos partenaires européens qui permettent, notamment aux Allemands et aux Hollandais, d'augmenter leur production au détriment de la nôtre, et de bénéficier d'un revenu beaucoup plus satisfaisant.

Fermeté aussi vis-à-vis des Britanniques dont l'égoïsme et la mauvaise foi se manifestent en permanence à notre égard dans les plus petits détails, comme dernièrement au sujet de la dimension des étiquettes !

Fermeté encore pour que la Communauté économique européenne défende les intérêts de ses producteurs vis-à-vis des États-Unis, qui subventionnent largement les leurs. A cet égard, les négociations du G. A. T. T. sont instructives.

Fermeté toujours dans la renégociation de la politique agricole commune pour faire admettre la nécessité de maintenir le plus grand nombre possible d'exploitations agricoles viables.

Sur le plan intérieur français, si le revenu s'est amélioré, globalement grâce aux bonnes récoltes, si la situation de trésorerie des agriculteurs les plus endettés s'est améliorée de ce fait au cours du quatrième trimestre, il est malheureusement vrai que tous n'ont pas réussi à apurer leurs comptes, notamment vis-à-vis des coopératives. La situation de beaucoup d'entre eux continue de se dégrader et pas seulement celle des petits, bien loin de là. On peut craindre, si les récoltes de 1983 ne sont pas favorables, qu'ils aient beaucoup de mal à rembourser leurs dettes. D'ailleurs, dans un département comme le mien, le pouvoir d'achat des agriculteurs n'est revenu, en fait, qu'au même niveau où il se trouvait en 1979. Il n'y a donc pas lieu de pavoiser.

L'évolution des coûts de production qui est, avec le niveau des prix, l'un des facteurs du revenu, demeure un problème préoccupant. Dans ce domaine des charges d'exploitation, le Gouvernement français ne manque pas de moyens d'action sans être obligé d'obtenir le feu vert de Bruxelles.

Certes, le ralentissement espéré de l'inflation devrait entraîner une augmentation des prix des produits industriels nécessaires aux exploitations agricoles — P. I. N. E. A. — inférieure à celle de 1982, mais le Gouvernement peut prendre des mesures pour limiter les charges en réduisant le poids des consommations intermédiaires, en supprimant la taxe intérieure sur les produits pétroliers, en abaissant le taux de la T. V. A. sur le carburant agricole, en supprimant la taxe sur les aliments du bétail et sur les engrais dont l'industrie va se restructurer, en diminuant les cotisations des agriculteurs au B. A. P. S. A., qui progresseront de 16,50 p. 100 en 1983, ce qui est hors de proportion avec leur revenu. Les cotisations sociales deviennent insupportables et atteindront dans certaines régions et certaines exploitations un niveau aussi élevé que l'impôt foncier !

Nous ne pouvons donc approuver sans réserve l'action du Gouvernement dans le domaine agricole. Le temps de parole



qui m'est imparti étant limité, je n'évoquerai, pour mémoire, que les crédits consacrés à l'enseignement, notamment à l'enseignement privé, la parité des bourses avec celles de l'éducation nationale, la fiscalité, le revenu cadastral. Toutes ces préoccupations ont été longuement développées par les collègues qui m'ont précédé.

Je m'attacherai, pour ma part, à rechercher au travers de ce budget la place réservée à l'agriculture dans l'ensemble des secteurs économiques.

Où en sommes-nous en 1982 sur le plan des transferts de compétence et des transferts de crédits à d'autres ministères ?

L'I.N.R.A. a été rattaché au ministère de la recherche, les moyens du service de la répression des fraudes et du contrôle de la qualité au ministère de la consommation. Des inquiétudes subsistent en ce qui concerne la forêt. Les industries agro-alimentaires, hier récupérées par votre ministère, pourraient, dit-on, dépendre du ministère de l'industrie. Quant à l'enseignement agricole, son intégration est prévue dans un service public et laïc de l'éducation nationale.

La comparaison entre votre budget de 1983 et celui de 1982 est rendue difficile par les transferts interministériels.

Les services du Premier ministre recueillent l'essentiel des crédits de fonctionnement de la formation professionnelle des agriculteurs ; la caisse nationale des allocations familiales les crédits correspondants aux prestations familiales du B.A.P.S.A., soit plus de 4 milliards de francs.

Dans le domaine de la nouvelle répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales, les crédits d'équipements ruraux abonderont la dotation globale d'équipement de 655 millions de francs en autorisations de programme et de seulement 166 millions de francs en crédits de paiement. Il s'agit dans ce domaine de la totalité des fonds destinés au remembrement, à la voirie rurale, à l'électrification, à l'assainissement et aux adductions d'eau.

Vous comprendrez, madame le ministre, que les agriculteurs se montrent inquiets à ce sujet malgré vos propos rassurants. Compte tenu de la diminution de leur nombre et de l'influence décroissante qu'ils exercent dans certains départements et certaines communes, ils craignent que l'utilisation qui sera faite de ces crédits ne réponde pas aux priorités du monde rural.

Sur quels critères la dotation globale d'équipement sera-t-elle répartie entre les départements et à l'intérieur de ceux-ci ? Pouvez-vous nous donner l'assurance que les crédits décentralisés concourant à l'amélioration de la production agricole profiteront bien comme auparavant à l'agriculture, notamment en matière de remembrement et d'hydraulique ?

Pouvez-vous nous donner l'assurance qu'en matière d'équipements collectifs pour l'aménagement rural les communes rurales auront une part réservée des crédits d'adduction d'eau, d'assainissement, d'électrification rurale ?

Pouvez-vous nous donner l'assurance que l'agriculture et le monde rural ne seront pas perdants dans ce système et nous préciser à quelle date et dans quelles conditions les départements se verront attribuer les crédits prévus à la dotation globale d'équipement ?

Ces mesures sont interprétées comme la négation de la spécificité du secteur agricole et du monde rural.

Votre ministère, en ne conservant que des actions purement économiques, risque de devenir demain une simple direction du ministère de l'économie, chargée des productions agricoles et de l'organisation des marchés.

Madame le ministre, lorsqu'en 1981 vous avez célébré le centenaire de la création du ministère de l'agriculture, vous avez souligné à cette occasion que la III<sup>e</sup> République entendait que ce ministère prenne en charge tous les aspects de la vie des agriculteurs, de leur enseignement professionnel à leur protection sociale.

Ministère des agriculteurs, ministère du milieu rural, le ministère de l'agriculture a sans cesse étendu ses compétences. Ce ministère séculaire a-t-il fait son temps ? Assistons-nous à sa dispersion ?

« Je ne le crois pas » — écrivez-vous à l'époque dans la plaquette consacrée à cet événement — « et pour trois raisons.

« La première raison », disiez-vous, « tient à l'importance qu'a l'action de l'Etat dans le domaine de l'agriculture, qu'il s'agisse de la production, des structures ou des revenus. Tant que l'Etat aura à intervenir au point où il le fait dans le domaine agricole, il y aura un ministère de l'agriculture et la place prise par les problèmes agricoles au plan européen ne fait que confirmer mon propos.

« La deuxième raison tient à la persistance de différences entre villes et campagnes ; qui plus est, longtemps décriée, la ruralité est devenue une valeur en soi dans nos sociétés industrialisées et urbanisées. La conséquence en est qu'il continuera d'apparaître judicieux de confier à une administration spécialisée le soin de traiter des problèmes ruraux, sinon ils risquent fort d'être négligés.

« La troisième raison est autre : cent ans d'histoire ont façonné l'administration de l'agriculture en France, avec son corps de fonctionnaires spécifiques, riches d'expérience et de traditions, capables aussi de mutations, connaissant leur métier et experts à œuvrer en concertation avec les élus locaux et les organisations professionnelles. »

Les transferts de services à d'autres ministères et les transferts de crédits que je viens d'évoquer semblent indiquer que l'agriculture n'est plus considérée comme un secteur prioritaire dans la nation et qu'elle ne fait plus partie des préoccupations essentielles du Gouvernement.

Au moment où la disparition des exploitations se poursuit et s'accélère ; au moment où, sur 1 250 000 exploitants, il n'y en aurait plus que 850 000 à temps plein et où, dans les dix années à venir, 50 000 chaque année atteindront l'âge de la retraite, les paysans aimeraient entendre affirmer par le Gouvernement que l'agriculture constitue toujours un secteur économique à part entière et qu'il faut maintenir le plus grand nombre possible d'exploitations viables non seulement pour des raisons sociales et économiques, mais aussi pour des raisons d'occupation et d'aménagement du territoire.

On n'y parviendra pas avec des transferts de crédits, de services ou de compétences, mais en dotant des moyens nécessaires un grand ministère de l'agriculture et de l'aménagement rural que nous appelons de tous nos vœux. (*Applaudissements sur certaines travées de la gauche démocratique ainsi que sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jargot.

**M. Paul Jargot.** Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, c'est avec une certaine satisfaction que nous abordons, en cette fin 1982, les nombreux problèmes de notre agriculture française.

Satisfaction pour les pas accomplis dans le sens de leurs solutions, pour l'autorité et le respect que notre pays a recouvré tant à Bruxelles que dans les négociations commerciales qui viennent de se dérouler à Genève et qui ont permis à la France et à la Communauté économique européenne de retrouver dignité et souveraineté dans les négociations européennes et internationales.

Hélas ! Ces dernières semaines, le ciel s'est assombri pour certaines régions, et particulièrement pour mon département. En effet, si les conditions atmosphériques, madame le ministre, vous ont quelque peu aidée dans votre tâche grâce à une année exceptionnelle, les violents orages qui viennent de s'abattre sur nos noyeraies et notre forêt ont occasionné des dégâts énormes qui se traduisent par l'arrachage de plus de 50 000 noyers producteurs de la « noix de Grenoble » et par le saccage — le mot n'est pas trop fort — de centaines d'hectares de forêts de nos communes de montagne.

Les agriculteurs et les collectivités sinistrés comptent sur vous, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, pour les aider à franchir le cap difficile qui résultera de leurs pertes de ressources — au moins pour la partie de revenu qui est vitale pour les familles — et leur faciliter la reconversion culturelle indispensable, dans l'attente des fruits d'une éventuelle replantation.

Les communes de montagne également sinistrées devront faire l'objet d'une compensation indispensable de ressources dans le cadre d'une solidarité nationale.

Notre agriculture familiale n'avait vraiment pas besoin de ce cataclysme supplémentaire, car bien d'autres problèmes demeurent, pour lesquels une solution doit impérativement être trouvée. Vous me permettez de les évoquer simplement, convaincu que je suis que vous aurez à cœur de leur trouver des solutions efficaces.

Je citerai, en premier lieu, le problème de nos producteurs de tabac en faveur desquels il conviendrait impérativement de fixer avant le 20 décembre prochain les prix de campagne pour 1983. S'il en était ainsi, la seule augmentation du prix à la production justifierait certainement l'abandon de la nouvelle vignette prévue dans la loi de finances, en même temps qu'elle permettrait aux tabaculteurs français de maintenir leur revenu.

Il s'agit là de l'une des mesures spécifiques en faveur de l'agriculture familiale qui constitue la plus grande part des 30 000 producteurs de tabac. Nous avançons ainsi dans l'effort que vous avez entrepris en vue de différencier le traitement des deux agricultures de notre pays, toutes deux indispensables d'ailleurs à notre économie nationale, mais entre lesquelles une meilleure répartition des charges et des aides doit être recherchée et poursuivie.

Parlant d'agriculture familiale, j'en viens ainsi tout naturellement à une proposition que je me permets de vous soumettre en faveur de l'installation de nombreux jeunes agriculteurs.

Dans un souci d'assimilation, d'ailleurs, entre les différentes catégories de travailleurs, je vous demande, madame le ministre,

d'étudier la possibilité d'attribuer une I. V. D. spécifique, se rapprochant de l'indemnité prévue dans les contrats de solidarité de l'industrie, chaque fois qu'un agriculteur de cinquante-sept ans céderait dans son intégralité une unité de production d'un maximum de deux S. M. I., et à condition, bien sûr, que cela permette l'installation d'un jeune agriculteur qualifié. Nous éviterions ainsi tout démantèlement et tout cumul exagéré.

S'agissant de nombreux jeunes agriculteurs déjà installés, une autre mesure est souhaitée pour mettre fin à l'arbitraire de leur statut de fait d'agriculteur intégré. Leur dépendance totale, une fois réalisée à leur seule charge l'installation coûteuse de leur outil de production, les met trop souvent à la merci de l'intégrateur qui a la possibilité redoutable de leur imposer la loi du silence grâce à la distribution discrétionnaire des jeunes veaux, poulets ou porcelets.

Sans méconnaître l'intérêt de cette profession intermédiaire de « collecteur-distributeur-revendeur », il est cependant anormal qu'il n'existe encore aujourd'hui aucune règle garantissant à l'agriculteur liberté et revenu décent, et assurant aux aides publiques accordées à leur installation une rentabilisation suffisante et une plus grande efficacité.

De tels agriculteurs sans sol n'ont en effet, la plupart du temps, aucune alternative car les terres disponibles demeurent souvent hors de portée de leurs moyens financiers quand ils entrent dans leur profession.

Nous touchons là, d'ailleurs, au brûlant problème foncier pour lequel nous attendons avec impatience la décentralisation des services des S. A. F. E. R. ainsi que leur meilleure dotation, ce qui permettra aux agriculteurs eux-mêmes, grâce aux futurs offices fonciers et en liaison avec leurs collectivités locales, de mieux gérer les zones non constructibles et, éventuellement, de créer un certain stockage des terres agricoles pour faciliter l'installation du plus grand nombre possible de jeunes agriculteurs.

Enfin, madame le ministre — et ce sera ma dernière proposition, mais pas la moins pressante — il s'agit de renforcer le plus rapidement possible le secteur de l'économie sociale en agriculture, et particulièrement sa branche « coopération ».

Ce secteur d'économie, vous le savez, joue un rôle déterminant dans l'équipement, la production, la collecte, la transformation et la distribution des produits agricoles ; il participe, et peut participer davantage encore, à la modernisation du travail et des techniques ainsi qu'au développement du secteur agro-alimentaire.

Malheureusement, le bénévolat aidant — ainsi qu'une préparation souvent insuffisante, voire le surmenage des dirigeants — la gestion des coopératives requiert aujourd'hui, et rapidement, la mise en place de formations adéquates et d'une assistance technique de gestion.

A l'instar de l'économie sociale dans l'industrie, notamment dans le domaine des sociétés coopératives, il serait souhaitable d'envisager quelques moyens pour soutenir les coopératives agricoles dans les périodes difficiles de leur vie depuis leur création jusqu'à leur restructuration, voire, parfois, leur redressement.

Ces moyens adaptés pourraient être apportés par le biais de financements temporaires permettant la mise en place de dirigeants ou de directions-relais pendant la durée nécessaire au retour de ces coopératives à leur vitesse de croisière. Croyez-moi, madame le ministre, des crédits peu importants peuvent avoir, dans certains cas, des effets bénéfiques déterminants.

A cet effet, peut-être pourrait-on, en liaison avec les établissements actuels de formation agricole existant dans nos régions défavorisées et d'agriculture familiale, étudier une reconversion de certains de leurs équipements vers des formations plus spécifiques en les orientant, en particulier, vers une formation accélérée et de haut niveau des dirigeants de coopératives.

Il serait alors justifié d'améliorer leur budget car celui-ci, notamment dans le cas des maisons familiales, ne leur permet pas, cette année, de maintenir, au niveau que nous aurions souhaité, leur rôle indispensable de promotion sociale pour tout notre milieu agricole et rural de petite agriculture.

Tels sont, madame le ministre, les points sur lesquels je désirais attirer votre attention ainsi que celle de M. le secrétaire d'Etat, car de la solution de ces problèmes dépendent la consolidation et le développement d'une activité économique indispensable à notre pays : je veux parler de son agriculture familiale. (*Applaudissements sur les travées communistes et socialistes et sur les travées des radicaux de gauche.*)

**M. Serge Boucheny.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. Jean-François Le Grand.

**M. Jean-François Le Grand.** Mon propos, madame le ministre, concernera exclusivement le domaine de l'enseignement agricole.

Vous affirmez, dans la présentation que vous avez faite du budget, que l'enseignement et la formation représentent un domaine prioritaire. Sur ce point, nous sommes parfaitement

d'accord. La formation des hommes est le tout premier investissement qu'il importe de privilégier, quel que soit le domaine concerné, si l'on veut que celui-ci soit à la fois performant économiquement parlant et enrichissant humainement parlant.

Malheureusement, force m'est de constater qu'il n'y a pas concordance entre ce que vous nous dites et le budget qui traduit dans les faits votre discours.

Déjà, l'an dernier, votre budget ne permettait pas de garantir un développement convenable de l'enseignement et de la formation agricoles. Le budget de 1983 est encore plus inquiétant que le précédent puisque, dans la plupart des chapitres de l'enseignement, il y a régression, en francs constants, des crédits.

Le seul point positif que l'on puisse vous reconnaître est celui de la rémunération des personnels de l'enseignement public qui voit ses crédits progresser de 17,9 p. 100 ainsi que celui des indemnités et allocations diverses qui progressent de 23 p. 100. Ces augmentations de crédits sont destinées à financer 100 emplois nouveaux, nous avez-vous dit : 86 pour l'enseignement technique et 14 pour l'enseignement supérieur. A ces 100 emplois créés, il faut ajouter la régularisation budgétaire d'une centaine de personnels déjà recrutés et la titularisation de 1 200 agents des catégories C et D.

Il est bien dommage que, dans ce domaine si important de la formation, il n'y ait que cela à verser dans la colonne positive. Tout le reste correspond soit à une stagnation des crédits, soit à une diminution de ceux-ci.

En dehors des dépenses en personnel, les crédits de fonctionnement de l'enseignement public progressent de 8 p. 100. Cela signifie que, en francs constants, il y a stagnation. Les crédits de paiement augmentent de 12,3 p. 100 et les crédits d'autorisation de programmes de 13,8 p. 100, mais il ne faut pas oublier que, en 1982, ces crédits de fonctionnement et d'équipement n'avaient connu aucune augmentation réelle.

Dans ce domaine, vous accentuez donc, madame le ministre, le retard que vous avez déjà contribué à aggraver l'an dernier. Je me permets de vous rappeler au passage le zéro p. 100 que vous affectez au chapitre des crédits d'équipement de l'enseignement supérieur agricole, qu'il s'agisse des instituts agronomiques ou des écoles nationales vétérinaires. Sans aucun doute, les enseignants et les étudiants de ces établissements apprécieront-ils à sa juste valeur le traitement que leur réserve le Gouvernement.

Alors que l'enseignement agricole ne bénéficie pas encore des mesures prises récemment pour les boursiers de l'éducation nationale, les crédits de bourses inscrits au budget que vous nous proposez n'augmentent que de 5 p. 100 pour l'enseignement supérieur et de 4 p. 100 pour l'enseignement public.

Il faut que vous sachiez, madame le ministre, qu'une famille modeste bénéficiera de 14 parts de bourse, au maximum de ses droits, pour l'enfant qui fait des études agricoles, mais de 27 parts, au maximum de ses droits, pour l'enfant qui fait des études techniques. De plus, la part de bourse est d'un montant plus élevé dans l'enseignement technique général ; l'écart annuel est de 2 700 francs dans la formation C. A. P. et B. E. P. entre l'enseignement agricole et l'enseignement technique général.

Quant au ramassage scolaire, l'augmentation de 8,5 p. 100 qui lui est affectée est très inférieure aux besoins. La hausse du coût de ramassage sera, hélas ! et de loin, supérieure à 8,5 p. 100. Même dans ce domaine social, nous sommes en présence d'une régression, en totale contradiction avec les promesses et les discours de la majorité à laquelle vous appartenez.

La formation professionnelle n'est, hélas ! guère mieux traitée, en dehors du problème de l'apprentissage agricole, qui connaît un développement très rapide et que vous accompagnez — il faut le dire — d'une augmentation certaine des crédits qui lui sont affectés. Je m'inquiète du devenir des stages préparatoires à l'installation. Les crédits destinés à leur financement diminuent de 45 p. 100. C'est d'autant plus regrettable que ces stages insistent sur la formation en comptabilité et en gestion. Il s'agit là, sans aucun doute, d'une formation essentielle et vous condamnez cette formation en en supprimant les financements.

Madame le ministre, vous voudriez rendre encore plus inéluctable l'intégration de l'enseignement agricole dans cette espèce de grand tout qu'est l'éducation nationale que vous n'agiriez pas autrement. Mais il est vrai que c'est ce que vous souhaitez et vous nous l'avez dit.

En affaiblissant l'enseignement agricole, vous pensez peut-être rendre plus crédible son intégration au service public laïc et unifié que la majorité appelle de tous ses vœux.

J'ose encore espérer que vous changerez d'avis, madame le ministre. Qu'advierait-il alors de la spécificité de l'enseignement agricole ? Il y a contradiction entre l'affirmation que vous faites de cette spécificité et l'intégration dans un grand service unique. La meilleure garantie de la spécificité de l'enseignement agricole est le maintien de son appartenance au ministère

de l'agriculture. Une attitude contraire serait ressentie par le monde agricole comme un abandon par son ministère de tutelle.

J'aborde enfin le problème de l'enseignement agricole privé et c'est sans doute sur ce chapitre qu'apparaissent les disparités les plus criantes.

Les crédits de fonctionnement régressent en francs constants, puisqu'ils n'augmentent que de 5,3 p. 100. Cette régression va condamner, sans appel, un grand nombre d'établissements à fermer.

Quant aux crédits d'équipement, non seulement ils ne croissent pas, mais ils diminuent : les crédits de paiement baissent de 38,4 p. 100 et les autorisations de programme de 7,6 p. 100. Malgré ces chiffres qui parlent d'eux-mêmes et qui sont incontestables, certains, ici ou là, ont laissé entendre que l'enseignement privé agricole n'était, après tout, pas si mal traité que cela.

Il est faux de prétendre que l'enseignement privé est traité d'une manière équitable : 50 000 élèves environ sont scolarisés dans l'enseignement public ; le financement que vous proposez pour celui-ci, dans votre budget, est de 1 400 millions de francs, soit 28 000 francs par élève ; 75 000 élèves environ, soit 60 p. 100, sont scolarisés dans l'enseignement agricole privé ; or celui-ci ne dispose que de 610 millions de francs, soit 8 130 francs par élève ; 28 000 francs d'un côté, 8 130 francs de l'autre, est-ce là la justice ? Est-ce là l'équité ?

Madame le ministre, permettez-moi de vous rappeler qu'une loi de 1978 prévoyait de porter, en cinq ans, c'est-à-dire à l'horizon 1983, le coût moyen de l'élève agrée de l'enseignement agricole privé au niveau du coût moyen de l'élève de l'enseignement agricole public pour des formations identiques.

L'amendement dont vous nous avez parlé en début d'après-midi ira peut-être dans ce sens, mais l'effort restera de toute façon insuffisant. Je vous rappelais tout à l'heure le chiffre de 5,3 p. 100. Compte tenu de l'amendement auquel vous avez fait allusion, nous arriverons peut-être à 7,5 ou à 8 p. 100.

**Mme Edith Cresson, ministre de l'agriculture.** Non, 10 p. 100 !

**M. Jean-François Le Grand.** En 1982, votre budget n'a pas permis de respecter le nombre d'élèves à agréer, ni d'effectuer une augmentation de la subvention d'agrément conforme au but à atteindre.

En 1983, votre budget n'assurera par la survie de tous les établissements. Un pourcentage n'a de sens que lorsqu'il est mis en rapport avec la base sur laquelle il s'applique. Celui que vous nous proposez en matière d'enseignement agricole privé n'est qu'une condamnation de l'enseignement agricole privé. Je dois d'ailleurs reconnaître que cela est tout à fait cohérent avec les principes et l'idéologie qui sous-tendent l'action du Gouvernement. Pourtant, madame le ministre, au travers de l'enseignement privé, c'est tout le problème du droit à la différence qui est posé. Or ce droit à la différence — faut-il vous le rappeler ? — est l'essence même de la démocratie.

Dans une question écrite que je vous posais au mois de mai, madame le ministre, et à laquelle vous avez répondu au mois de juin, vous me disiez : « l'enseignement agricole, dont la nécessaire spécificité sera maintenue, constituera, à terme, une composante essentielle du grand service public unifié et laïc de l'éducation nationale ». Sur ce point précis — je vous l'ai dit tout à l'heure — ne pas changer d'avis, madame le ministre, serait une erreur.

Quant aux moyens de l'enseignement agricole que vous alliez mettre en place en 1983, au travers du budget que vous nous présentez en ce moment, vous me disiez dans cette même réponse à ma question écrite : « la qualité de l'enseignement agricole est également tributaire des moyens mis à sa disposition ; les demandes budgétaires pour 1983 marquent l'accentuation de ces priorités et sont qualitativement et quantitativement significatives du changement de la politique éducative ».

Hélas ! oui, madame le ministre, votre budget est significatif des conséquences du changement. Quantitativement et qualitativement, il est inacceptable.

C'est pour cette raison, entre autres, que le groupe R.P.R. et moi-même ne le voterons pas. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'U.C.D.P.*)

**M. le président.** La parole est à M. du Luart.

**M. Roland du Luart.** Madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, l'opposant que je suis s'était pris à espérer lorsque vous avez annoncé, au cours des débats à l'Assemblée nationale, le 9 novembre, que vous aviez obtenu du Premier ministre une dotation complémentaire de 26 millions de francs pour l'enseignement agricole privé, une augmentation de 20 millions de francs des crédits de l'indemnité spéciale montagne et une augmentation de 100 millions de francs pour la dotation aux jeunes agriculteurs. J'ai été agréablement surpris et j'ai songé un moment que les belles promesses multipliées par le Gouvernement depuis le 10 mai 1981 à l'attention des agriculteurs allaient enfin se concrétiser.

Mais un examen attentif du budget de votre ministère a, hélas ! vite dissipé et mon fragile espoir et mes illusions passagères. Quand je constate que l'évolution des crédits de l'agriculture n'est que de 10,2 p. 100 par rapport à 1982, alors que la progression moyenne des autres ministères est de 12,5 p. 100, quand je vois que ce budget, en taux de progression, est parmi les derniers, après l'environnement et le temps libre ou au même rang, je me demande ce que cela signifie.

Faut-il voir simplement une mesure conjoncturelle résultant de la nouvelle politique d'austérité imposée par le Gouvernement pour tenter de redresser la situation ? Pouvez-vous nous assurer, monsieur le secrétaire d'Etat, que les agriculteurs n'auront pas à subir trop longtemps ces mesures restrictives ?

Faut-il penser, comme semblent le faire de « mauvais esprits », que l'on a voulu, par ces dispositions, « punir » en quelque sorte les agriculteurs de n'avoir pas bien voté et de ne pas penser toujours selon les normes officielles ?

Ou bien encore, faut-il croire que la restriction des crédits à l'agriculture traduit une volonté politique délibérée ? La régression de 12,5 p. 100 des crédits de paiement destinés au financement des investissements comme la diminution de 14,5 p. 100 des autorisations de programme tendraient à le laisser penser.

Le Gouvernement marque-t-il ainsi, avec une hypocrite clarté, que le développement de l'agriculture n'est plus pour lui une priorité nationale et que votre ministère, progressivement démantelé, se réduira bientôt à un ministère des productions agricoles et de l'organisation des marchés ?

J'aborderai successivement le démantèlement du ministère de l'agriculture, les transferts de crédits et les prêts bonifiés.

D'abord, le démantèlement du ministère de l'agriculture. Le démantèlement de vos attributions, madame le ministre, s'accroît, cette année encore, de façon très inquiétante. Déjà, en 1982, vous aviez perdu la gestion des crédits de l'I.N.R.A., transférée au ministère de la recherche, puis celle des crédits du F.I.D.A.R. affectés à la D.A.T.A.R. Voilà que maintenant les crédits, d'un montant de 181 millions, consacrés à la répression des fraudes sont transférés au ministère de la consommation, que 4 milliards de prestations familiales sont transférés à la caisse nationale des allocations familiales et que 665 millions destinés au remembrement, à l'hydraulique, à la formation professionnelle, à l'électrification rurale, à l'étude des plans d'aménagement rural, à la décohabitation et enfin à l'aménagement d'accueil et de loisirs sont transférés au ministère de l'intérieur dans le cadre de la dotation globale d'équipement.

Je ne considère pas, en revanche, comme une perte le départ des objecteurs de conscience au ministère des affaires sociales, bien que cela réduise votre enveloppe de 10 millions de francs.

Que signifient, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, de telles mesures ? Faut-il penser que les agriculteurs ne sont désormais plus considérés comme les acteurs d'un secteur prioritaire de l'économie nationale, alors que, pour redresser la balance de notre commerce extérieur, le poids de l'agriculture est loin d'être négligeable ? L'apport positif, en 1981, de 25 milliards de francs de la filière agro-alimentaire n'est tout de même pas dérisoire !

Ensuite, les transferts. Les problèmes soulevés par ces transferts de crédits sont considérables : ils consacrent la fin de l'autonomie du ministère de l'agriculture. Cette année, ce ne sont pas moins de dix fascicules qu'il faut consulter pour reconstituer le budget de l'agriculture et, à l'avenir, lorsqu'ils devront discuter de la politique agricole, les agriculteurs auront pour interlocuteurs plusieurs ministères, avec le risque que chacun se renvoie la balle. Quant aux crédits transférés au ministère de l'intérieur, ils vont grossir la dotation globale d'équipement qui sera reversée aux communes, parfois sans mode d'emploi !

Cela va engendrer deux risques : celui d'une diminution du poids politique des agriculteurs et celui de la renaissance d'un « poujadisme » local, où chaque groupe de pression tentera d'imposer ses vues, ce qui créera un climat exécrable au sein des collectivités locales.

J'ai pris bonne note de votre intervention à la tribune tout à l'heure, précisant que les crédits affectés à l'eau et à l'assainissement, ainsi qu'à l'électrification rurale, restent spécifiques et ne sont pas globalisés. C'est important, et vous rejoignez ainsi la thèse du Sénat lors du vote de la loi sur les compétences voilà quelques semaines.

**M. Paul Jargot.** C'est l'inverse !

**M. Roland du Luart.** Justement, j'aimerais bien que cela soit confirmé, car je voudrais être sûr d'avoir bien compris que ces crédits restaient spécifiques.

D'autre part, puisque l'utilisation des crédits se fera au fur et à mesure des transferts de compétence, on risquera de voir certaines dotations rester inutilisées.

Enfin, lorsqu'on examine le transfert des compétences à la D. G. E., on constate que les crédits de paiement pour 1983 ne représentent que 25 p. 100 des autorisations de programme correspondantes. Dans ces conditions, que vont devenir lesdits programmes ? Déjà, à l'automne, le Gouvernement a annulé, sans consulter le Parlement, 25 p. 100 des autorisations de programme et des crédits de paiement pour 1982 afin de contenir le déficit budgétaire. Comment pourra-t-on les mener à bien ? Le transfert de compétences va se traduire inévitablement par un transfert de charges, en dépit de toutes les affirmations contraires émises par le Gouvernement.

Pour nous, sénateurs, cette crainte est fondée, car, comme l'a précisé récemment notre collègue M. Fourcade lors de la discussion générale du budget, il y a eu rupture en mai 1981 en matière d'évolution de la D. G. F. Elle représentait 7,52 p. 100 du budget de l'Etat en 1980 et seulement 6,41 p. 100 en 1983. Il y aura donc bien une aggravation de la pression fiscale des collectivités locales par suite de votre désengagement. Il faut que le pays le sache. Cette inquiétude vaut particulièrement pour l'aménagement foncier et l'hydraulique agricole. Sur ce dernier point, je relève que les crédits de paiement sont en diminution de 40 p. 100 !

J'aborderai maintenant le problème des prêts bonifiés. C'est une autre inquiétude. Vous aviez annoncé, lors de l'assemblée générale de la fédération nationale du crédit agricole, une réforme des mécanismes de financement de l'agriculture qui porterait sur le financement des récoltes, le régime des prêts bonifiés et celui des calamités agricoles.

Le paiement étalé des récoltes que vous préconisez mettrait gravement en difficulté la trésorerie des entreprises, car, s'il est important que les agriculteurs se préoccupent des débouchés de leur récolte, il ne faut pas oublier qu'ils engagent leurs capitaux plusieurs mois avant d'obtenir le moindre paiement ! De plus, par ce projet, vous allez mettre en place un système déguisé de prix différenciés. Je m'y suis opposé lors de la discussion du projet de loi sur les offices par produits ; ma position reste inchangée.

D'autre part, la prise en charge par le Crédit agricole d'une partie du coût de la bonification — 650 millions de francs en 1983, soit 10 p. 100 du montant des prêts bonifiés — risque de poser des problèmes à cette banque, qui pourrait être obligée, de ce fait, de modifier l'origine des ressources qu'elle affecte à la bonification, voire de relever les taux d'intérêt des prêts non bonifiés.

La remise en cause des prêts spéciaux d'élevage et le projet de bonification en points inquiètent les agriculteurs, qui redoutent que ces mesures ne se traduisent simultanément par une diminution de l'enveloppe des prêts bonifiés et un crédit plus cher.

Enfin, la réforme du régime des calamités agricoles, nécessaire, ne doit pas se traduire par une augmentation démesurée des cotisations des agriculteurs. Or, les assurances mutuelles agricoles ont chiffré à quatre milliards le surcoût de ce projet, ce qui augmenterait de 50 p. 100 les cotisations des agriculteurs. Pensez-vous que de telles décisions soient actuellement supportables pour les agriculteurs et compatibles avec la politique de réduction des coûts de production que vous prônez par ailleurs ? Sur tous ces points, je souhaiterais, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous nous apportiez des éclaircissements.

Enfin, en ce qui concerne la dotation aux jeunes agriculteurs, s'il est vrai que sa revalorisation est importante, il faut également rappeler que vous avez diminué la période de bonification des prêts pour la ramener à neuf ans. Vous octroyez un avantage, mais vous en confisquez un autre, où est le progrès ?

D'autres postes budgétaires ne laissent pas d'inquiéter également. Je ne citerai celui du B. A. P. S. A. que pour mémoire puisqu'il a fait l'objet d'un long débat ce matin. L'écart entre le taux des prestations et celui des cotisations est trop important. Il sera de quatre points si l'on s'en tient aux chiffres bruts de votre budget, mais si l'on ne prend en compte que les agriculteurs à titre principal, il sera en réalité de huit points, compte tenu de la diminution du nombre des cotisants. C'est la première fois qu'un tel écart est constaté entre les prestations et les cotisations.

Sans doute, avez-vous précisé, madame le ministre, que deux tiers des agriculteurs ne devront payer que 13 p. 100 de plus. Mais qu'advient-il du tiers restant compte tenu du fait que les augmentations moyennes, l'an passé, ont déjà été de 22,5 p. 100, contrairement à ce que l'on a tendance à affirmer généralement. On constate que l'effort contributif des exploitants s'élève à 94 p. 100 de celui de l'ensemble des salariés, et se situe ainsi à un niveau équivalent à celui des fonctionnaires. Les agriculteurs sont donc très prêts de la parité de charge et d'ailleurs une étude du C.E.R.C. menée

différemment de celle de la mutualité agricole parvient à des conclusions identiques.

Enfin, les retraites vont être revalorisées au même taux que celles des autres régimes, alors que la loi d'orientation votée en 1980 prévoyait des mesures de rattrapage en faveur des agriculteurs qui disposent toujours de retraites nettement inférieures à celles du régime général. Quelles sont vos intentions en ce domaine, madame le ministre ?

En outre, je dois constater que les crédits affectés à l'indemnité viagère de départ, qui connaissent une progression de 21,5 p. 100, doivent cette augmentation non pas à une revalorisation de l'I.V.D., mais plus simplement à la prise en compte d'un phénomène démographique qui accroît le nombre des bénéficiaires.

En ce qui concerne l'enseignement privé, je serai bref, car le sujet a déjà été largement évoqué par les précédents orateurs. La dotation complémentaire de 26 millions de francs que vous avez annoncée au cours des débats à l'Assemblée nationale porte à 10 p. 100 l'augmentation de ce budget pour 1983. Mais ces sommes n'ont pas été octroyées par le Premier ministre ; elles seront en fait prélevées sur les crédits de l'Onivit et sur ceux du fonds d'action rurale. Il s'agit donc d'une simple redistribution au sein du budget de l'agriculture et non pas d'une dotation supplémentaire accordée par le Gouvernement.

Mais, ce qui est plus grave, c'est que cette augmentation est très inférieure aux besoins et ne permettra pas d'assurer au personnel l'augmentation de 8 p. 100 qui est annoncée pour 1983. En effet une fois prélevés les crédits nécessaires à la formation des maîtres et à l'organisation des examens, il ne restera plus que 8 p. 100 aux établissements pour couvrir l'ensemble de leurs charges — frais de fonctionnement, augmentation du personnel, promotion, prime d'ancienneté, etc. — ce qui signifie que l'augmentation réelle accordée aux personnels enseignants ne dépassera pas 5 à 6 p. 100.

J'ai parlé des personnels de ces établissements, mais il ne faut pas oublier les familles des agriculteurs dont les charges de scolarité augmentent dans les mêmes proportions que celles des autres familles, alors que l'enveloppe des crédits réservés aux bourses scolaires progresse à peine, vous l'avez d'ailleurs souligné dans votre propos tout à l'heure.

Enfin, en ce qui concerne l'enseignement privé, je voudrais dire une chose qui me paraît évidente — mais je ne sais si je saurai me faire comprendre — vous avez parlé de formation et souhaité que les agriculteurs aient des connaissances spécifiques et appropriées. Les jeunes agriculteurs doivent être de plus en plus qualifiés. Or, par expérience, je pense que seules les maisons familiales rurales, du moins dans un premier stade, peuvent apporter beaucoup en matière de formation appropriée en pratiquant l'alternance. Quand les jeunes vont dans l'enseignement public, s'ils sont doués, ils ne reviennent jamais vers l'agriculture et c'est là tout le problème. Il faut arriver à former des hommes réellement adaptés à l'agriculture de demain et ne pas le faire par un enseignement qui n'est pas adéquat, pour ne pas les dégoûter de leur futur métier. C'est, je crois, le phénomène essentiel sur lequel nous butons toujours actuellement pour former les jeunes et assurer la relève des années à venir.

En conclusion, nous sommes obligés de constater, madame le ministre, que le budget que vous défendez est décevant et inquiétant sur bien des points. Il marque un affaiblissement de la notion de solidarité en faveur des régions les plus pauvres et des agriculteurs retraités, puisque l'harmonisation des retraites agricoles avec celles du régime général semble abandonnée. D'autre part, les crédits alloués à l'équipement sont tout à fait insuffisants pour développer et poursuivre comme il le faudrait la modernisation de notre agriculture.

Ce budget témoigne surtout de la volonté évidente du Gouvernement de réduire le poids politique des agriculteurs et de se désengager de ce secteur, ce qui est grave, très grave, car une agriculture saine et prospère est indispensable à la nation.

Lorsque M. Mauroy se réjouit en déclarant que les agriculteurs viennent « sans doute de connaître leur plus belle année depuis une décennie » il oublie de préciser que l'on ne doit pas ces heureux résultats aux seuls bienfaits du Gouvernement socialiste, mais tout simplement aux conditions climatiques favorables...

**M. Edgar Tailhades.** C'est un peu exagéré.

**M. Roland du Luard.** ... et il faut dire que ceux-ci cachent d'ailleurs de profondes disparités régionales. Il ne faut pas manquer, madame le ministre, de rendre au ciel ce qui lui revient.

De même, pour les productions animales, 1982 marque le retour à un cycle de production favorable à la hausse des prix, cycle qui a toujours échappé à l'action gouvernementale aujourd'hui comme hier, et je l'aurais dit pareillement au précédent gouvernement.

**Mme Edith Cresson, ministre de l'agriculture.** J'en doute !

**M. Roland de Luart.** Enfin, vous savez qu'en dépit de ces bonnes récoltes, l'écart entre le prix des consommations intermédiaires et le prix des produits agricoles est encore, cette année, en défaveur des agriculteurs et si les comptes de l'agriculture sont cette année, positifs, faisons preuve de prudence, car le précédent Gouvernement, en 1977, avait annoncé des comptes positifs qui avaient fondu six mois après. Pour ma part, j'accepte votre prévision de 2,9 p. 100, mais n'oublions pas que pendant ce temps, nos partenaires agriculteurs allemands et hollandais verront leur revenu augmenter de 5 à 7 p. 100 ce qui contribuera à creuser encore davantage l'écart entre les agriculteurs de France et ceux des autres pays de la C. E. E. ayant une monnaie forte, ce qui n'est, hélas ! pas notre cas. Faut-il rappeler que l'agriculture est génératrice de nombreuses activités dans les secteurs de l'industrie, du commerce et des services, à la fois comme client et comme fournisseur et que sa situation se répercute sur l'ensemble de l'économie ! Alors ne la bradons pas ! Ce sont les raisons pour lesquelles, avec regret, madame le ministre, je me vois dans l'impossibilité de voter votre budget. *(Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I., du R. P. R., de l'U. C. D. P. et sur les travées de la gauche démocratique.)*

**M. le président.** La parole est à M. Delfau.

**M. Gérard Delfau.** Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'année 1982 aura été pour les agriculteurs du Languedoc-Roussillon celle de l'amorce de la remise en ordre communautaire avec les premières mesures de protection des productions méditerranéennes, et celle de la remise en marche de notre viticulture, après des années de crise ininterrompue.

Le bilan de l'action du Gouvernement est en effet très important : vote de la loi sur les offices d'intervention par produits ; adoption par la C. E. E. du nouveau règlement vitivinicole ; annonce par le Premier ministre du dépôt, courant décembre, du projet de loi d'offices fonciers ; premières estimations, enfin, sur les comptes agricoles qui laissent prévoir une augmentation globale du revenu brut, même si, sans aucun doute, il faut nuancer cette estimation en fonction des régions et même des types d'exploitation.

Les outils d'une nouvelle politique agricole existent donc, ou vont exister. Les conséquences heureuses de votre gestion commencent à apparaître, il faut le dire en toute objectivité. Mais il convient aussitôt de situer les obstacles qui se dressent encore, en procédant à une lecture attentive de votre budget et en tenant compte des réalités contrastées que nous vivons sur le terrain. Je m'en tiendrai seulement à deux aspects, tous deux vitaux pour ma région : la viticulture, dont je partage avec le sénateur Courteau l'honneur d'être l'interprète auprès de vous, et la formation professionnelle, qui sera aussi traitée par mon collègue Desbrière.

Voyons d'abord les chiffres concernant la viticulture. La dotation budgétaire du futur office des vins se monte à 750 millions de francs pour 1983, compte tenu du transfert de la dotation exceptionnelle de 200 millions de francs, inutilisée en 1982. C'est une augmentation significative de 56 p. 100 par rapport aux crédits alloués à l'Onivit. Aussitôt se posent pourtant deux problèmes sur lesquels je souhaiterais avoir votre sentiment : l'office des vins attend pour sa mise en place la publication des décrets d'application. Quand ceux-ci sortiront-ils ? D'autre part, j'avais moi-même plaidé ici pour une réelle décentralisation régionale ou interrégionale de l'office et je ne vois aucun poste qui puisse être affecté à cet échelon. Qu'en sera-t-il ?

S'agissant des autres crédits affectés en 1982 à la viticulture, dans le cadre de la conférence annuelle et du collectif budgétaire, les sommes là aussi sont importantes, notamment pour l'organisation économique. Mais des questions se posent : où en est-on des contrats interentreprises qui ne paraissent pas connaître les résultats escomptés ?

Pour les pôles viticoles, nous avons suivi ensemble, semaine après semaine, depuis janvier 1982, la difficile constitution des dossiers. Je regretterai d'abord la parution tardive de la circulaire de l'Onivit fixant les règles du jeu. Mais il y a plus grave : des bruits concordants me font craindre une interprétation si restrictive du ministère du budget sur le financement des pôles viticoles que les engagements que nous avons pris contractuellement, dans le cadre de la convention Etat-région, ne seraient pas respectés. Vous savez trop bien, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, les sacrifices et le pari que représente pour nos viticulteurs le regroupement en unions de producteurs pour ne pas penser qu'une telle interprétation ne serait pas comprise. Je le dis tout net, au nom des élus de la région, elle ne serait pas acceptée.

Mais il y a aussi le marché et là, sur le terrain de vérité, la situation est franchement préoccupante. Malgré, semble-t-il, quelques indices de légère remontée, force est de constater

la faiblesse des transactions par rapport à l'an dernier. Sans m'attarder sur les explications diverses du phénomène, je souhaiterais savoir quelles mesures vous comptez prendre pour inverser la tendance à la baisse en volumes et en prix.

Il semble, notamment aux milieux professionnels, que l'annonce rapide d'une demande de distillation obligatoire auprès de la Communauté pourrait rendre plus attractive la distillation préventive et, ainsi, aider à ranimer le marché.

Ne faudrait-il pas, en outre, avoir à nouveau et très vite une franche explication avec le négoce pour lui demander de jouer loyalement le jeu du futur office ?

Enfin, ne faudrait-il pas prendre des mesures spécifiques en faveur des vins de pays, dont on me dit que les stocks sont particulièrement élevés ?

Tout cela me conduit d'ailleurs, à un problème souvent évoqué, celui de la souhaitable augmentation du taux de la distillation préventive, dont je sais bien qu'elle peut poser des problèmes par rapport à d'autres pays. Au terme d'une rude et belle négociation, monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez accepté cet écart entre la distillation préventive et la distillation obligatoire, tant le résultat global était satisfaisant. L'état actuel du marché ne vous conduira-t-il pas à poser ce problème dans le cadre du prochain « accord-prix » ?

Une fois cette mauvaise passe franchie, il restera à porter à un plus haut niveau l'organisation économique de la viticulture, à travers une conception plus intégrée des pôles à l'économie et à la recherche tant régionales que nationales. Je m'explique. Nous demandons que nos viticulteurs soient des vigneronns et, dans le même temps, que les meilleurs d'entre eux se transfèrent en chefs d'entreprise, dans leur intérêt, certes, mais aussi dans l'intérêt de notre balance commerciale.

Une telle politique, compte tenu des difficultés récemment constatées avec l'affaire des « vigneronns occitans », suppose un changement de rythme à tous les niveaux : d'abord, une formation accélérée des viticulteurs de base, au travers de la coopération, pour qu'ils soient partie prenante de cette évolution ; ensuite, une meilleure coordination et — pourquoi pas ? — pour quelques programmes exemplaires, une intégration des trois composantes de cette nouvelle politique ; la mobilisation de l'E. N. S. A. M. et des divers instituts pour un suivi prioritaire, dans le cadre des pôles, de la qualité du produit et de la poursuite des efforts en matière d'encépagement ; la mobilisation des diverses instances économiques régionales, du Crédit agricole et des banques locales, ainsi que des divers services qui, dans chaque ministère, s'occupent d'exportation, pour un appui logistique concerté et massif à la mise sur pied de ces entités économiques ; enfin, la mobilisation des quelques équipes qui, en Languedoc-Roussillon, ont déjà des réussites importantes à leur actif dans le domaine de la commercialisation, pour qu'elles fassent profiter les autres de leur savoir-faire et de leur acquis, même si, bien sûr, elles doivent y trouver, elles aussi, leur compte.

J'ai dit « mobilisation ». Tel est bien le terme à mon sens. Il revient au Gouvernement d'en décréter l'urgence, d'en montrer la voie et d'y aider par tous les moyens, y compris financiers.

Le temps me manque à présent pour parler comme il conviendrait de la formation professionnelle. Je me bornerai à vous dire que les centres de formation professionnelle et de promotion agricole en Languedoc-Roussillon connaissent une crise aiguë. Par suite de restrictions de crédits de la formation professionnelle et de modifications des règles d'attribution, il y a suppression de la rémunération attribuée aux jeunes stagiaires à temps partiel et une réduction telle des stages que nombre des candidats à l'installation ne pourront pas, cette année, suivre une formation pourtant obligatoire.

Voilà, pour l'immédiat, qui nécessite pourtant une solution rapide. Mais il y a le long terme : vos circulaires préconisent, à juste titre, l'évolution des C. F. P. P. A. vers les « centres polyvalents », dispensant une « formation-développement » et participant à l'animation du terrain rural. Cela exigerait des moyens et une refonte en profondeur des structures existantes. Nous avons, en Languedoc-Roussillon, lancé une expérience pilote et commencé à élaborer un projet, à partir d'une réflexion du C. E. P. R. A. C. O., l'organisme technique que j'anime auprès du conseil régional. Vos services suivent avec intérêt notre travail. Serait-il possible, madame le ministre, que nous allions plus loin dans cette collaboration ?

Telles sont quelques-unes des questions qui se posent dans ma région à l'occasion du budget de l'agriculture, qu'avec mes collègues du groupe socialiste j'approuve. Il me reste à formuler un vœu : 1982 aura été l'année des avancées significatives ; je souhaite que 1983 soit l'année de la consolidation. *(Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Cluzel.

**M. Jean Cluzel.** Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, les pro-

blèmes de l'agriculture ne datent pas d'aujourd'hui ni d'hier, mais les exploitants des régions où l'élevage est prédominant continuent de connaître une situation difficile. Vous l'avez d'ailleurs vous-même vérifié, madame le ministre, avec la mise en œuvre de la procédure d'aide aux exploitants en difficulté.

D'après l'évaluation faite par la commission des comptes de la nation pour l'agriculture, il est permis d'espérer que l'année 1982 aura donné un résultat moins mauvais que les autres années. En revanche, pour 1983, le budget de l'agriculture est l'un de ceux qui augmentera le moins par rapport à 1982 : seulement 9,8 p. 100. Quant aux dépenses d'équipement du ministère, elles sont en baisse de 3,2 p. 100. En particulier, nous paraissent demeurer insuffisants les chapitres de la sélection animale et de l'organisation de la production ; on peut donc craindre un retard français en matière d'amélioration génétique animale.

Cette situation est préoccupante. Le Gouvernement se doit — vous en serez d'accord avec nous — d'assurer aux agriculteurs un niveau de vie comparable à celui des autres catégories de la nation. L'agriculture doit faire face à des problèmes particuliers du fait des variations saisonnières. Au cours des dernières années, elle a connu successivement la sécheresse, les inondations et, tout récemment, les tempêtes, toutes catastrophes qui n'atteignent aucune autre catégorie de notre pays.

Comment redonner confiance aux agriculteurs, qui ne ménagent par leur peine mais qui n'en sont pas toujours, comme il le faudrait, récompensés ? Comment ne pas laisser les jeunes se décourager d'avance ? Ce sont des questions que je vous pose, madame le ministre, et que nous nous posons tous ensemble.

J'insisterai maintenant sur les problèmes des éleveurs d'ovins et de bovins.

Les éleveurs — nous le savons, mais il faut le rappeler sans cesse — représentent 65 p. 100 des exploitants et l'élevage occupe en France 60 p. 100 de la surface agricole. C'est dire le poids de cette activité dans l'économie française. Et pourtant, ce secteur fondamental est parmi les plus touchés puisque l'augmentation des coûts de production y est plus fortement ressentie qu'ailleurs, et pour cause !

Les problèmes que connaissent les éleveurs d'ovins semblent provenir de la réglementation communautaire, sujet sur lequel, madame le ministre, je vous ai souvent interrogée par la voie de questions écrites. Les mesures communautaires favorisent de manière discriminatoire les producteurs anglo-saxons au détriment des producteurs français. Le niveau actuel de fixation des prix permet une pratique de « dumping » par les Britanniques.

Malgré l'obtention par le Gouvernement d'une dévaluation du franc vert de 2,8 p. 100, les agriculteurs français subissent également les conséquences de l'existence de montants compensatoires monétaires négatifs. Un pays dont l'agriculture s'affaiblit devient faible lui-même. Or, ces montants compensatoires monétaires négatifs ont déjà coûté à la France, en cinq ans, l'équivalent d'une année entière de production.

Il faut regretter que l'existence de groupements de producteurs ovins soit parfois remise en cause alors que leur place est importante dans la commercialisation, comme elle l'est pour l'organisation et l'orientation de la production. Il serait souhaitable que la revalorisation des forfaits alloués à ces groupements pour leurs techniciens et pour leurs animateurs régionaux, dont le rôle n'est plus à démontrer, soit assurée.

En ce qui concerne les éleveurs de bovins, l'aspect prioritaire reste celui des revenus. En effet, leur situation a toujours été difficile.

L'augmentation des coûts de production, de l'ordre de 7,3 p. 100 dans ce secteur, ne peut l'améliorer. Les crédits pour le développement et la recherche sont, nous le savons et je n'y reviendrai pas, insuffisants. La prime au maintien du troupeau allaitant est passée de 433 millions de francs à 390 millions de francs, subissant une perte de l'ordre de 10 p. 100. Nous aimerions, madame le ministre, en connaître la raison.

D'autre part, le schéma d'organisation de la profession ne peut donner satisfaction tel qu'il est actuellement connu : il existe un schéma unique alors que la diversité française des régions, des produits et des unités de transformation est considérable. Les structures actuelles sont donc inadaptées aux différentes conditions de production.

Je rappellerai que l'O. N. I. B. E. V., devenu office des viandes, a vu ses dotations progresser de 39,2 p. 100 pour permettre le financement de la part française de diverses mesures décidées à Bruxelles. Or les éleveurs français ne semblent pas en bénéficier. Notons à ce propos que ces derniers s'inquiètent de ce qui leur paraît être une mise en tutelle des interprofessions par l'office.

En conclusion de ce bref propos, qui doit se tenir, monsieur le président, dans les limites qui me sont imparties, il me paraît

nécessaire que le Gouvernement fasse tout pour une augmentation substantielle des prix de la viande à la production ; réduire la pression sur les charges de production afin que nos éleveurs restent compétitifs dans l'économie européenne ; organiser une meilleure gestion du marché avec un meilleur contrôle des importations, et obtenir, avant le terme prévu de 1983-1984, une révision du règlement communautaire qui, actuellement, dessert l'économie française.

Il ne faudrait pas oublier non plus les efforts dont je vous ai, madame, entretenu tout récemment à cette tribune, tendant à poursuivre, dans le domaine des aliments du bétail, la libération de notre pays de la dépendance, pour ne pas dire de la tutelle, des Etats-Unis en matière de soja, par la production de produits de substitution.

Le Sénat entendra avec grand intérêt vos réponses, madame le ministre, ainsi que celles de M. le secrétaire d'Etat concernant un secteur de notre économie auquel le Sénat a toujours accordé, et ce débat le prouve, une importance primordiale. (Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R., de l'U.R.E.I. et sur certaines travées de la gauche démocratique.)

**M. le président.** Compte tenu du nombre d'orateurs restant à entendre et des réponses de Mme le ministre et de M. le secrétaire d'Etat, je crois pouvoir vous dire que nous terminerons l'examen de ce budget cette nuit, à une heure raisonnable.

Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux jusqu'à vingt et une heures trente. (Assentiment.)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures vingt-cinq, est reprise à vingt et une heures trente.)

**M. le président.** La séance est reprise.

Le Sénat va poursuivre l'examen des dispositions du projet de loi concernant le ministère de l'agriculture.

La parole est à M. Soucaret.

**M. Raymond Soucaret.** Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le Président de la République a déclaré, au cours de son voyage en Midi-Pyrénées : « Les agriculteurs cultivent l'inquiétude ». Je me permets aujourd'hui, à l'occasion de ce débat, de lui répondre par votre intermédiaire, madame le ministre, en lui disant avec les agriculteurs du Lot-et-Garonne et tous les autres agriculteurs de ce pays : « Les agriculteurs ne cultivent pas l'inquiétude ; ils vivent avec. »

Les raisons, en effet, ne manquent pas : les transferts qui ne laissent pas d'interroger sur l'avenir du ministère de l'agriculture ; le constat malheureux que l'agriculture n'est plus une priorité pour le Gouvernement ; enfin, de nombreux points faibles et des insuffisances notoires qui sont autant de signes d'un avenir difficile pour le monde rural.

Madame le ministre, vous avez fait de l'agriculture le « parent pauvre de l'Etat ». Si votre budget est, bien sûr, en progression de 10 p. 100, il figure parmi les quatre plus mauvais que le Gouvernement propose au Parlement d'adopter.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : le budget est en diminution, par rapport à 1982, de 4,3 p. 100 pour l'ensemble des dépenses de fonctionnement et des crédits de paiement ; quant aux autorisations de programme, elles diminuent de 14,5 p. 100.

Ce n'est pas tout. On assiste, en effet, par le jeu des transferts budgétaires, à un véritable démantèlement du ministère de l'agriculture.

Créé en 1881 par Gambetta, j'ai la fâcheuse impression que la plaquette de commémoration que vos services ont éditée voilà un an ne soit que le faire-part de décès d'une structure ministérielle à laquelle le monde rural est tant attaché.

Regardons, en effet, sereinement et objectivement les faits. En 1982, votre ministère avait déjà perdu certaines de ses attributions par le rattachement de l'I. N. R. A. au ministère de la recherche, par le transfert du F. I. D. A. R. et des crédits hydrauliques destinés au programme Grand Sud-Ouest au ministère du Plan et de l'aménagement du territoire. Cette année le Gouvernement va plus loin. C'est une véritable avalanche de transferts qui vient balayer la grane maison de la rue de Varenne : 4 045 millions de francs de crédits correspondant aux prestations familiales des exploitants agricoles sont transférées à la caisse nationale d'allocations familiales ; 655,1 millions de francs d'autorisations de programme et 166,1 millions de francs de crédits de paiement sont transférés au ministère de l'intérieur, au titre de la dotation globale d'équipement aux collectivités locales, c'est-à-dire la presque totalité des crédits destinés au remboursement, à la voirie rurale, à l'électrification, aux adductions d'eau potable et à l'assainissement. C'est encore le transfert au ministère de la consommation des moyens du service de la répression des fraudes et du contrôle de la qualité.

C'est donc un véritable démantèlement, une réelle saignée que l'on fait subir au ministère de l'agriculture. Rassurez-moi,

madame le ministre : en ira-t-il demain de même pour l'enseignement agricole, les services vétérinaires, l'ensemble de la recherche, les actions sur les structures foncières ?

Le ministère de l'agriculture ne doit pas devenir un épouvantail à crédits perché sur son bâton au milieu de l'immense champ budgétaire, il doit être le reflet de ce monde rural qui travaille, permettant aux Français de manger à leur faim et aidant votre collègue du commerce extérieur à diminuer un peu son déficit « exécutable ».

Troisième point que je souhaiterais développer aujourd'hui : l'agriculture n'est plus une priorité pour le Gouvernement.

L'enseignement agricole, d'abord. Les cent postes que vous voulez créer sont notoirement insuffisants pour faire face aux besoins, compte tenu de l'ouverture de nouveaux établissements et ne permettront pas les ouvertures de classes dans le cycle long assurant la formation de techniciens agricoles et de techniciens supérieurs.

La dotation pour les établissements privés doit être accrue, à défaut de quoi ils connaîtront, en 1983, de sérieuses difficultés.

L'augmentation des crédits de bourses scolaires — plus de 4 p. 100 pour l'enseignement technique, plus 5,2 p. 100 pour l'enseignement supérieur — reste très insuffisante et ne permet en aucun cas d'assurer un alignement des modalités d'attribution des bourses d'enseignement agricole sur celles qui sont en vigueur au ministère de l'éducation nationale.

La dotation aux jeunes agriculteurs, ensuite. La fameuse D.J.A. que le Président de la République s'est engagé à doubler dans un délai de deux ans, engagement signifiant un doublement du montant de la dotation pour tous les bénéficiaires. Or, une circulaire émanant de vos services introduit la notion de modulation des montants par chaque commission départementale des structures.

Y a-t-il, en l'occurrence, les vœux pieux du chef de l'Etat et la réalité budgétaire qui vous empêche, madame le ministre, de les exaucer ? En effet, cette réalité montre que les crédits inscrits à votre budget pour 1983 ne permettront pas de réaliser le doublement promis, d'où la déception bien compréhensible du C.N.J.A.

Ici j'ouvre une parenthèse, monsieur le secrétaire d'Etat. Vous savez ce qui a été fait pour les prêts bonifiés, pour les C.U.M.A. de votre département du Gers, où les promesses n'ont pas été tenues. Des prêts promis en mars ou avril 1982 ne sont pas encore réalisés.

L'I.V.D., par ailleurs, n'est pas revalorisée, ce qui en réduit, par conséquent, le caractère incitatif, d'autant que les agriculteurs sont exclus du bénéfice de l'abaissement à soixante ans de l'âge de la retraite prévu pour les salariés.

Une seule question, madame le ministre : croyez-vous sincèrement que les possibilités d'installation des jeunes risquent de ne pas en être sérieusement affectées ?

Quant au B.A.P.S.A. il est difficile de croire qu'il constitue une des priorités du budget de 1983. Si les dépenses s'accroissent de 12,5 p. 100, aucune mesure nouvelle d'amélioration de la protection sociale des agriculteurs, notamment en faveur des retraités, n'y est inscrite.

**M. Roland Courteau.** C'est hors du sujet !

**M. Raymond Soucaret.** D'autre part, un effort contributif important — plus 16,5 p. 100 — leur est demandé, aboutissant ainsi à une aggravation des charges sociales. C'est la deuxième année consécutive que l'augmentation des cotisations n'a pas pour contrepartie l'amélioration du régime légal des prestations. Cela est grave, d'autant plus que la procédure de consultation qui, jusqu'à présent, avait été suivie au sein du conseil supérieur des prestations sociales a été, cette année, de pure forme.

Cinquièmement, les actions économiques. Vous prétendez faire un effort particulier en faveur de l'organisation des marchés et des filières de production. En fait, que se passe-t-il ? Les crédits prévus pour les offices vont à l'O.N.I.B.E.V. et à l'O.N.I.V.I.T. Je vous pose la question suivante, madame le ministre : croyez-vous vraiment à la mise en place des offices par produit en 1983 alors que vous ne leur donnez même pas les moyens d'exister ?

J'aimerais, à présent, aborder les autres points faibles de votre budget.

Tout d'abord, aucune amélioration ne sera apportée en 1983 aux aides spécifiques en faveur des zones de montagne et des zones défavorisées.

Ensuite, les crédits d'équipements productifs sont nettement insuffisants. M. Barre, en 1979, avait pris l'engagement de les porter à 5 milliards en cinq ans. Vous ne pourrez pas, bien sûr, tenir cet engagement qui conditionne pourtant les futurs progrès de l'agriculture.

D'autre part, vous n'avez prévu aucune inscription budgétaire pour la réduction des coûts de production. Où sont passées les promesses de détaxation du carburant agricole et l'abaissement

du prix du gaz fourni aux producteurs d'engrais azotés comme cela se pratique en Grande-Bretagne, en Italie, aux Pays-Bas ou aux Etats-Unis ?

Laissez-moi vous exprimer ma grande inquiétude en ce qui concerne l'évolution de la charge budgétaire de la bonification d'intérêt de certains prêts consentis par le crédit agricole. Le projet de budget fait, en effet, apparaître une économie de 650 millions de francs, qui permet à l'ensemble de la dotation consacrée à cette action de ne progresser que de 5,4 p. 100. Cette économie sera donc à la charge du crédit agricole et cette nouvelle ponction sur ses ressources aura une incidence sur ses activités ; 650 millions de moins de la part de l'Etat, cela veut dire qu'il faudra trouver une compensation ailleurs, par exemple, le relèvement des taux des prêts non bonifiés qu'il consent à ses adhérents.

Dernière question, madame le ministre : y aura-t-il substitution d'une bonification en points au système actuel des taux fixes ?

Madame le ministre, telles sont les raisons qui me conduiront à ne pas voter votre budget. Je ne veux pas être complice des fossoyeurs du monde rural. (*Exclamations sur les travées socialistes.*)

**M. André Cellard, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture.** Vous exagérez !

**M. Raymond Soucaret.** Eh non, et je le regrette !

Monsieur le secrétaire d'Etat, nous sommes voisins. Je connais donc bien les problèmes de nos cantons !

Aujourd'hui, c'est le maire d'une petite commune rurale qui vous a parlé ; c'est le conseiller général d'un canton rural en proie aux difficultés qui s'est exprimé ; c'est l'homme de terrain confronté à tous les problèmes de la ruralité qui a critiqué ; c'est l'agriculteur né à la terre et vivant à la terre depuis près de soixante ans qui vient de manifester son inquiétude.

Madame le ministre, pour bien récolter, il faut bien semer ; encore faut-il s'en donner les moyens.

Laissez-moi, en conclusion, vous appeler à méditer cette phrase du philosophe Alain, avant qu'il ne soit trop tard : « Attention, ne forcez pas le pas de la vache ; elle montre les cornes ! » (*Rires.*)

Permettez-moi aussi de vous remettre, en descendant de cette tribune, un document émanant de la fédération départementale ovine du Lot-et-Garonne qui vous permettra de mieux saisir les difficultés quotidiennes du monde rural, en particulier des éleveurs qui, en 1982, ont travaillé pour un salaire horaire de 3,80 francs.

Où est donc l'augmentation du revenu agricole de 2,9 p. 100 quand il apparaît sur ce document — je vous laisse le soin de le contester tout à l'heure — que le revenu horaire était en 1976 de 10,50 francs, en 1980 de 8,40 francs et, en 1982, de 3,80 francs ? (*Applaudissements sur plusieurs travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'U.C.D.P.*)

**M. le président.** La parole est à M. Malassagne.

**M. Paul Malassagne.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'examen de votre projet de budget appellera, de ma part, deux sortes d'observations : les unes concerneront l'ensemble de votre politique agricole ; les autres s'attacheront plus particulièrement à ce qui devrait être une « politique spécifique de la montagne ».

Le monde agricole, plus que d'autres, subit les contrecoups de la politique économique « à tout va » du Gouvernement.

Vous affirmez dans vos déclarations, monsieur le secrétaire d'Etat — je regrette que Mme le ministre ne soit pas présente — vouloir mettre en place une nouvelle politique agricole, soucieuse de l'amélioration du revenu des agriculteurs ; pourtant, je doute qu'un budget d'austérité et l'enregistrement d'une deuxième dévaluation vous permettent d'atteindre cet objectif !

Cette mesure gouvernementale concernant notre monnaie a, en effet, occasionné une hausse des montants compensatoires monétaires positifs en Allemagne fédérale et aux Pays-Bas, et la réapparition de montants compensatoires négatifs en France. Vous annoncez leur démantèlement progressif. J'en prends volontiers acte, mais je vous rappelle que proposition à Paris ne veut pas toujours dire décision à Bruxelles !

Le projet de budget de l'agriculture pour 1983 est la preuve que le monde agricole et l'agriculture ne sont plus considérés comme un secteur prioritaire ! Nous sommes loin, désormais, des estimations et des espérances tendant à faire de notre agriculture le « pétrole vert » de la France.

Par rapport aux dépenses de l'Etat, la part de l'agriculture est en baisse, l'évolution de l'ensemble du budget de l'Etat étant plus élevée que celle du budget de l'agriculture. Tout naturellement, les possibilités d'action seront, en 1983, réduites par rapport à 1982.

En effet, de nombreux chapitres ne suivent pas l'évolution du coût de la vie ; d'autre part, la possibilité d'utiliser, en 1982,

les crédits supplémentaires dégagés lors de la conférence annuelle de 1981 ne se renouvelleront pas l'an prochain.

Dans ce contexte, c'est, une nouvelle fois, le budget d'équipement de votre ministère qui est sacrifié. L'austérité concerne donc, paradoxalement, les actions porteuses d'avenir et de productivité.

Il faut, malheureusement, reconnaître que cette tendance correspond à une certaine logique, puisqu'elle est la suite normale de la réalisation médiocre du budget de 1982, notamment en matière d'investissement, et de l'annulation de 533 millions de francs d'autorisations de programme!

Alors que les besoins dans l'aménagement de l'espace rural sont encore importants, ce sont précisément les chapitres relatifs au remembrement, à l'hydraulique et à l'irrigation qui ont fait l'objet d'annulations.

Le transfert dont ces crédits font l'objet, sous forme de dotation globale d'équipement, appelle de ma part quelques réserves, non sur le fond, mais sur les conditions de sa réalisation.

L'utilisation de ces crédits étant liée à l'adoption du projet de loi portant transfert de compétences, n'a-t-on pas lieu de redouter qu'elle ne soit effective que très tardivement et, au mieux, dans le courant de 1983?

Pourriez-vous m'indiquer, monsieur le secrétaire d'Etat, si une date est envisagée pour le transfert de ces crédits aux départements?

Monsieur le secrétaire d'Etat, nous sommes ici au Parlement! Or, j'ai l'impression que vous êtes en train de préparer votre discours. Si l'on ajoute à cela que Mme le ministre de l'agriculture n'est pas présente, la situation est regrettable! (*Protestations sur les travées socialistes.*)

**M. André Cellard, secrétaire d'Etat.** Monsieur Malassagne, je vous écoute et je prends en note vos propos! Cela vous étonne peut-être, mais c'est ainsi.

**M. Paul Malassagne.** J'ai vu votre papier tout à l'heure, alors que mon collègue parlait!

Si la date de ce transfert était trop lointaine, ces crédits ne s'avèreraient-ils pas, en définitive, purement fictifs?

S'agissant du revenu des agriculteurs, la commission des comptes agricoles devrait, selon vous, annoncer une évolution positive du revenu moyen par agriculteur. Outre qu'il convient d'attendre les résultats définitifs, si augmentation il y a, elle sera quelque peu artificielle puisqu'elle sera due à la conjugaison du relèvement moyen des prix obtenu à Bruxelles et du blocage de ceux de certaines consommations intermédiaires. Enfin, l'éventuelle hausse du revenu moyen n'apporte pas nécessairement une solution aux disparités régionales en la matière.

L'essentiel, à savoir la maîtrise de l'augmentation des charges, ne sera pas résolu.

Parlant de la croissance de l'ensemble de ces charges, j'en viens tout naturellement à évoquer nos régions de montagne, où le problème est encore plus crucial.

Ces régions sont d'autant plus défavorisées qu'elles sont orientées vers des productions à soutien de marché faible ou inexistant telles que les fromages et les animaux maigres, alors que leurs coûts d'approvisionnement et d'investissement sont supérieurs à ceux des autres régions.

Les déclarations faites en matière de politique montagnarde ne sont pas tout à fait conformes à la réalité.

Mme le ministre a affirmé, lors de la présentation de son budget à l'Assemblée nationale, « vouloir concentrer tous ses efforts sur la correction des disparités par la mise en place d'une réelle politique de la montagne ». Excellente initiative, j'en conviens, mais encore faut-il vous doter des moyens pour parvenir à l'objectif que vous vous êtes assigné!

Les crédits spécifiques en faveur des zones de montagne et des zones défavorisées enregistrent un simple ajustement aux besoins; ainsi, les effets de l'inflation frapperont-ils ces zones de plein fouet.

Alors, à quoi bon avoir réuni une commission d'enquête sur la « situation de l'agriculture et de l'économie rurale dans les zones de montagne défavorisées »? Si certaines des propositions de cette commission sont discutables, en revanche, celles qui sont relatives à la valorisation des ressources auraient dû vous inspirer.

Or, que constate-t-on?

L'indemnité spéciale de montagne a perdu, en deux ans, un quart de sa valeur; vous ne proposez cependant pas d'instaurer un système d'indexation, alors que lui seul est valable.

Les crédits ouverts au titre des primes au maintien du troupeau des vaches allaitantes enregistrent, eux aussi, une baisse indéniable. (*Protestations sur les travées socialistes.*)

Oui, messieurs!

**M. Fernand Tardy.** Vous avez instauré ces primes?

**M. Paul Malassagne.** La baisse n'est-elle pas indéniable en matière de primes à la vache allaitante?

**M. le président.** Monsieur Malassagne, je ne voudrais pas que vous engagiez la polémique avec certains de vos collègues!

**M. Paul Malassagne.** Ils veulent remplacer le ministre!

La progression de l'indemnité viagère de départ est le résultat, non d'une revalorisation de cette aide, mais d'une augmentation, par simple effet démographique, des bénéficiaires.

L'enveloppe des aides à la mécanisation en montagne diminue elle aussi alors que se pose déjà la question des règles d'attribution de ces aides. L'interdiction actuelle de cumuler aides à l'investissement et aides à la mécanisation en montagne ne semble pas compatible avec la nécessité de prendre en considération les difficultés spécifiques à l'agriculture de montagne.

Ce « laisser-faire », cette absence de réelle solidarité au détriment de régions défavorisées, entraînent, pour certaines catégories d'agriculteurs, des situations catastrophiques.

Tel est le cas des éleveurs d'ovins en faveur desquels des réformes doivent être entreprises pour que leur revenu soit assuré par un prix suffisamment rémunérateur des produits et non par des primes compensatrices dont la réévaluation est, le plus souvent, hypothétique. Ce type de primes non plafonnées ne peut que favoriser un système de production extensive au détriment, non seulement du revenu, mais aussi du maintien du maximum d'exploitations dans nos zones à faible densité de population et risque d'aggraver d'autant les phénomènes de désertification.

Par ailleurs, doit être instaurée une modulation saisonnière de la garantie des prix des ovins.

En effet, les coûts de production dans nos zones de montagne sont plus importants, le seul créneau de commercialisation favorable à l'échelon européen — l'hiver et le printemps — nécessitant un supplément de garantie pour les éleveurs de nos régions de montagne, afin de compenser des charges plus élevées à cette époque de l'année.

Dans la négociation sur le règlement européen, qui aura lieu en 1984, entendez-vous défendre la garantie de revenu par les prix pour ces éleveurs?

Pourriez-vous enfin, monsieur le secrétaire d'Etat, nous préciser à quelle date vous pensez pouvoir mettre en application les dispositions de votre plan de développement de la production porcine? N'oubliez pas que, pour nos agriculteurs de montagne, cette production est souvent complémentaire et indispensable.

Les récentes tempêtes ont encore aggravé la situation de certaines de ces régions; je pense, en particulier, à la région d'Auvergne où les conséquences ont été catastrophiques. Je sais bien que Mme le ministre s'est rendue sur place et croyez que nos sinistrés y ont été très sensibles.

A cet égard, je pose le problème de l'insuffisance des crédits du fonds de calamité ainsi que de la révision de ses conditions d'intervention qui, pour l'heure, sont inadaptées.

De façon plus générale, le régime actuel prenant en compte les cataclysmes n'est pas satisfaisant; il conviendrait d'harmoniser la loi de 1964 et celle du 13 juillet 1982 sur la protection contre les catastrophes naturelles.

Ne pensez-vous pas, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il serait indispensable et bienvenu de faire jouer également, en faveur de nos régions sinistrées, la solidarité au niveau de la communauté européenne?

Mme le ministre a indiqué, à l'Assemblée nationale, en réponse à une question orale, le 24 novembre dernier, qu'elle voulait utiliser les 300 millions de francs d'excédents du Crédit agricole pour régler les problèmes financiers que connaissent actuellement les S. A. F. E. R.

Ne pensez-vous pas qu'il serait opportun que ces crédits reviennent plus directement aux agriculteurs, voire aux collectivités locales, en particulier à ceux et à celles qui ont été récemment touchés par les tempêtes qui se sont abattues sur certaines de nos régions? Pourquoi ces excédents, du moins une partie d'entre eux, ne seraient-ils pas utilisés pour soutenir l'action et les moyens trop faibles du fonds de calamité agricole ou du fonds des catastrophes naturelles, par exemple, quitte à créer un fonds commun? Une telle utilisation satisferait bien mieux nos agriculteurs, nos communes rurales et nos forestiers!

S'agissant toujours des conséquences de ces intempéries, qu'entendez-vous faire pour aider à la replantation des forêts qui ont été endommagées? Ne pourrait-on limiter les importations de bois pour pâte à papier en incitant à l'utilisation de ces bois détériorés?

Je terminerai en évoquant rapidement la question de la formation. Je vous dirai simplement que vous faites fausse route. En effet, vous asphyxiez, lentement mais sûrement, l'enseignement agricole privé en lui coupant progressivement les vivres. Je n'ai pas dit en « l'étranglant », terme que Mme le ministre a employé!

Le niveau des crédits ne permettra pas d'appliquer la loi du 28 juillet 1978 sur l'agrément des maisons familiales rurales qui fonctionnent à la satisfaction générale, dans mon département par exemple.

Pour l'enseignement agricole privé, l'augmentation réelle des crédits n'est que de 5,4 p. 100, ce qui est trop peu. Ce n'est pas moi qui le dit, mais M. Malvy, rapporteur spécial de la commission des finances et, qui plus est, membre de la majorité de l'Assemblée nationale.

En matière de bourses scolaires, au lieu d'aligner les conditions consenties aux élèves de l'enseignement technique agricole sur celles de leurs homologues de l'éducation nationale, vous aggravez encore l'écart. Vous pensez pouvoir remédier à cet état de fait en abondant notamment, par voie d'amendement, les crédits de la formation. Nous en avons pris bonne note.

En conclusion, je dirai que votre projet de budget, « amargri » à la fois dans ses composantes et dans son volume, ne permettra pas d'appliquer la politique que vous dites vouloir mener. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.C.D.P., de l'U.R.E.I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. Louvot.

**M. Pierre Louvot.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, les liens étroits, tissés tout au long d'une vie avec les agriculteurs, le partage quotidien des élans, des espoirs et, trop souvent, de l'amertume qui accompagnent la permanente adaptation du monde agricole et rural, m'ont conduit, au sein du Sénat, à une observation vigilante des efforts que consacre la nation à son agriculture.

Son rôle vital dans l'équilibre économique, social et culturel de notre pays, la sécurité alimentaire qu'elle assure, les performances qu'elle accomplit, mais aussi les contraintes qui l'assaillent, interpellent le pays tout entier. Quels que soient les bienfaits contrastés d'une saison meilleure, les problèmes fondamentaux restent posés ; quels que soient les gains de productivité, d'économie ou de gestion qui sont encore possibles, quels que soient les créneaux et les filières où pourrait être raffiné le « pétrole vert » pour la gloire de la République, l'incessante mutation s'accomplit, impitoyable pour un grand nombre.

Combien d'exploitations en l'an 2000 ou, tout simplement, à la fin du IX<sup>e</sup> plan ? Quel dynamisme pour le monde rural ? Quel accueil et quelle harmonie dans l'espace et dans nos villages pour les hommes de demain ?

Un monde végétatif et clairsemé, assisté et nivelé, dépendant ou replié, ou bien un peuple debout, fier de ses conquêtes, reconnu pour son effort, pour le pain qu'il assure et qui peut aider mieux encore à nourrir le monde ?

Il faut donc choisir entre le combat et la résignation. Le budget que vous nous proposez, monsieur le secrétaire d'Etat, aux côtés de Mme le ministre que, sans doute, nous retrouverons tout à l'heure, ne peut être jugé en dehors de ces préoccupations fondamentales. Tel qu'il se présente, affaibli par la rigueur, déstabilisé par les transferts, sans que passe le souffle de l'espérance et l'expression d'une claire volonté, il ne peut que susciter l'inquiétude.

La mesure du temps me privera d'une critique exhaustive, mais c'est à partir de la solide réflexion de nos rapporteurs que j'exercerai mon regard sur quelques points particuliers, mais significatifs.

Je n'insiste pas sur le volume du budget. Les générosités d'un joyeux avènement n'avaient pas, l'an passé déjà, considéré l'agriculture comme une priorité, pas plus qu'elles n'avaient compensé dans la justice le décrochage des revenus. Les amabilités d'une nature imprévisible ont heureusement et partiellement masqué les difficultés dans l'attente des bons offices du Gouvernement ainsi que la vertu de projections parfois imprudentes dans la perspective d'une année nationale et européenne à prix réduits !

Mais Mme le ministre de l'agriculture a un sens vertigineux de participation, puisque les crédits propres au ministère de l'agriculture augmentent de 10 p. 100, si l'on y réintègre les ressources évaporées, mais diminuent de 4,3 p. 100 dans la réalité budgétaire.

Il est vrai que le B.A.P.S.A. n'est plus que le miroir des prestations familiales, que le service de la répression des fraudes s'est évadé comme les crédits constitutifs d'une dotation globale d'équipement progressive et redistribuée sur un temps indéterminé, sans garantie absolue d'emploi et d'objectif.

Mais l'I.N.R.A. avait déjà rejoint la recherche ; demain l'enseignement pourrait aller au puits perdu du système laïque et unifié de l'éducation nationale, la forêt prenant de la hauteur et l'aménagement rural ses distances tandis que l'agroalimentaire satisférait la boulimie du ministère de l'industrie et de la recherche.

Au train où vont les transferts, que restera-t-il un jour du ministère de l'agriculture, mes chers collègues, sinon une char-

mante vestale entretenant le feu des illusions perdues. (*Soupires.*)

Comme autant de questions, nos inquiétudes observent les problèmes de l'amélioration des structures et le mystère de la réforme foncière sur lesquels, monsieur le secrétaire d'Etat, nous voudrions être éclairés davantage.

Les moyens des S.A.F.E.R., l'évolution des crédits consacrés aux équipements ruraux, source de vie et d'emploi, la nouvelle approche de l'aménagement rural, le problème des crédits de paiement dont nous constatons la forte diminution, l'annulation de 25 p. 100 des autorisations de programme et des crédits de paiement du budget 1982 — ce qui fait disparaître un trimestre de travaux, ce qui pèse à l'évidence sur l'année 1983 — la traite du crédit agricole dont la généreuse mamelle est soumise à l'épreuve, la mise en cause des bonifications d'intérêt, la perspective de l'étalement du financement des récoltes, l'absence de mesures relatives à la réduction des coûts intermédiaires — dont le poids sera moindre sans doute en 1982, parce que les agriculteurs ont fait des économies forcées et également en raison du blocage qui ne peut être un moyen durable — la diminution des crédits consacrés aux prophylaxies et, enfin, la sectorisation des subventions économiques qui risque d'accroître les rigidités et d'introduire la paralysie dans le bon usage des offices, voilà des remarques non exhaustives au sein d'un budget dont les déformations optiques ne facilitent pas une claire lecture.

Mais les critiques les plus évidentes s'adressent au budget de l'enseignement agricole. Il retient, avec celles de M. Tinant, notre rapporteur, l'attention de tous nos collègues, non seulement en raison de l'importance primordiale que revêt la formation mais également parce que l'évolution qu'exprime votre projet manifeste une finalité désormais évidente. Elle conduit à l'asphyxie de la liberté de l'enseignement, de la liberté des familles. Le processus de l'euthanasie est engagé et le patient ne pourra y échapper qu'en acceptant l'exsanguino-transfusion dans le grand tout laïc et unifié du nivellement général.

L'enseignement privé n'en est pas moins, dès maintenant, profondément atteint en sa capacité, son caractère propre, ses performances et sa complémentarité. Le Gouvernement lui accordait, avant lecture du budget devant l'Assemblée nationale, une majoration de crédits de 5,3 p. 100. Un tollé général, intra et extra-muros, a conduit Mme le ministre à retrouver 26 millions de francs, d'ailleurs prélevés sur les crédits de l'O.N.I.V.I.T. et du F.A.T., et à modifier ce pourcentage pour le relever à 10 p. 100 ; il ne satisfera pas néanmoins aux plus urgentes nécessités, et moins encore pour les maisons familiales rurales dont le rôle est précieux en nombre de nos départements et dont le rattrapage, à peine amorcé, a été abandonné dès 1982.

Qui assurera la formation des moniteurs, qui paiera les enseignants ? Comment faire face aux équipements alors que les crédits de paiement diminuent de 37,79 p. 100 ?

Il est temps que Mme le ministre nous dise toute la vérité. On ne saurait tenir un double langage. Les familles de nos agriculteurs apprécieront ses engagements avec l'espoir, l'affliction ou la colère qui peuvent en découler. D'une manière plus générale, quand les bourses et les crédits de transport ne suivent pas la montée des coûts et restent décalés par rapport à ceux de l'enseignement général, on ne saurait dire que la priorité de la formation agricole soit au cœur des préoccupations du Gouvernement.

Comme il m'aurait été agréable, en terminant, de féliciter Mme le ministre, dans l'une ou l'autre dimension de ses charges où elle déploie une activité inlassable et répandue ; peut-être dans la négociation européenne, toujours difficile, et à raison d'une fermeté que nous serions heureux d'apprécier encore en 1983.

Mais tant de choses restent à faire pour que les agriculteurs français soient les gagnants du changement plutôt que les Allemands ou les Hollandais ! Notre agriculture est en queue de peloton pour les investissements productifs. Sa trésorerie est exsangue et l'autofinancement réduit à *quid*.

Et ce n'est pas le philtre magique des prix différenciés et les perspectives du nivellement qui fortifieront sa capacité de conquête.

L'avenir est hypothéqué, la liberté de l'enseignement asphyxiée, le projet de budget pour 1983 manque de souffle. A travers un redéploiement insuffisamment productif, ses masques et ses orientations, il ne reflète pas les engagements volontaristes qui sont indispensables pour que l'agriculture puisse aider la France à maintenir, non seulement sa compétitivité mais, comme le disait M. de Montalembert, son âme et sa vie. Comment donc pourrions-nous approuver ses faiblesses et sa finalité ? (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'U.C.D.P. et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. Desbrière.

**M. Bernard Desbrière.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, en guise d'entrée en

matière, je souhaiterais poser la question de fond qui doit toujours présider à l'élaboration d'un budget : où voulons-nous aller et, plus exactement, dans le cas qui nous préoccupe aujourd'hui, vers quelle agriculture française souhaitons-nous nous diriger ?

Si nous attendons une France avec 300 000 exploitations — celle que la F.N.S.E.A. nous annonçait comme inéluctable, à brève échéance, au début des années 1960 —, rien n'est plus simple. Le laisser-aller peut faire beaucoup de choses, et la différence qui croît régulièrement entre petits et gros agriculteurs creuse un fossé de plus en plus profond, qui condamne presque irrémédiablement la petite agriculture à disparaître.

Voilà encore soixante ans à peine, un agriculteur ne pouvait guère cultiver seul plus de cinq hectares et limitait ainsi naturellement la tendance à l'agrandissement des exploitations. Il n'en est absolument plus de même aujourd'hui quand une seule personne peut travailler, dans la même région, une centaine d'hectares. On ne voit d'ailleurs pas où cette tendance va pouvoir s'arrêter.

Au début du siècle, la quasi-totalité des propriétaires exploitants possédaient donc une superficie voisine de cinq hectares, alors que, de nos jours, on ne peut même plus parler de problèmes vraiment communs à tous les agriculteurs, si ce n'est qu'ils vivent en milieu rural et qu'ils se sentent isolés, voire oubliés, par les autres catégories socio-professionnelles qui sont devenues dominantes pendant le même temps.

C'est la raison qui m'amène à penser que le budget de l'agriculture qui nous est proposé aujourd'hui est un bon budget ; il sous-tend un véritable projet pour l'agriculture.

J'en prendrai pour preuve la position de ses détracteurs qui n'ont pas manqué de le critiquer depuis longtemps déjà mais d'une façon simpliste qui a consisté, non pas à le remettre en cause dans ses grandes options et sa finalité, mais à le reprendre point par point de telle sorte que, s'ils obtenaient tout ce qu'ils demandent, on arriverait, soit à un budget farineux, impensable dans la période difficile que nous traversons, soit à un budget vide de toute substance, un budget de replâtrage comme on n'en a que trop vu.

Prenons comme exemple ce qui constitue en quelque sorte le pivot de ce budget, l'installation des jeunes. C'est un sujet qui me tient à cœur, je suis moi-même agriculteur et c'est bien en connaissance de cause que je peux vous parler.

Vue de l'extérieur, l'installation paraît très simple ; on reprend la ferme de son père, et la dotation aux jeunes, les prêts bonifiés permettent de moderniser l'appareil de production sur une base saine.

Dans les faits, c'est beaucoup plus complexe et, même si l'on reprend l'exploitation parentale, il faut la rembourser aux frères et aux sœurs, ce qui amène à repayer le foncier presque intégralement tous les trente ans.

Il est donc devenu extrêmement difficile, voire souvent impossible, de s'installer en toute propriété, en raison de l'importance des capitaux qu'il faut alors mobiliser.

Ce n'est donc pas un vain mot de dire que, dans l'agriculture, on vit pauvre et on meurt riche. En fin de compte, les seuls bénéficiaires dans cette affaire, ce sont les enfants d'agriculteurs qui ne restent pas sur l'exploitation mais qui perçoivent la part qui leur revient.

Il faut donc — on ne le répètera jamais trop — que de jeunes agriculteurs s'installent, qu'ils aient envie de s'installer, mais également que, plus tard, ils puissent rester et vivre décemment sur leur exploitation.

C'est donc bien par toute une palette de mesures que le Gouvernement pourra les aider. Que ce soit par une dotation, dès leur arrivée, dotation suffisamment importante pour leur permettre de ne pas être immédiatement étranglés par le crédit ; que ce soit par des prêts super-bonifiés, leur permettant de se doter d'un outil vraiment efficace ; que ce soit par l'aide aux coopératives d'utilisation de matériel agricole — C.U.M.A. — qui peuvent leur permettre de réduire leurs investissements ; que ce soit par la régularisation des marchés, par leur moralisation, par le biais des offices, et particulièrement par le biais du futur office foncier que nous aurons à voter l'année prochaine ; que ce soit par la promotion des produits français à l'étranger ; que ce soit encore par une couverture sociale plus juste et mieux adaptée ; que ce soit, enfin et surtout, par un enseignement qui permette, à tous et partout, d'être mieux armés techniquement pour affronter les problèmes de production et de gestion auxquels ils sont confrontés aujourd'hui et qui ne disparaîtront certainement pas dans les années à venir.

Tout cela, c'est ce que le Gouvernement se propose de faire, par le biais du budget de 1983. Mais tout cela ne servira pas beaucoup au maintien de la vie rurale sans une véritable volonté émanant des jeunes de rester à la terre.

Cela m'amène à soulever un autre problème, celui des femmes d'exploitants agricoles. Un frein essentiel à l'installation est la peur de ne pas se marier, de rester seul, peur largement justifiée par le fait que peu de femmes acceptent encore le statut qui est le leur sur une exploitation agricole ; souvent levées les premières, souvent couchées les dernières, elles doivent mener un double emploi du temps : ménage et enfants d'une part, travail sur l'exploitation d'autre part.

Une femme qui travaille, ne serait-ce que cinq heures par jour, mais qui le fait tous les jours de l'année, est, au bout du compte, prise aussi longtemps par ce seul travail que n'importe quel salarié d'entreprise, puisqu'elle travaille aussi le week-end et ne prend pas de vacances. Pourtant, son statut est mal défini, et en tout cas très effacé, comme si elle n'existait pas et n'était pas nécessaire à la bonne marche de l'entreprise.

On pourrait penser que l'évolution de l'agriculture et l'amélioration du rendement du travail devraient soulager les conjointes d'exploitants, mais il n'en est rien. En matière de productions végétales, la mécanisation des travaux, notamment de récolte et de désherbage, a eu pour effet, dans un premier temps, de libérer la femme de travaux souvent pénibles, mais dans un second, avec la disparition du salariat, des aides familiaux et l'extension des surfaces, à reprendre des activités, comme la conduite du tracteur en période de surcharge ou la préparation de repas collectifs à l'occasion de chantiers en commun.

Il est donc absolument nécessaire que le rôle des conjointes d'exploitants soit nettement reconnu, qu'elles soient considérées comme de véritables collaboratrices de leur mari et que le statut de coresponsabilité, instauré par la loi d'orientation agricole de 1980, soit largement renforcé et clarifié.

Cela peut se traduire, dans un premier temps, par le droit à une pension d'invalidité en cas d'accident, par une vraie retraite largement méritée et, dans un deuxième temps, par la possibilité, si elles le souhaitent, d'un statut d'exploitante à part entière, avec droit à la dotation aux jeunes agriculteurs, aux prêts bonifiés mais le tout assorti, bien sûr, d'un engagement économique, juridique et financier.

En guise de conclusion, je dirai que le maintien d'une vraie vie rurale passe par une authentique volonté de la part de toutes les parties prenantes. Cette volonté, nous l'avons, et c'est par un budget qui sait se donner de véritables priorités, comme celui qui nous est soumis, que nous pourrions revivifier notre agriculture. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes et sur les travées des radicaux de gauche.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jung.

**M. Louis Jung.** Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, j'ai entendu, au cours de cette discussion, d'excellents rapports et, après l'intervention de mon ami M. Cluzel, je me contenterai de présenter trois remarques.

Tout d'abord, madame le ministre, nous nous réjouissons avec vous de constater une amélioration sensible dans l'agriculture. L'augmentation de 2,9 p. 100 que beaucoup d'orateurs ont évoquée me donne d'ailleurs la raison d'une certaine satisfaction.

Néanmoins, derrière ce chiffre, se cachent beaucoup de disparités, ce qui me conduit à attirer votre attention sur la charge que représente actuellement pour les exploitants agricoles, surtout pour ceux qui vivent dans des régions en difficulté, le coût du carburant.

En une année, son prix a augmenté de près de 25 p. 100 et l'Etat continue à percevoir la T. V. A. sur ce produit. Il n'est vraiment pas admissible que ceux qui travaillent aient à supporter ce prélèvement supplémentaire en faveur de l'Etat.

Ainsi, je n'ai pas su que répondre à ce brave cultivateur de ma commune qui m'a dit dernièrement, après avoir rempli son tracteur de carburant : « Vous voyez, tout mon revenu de cette journée est passé dans ce carburant ! Je ne sais pas comment je vais pouvoir payer les cotisations sociales qui augmentent encore. » De plus, les frontaliers se rendent compte que, de l'autre côté de la frontière, le carburant coûte bien moins cher. Il y a donc là, madame le ministre, une injustice.

Le Gouvernement a bien voulu donner suite aux demandes de certaines autres professions en permettant soit la détaxation — c'est-à-dire l'exonération de la T. V. A. — soit, au moins, la prise en charge de la T. V. A. dans le calcul du remboursement. La demande des agriculteurs doit donc pouvoir être prise en compte.

J'en arrive à mon deuxième point. Je suis heureux de vous avoir entendue parler aujourd'hui de la priorité donnée à l'agro-alimentaire et de l'intérêt que le Gouvernement porte à son développement. Mais je crains que vous n'ayez déjà tué l'agro-alimentaire. J'ai une certaine expérience, je suis même un spécialiste en ce domaine pour avoir été l'un des fondateurs d'une des plus grandes usines de France.

Ainsi, madame le ministre, nous avons utilisé cette année 30 000 tonnes de pommes, alors que, partout, il y avait pléthore. Or nous constatons que, actuellement, on bloque de nouveau les prix à l'usine.

Si actuellement, à Paris, 60 p. 100 des bières consommées sont des bières étrangères importées, si l'on a tué la brasserie française, c'est parce que, à un certain moment, on a commis l'erreur de bloquer les prix.

Mon ami M. Monory avait eu le courage de libérer les prix et de sauver ainsi cette industrie agro-alimentaire.

Vous allez sans doute me répondre qu'il faut être conscient de la politique des prix que vous menez. Je vous citerai, à cet égard, deux chiffres qui sont assez éloquents : entre le prix de la bière rendue à Paris, en provenance de cette brasserie à laquelle vous autorisez une augmentation de 7 p. 100, et celui de la bière vendue aux consommateurs, on enregistre 520 p. 100 d'augmentation ; entre le prix de la bouteille de jus de fruit rendue à Paris et celui réclamé aux consommateurs — malgré le blocage à 7 p. 100 à l'usine — on enregistre 600 p. 100 d'augmentation.

Or, madame le ministre, personne ne s'oppose à ces 520 ou 600 p. 100 d'augmentation. Là est le problème. Si vous continuez dans cette direction, vous constaterez malheureusement que ce sont de nouveau les industries agro-alimentaires de l'étranger qui pénétreront sur le marché français tandis que l'industrie nationale sera sacrifiée.

Pour terminer, je vous poserai, madame le ministre, une question qui me préoccupe au plus haut point et qui est relative aux communes forestières.

J'ai entendu parler avec beaucoup d'intérêt de l'aide aux forêts, de l'aide aux bois, de l'aide à la montagne. Vous avez sans doute raison de le faire et nous partageons ce point de vue.

Cependant, au moment où nous sommes en pleine crise, nous apprenons, du moins d'après les renseignements que nous avons, que l'Etat veut imposer les communes forestières à la T. V. A. Je ne sais pas si cette information est exacte.

En vertu du texte de loi que nous avons voté l'année passée et qui prévoyait l'imposition des exploitations agricoles à la T. V. A., cette mesure serait étendue aux communes forestières. Je serais très heureux si vous pouviez nous donner quelques renseignements à ce sujet.

S'il en est ainsi, les communes paieront un pourcentage à l'Etat et leur revenu sera moins important. Si les communes forestières sont soumises aux mêmes contraintes fiscales que les exploitations agricoles, permettez à ces communes forestières de bénéficier également de la législation relative à la T. V. A. sur les dépenses de fonctionnement. Pour le moment, les communes ne peuvent bénéficier du remboursement de la T. V. A. que sur les investissements. Si vous voulez imposer les communes forestières à la T. V. A., permettez au moins qu'elles puissent prendre en compte cette T. V. A. sur leurs dépenses de fonctionnement.

Madame le ministre, je limite mon propos à ces trois problèmes importants. Vous avez une mission à remplir et, si vous pouviez nous donner quelques réponses, je suis convaincu que les maires des régions rurales et les agriculteurs en seraient satisfaits. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R. et de l'U. R. E. I.*)

**M. le président.** La parole est à M. Lechenault.

**M. France Lechenault.** Madame le ministre de l'agriculture, le budget dont vous avez la charge n'échappe pas à la politique de rigueur nécessaire pour la défense de l'emploi et la lutte contre l'inflation.

Certains ont voulu comparer son volume à la masse globale des crédits du pays afin, bien entendu, de le critiquer. Je ne considère pas cette opposition comme une démonstration probante et je préfère étudier le choix de répartition à l'intérieur des postes budgétaires.

Qu'avez-vous choisi de privilégier ? L'enseignement, la formation et, par la loi sur les offices d'intervention, l'orientation des productions et l'organisation des marchés. C'est l'avenir des agriculteurs, la défense de l'exploitation familiale qui vous ont intéressée au premier chef. Avec leur pragmatisme, les radicaux de gauche partagent vos choix.

Dix-huit mois durant, vous avez accompli des efforts dans un contexte souvent difficile ; ils commencent à porter leurs fruits. De fait, pour la première fois depuis huit ans, la commission des comptes de l'agriculture est sur le point, cette année, de publier un revenu moyen positif par agriculteur.

Le fait même que ce soit devenu un objet de polémique est révélateur. En effet, depuis 1974, le revenu des agriculteurs baissait régulièrement sans que personne prétende le contraire.

J'approuve les priorités qui sont les vôtres comme celles que nous, radicaux de gauche, aurions choisies et qu'en tout cas nous défendons, non seulement parce que ces choix sont ceux de l'avenir mais aussi parce qu'ils sont tout à fait cohérents.

Est-ce à dire que nous suivons sans réserve l'ensemble de vos actions, considérant ainsi toutes les difficultés comme résolues ? Hélas, ce serait trop beau.

Je vais examiner en premier lieu, avec objectivité, le chapitre qui concerne l'enseignement agricole public. Les crédits augmentent de 13,8 p. 100 pour les autorisations de programme et de 12,57 p. 100 pour les crédits de paiement.

Il s'agit, d'une part, de remettre en état les bâtiments dégradés ou à rénover et, d'autre part, d'ouvrir de nouveaux chantiers.

Ainsi, dans notre département de Saône-et-Loire, grâce aux engagements pris dès le début de l'année 1982, en janvier et février, tant par le conseil général que par le conseil régional, grâce également à votre sollicitude et à celle de vos services, le lycée agricole de Fontaines, ancienne école pratique d'agriculture d'Etat, fondée en 1892, vient de commencer sa restauration si nécessaire et légitimement attendue depuis plusieurs années ; je précise que 90 p. 100 des élèves de cet établissement sont des enfants d'agriculteurs de notre département et des environs.

Vous avez créé cent postes que vous avez tous affectés et vous avez titularisé près de 4 000 auxiliaires.

Certes, l'héritage était assez lourd et il faut reconnaître que, depuis une vingtaine d'années, la priorité n'a pas toujours été donnée à l'éducation et peut-être encore moins à l'enseignement public agricole.

Permettez-moi de déplorer sincèrement que vous n'ayez pu débloquer des crédits plus importants pour les bourses. En effet, l'écart ne cesse de se creuser avec l'éducation nationale, et pourtant le ministre de l'éducation lui-même, tout en prenant en compte la situation économique, est le premier à regretter les trop modestes moyens sur ce point précis.

Comment pourrions-nous être à la pointe des recherches, en tête des compétitions quand nous n'avons pas le pourcentage de diplômés d'un grand pays industriel ? Cela est vrai dans le domaine agricole aussi où les retards sont encore importants.

Néanmoins, je note avec intérêt votre conception ouverte vis-à-vis de l'enseignement puisque vous tentez de le poursuivre grâce à des animations culturelles en milieu rural, avec la création de 100 postes d'animateurs du fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire en 1983.

Vous nous avez précisé qu'une commission interministérielle « agriculture-éducation nationale » était installée et tentait d'harmoniser les statuts des professeurs et leurs enseignements afin de promouvoir un grand service public. Pourquoi, dans ce cadre, ne pourriez-vous pas définir une enveloppe globale pour les bourses ?

Mais ce problème crucial de l'enseignement agricole débouche logiquement sur une nouvelle difficulté, celle des possibilités d'installation des jeunes agriculteurs. En effet, à quoi servirait-il d'attirer des jeunes dans des lycées et des collèges agricoles, de leur faire suivre des études supérieures d'agriculture, s'ils n'avaient pas l'objectif de s'installer un jour sur leurs terres et d'en tirer un travail et un revenu au moins comparable à celui des autres catégories de Français ?

Sur ce sujet j'évoquerai la D. J. A. — dotation d'installation des jeunes agriculteurs — puis l'organisation des marchés.

M. le Président de la République a pris l'engagement de doubler cette D. J. A. et vous avez confirmé qu'après l'avoir augmentée de 30 p. 100 en 1982 elle doublerait réellement d'ici à janvier 1983, et qu'en outre 13 000 jeunes agriculteurs en profiteraient contre 8 000 seulement en 1980.

Jusqu'à présent, l'obtention de cette dotation était liée à l'accomplissement d'un stage de formation en gestion. On peut donc considérer que la D. J. A. a également un but éducatif. Quant à ses modalités d'attribution, vous êtes, je pense, convaincue, madame le ministre, qu'elles devraient être légèrement corrigées.

Alors que les crédits de la D. J. A. augmentent de près de 80 p. 100, l'indemnité viagère de départ stagne à 5,85 p. 100. Cette évolution aura-t-elle un pouvoir d'incitation suffisant auprès des agriculteurs qui atteignent l'âge de la retraite ? On ne peut éviter de parler, à cet égard, de la nécessaire réforme foncière, mais je ne vous cacherai pas que le projet d'offices fonciers suscite certaines inquiétudes.

A ce sujet, l'excellente contribution apportée par les S. A. F. E. R. doit être respectée.

A l'inverse, nous sommes tous à fait favorables aux offices par produits et nous attendons la publication des décrets d'application de la loi que nous avons votée. Il ne semble pas que les critiques portant sur les moyens mis en place soient fondées puisque le rôle primordial des offices sera d'assurer une gestion rigoureuse et efficace des marchés, l'Etat se réservant d'intervenir sur certains marchés délicats, comme celui des fruits et des légumes et celui de la viande porcine.

Ainsi les prix seront plus compétitifs et les revenus mieux assurés par une politique de qualité en liaison, je l'espère, avec le secteur agro-alimentaire qui, par ses produits élaborés, devrait pouvoir pallier les problèmes liés à l'effondrement des cours européens et mondiaux.

Sait-on que les industries agro-alimentaires viennent au deuxième rang de l'industrie française ? Néanmoins, si la France tient la tête de la Communauté économique européenne pour les industries de première transformation, c'est la République fédérale d'Allemagne et la Grande-Bretagne qui représentent plus de la moitié de l'industrie des produits élaborés. Il existe là une contradiction.

Les traditions faisaient pourtant de nous le pays probablement le mieux placé parmi les partenaires européens, mais nous n'avons pas su transformer, exporter, nous adapter à la spécificité des demandes.

Bien plus, nous avons importé des technologies et des machines, alors que presque toutes les régions de France pourraient mettre en valeur leurs productions, sur place, non seulement par une première transformation, mais aussi par une seconde élaboration en multipliant sur notre territoire les petites et moyennes entreprises.

Je voudrais, madame le ministre, attirer également votre attention sur un problème qui concerne notamment notre département de Saône-et-Loire. Il s'agit de l'extinction du métayage en viticulture, qui nécessite un certain nombre de mesures d'accompagnement.

La France est un des derniers pays d'Europe à installer des métayers. Or, un projet de loi conduisant à l'extinction du métayage devrait être déposé. Pourriez-vous, madame le ministre, me dire où en est ce projet ?

Permettez-moi pour conclure, madame le ministre, au nom du mouvement des radicaux de gauche, de vous adresser nos souhaits les meilleurs pour vos efforts de promotion d'une politique réellement digne de notre pays et de ses agriculteurs, efforts qui permettent de maintenir cet excellent outil d'équilibre qu'est l'exploitation familiale. *(Applaudissements sur les traversées socialistes, communistes, ainsi que sur celles des radicaux de gauche.)*

**M. le président.** La parole est à M. Souvet.

**M. Louis Souvet.** Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, après dix-huit mois de gouvernement socialiste, on attendait le budget 1983 avec une certaine curiosité et un grand intérêt. Nous sommes amenés à faire une double constatation.

Tout d'abord, ce budget scelle la fin de l'état de grâce et du droit à l'erreur qui l'a accompagné. En sont les témoins le collectif budgétaire pour 1981 et surtout le budget pour 1982 dont les dépenses augmentent de 28 p. 100, alors que tous nos partenaires n'avançaient qu'à pas comptés.

Ensuite, ce budget marque l'avènement d'une nouvelle gestion, d'un « nouveau style », disiez-vous, madame le ministre, à nos collègues de l'Assemblée nationale.

Je constate que vous ne manquez pas d'humour concernant votre budget ! Vous parliez de nouveau style, alors que les crédits d'investissement sont réduits de 15 p. 100 et que ceux de fonctionnement ne progressent que de 10 p. 100 ! Ne faudrait-il pas parler de purge, alors que votre ministère subit, comme dirait le président Bourguiba, la loi de l'artichaut que l'on mange feuille par feuille ?

Je ferai sur ce budget, madame le ministre, trois séries d'observations qui porteront sur les mesures ambiguës, sur les mesures inadmissibles qui ont été prises et sur l'absence apparente de lignes directrices de votre politique.

Examinons les mesures ambiguës.

Dans le domaine de la production d'abord, vous encouragez l'installation des jeunes. Je ne puis que vous féliciter sur le plan des principes. Mais a-t-on bien mesuré les conséquences de cette politique ? Le ministre de l'agriculture contrôle la production, mais — hélas ! dirons-nous — pas la commercialisation des produits.

Bruxelles assume ses responsabilités. N'est-ce pas ! Or le Parlement européen, sous l'impulsion du socialiste Dankert, ne cesse de réduire le volume des dépenses de soutien des marchés. Nous atteignons 66 p. 100 en 1983 contre 75 p. 100, voilà quatre années seulement.

Ces productions nouvelles, madame le ministre, si nous n'ouvrons pas d'autres marchés, devront bien entendu bénéficier du soutien communautaire. Et c'est là que je vous pose une première question : comment ?

Cela m'amène à vous poser une seconde question à l'égard de Bruxelles et de la politique agricole commune. Vous avez effectué un voyage récent à Moscou qui suscite beaucoup d'interrogations. Y a-t-il eu négociation ? Si oui, sur quoi ? Pensez-vous proposer une renationalisation de la politique communautaire ?

Car, à ce jour, bien évidemment, le commerce agricole des Dix est une compétence communautaire.

Enfin, pour couronner l'ensemble de nos problèmes, se pose celui de l'élargissement de la Communauté économique européenne et de l'adhésion de l'Espagne. Ce projet contient l'une des contradictions du socialisme français qui, ayant salué la victoire de Felipe Gonzalez, repousse l'admission de son pays à la C. E. E., au nom, précisément, des contraintes agricoles.

N'est-ce pas là un bon exemple des délices et des difficultés du socialisme : euphorie du discours, mais morosité de la gestion ?

Voilà donc, madame le ministre, quelques sujets d'inquiétudes. Il y a, me semble-t-il, plus grave. En effet, certaines des mesures sont inadmissibles.

Je souhaiterais, en premier lieu, vous parler de la formation professionnelle des agriculteurs.

Vous êtes d'accord pour élever, par la formation, le niveau de compétence. Nous ne soutenons sur ce plan que très mal la comparaison avec nos voisins néerlandais et danois. Mais, bien évidemment, il faut vous donner les moyens de cette politique et surtout, madame le ministre, ne pas porter atteinte au principe du libre choix des Français.

Examinons ensemble, d'abord, les bourses. L'écart se maintient — toujours et encore — entre les bourses de l'enseignement technique général et celles de l'enseignement technique agricole.

Parlons du taux des parts, du nombre des parts, comparons les classes terminales C. A. P. A. — certificat d'aptitudes professionnelles agricoles — et B. E. P. A. — brevet d'études professionnelles agricoles — aux classes de C. A. P. — certificat d'aptitudes professionnelles — et de B. E. P. — brevet d'études professionnelles. La différence n'est que du simple au double ! On croit, n'est-ce pas, où l'on ne croit pas en l'enseignement agricole et en l'avenir de la profession !

Abordons maintenant le devenir de l'enseignement agricole privé. Je n'insisterai pas sur ses qualités, sur les services éminents qu'il rend. Tout cela a été dit et redit !

Les crédits de fonctionnement ne sont majorés que de 10 p. 100 pour des effectifs en hausse. C'est insuffisant sauf, bien sûr, si l'on souhaite l'asphyxie des établissements. J'ajouterai que ces maigres 10 p. 100 ont été obtenus sous la pression de l'opinion, votre intention de départ, c'est de notoriété publique, n'était que de 5 p. 100.

Vous déclarez que la loi Guerneur est inapplicable. Ne trouvez-vous pas que c'est un rideau de fumée un peu trop facile ? Nous irons, paraît-il, vers l'intégration. On nous parle de négociations. Pouvez-vous nous dire lesquelles et leur contenu ? Vous n'ignorez pas que le grand service public unifié laïc de l'éducation nationale est ressenti par beaucoup comme une grave atteinte aux libertés des Français.

Parlons, enfin, des offices par produits et des offices fonciers. Les offices par produits ont été riches de promesses. C'est maintenant, me semble-t-il, la fin des illusions. Il y a eu la rêverie de 1936...

Vous auriez voulu établir au moins la garantie de prix sur le plan national, donc la garantie de revenus.

Nous nous souvenons de vos promesses sur ce thème quand vous étiez dans l'opposition. La C. E. E. l'interdit. Vous semblez le découvrir, et vous en êtes réduite à l'éclatement du F. O. R. M. A.

Quant aux offices fonciers, ils nous inquiètent. Ils paraissent contraires aux vœux d'un grand nombre d'agriculteurs et marquent de plus votre volonté d'affaiblir les travailleurs indépendants qui, disons-le franchement, ne nous apparaissent pas comme des rentiers !

Abordons maintenant le domaine de la transformation. Il s'agit des industries agro-alimentaires. Dans un sursaut qui l'honore, le Gouvernement semble avoir mieux pris conscience de leur importance, d'où la communication du conseil des ministres du 25 novembre dernier. Justice bien tardive rendue à un secteur clé de l'industrie eu égard à la part de la balance commerciale et à son rang d'exportateur après les Etats-Unis et les Pays-Bas.

Au palmarès des grandes innovations de l'agro-alimentaire — il faut bien le remarquer — la France est actuellement absente. Il était temps que le Président de la République inaugure le salon international de l'alimentation, qui s'est tenu voilà quelques jours pour rendre un juste hommage aux industries agro-alimentaires. La disparition, au lendemain du 10 mai 1981, du secrétariat d'Etat aux industries agro-alimentaires avait jeté le trouble dans les milieux professionnels.

Ces industries représentent 260 milliards de francs de chiffre d'affaires, 3 860 entreprises, 390 000 emplois, et apportent un excédent commercial de 15 milliards de francs.

En outre, les spécialistes prétendent que 60 p. 100 des produits alimentaires consommés dans vingt ans n'ont pas encore été créés, d'où l'intérêt d'une telle industrie et de la recherche.

Il semble cependant que deux erreurs aient été commises, tout d'abord, à l'égard des entreprises en général, en sapant l'autorité du chef d'entreprise, en augmentant les charges et les prix de revient. Puis, à l'égard de votre propre département ministériel, vous avez accepté l'O. P. A. lancée par votre collègue de l'industrie au nom de la recherche agro-alimentaire. C'est un processus lourd de conséquences.

Enfin, j'aborderai la protection sociale des agriculteurs. Je n'ignore pas que les dépenses de santé sont en constante augmentation. Vous majorez les cotisations de 16,5 p. 100, les prestations de 12,5 p. 100. Par ailleurs, vous opérez un transfert des allocations familiales à la caisse nationale des allocations familiales pour alléger les subventions de votre ministère au B. A. P. S. A.

C'est un dialogue que vous avez déjà entendu. Vous avez, me semble-t-il, madame le ministre, compromis l'efficacité de votre principal instrument de gestion : votre ministère. Avec des moyens réduits, je le rappelle, vous avez accéléré son démantèlement.

Je tiens à répéter pour mémoire la direction prise par la répression des fraudes et le contrôle de la qualité. Dans ces conditions, ce budget scelle le dernier acte de ce qui peut apparaître comme un échec : vous ne contrôlez plus l'ensemble de la filière agro-alimentaire, en particulier la protection du consommateur par le jeu des normes de mise sur le marché.

Par ailleurs, vous perdez le financement des services publics ruraux. Dans le domaine des industries agro-alimentaires, on peut se demander si la mission Joulin n'est pas le prélude à une nouvelle dépossession.

J'en arrive donc à remarquer, madame le ministre, qu'au-delà du combat politique qui nous oppose vous subissez celui plus obscur, plus secret de vos propres amis. C'est l'exercice du pouvoir et, dans ce domaine, vous êtes confrontée à ce que l'on pourrait appeler de « grands prédateurs » ! (*Mouvements divers sur les travées socialistes.*)

Voilà des remarques qui, à elles seules, justifieraient déjà le refus de votre projet de budget. Mais il y a plus inquiétant. Et ce sera là mon troisième point d'observation : l'absence apparente de lignes directrices de votre politique.

Nous cherchons vainement quel est votre cap. Nous connaissons bien vos critiques sur la politique agricole de vos prédécesseurs : une excessive concentration — 300 000 exploitants — une France à deux vitesses, une mystique exportatrice et une passoire communautaire.

Cette politique, initiée par M. Edgard Pisani, que vous ne reniez pas, avait le mérite d'exister. Nous ne trouvons pas la vôtre. Depuis dix-huit mois, c'est le happening.

Vous procédez par tranches successives : contrôle des revenus des agriculteurs réputés fraudeurs, aide aux agriculteurs en difficulté — c'est bien et c'est effectivement un aspect positif —, redéploiement de votre commerce vers le tiers-monde et, aujourd'hui, réhabilitation des industries agro-alimentaires et du commerce avec les pays solvables.

Dans le florilège de votre gestion, on trouve les idéologies avec les offices qui auraient pu préluder à l'étatisation et au contrôle du marché, les idéologies également avec la fiscalité des agriculteurs, enfin, l'improvisation : c'est l'installation des jeunes sans prévoir les conséquences. Vous soulagez le marché de l'emploi : c'est votre objectif. Dans ce cas précis, je voudrais ajouter que c'est une démarche malthusienne.

En effet, l'augmentation des productions nécessitera le soutien communautaire et participera à la dégradation des marchés. Elle pourrait être comparée aux ateliers nationaux : une idée bonne, mais un résultat dévoyé.

C'est aussi le protectionnisme latent avec tout ce qu'il comporte de régression.

Enfin, votre gestion est déroutante pour ceux qui cherchent à la comprendre : vous réduisez vos crédits ; vous bonifiez les crédits aux agriculteurs, mais, dans le même temps, vous faites appel aux réserves de la caisse nationale du Crédit agricole ; vous transférez les charges du B. A. P. S. A. sur la caisse nationale d'allocations familiales.

En définitive, je dirai que, sur un plan général, il n'est pas grave que vous ne fassiez pas tout ce que vous dites et qu'il est salutaire que vous découvriez la crise internationale et le rôle irremplaçable de l'investissement des entreprises.

Mais il est inquiétant d'assister à la régression du dispositif de protection sociale des agriculteurs. C'est le fait de la paupérisation que vous avez instaurée.

Il est aussi inquiétant de remarquer vos difficultés à gérer l'héritage de la V<sup>e</sup> République tant à l'intérieur que sur le plan de l'Europe.

Voilà, me semble-t-il, madame le ministre, des raisons suffisantes pour ne pas vous donner mon accord sur ce budget que notre rapporteur a qualifié de fataliste, qualificatif auquel

j'adhère pleinement. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. R. E. I., de l'U. C. D. P. et sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. Puech.

**M. Jean Puech.** Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la conjoncture favorable d'une année relativement bonne en matière de production agricole et dans laquelle intervient la présentation de ce budget ne saurait dissiper les interrogations et les inquiétudes que suscite ce document. Croyez bien que mon souhait le plus cher reste que, dans un avenir proche, les interrogations puissent trouver une réponse, et les inquiétudes être apaisées. De par mes responsabilités de président d'un conseil général, et depuis le transfert de l'exécutif départemental, je connais trop bien, même si elles sont à un moindre degré, les difficultés que suscite la confection d'un budget pour mésestimer les vôtres concernant l'un des grands budgets de l'Etat.

A la lecture de ce projet, il m'apparaît pourtant que le secteur agricole, dont on connaît l'importance pour les résultats de notre économie et plus particulièrement pour ceux de notre commerce extérieur, recevra une aide qui, à mon avis, ne correspond ni à ses besoins ni à ses mérites.

Je ne reviendrai pas sur les chiffres qui soulignent la régression qu'enregistre ce budget. Je voudrais seulement évoquer trois interrogations qu'il suscite et qui, à mes yeux, revêtent une importance particulière.

La première concerne la baisse des investissements productifs et ses conséquences. Si l'on jette un regard sur la progression de 13,2 p. 100 des autorisations de programme, on est tenté de donner une bonne appréciation d'ensemble ; malheureusement, cet optimisme est vite tempéré lorsque l'on sait ce que deviennent les autorisations de programme qui peuvent être gelées, voire annulées, sans compensation. Je n'en veux pour preuve récente que les dernières annulations, dans une proportion de 25 p. 100, des autorisations de programme du budget de l'agriculture 1982.

Madame le ministre, dans votre exposé, vous avez souvent rappelé des engagements qui auraient été tenus, mais vous n'avez pas fait de commentaire sur la disparition de ces 25 p. 100 de crédits. Cependant, des informations de votre part auraient été intéressantes pour votre assemblée.

Aussi, échaudé par de telles décisions arbitraires, prises sans consulter le Parlement, je préfère retenir, comme point de référence, essentiellement les inscriptions budgétaires en crédits de paiement. Leur chute engage un processus dont on doit bien mesurer les conséquences sur le plan de l'activité économique immédiate.

Permettez à l'élu d'un département agricole que je suis d'illustrer, au travers d'un exemple concret, les risques de cette évolution.

La dotation globale d'équipement qui s'inscrit dans la logique d'une décentralisation nécessaire pose, à court et à moyen terme, des problèmes importants pour les départements et les communes.

Le premier concerne son délai d'application : combien de temps, après le vote de la loi, faudra-t-il attendre avant que les crédits puissent être effectivement versés aux départements ? Les départements ont à voter leurs budgets d'ici à la fin du mois de décembre. La réunion concernant la discussion sur les orientations budgétaires s'est déjà tenue et nous n'avons toujours pas connaissance de ces dotations.

Deuxièmement — et c'est là le fond du problème — quelles seront les conséquences de la chute des investissements productifs à l'intérieur de cette enveloppe ? Qu'aurons-nous à inscrire dans nos budgets ?

Je prends l'exemple des opérations d'hydraulique agricole. Les autorisations de programme s'élèvent à 233 millions de francs, les crédits de paiement à 106 millions de francs. Or, dans nos budgets, nous ne pouvons pas inscrire des autorisations de programme ; tout au plus pourrions-nous, à la rigueur, travailler sur des autorisations de programme si les crédits de paiement n'en n'étaient pas trop éloignés.

Dès lors, qu'auront à inscrire nos maires, dans les syndicats intercommunaux à vocation multiple ou à vocation unique, pour les adductions d'eau, par exemple ? Quelles informations pourrions-nous leur donner ? Je pense non seulement aux collectivités locales, mais également aux entreprises dont les carnets de commandes ne sont pas très bien garnis et qui attendent les décisions prises par nos différentes assemblées pour imaginer le volume des travaux qu'elles auront à réaliser dans le courant de l'année. Ce que ces entreprises attendent, ce ne sont pas des autorisations de programme, mais des crédits de paiement !

Or, je constate que, pour la première année de mise en œuvre de la loi de décentralisation concernant le transfert des compétences, le transfert de ressources correspondant n'est pas appli-

qué. Dès la première année, l'Etat ne tient pas ses engagements.

Ce désengagement de l'Etat correspond-il à un facteur conjoncturel lié à de mauvais résultats économiques ou bien est-il un processus conscient d'évolution? Dans ce cas, ne faut-il pas redouter que les collectivités locales, devant le désengagement de l'Etat, soient amenées, sur leurs ressources propres, à prendre le relais afin de continuer les travaux d'équipement et de stimuler par là même l'activité économique du département?

La deuxième question que je voudrais évoquer concerne la façon dont la solidarité nationale doit s'exprimer à l'égard des régions à handicaps naturels. Cette solidarité doit être correctrice des inégalités et pose donc le problème d'un système de péréquation dans la répartition des fonds affectés aux départements, qui tienne compte de ces inégalités.

Handicaps, également, des types de production agricole liés à la géographie du terrain : à cet égard, il est urgent de combler ceux que subissent les agriculteurs de montagne; l'indemnité spéciale de montagne n'a pas été réévaluée dans des conditions suffisantes et leur revenu ne cesse de baisser par rapport à la moyenne nationale.

Handicaps, enfin, qui se creusent dès lors qu'une catastrophe naturelle intervient et qui ne peuvent être réduits que par une amélioration sensible des conditions d'indemnisation. La région que je représente a été très sévèrement touchée voilà quelques semaines. A de telles occasions, on se rend compte, pour ces régions à géographie difficile, de la fragilité du patrimoine de nos collectivités; je pense notamment aux routes et aux divers équipements d'infrastructure.

Ces régions sont plus fragiles que d'autres. Aussi, dans la répartition de la dotation globale d'équipement entre les différents départements, serait-il intéressant d'intégrer un critère tenant compte de cette fragilité de notre patrimoine et d'infrastructures qui sont beaucoup plus sensibles que dans d'autres régions.

Après avoir évoqué les moyens dont devrait bénéficier l'agriculture, j'aimerais maintenant évoquer rapidement la formation des hommes chargés de les mettre en œuvre.

A l'horizon 2000, étant donné la réduction de la population active agricole, la satisfaction des besoins alimentaires d'une population toujours croissante ne pourra se réaliser qu'au prix d'une productivité accrue : accrue par les machines, certes, mais surtout par le savoir-faire des hommes. Aussi l'enseignement agricole apparaît-il, dans cette perspective, comme un des facteurs essentiels de cet enjeu.

L'analyse des crédits budgétaires qui sont attribués à ce chapitre pose une double interrogation. D'abord, dans ce pari qui est engagé à long terme, les moyens prévus à titre budgétaire sont-ils bien appropriés à l'importance de l'enjeu? Ensuite, parallèlement à la recherche de cet objectif, la liberté du choix de l'enseignement sera-t-elle maintenue?

A première vue, une augmentation de 12,7 p. 100 des crédits de fonctionnement et 11 p. 100 des crédits d'équipement doit être enregistrée avec satisfaction, mais on doit se poser la question : est-elle satisfaisante? Est-elle suffisante?

L'étude de la répartition des crédits fait apparaître, à l'égard de l'enseignement privé, une discrimination que vous ne pouvez cacher et qui atteint le fondement même de notre principe de la liberté de l'enseignement.

L'enseignement privé agricole scolarise au moins 60 p. 100 des effectifs. La scolarisation d'un élève dans le privé coûte moins cher à l'Etat que dans le public; l'enseignement qui y est dispensé est de qualité et ne saurait être remis en cause.

Pourtant, l'augmentation insuffisante de ces crédits de fonctionnement pose, à terme, le problème de la survie de nombreux établissements qui seront contraints soit de demander une participation financière supplémentaire aux parents d'élèves, soit de fermer leurs portes.

Il en est de même — et c'est encore plus catastrophique — en ce qui concerne les crédits d'équipement et les crédits de paiement qui sont en diminution de 38,4 p. 100.

Compte tenu de ces orientations qui ne sont pas l'effet du hasard, les parents d'élèves auront-ils toujours la liberté d'envoyer leurs enfants dans les établissements de leur choix?

Madame le ministre, ce projet de budget ne répond que trop partiellement aux besoins de ce secteur clef de notre économie, mais aussi, ajouterai-je, d'un secteur qui mérite une reconnaissance toute particulière. En effet, dans les régions rurales, dans les régions agricoles, nous trouvons des équipes d'hommes et de femmes qui se réalisent; qui, par leur esprit inventif et leur souci constant de recherche en vue de l'amélioration du rendement, méritent bien des égards.

Ce secteur, par les hommes et les femmes qui l'animent, confère un équilibre vital à tout notre pays. Dans nos villes où tous, de plus en plus, nous avons des comportements de masse parfois incompréhensibles et contradictoires, ces hommes, ces

femmes de nos campagnes, dont vous souhaitez diminuer le budget, sont ceux qui, par leur comportement, avec une expérience et un savoir aiguisés aux réalités du concret, conservent encore dans ce pays la lampe allumée du bon sens.

Aussi, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mon amertume est-elle difficile à cacher en pensant qu'au lieu d'apporter un « plus » d'encouragement, ce budget va pénaliser ce secteur si méritant. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'U.C.D.P.*)

**M. le président.** La parole est à M. Courteau.

**M. Roland Courteau.** Madame le ministre, faut-il le préciser, bien évidemment nous voterons votre budget.

La venue récente dans l'Aude de M. le secrétaire d'Etat a permis, je le crois, d'effectuer sur le terrain un travail d'information sérieux, de procéder à une collecte de renseignements intéressants et de prendre le pouls d'un département qui, depuis des années, en matière de viticulture notamment, a délibérément opté pour la qualité.

Les viticulteurs sont conscients des efforts accomplis à leur endroit par le Gouvernement. Le fait est significatif : ils sont venus à votre rencontre, monsieur le secrétaire d'Etat, sans banderole, sans manifestation de mauvaise humeur, sensibles à la concertation établie depuis dix-huit mois, sensibles aux résultats obtenus, sensibles à la volonté manifestée par le Gouvernement pour résoudre la crise viticole que nous avons subie depuis tant d'années.

Vigilants, les viticulteurs du Midi le sont toutefois. C'est dans leur nature même. Mais ils ont placé en vous, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, leur confiance. C'est beaucoup, et c'est sans précédent dans ce domaine, car, dans le département de l'Aude, on s'est toujours un peu méfié, en ce qui concerne la viticulture en tout cas, de Paris. Et pour cause ! De tragiques événements n'ont-ils pas meurtri, en ce xx<sup>e</sup> siècle, ce département ?

Ils n'attendent pas tout du Gouvernement, mais simplement qu'on leur donne les moyens d'agir et que chacun, à la place qui est la sienne, fasse son devoir. Ils observent. Les prix ont-ils augmenté de juillet 1981 à juillet 1982 de 22 p. 100 ? C'est encourageant, même si le retard pris durant ces vingt dernières années est énorme.

A ce propos, on souhaite ardemment que l'accord interprofessionnel de campagne se fasse sur la base minimum de 18 francs.

Les importations de vins d'Italie ont-elles diminué de 1,5 million d'hectolitres ? Nous sommes sur la bonne voie.

Par rapport à 1978-1979, la diminution est plus importante encore. Fort bien ! Mais on n'hésite pas à me dire que, durant les premiers mois de l'année, le commerce des vins a violé, à quelques reprises, les accords d'autolimitation souscrits précédemment.

Nette satisfaction cependant pour les exportations. Elles progressent et atteignent 7 millions d'hectolitres dont 3,6 millions d'hectolitres pour les vins de table.

Les exportations de vins de table en bouteilles progressent de 18 p. 100 en un an et de 8 p. 100 en général.

La progression des exportations d'A. O. C. se poursuit. Ainsi, pour l'ensemble des vins, le solde, en volume, devient positif, tandis que le solde en valeur augmente de 21 p. 100.

L'augmentation des crédits destinés à assurer la promotion de nos vins à l'étranger atteste de la volonté du Gouvernement de poursuivre dans cette voie.

**M. Serge Mathieu.** La promotion des vins de qualité.

**M. Roland Courteau.** Nous faisons de la qualité, monsieur. Nous n'avons fait que cela depuis au moins dix ans et depuis au moins dix ans, le revenu des agriculteurs s'est détérioré d'année en année. Le pouvoir d'achat pour un hectolitre de vin, en dépit de la qualité des vins, qui n'étaient pas payés, n'a cessé de se dégrader. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

Le budget de la S. O. P. E. X. A. n'a-t-il pas été doublé en deux ans ?

Dans ce contexte nettement amélioré, la prochaine mise en place de l'office des vins et l'application prochaine de la nouvelle réglementation communautaire, constituent deux mesures importantes.

Enfin, grâce à votre action, la Communauté économique européenne va se doter d'une véritable organisation de marché en matière de vin pour une production équivalente à près de la moitié de la production mondiale. Je dis, là aussi, qu'il était temps !

Pour la première fois, un produit méditerranéen va bénéficier d'un prix garanti, ce qui est, avec l'équilibre du marché, le principe le plus important. Nous apprécions, à sa juste valeur, ce grand pas accompli.

Ce règlement est perfectible, certes, et il faut attendre sa mise en application.

Mais ne pensez-vous pas qu'il s'avérera nécessaire — c'est en tout cas ce que pensent les viticulteurs — d'améliorer le niveau des prix des distillations et plus particulièrement de la préventive, si on veut la rendre véritablement incitative ?

La distillation obligatoire suscite plusieurs questions et un souhait.

Les éléments pour le choix d'un mode de calcul des prélèvements sont-ils déterminés ? L'Italie les respectera-t-elle ?

Mon souhait est celui-ci : que la règle qui prévaudra, en la matière, ne soit pas différente d'un Etat membre à l'autre, ou d'une zone communautaire à une autre.

Autre satisfaction, les prix italiens ont augmenté de 50 p. 100 et le différentiel de prix ne serait plus que de 4 p. 100 à 8 p. 100.

Gageons que le relèvement des prix italiens sera dissuasif pour les importateurs et qu'enfin nos vins pourront faire prévaloir leur qualité.

Autres points positifs, à l'actif du Gouvernement, au niveau communautaire : l'automatisme de l'aide aux moûts concentrés et le maintien définitif de la garantie de bonne fin.

A ce sujet, je formulerais une remarque : pourquoi cette décision communautaire visant à interdire, pour ces vins, la substitution éventuelle par des vins nouveaux ?

Toujours au niveau communautaire, un autre sujet d'inquiétude subsiste. En effet, la distorsion entre primes à l'arrachage et primes à la restructuration est trop grande. Les arrachages conduisent à l'abandon des terres et à la désertification. C'est là un problème vital.

Le conseil général de l'Aude a souhaité, dans son avis sur l'élaboration du IX<sup>e</sup> Plan, que puisse être favorisée la récupération de terres incultes et promue l'installation des jeunes en général. Il faut donc réaliser une réforme de la législation foncière et poursuivre cette politique d'aide aux jeunes agriculteurs telle que vous l'avez commencée avec les prêts bonifiés, l'aide fiscale et la dotation d'installation aux jeunes agriculteurs, doublée en deux ans et pour laquelle les crédits ont été multipliés par 2,7 par rapport à 1981.

Autre point positif : l'Etat français, dans le cas d'une restructuration, donc d'une orientation vers la qualité, ajoute à la prime communautaire de 19 130 francs par hectare, 4 000 francs d'aide et 5 000 francs pour les jeunes viticulteurs.

Le total des aides peut aller jusqu'à 50 p. 100 des dépenses engagées à l'hectare, ce qui favorise la restructuration. Cependant, pour faire face à la baisse des revenus consécutive à la replantation, certains viticulteurs demandent la possibilité d'une replantation anticipée pour les cépages nobles et améliorateurs.

Cela dit, la restructuration du vignoble prévue par la directive 78-627 se poursuit.

Au titre de la directive, il était prévu, pour les huit départements méridionaux, la restructuration de 60 000 hectares. Or, à la fin de 1982, 9 750 hectares, au mieux, seront restructurés.

Dans l'Aude enfin, 2 000 hectares l'ont été depuis 1978, et l'on veut poursuivre résolument. Ainsi, à son expiration, en 1983, souhaite-t-on une prorogation de la directive ? Vous est-il possible, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, de nous apporter des assurances après votre intervention auprès du conseil des ministres de la C.E.E. ?

Enfin, je voudrais ajouter que l'action du Gouvernement commence à porter ses fruits. En effet, le revenu de 1982 pourrait progresser de 2,9 p. 100 en moyenne, et la hausse serait plus importante pour les petites et moyennes exploitations. Satisfaction donc, même si les disparités sont encore grandes dans ce domaine.

Il faut donc poursuivre dans la voie de la réduction des coûts, comme cela a été fait avec succès depuis un an, et pour cela il faut agir en matière de recherche, de formation et de développement.

Depuis dix ans — et mon collègue et ami M. Fernand Tardy l'a précisé — les consommations intermédiaires ont augmenté de 75 p. 100 en francs constants, tandis que la valeur des livraisons agricoles a augmenté de 15 p. 100. Ce processus semble avoir été stoppé en l'espace d'un an, et c'est tant mieux !

Je voudrais poser une question avant de terminer : quand l'office des vins sera-t-il mis en place ? Je voudrais également présenter un souhait : que la situation des sinistrés du Minervois, dans l'Aude, soit rapidement réglée et que soit modifiée la loi de 1934 sur les calamités. *(Applaudissements sur les travées socialistes et communistes et sur les travées des radicaux de gauche.)*

**M. le président.** La parole est à M. Séramy.

**M. Paul Séramy.** Je voudrais, madame le ministre, vous poser une seule question qui s'adresse plutôt, d'ailleurs, à M. le secrétaire d'Etat, plus spécialement chargé de ce domaine.

Est-il exact que, pour financer une majoration du budget de la jeunesse et des sports en 1983, le Gouvernement aurait décidé, notamment, de prélever une avance de 30 millions de francs sur la part du P.M.U. destinée au service des haras ? Fait étrange, dans une note intérieure, il est recommandé d'éviter d'indiquer l'origine des sommes ainsi dégagées, tant cette mesure, il est vrai, semble équivoque.

Aussi, j'aimerais que vous puissiez éclairer pleinement le Sénat, les explications de Mme le ministre de la jeunesse et des sports n'ayant pas fait toute la lumière.

Chaque année, j'interviens à l'occasion de ce budget pour protester contre les ponctions directes ou larvées qui sont faites sur les ressources du P.M.U. dès qu'un trou est à boucher ici ou là, sans se soucier de ce que, ce faisant, en tuant la poule, on perd les œufs. Je croyais que vous aviez mis un terme à ces pratiques détestables parce que trop faciles.

Une telle soustraction, si elle devait exister, représenterait 20 p. 100 du budget du service des haras, c'est-à-dire l'équivalent de 150 p. 100 des encouragements pour le développement de l'équitation, qui se sont montés à environ 20 millions de francs en 1982.

Rappellerai-je les excellents résultats obtenus tant en concours hippique qu'en concours complet ? Rappellerai-je nos cavaliers, champions du monde, et le succès que connaissent de ce fait nos manifestations d'élevage ? Les concours de jeunes chevaux n'ont jamais recueilli une telle affluence et nos étalons, tant pour les chevaux lourds que pour les chevaux de selle, sont recherchés dans le monde entier.

Je voudrais donc obtenir l'assurance que les crédits destinés au soutien des activités hippiques ne seront pas amputés. Sinon cette décision gouvernementale serait en totale contradiction avec les déclarations que M. le secrétaire d'Etat avait faites le 21 janvier 1982 devant le groupe sénatorial d'études des problèmes du cheval que j'ai l'honneur de présider.

Des assurances avaient été données ce jour-là sur la volonté du Gouvernement de développer les loisirs équestres, largement demandés par la jeunesse, et de soutenir la production chevaline pour laquelle la France est déjà bien placée.

Qu'en serait-il de ce qui nous fut dit à l'époque, de l'incitation à la modernisation des équipements des sociétés gestionnaires du P.M.U., de l'accélération du renouvellement des étalons nationaux pour mieux gérer le patrimoine génétique des races, de la mise en œuvre d'un programme renoué sur la sélection du cheval de sport, de l'association des éleveurs et de l'Etat dans l'intervention sur le marché des grands reproducteurs des races de course, de la lutte contre la diminution du nombre des poulinières de pur-sang mises à l'élevage et des chevaux de pur-sang mis à l'entraînement ? Qu'en serait-il, qu'en est-il de ces orientations si l'on commence par diminuer les moyens de leur mise en œuvre ?

A quoi serviraient, mes chers collègues, la désignation d'une femme, député socialiste, à la présidence du conseil supérieur de l'équitation et la nomination d'un éminent fonctionnaire du ministère des finances à la tête du service des haras ? A quoi correspondraient les récentes mesures financières prises en faveur des sociétés de course si les crédits dont j'ai parlé étaient simultanément diminués ? J'espère être tout à l'heure totalement rassuré, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, et je souhaite que le souci de cohérence l'emporte sur toute autre considération d'opportunité budgétaire immédiate, le cheval conserve chez nous, avec tous ses titres de noblesse, la certitude de pouvoir participer à l'essor de l'élevage français. *(Applaudissements.)*

**M. le président.** La parole est à M. Didier.

**M. Emile Didier.** Au soir de cette journée passée avec nous au Sénat pour nous présenter le budget de l'agriculture, vous pouvez, madame le ministre, après vos déplacements dans les différents secteurs de production agricole de notre pays, vous rendre mieux compte encore de la diversité des problèmes qui vous sont posés, mais aussi de la nécessité de ne pas les traiter tous avec la même législation, autrement dit, de ne pas avoir pour tous la même politique.

Ne soyez pas surprise si j'évoque, pour ma part, le cas bien spécifique des pays de montagne : moyenne montagne ou montagne sèche pour une partie de mon département, et haute montagne pour toutes ces petites exploitations familiales qui se situent au-dessus d'une altitude où la culture sur des pentes difficiles et l'exploitation de lots de terre minuscules exigent, de la part de ceux qui y vivent, beaucoup de courage et de ténacité.

J'ai noté avec intérêt les déclarations de M. le secrétaire d'Etat lorsque, récemment, il s'est efforcé de faire la preuve de l'attachement que le Gouvernement porte au maintien et au développement de l'agriculture de montagne.

Certes, le rapport parlementaire sur la montagne constitue un document important qui doit servir de base à la mise en forme

d'une loi d'orientation sur la montagne. Mais j'aimerais que vous soyez persuadé, monsieur le secrétaire d'Etat, que si le désir du Gouvernement, celui des élus, en un mot celui des pouvoirs publics, est d'arrêter une politique d'aménagement de ces espaces, c'est aux montagnards qu'il appartient, par leurs propres initiatives, de la faire naître, de la conduire et de l'activer par la mise en valeur de ces terres difficiles à cultiver.

Soyez sûr que personne n'ira y vivre à leur place pour y travailler, et que tout tenter, tout mettre en œuvre pour qu'ils y restent, c'est déjà un pari qu'il faut gagner en comptant d'abord sur leur volonté de cultiver et de mettre en valeur, ce qui a, jusqu'ici, fait leur raison d'y vivre.

Le lait qu'il faut aller chercher, chaque matin, à la ferme, même lorsqu'il neige, le mouton qu'il faut nourrir à l'étable pendant de longs mois d'hiver, les fruits, pommes ou poires, de nos vallées, dont on apprécie, dit-on, la saveur particulière, mais qu'il faut protéger contre la grêle et le gel, ne trouvent pas pour autant, à la commercialisation, le prix d'un label particulier.

Alors, comment compenser, pour ces productions qui exigent de l'agriculteur, plus qu'ailleurs, un travail de tous les jours, si ce n'est en mettant à leur disposition des équipements et des aménagements spécifiques à la montagne ?

Par le développement des moyens de protection des terres contre l'érosion trop rapide ; le développement des installations hydrauliques d'arrosage ; le maintien à proximité des lieux de production de petites unités d'abattage, voire d'exploitation des produits locaux ; le maintien et le développement, par des aides collectives, de l'esprit de coopération pour l'utilisation en commun de matériels lourds et pour la normalisation des marchés.

Mon rôle, à cette tribune, n'est pas de devancer les conclusions d'un long et sérieux effort de réflexion au sein des états généraux de développement agricole.

Je sais combien, au sein des groupes de travail qui se sont constitués, les jeunes de chez nous participent à cette recherche de mise en valeur des richesses et de toutes les potentialités de nos terres.

Aussi, très rapidement, je n'aborderai devant vous, madame le ministre, qu'un problème, celui du foncier agricole, plus particulièrement du foncier en terre de montagne, dont on a souvent dit qu'elle était agressive, voire colonisée.

Pour donner à ce sujet un peu de couleur locale, je soumettrai à votre attention ce que fait, au profit de l'agriculture, la commission foncière de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, que j'ai l'honneur de présider.

Dans notre région, où la terre est l'objet de convoitises multiples, il arrive assez fréquemment qu'un jeune exploitant désireux de rester au pays ne trouve pas, dans l'immédiat, les fonds pour acheter ou les garanties pour emprunter et acquérir la terre qu'il désire exploiter.

La S. A. F. E. R., dont je n'ignore pas les problèmes, peut éventuellement acheter le domaine. Mais elle se doit de le revendre et les jeunes n'ont pas, pour autant, les moyens financiers de répondre à ses propositions.

C'est à ce moment-là qu'intervient la région, par l'intermédiaire de la commune. Grâce à une subvention du conseil régional, celle-ci peut acheter la propriété et la donner à bail de longue durée. Le prix du bail compense, en général, la valeur des annuités de l'emprunt réalisé par la commune.

Je n'ai cité très rapidement cet exemple que pour dire combien, pour relever le défi de la désertification de nos campagnes, il faut tout mettre en œuvre pour aménager le territoire, le laisser à ses habitants et, surtout, ne pas faire d'eux des assistés contraints à résider en montagne. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. Gouteyron.

**M. Adrien Gouteyron.** Madame le ministre, pour participer au débat sur votre budget, j'ai quitté un département meurtri, dont je suis conduit à parler ce soir, en vous priant ainsi que mes collègues de bien vouloir m'en excuser.

La Haute-Loire, en effet, vient d'être frappée par une tourmente de neige. Elle l'a été au même titre que d'autres départements, mais de façon très grave. Aussi, madame le ministre, vous comprendrez certainement que je saisisse l'occasion de ce débat pour présenter un certain nombre de demandes et vous poser des questions.

Je crois que j'y suis autorisé à la fois par la gravité de la situation et par la sévérité du sort qui, depuis un an, frappe ce petit département. Il a, en effet, été successivement et en quelques mois victime d'une sécheresse terrible, puis d'une tempête qui a ravagé ses forêts. Et voilà maintenant une partie de son territoire dévastée par une tempête de neige d'une soudaineté et d'une gravité exceptionnelle.

Environ 80 000 abonnés à Electricité de France de la Haute-Loire, soit plus des deux tiers du nombre total des abonnés du département, ont été, à cette occasion, privés de courant. Diligence est faite pour le rétablir. A cet effet, on a mobilisé

des moyens importants, surtout depuis qu'a été déclenché le plan Orsec, un peu tardivement à mon gré.

Je voudrais saisir l'occasion de ce débat, madame, pour vous prier de bien vouloir abonder la dotation du département au titre de l'électrification rurale. En effet, nous avons reçu cette année, pour la dotation sur crédits d'Etat, 7 500 000 francs, sur lesquels, comme toute le monde, nous avons subi l'amputation des 25 p. 100. Or, en matière d'électrification rurale, compte tenu de ce qui vient de se produire, il est évident que nous avons, maintenant encore plus que par le passé, de grands besoins.

Aussi, j'espère, madame le ministre, que vous pourrez annoncer tout à l'heure, à cette tribune, que des dispositions seront prises. Vous comprenez aisément pourquoi c'est nécessaire. Des lignes ont été détruites ; il apparaîtrait déraisonnable de les refaire à l'identique. En effet, il serait de bonne politique de prévoir les renforcements et aussi, profitant des progrès de la technique et tirant la leçon de la douloureuse expérience qu'il vient de subir, d'équiper le département d'une manière qui lui permette de résister à l'avenir aux assauts des éléments.

Les techniciens disent qu'il serait utile, par exemple — ce serait même indispensable maintenant — de remplacer les fils simples par des câbles torsadés, qui résistent mieux aux intempéries et aux variations du climat de cette région.

Madame, je souhaite vivement que vous puissiez, en présence d'une situation exceptionnelle, prendre en faveur de ce département des mesures exceptionnelles.

Bien entendu, cette catastrophe ne doit pas nous faire oublier les précédentes, et si vous me le permettez, je voudrais revenir sur la sécheresse que j'ai rapidement évoquée tout à l'heure et qui a gravement frappé mon département au cours du printemps et au début de l'été dernier.

Vous n'en ignorez pas les conséquences puisque, vous-même, madame le ministre, avez fait dans l'Aveyron, département voisin, un voyage pour vous rendre compte sur place de ses conséquences extrêmement graves.

Je vous poserai simplement une question à ce sujet. La commission du fonds des calamités, me dit-on, s'est réunie à la fin du mois de septembre dernier. Depuis, nous n'avons pas de nouvelles. Or, vous le savez sans doute, pour un département qui ne compte guère plus de 12 000 exploitations, ce sont au minimum 20 000 tonnes de fourrage que l'on a dû faire venir de l'extérieur, soit, pour les agriculteurs, une dépense d'au moins 20 millions de francs, ce qui est considérable s'agissant de petites exploitations dont les responsables sont très souvent lourdement endettés. J'espère que, tout à l'heure, vous pourrez annoncer ce que seront les indemnités et à quel moment elles interviendront, car nos agriculteurs attendent.

Puis, voilà maintenant quelque trois semaines, nous avons subi cette tempête épouvantable qui a ravagé les forêts d'un certain nombre de départements auvergnats, dont la Haute-Loire.

Sur environ 80 000 propriétaires forestiers que compte ce département, on considère que 35 000 sont concernés. C'est donc considérable, et il s'agit le plus souvent de petits propriétaires qui ont investi dans la forêt tout le capital dont il disposaient.

Les ravages sont considérables, et peut-être des collègues évoqueront-ils tout à l'heure ceux qu'ont subis les départements voisins, notamment le Puy-de-Dôme. En tout cas, c'est au minimum 1 200 000 mètres cubes de bois qui ont été abattus. Leur exploitation aurait été difficile, même si le temps s'était montré clément. Les récentes chutes de neige ont encore aggravé la situation.

Vous-même, madame le ministre, avez annoncé à Clermont-Ferrand un déblocage de crédits pour permettre une exploitation rapide des bois. Je crains qu'ils ne soient insuffisants, même s'ils sont abondés — tel va être le cas — par des dotations votées tant par le conseil régional que par les conseils généraux des départements concernés. Je crois que l'effort devra être plus important si l'on veut qu'il soit à la mesure de la catastrophe.

Une fois l'exploitation réalisée, il va falloir songer à la commercialisation. En ce qui concerne le gros bois, on considère que ce sont environ 400 000 ou 500 000 mètres cubes qui ont été abattus. Nos exploitants forestiers, nos scieurs feront les efforts nécessaires pour exploiter ces bois et pour les traiter, mais il faut, pour que l'opération se réalise dans de bonnes conditions, que deux mesures soient prises.

La première concerne les importations qui concurrencent nos bois. Je sais très bien que les interventions dans ce domaine sont délicates, qu'il faut à la fois beaucoup de fermeté et de précaution. Mais je voudrais dire par votre intermédiaire, madame le ministre, à l'ensemble du Gouvernement qu'il est indispensable, dans des circonstances exceptionnelles, de prendre des mesures exceptionnelles.

Cette commercialisation sera difficile, à n'en pas douter. Elle ne se réalisera dans des conditions pas trop catastrophiques que si les scieurs ont la possibilité de stocker ces bois. Il faut donc dégager les moyens financiers à cette fin. Telle est la seconde mesure que vous devez prendre.

Je crois que des réflexions sont engagées à ce sujet. J'espère que vous pourrez, tout à l'heure, annoncer des décisions allant en ce sens. On parle de prêts bonifiés. Madame le ministre, quelles que soient les mesures prises, il faudrait qu'elles soient rapidement mises en œuvre pour que les exploitants concernés sachent à quoi s'en tenir.

Mais, outre ces 400 000 ou 500 000 mètres cubes de gros bois, il y a le petit bois pour pâte à papier, qui va être très difficilement commercialisable. On a calculé, en effet, que les frais d'exploitation risquaient d'être assez largement supérieurs au prix que pourraient en tirer les propriétaires. D'ailleurs, les preneurs ne se bousculent pas. L'un deux, Les Papeteries de Tarascon, pour ne pas les nommer, sont saturées jusqu'à — me dit-on — 1984; un autre preneur, la Sofar, serait prêt à en acheter, mais en très petite quantité et à des prix qui seraient ceux dont je faisais état tout à l'heure.

Telle est la situation, madame le ministre. Vous me pardonnez de l'avoir décrite très schématiquement et mes collègues, je l'espère, me pardonneront d'avoir évoqué le sort particulier et difficile de mon département. Je voudrais, avant de terminer, relier ces propos au budget qui nous occupe.

Vous avez coutume, madame le ministre, depuis quelque temps, de dire que l'évolution du revenu des agriculteurs, cette année, est satisfaisante.

Je n'entrerai pas dans le détail de l'analyse. Je ferai simplement remarquer que, de toute façon, il faut tenir compte, lorsqu'on avance des moyennes, de la situation particulière à la fois des exploitations et des départements. Pour celui que je représente ici, l'année qui se termine sera une très mauvaise année.

En outre, ce qui vient de se passer nous rappelle que la politique de la montagne est nécessaire en tout temps, en particulier dans une période difficile comme celle que nous vivons.

Madame le ministre, le Gouvernement a annoncé son intention de déposer un projet de loi sur la montagne; je souhaite que cette intention se concrétise rapidement. Je regrette que, dans le budget qui nous est soumis, certaines aides qui ont précisément pour objet de corriger les handicaps des départements de montagne n'aient pas été revalorisées.

Bien entendu, je pense à l'I. S. M. — l'indemnité spéciale de montagne — dont le taux reste identique à ce qu'il était au 1<sup>er</sup> janvier 1981. Je sais très bien...

**M. le président.** Monsieur Gouteyron, je suis obligé de vous rappeler que vous avez dépassé le temps de parole imparti à votre groupe. Je n'ai pas voulu vous interrompre du fait de la situation particulière que vous évoquiez, mais, maintenant, je vous demande instamment de conclure.

**M. Adrien Gouteyron.** Je conclus, monsieur le président.

L'I. S. M., disais-je, est au même niveau depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1981. Je sais très bien que vous pouvez évoquer certains errements passés pour justifier sa non-revalorisation, mais un tel argument ne serait pas le bienvenu. Il est important que des aides comme celle-là soient régulièrement revalorisées pour tenir compte de l'évolution des coûts.

Tels sont, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, les propos simples, et je l'espère convaincants, que je voulais tenir ce soir. J'espère que la réponse du Gouvernement sera à la mesure de l'attente de mon département. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. C. D. P. et de l'U. R. E. I., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. Cherrier.

**M. Lionel Cherrier.** Au cours de cette discussion budgétaire, je souhaiterais, madame le ministre, en tant que représentant d'un territoire d'outre-mer — celui de la Nouvelle-Calédonie — vous interroger, d'une part, sur l'importante réduction en 1983 des crédits de votre ministère affectés aux territoires d'outre-mer, d'autre part, sur les mesures que vous envisagez de prendre en faveur du développement de l'enseignement agricole dans mon territoire.

Selon l'état récapitulatif de l'effort budgétaire et financier consacré aux territoires d'outre-mer, et annexé au projet de loi de finances, les dépenses civiles globales qui sont prévues par les ministères techniques seraient en accroissement de 13,9 p. 100 par rapport à 1982. L'examen détaillé des interventions des divers ministères techniques montre, cependant, que cet accroissement est très variable selon les ministères.

C'est ainsi que j'ai noté avec beaucoup d'inquiétude, madame le ministre, que les crédits de votre ministère affectés aux territoires d'outre-mer pour 1983 diminueront de 26,6 p. 100 par rapport à 1982. Si l'on tient compte de l'érosion monétaire,

ils baisseront, en réalité, de près de 40 p. 100, ce qui me paraît catastrophique pour nos territoires et sans commune mesure avec les restrictions instaurées par le Gouvernement en vertu de la politique de rigueur qu'il entend mener.

Je vous serai reconnaissant, madame le ministre, des précisions que vous pourrez m'apporter sur cette importante question. Je souhaiterais, par ailleurs, évoquer très rapidement les problèmes de l'enseignement agricole dans mon territoire.

Le 28 décembre 1981, vous avez été cosignataire du décret n° 81-1239, relatif à l'enseignement et à la formation professionnelle agricoles dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie.

Pouvez-vous me dire, madame le ministre, quelles ont été, en 1982, les différentes actions que votre ministère a menées, en fonction de ce décret, en faveur de l'enseignement agricole dans mon territoire et quel sera le montant des crédits qui seront affectés, en 1983, à l'enseignement agricole en Nouvelle-Calédonie?

Enfin, je voudrais attirer votre attention sur l'importance de l'implantation des maisons familiales rurales dans mon territoire. A un moment où le Gouvernement et les autorités territoriales envisagent d'intensifier le développement de l'agriculture calédonienne et d'accélérer les opérations de réforme foncière en faveur des Mélanésiens, il apparaît plus que jamais indispensable de développer, à tous les échelons, une formation professionnelle agricole adaptée.

De toutes ethnies, les femmes et les hommes qui travaillent dans nos îles sont, dans leur grande majorité, des producteurs individuels, confrontés en permanence à la nécessité de prendre des décisions engageant l'avenir de leur exploitation et de leur famille.

Les manières d'apprendre varient fortement d'un groupe social à l'autre. Le groupe d'artisans familiaux avec lequel travaille l'enseignement agricole a des modes d'expression et une culture dont il est indispensable de saisir toute l'originalité.

Les jeunes agriculteurs ont besoin de trouver une pédagogie active et un lieu d'expérimentation sociale. Les maisons familiales rurales leur apportent l'une et l'autre. Aussi paraît-il souhaitable de favoriser au maximum le développement de ces établissements. Plusieurs d'entre eux attendent depuis plus d'un an d'être reconnus par vos services et ne peuvent, de ce fait, bénéficier de l'aide conventionnelle de l'Etat.

Je vous demande, madame le ministre, d'être très attentive à ces problèmes, qui conditionnent pour une grande part la promotion mélanésienne en milieu rural. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'U.C.D.P., ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

**M. le président.** La parole est à M. Authié.

**M. Germain Authié.** Pour la première fois depuis huit ans, le revenu des agriculteurs dans son ensemble ne baissera pas en 1982. La politique conduite sous votre autorité, madame le ministre, est donc bénéfique et nous vous demandons de la poursuivre. Pour vous y aider, nous nous permettons de présenter un certain nombre de propositions concernant l'agriculture de montagne.

Certes, les disparités régionales demeurent encore trop importantes. Le revenu brut d'exploitation de l'agriculteur pyrénéen représente, en moyenne, 56 p. 100 du revenu brut d'exploitation moyen de l'agriculteur français par unité de travail agricole. Les raisons de cette disparité sont multiples: valeur du foncier, surcroît du coût des équipements, qu'il s'agisse des bâtiments ou de l'outillage, détermination de la valeur des produits et commercialisations, mode de calcul de répartition des cotisations sociales, politique financière en matière d'aides au crédit.

Un problème, très aigu dans nos régions de montagne, se pose — il a déjà été évoqué — celui du foncier lié à l'installation des jeunes agriculteurs.

Je note avec satisfaction que les primes d'installation seront effectivement doublées en 1983. En zone de montagne, cette majoration sera encore plus importante. C'est un point très positif et très apprécié.

Nous attendons beaucoup de la loi sur les offices fonciers. Permettez-moi cependant, madame le ministre, d'attirer votre attention sur un aspect très important qui devra être pris en compte: la possibilité qui doit être donnée aux S.A.F.E.R. de louer des terres avec des baux à long terme aux jeunes qui s'installent, afin de leur éviter l'obligation d'acquiescer ce foncier. Cette possibilité implique, bien sûr, des modifications législatives, mais aussi que des moyens financiers nouveaux soient donnés aux S.A.F.E.R.

L'un des obstacles majeurs à l'installation des jeunes ménages en montagne réside dans la difficulté de trouver un logement locatif décent et des bâtiments d'élevage en état. Une étude récente, menée par les chambres d'agriculture de la chaîne

et le service d'utilité agricole à compétence interdépartementale des Pyrénées — le S.U.A.C.I. — a montré que 80 p. 100 des bâtiments d'élevage de la zone étaient mal adaptés et vétustes. Un effort d'équipement et de modernisation considérable doit donc être entrepris.

S'agissant des investissements collectifs, en matière d'électrification rurale, d'adduction d'eau et d'assainissement, vous nous avez, madame le ministre, apporté un certain nombre d'apaisements sur le nouveau mode de répartition de la dotation globale d'équipement réservée au monde rural. Pourriez-vous nous dire quelle sera l'évolution des programmes de travaux dont nos collectivités locales de montagne, faiblement peuplées et où le potentiel fiscal est souvent largement inférieur à la moyenne nationale, pourront bénéficier en 1983 grâce à ces fonds ?

L'axe prioritaire de la politique agricole en faveur de la montagne passe par une politique économique et sociale appropriée.

Elle doit s'appuyer d'abord sur une politique de produits et de filières spécifiques. Sur ce point, la disposition que vous avez acceptée d'inclure dans la loi sur les offices par produits, leur donnant vocation à contribuer au développement de l'agriculture de montagne et des zones défavorisées, en assurant la promotion des produits et des modes de mise en valeur adaptés à leurs caractéristiques propres, témoigne de cette volonté de compenser les handicaps de la montagne en matière de productions agricoles.

Elle doit s'appuyer ensuite sur une politique portant sur les surcoûts de production et l'aide aux revenus. Je rappellerai que les aides perçues par un agriculteur de montagne sont seulement de 57 p. 100 de la moyenne française. Elles n'ont donc qu'un faible effet correcteur. Une mesure nous paraît s'imposer, madame le ministre, sans attendre le vote de la loi d'orientation sur la politique de la montagne, c'est la revalorisation de l'indemnité spéciale de montagne. Il est urgent de ramener cette prime à son niveau initial en francs constants ; les vingt premières unités de gros bétail — U. G. B. — doivent être revalorisées et l'indemnité spéciale haute montagne devrait être, dès cette année, portée au plafond communautaire.

S'agissant du revenu des agriculteurs de montagne, je rappellerai que, par deux fois cette année, le département que j'ai l'honneur de représenter, comme de nombreux autres en France, a subi des calamités agricoles. En Ariège, au printemps, la sécheresse a touché surtout les éleveurs ; ces derniers jours, de violents orages ont gravement atteint les zones de montagne où tous les secteurs sont touchés : voirie, réseau électrique, exploitations agricoles, forêts, bâtiments publics.

Les procédures d'indemnisation sont en cours. Mais la loi du 10 juillet 1964 sur la protection contre les calamités agricoles est dépassée puisque, pour l'essentiel, en plus de quelques faibles indemnités payées avec beaucoup de retard, elle est fondée sur des possibilités de recours à l'emprunt pour pallier les baisses de revenus. Or, nos agriculteurs, souvent fortement endettés ou disposant de revenus trop faibles, ne peuvent emprunter. De plus, cette loi est très mal adaptée aux problèmes des éleveurs.

Il faut par conséquent mettre rapidement en place un régime de garantie contre les calamités agricoles fondé sur un système d'assurance obligatoire et géré dans un esprit mutualiste pour que la solidarité joue vraiment au sein de la profession tout en maintenant l'aide de l'Etat afin que cette solidarité s'affirme aussi au niveau de la nation.

Le budget de 1982 était un budget de transition définissant les contours d'une autre politique agricole, notamment en matière d'aide aux revenus. Celui que vous nous soumettez aujourd'hui s'inscrit dans la politique de changement marquée par la volonté du Gouvernement de poursuivre une politique courageuse et déterminée de lutte contre l'inflation et de réduction du chômage, dans le respect des objectifs essentiels de justice sociale et de redressement économique dans le secteur particulier de l'agriculture.

Oui, marqué par la nécessaire rigueur, le projet de budget que vous soumettez, madame le ministre, est courageux. Il sauvegarde et accentue des choix essentiels qui sont les nôtres : la volonté de donner à la décentralisation un contenu réel, la volonté de promouvoir un autre développement, la volonté de maintenir et revivifier l'agriculture sur l'ensemble du territoire et notamment en zone de montagne ou en zone défavorisée. Aussi, pour toutes ces raisons, nous soutenons vos propositions. *(Applaudissements sur les travées socialistes et communistes, ainsi que sur celles des radicaux de gauche.)*

**M. le président.** La parole est à M. Gérin.

**M. Alfred Gérin.** Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, voilà un instant, notre collègue M. Gouteyron attirait à juste titre l'attention de notre assemblée sur les calamités successives qui se

sont abattues sur le département de la Haute-Loire. Avec mon collègue Serge Mathieu, nous attirons à notre tour l'attention du Gouvernement sur les dégâts considérables que viennent de subir un nombre important de communes du département du Rhône. Il nous paraît indispensable que ces communes, dont certaines étaient encore ce soir privées d'eau et d'électricité, soient comprises dans les zones sinistrées. Voilà ce que je voulais vous dire très simplement, sans rien ajouter à cette tragédie.

Mes chers collègues, à cette tribune, j'ai toujours défendu avec opiniâtreté l'enseignement agricole : le savoir est en effet le moteur de notre agriculture. Force est de constater le rôle important que cet enseignement a joué au cours des vingt dernières années ; l'évolution de la formation technique et intellectuelle de nos jeunes ruraux en est le meilleur témoignage. C'est une condition essentielle des progrès de l'agriculture française. Les résultats sont considérables. Nos écoles supérieures ont formé une élite de jeunes dynamiques, que nous retrouvons à tous les rouages de la nation. Cette élite a aussi contribué, hors de nos frontières, à la diffusion des techniques, au rayonnement et à la puissance économique de la France. Nous pouvons en être fiers.

Dans un autre domaine, les lycées et les maisons familiales, avec leur système d'alternance, ont prouvé leur efficacité. Nombreux sont ceux, filles ou garçons, ainsi formés, qui ont fait la démonstration de leurs compétences en mettant leur savoir au service de la collectivité et en jouant un rôle essentiel à tous les niveaux de la vie rurale. Ce système de formation, progressivement et judicieusement mis en place par les gouvernements précédents, s'adaptait aux conditions locales, tout en restant ouvert sur l'extérieur ; pépinière incomparable formant des jeunes de qualité, il serait stupide pour notre pays et pour notre jeunesse de la sacrifier sur l'autel de l'idéologie.

Madame le ministre, lorsque vous nous indiquez que les crédits en faveur de l'enseignement privé augmentent de 16 p. 100 par rapport à la loi de finances précédente, vous savez bien que c'est grâce à certains reports de crédits du budget de 1982. En réalité, ils régressent fortement. L'enseignement n'est pas une priorité budgétaire et nous le regrettons. Malheureusement, vous hypothéquez ainsi l'avenir de l'agriculture dans son ensemble.

Vous avez été d'une sévérité excessive, sinon maladroite, à l'encontre de la politique menée par l'ancien secrétaire d'Etat aux industries agro-alimentaires. Pourtant, s'il est un domaine où vous auriez dû être modeste, c'est bien celui-là. Le gouvernement précédent avait tracé la voie d'une bonne valorisation de nos produits agricoles, ce qui s'était traduit par un accroissement de rentrées de devises étrangères. C'est, bien évidemment, un budget particulièrement favorable puisque la balance commerciale dans le secteur de l'agro-alimentaire pour 1982 devrait dégager un solde positif d'au moins vingt milliards de francs. C'est important.

Le Gouvernement se doit, dans l'intérêt de la France, de poursuivre l'effort de son prédécesseur. Le déficit, malheureusement important, de notre commerce extérieur, de l'ordre de 100 milliards de francs, trouverait là une compensation sinon de grande importance du moins non négligeable.

Je me permets, madame le ministre, d'attirer tout de même votre attention sur la situation actuelle de l'industrie agro-alimentaire qui nous préoccupe. Les sept premiers mois de 1982, comme l'a mis en évidence le rapporteur général, M. Blain, marquent un très net ralentissement de nos exportations agro-alimentaires : 6,1 p. 100 contre 27 p. 100 pour la même période de 1981. Ces chiffres sont la conséquence directe de la politique économique générale du Gouvernement et de sa politique agricole européenne.

De façon générale, le blocage des prix industriels a contraint les industries agro-alimentaires à reconstituer leurs marges sur les prix de leurs produits exportés qui n'ont pas été diminués du taux de la dévaluation comme ils auraient dû l'être.

Cet effet pervers de la politique du Gouvernement trouve sa racine profonde dans le blocage des prix intérieurs. Je vous rappelle, en effet, que la liberté des prix industriels décidée en 1978 avait entraîné une progression importante de nos exportations agro-alimentaires et que l'effet négatif du blocage des prix sur ces mêmes flux d'exportation paraît aujourd'hui évident.

Par ailleurs, les politiques européennes et monétaire du Gouvernement ont une incidence très grave sur nos exportations agro-alimentaires dont elles hypothéquent l'avenir.

Ainsi, alors que vous avez trouvé dans l'héritage du précédent gouvernement un acquis essentiel constitué par l'élimination des montants compensatoires, votre politique monétaire générale et les négociations agricoles, en particulier, ont eu pour conséquence de réintroduire les montants compensatoires négatifs et les montants compensatoires positifs, poison mortel pour les échanges commerciaux agricoles.

Il n'y aura pas de progrès en matière d'exportation agro-alimentaire ; il y aura même régression et baisse de nos exportations si les montants compensatoires, négatifs notamment, ne sont pas démantelés au plus vite.

Quant aux montants compensatoires positifs, il vous appartient de vous attaquer le plus rapidement possible à la racine du mal.

Enfin, madame le ministre, puisque j'évoque les problèmes de notre commerce extérieur, en matière d'industries agro-alimentaires, je vous interrogerai sur votre stratégie de négociation avec les Etats-Unis dans le cadre du G.A.T.T. De nombreux produits communautaires et français sont frappés, à l'entrée aux Etats-Unis, par différentes mesures protectionnistes ; des plaintes ont même été déposées contestant notre régime d'importation préférentiel accordé à certains produits méditerranéens.

Je vous demanderai de me préciser quelle est la stratégie du Gouvernement en matière de négociation et de renégociation éventuelles des règles du commerce international qui conditionnent l'avenir du commerce agro-alimentaire français.

L'industrie agro-alimentaire française, particulièrement frappée par la crise, attend de vous, effectivement, que vous preniez le taureau par les cornes. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Vidal.

**M. Marcel Vidal.** Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, les explications, commentaires et appréciations du budget que vous défendez aujourd'hui devant le Sénat ont repris grandement les thèmes majeurs de l'action du ministère pour l'année qui vient : accent marqué sur l'enseignement et la formation, efforts pour favoriser l'installation des jeunes et améliorer les structures foncières, nouvelle politique pour mieux orienter, valoriser nos productions. Je n'y reviendrai donc pas.

En complément de tout ce qui vient d'être dit, j'attirerai votre attention sur deux domaines importants quant au succès d'une politique moderne de l'aménagement rural : tout d'abord, réfléchir sur les moyens aujourd'hui offerts pour réaliser les équipements publics ruraux ; ensuite, se pencher un instant sur la conduite de l'office national des forêts et les conditions de son action afin qu'elle réponde aux exigences de l'intérêt public.

Rappelons quelques données chiffrées. Aujourd'hui, 1 800 000 personnes travaillent dans le secteur agricole. Un agriculteur nourrit en moyenne 28 personnes.

C'est dire toute l'importance que nous devons attacher à la mise en place d'un dispositif d'équipements publics ruraux irréprochable.

Le volet concernant ces équipements est aujourd'hui transféré des crédits directs du ministère dans la dotation globale d'équipement mise à la disposition du ministère de l'intérieur. Il ne faudrait pas, madame le ministre, que l'opération de transfert masque la substance du transfert. Indiquer que ce transfert découle de la loi portant sur les droits et libertés des collectivités territoriales n'empêche pas de s'interroger sur l'importance du volume consacré aux crédits transférés.

La qualité des équipements publics ruraux doit être un souci permanent pour les responsables de l'aménagement rural.

Ces équipements visent notamment l'électrification rurale où la contribution du fonds d'amortissement des charges d'électrification semble tempérer la baisse des crédits proprement affectés à l'électrification. Ces équipements concernent également l'alimentation en eau potable pour laquelle, en 1983, les lignes budgétaires nous précisent que le fonds national pour le développement des adductions d'eau sera affecté spécifiquement aux travaux des communes rurales. C'est une mesure encourageante.

Ces équipements ruraux prennent également en charge l'assainissement, la collecte et le traitement des ordures ménagères, les équipements d'accueil et de loisirs. Nous ne les citons que pour mémoire afin de ne pas alourdir cet exposé.

L'augmentation globale pour la subvention générale aux équipements ruraux s'élève à 14 p. 100.

Si nous prenons pour base une hausse des prix de 8,3 p. 100 — qui est l'hypothèse choisie par vos services — l'augmentation risque de s'avérer insuffisante.

Il est vrai que vos efforts ont été relayés dans quelques départements. Je citerai ici l'exemple de l'action que mène le conseil général de l'Hérault avec la commission spécialisée de « l'aménagement de la vallée de l'Hérault » que j'ai l'honneur d'animer.

La maîtrise de l'eau a retenu toute notre attention. Si elle fait partie intégrante d'une véritable politique de l'environnement, elle est au cœur des efforts de tous ceux qui travaillent à une production agricole satisfaisante et diversifiée.

Aménagement de la vallée de l'Hérault, certes, mais au-delà prise en compte des nécessités de protection des cultures, d'incitations aux initiatives diversifiées, d'encouragements à la

volonté de réaliser la conciliation d'impératifs parfois contradictoires.

Dans ce large programme, la décision d'aider à la mise en œuvre d'équipements hydrauliques est une pièce essentielle du dispositif général.

C'est à ce titre, madame le ministre, que je me devais de vous confirmer le relais encourageant de l'assemblée départementale.

Les récentes catastrophes des 7 et 8 novembre qui ont dévasté ces espaces et entraîné de graves pertes économiques ne peuvent qu'encourager à aller dans le sens que je viens de décrire.

Mais mon propos serait incomplet si je ne consacrais pas quelques moments au second temps de mon intervention annoncé dans mes paroles introductives. Madame le ministre quelle attitude sommes-nous en droit d'attendre de l'office national des forêts ?

Le lien avec ce qui précède est que tant les équipements ruraux que les initiatives de l'office participent à la gestion de l'espace et qualifient son aménagement.

Le Gouvernement et plus précisément votre ministère engage cette année des crédits importants pour la protection et la sauvegarde des forêts.

Plus de 11 millions de francs sont inscrits dans ce domaine en mesures nouvelles.

Par ailleurs, la contribution de l'Etat aux frais de gestion des forêts des collectivités engagés par l'office sont en augmentation de 35 p. 100.

Ces chiffres sont significatifs. Ils démontrent l'importance que vous attachez à une gestion responsable de cette partie indispensable de notre patrimoine.

Ces efforts, madame le ministre, exigent qu'en retour nous restions très vigilants quant à l'attitude de l'office. Sa mission est, certes, très délicate. Mais trop souvent elle est perçue avec réticence, voire hostilité, par les maires des communes rurales. L'office devrait être pénétré de la pédagogie de l'intérêt public.

L'office n'est pas au service d'une entité inconnue, abstraite ou redoutable. Il est là pour travailler avec les élus et les agriculteurs à l'élaboration d'un ensemble forestier harmonieux, cohérent, et respectant les leçons de l'Histoire, surtout quand elles anoblissent l'homme qui en fut l'agent. Il est inconcevable que ceux qui ont pour mission de sauvegarder, de protéger et d'améliorer nos forêts soient jugés comme des adversaires. Efforçons-nous d'enrayer ce mouvement regrettable !

Madame le ministre, réaliser les équipements publics ruraux indispensables et intervenir afin que toutes les forces concourent à la saine gestion du domaine forestier, ces deux tâches se rejoignent. Elles sont les signes de l'intérêt que nous portons à l'aménagement rural. Ce dernier est le cadre de vie de toutes celles et ceux qui travaillent pour que l'agriculture reste un atout de qualité dans le jeu de la France. Nous n'avons pas le droit de les décevoir. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Arzel.

**M. Alphonse Arzel.** Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, tout récemment, M. le Premier ministre déclarait que l'agriculture serait l'une des priorités majeures du IX<sup>e</sup> Plan ; tout en faisant cette déclaration, il mettait l'accent sur les efforts réalisés par les agriculteurs et sur le rôle important de l'agriculture dans une économie internationale déprimée.

Il soulignait, en outre, que la production agricole française avait augmenté de 4,5 p. 100, ce qui prouve bien que l'agriculture reste l'une des principales ressources et l'un des facteurs les plus stables de notre économie.

Madame le ministre, après cette déclaration du chef du Gouvernement, j'aurais souhaité voir votre budget plus conforté qu'il ne l'est. L'augmentation de ce budget, en effet, n'est pas suffisante, compte tenu de la place importante de notre agriculture dans ce pays.

J'axerai l'essentiel de mon intervention sur la formation ; mais, au préalable, je vous poserai une question relative aux montants compensatoires monétaires.

Vous avez déclaré tout à l'heure que nous allions vers un démembrement progressif de ces montants compensatoires monétaires.

Je souhaiterais savoir pour quelles raisons, au mois d'octobre dernier, alors que les autres partenaires de la C.E.E. étaient prêts à accepter la disparition totale de ces montants compensatoires monétaires, c'est vous et le Gouvernement qui avez voulu reporter à plus tard ce démembrement total.

J'attache beaucoup de prix à ce que vous nous donniez les raisons essentielles de ce recul alors que tout était prêt pour qu'on arrive enfin, après tant d'années que cette mesure était demandée, à la suppression totale de ces montants compensatoires monétaires.

Vous n'ignorez pas, madame le ministre, combien les régions d'élevage, telles que la Bretagne, ont pu souffrir dans le passé et risquent encore de souffrir demain si l'on ne réalise pas ce démantèlement.

Vous avez déclaré également que le revenu des agriculteurs s'est amélioré en 1982 et nul ne peut nier cette évidence ; mais, soyons honnêtes, nous avons beaucoup hérité de ce temps favorable qui a permis des récoltes supérieures à la normale et, dans le même temps, peut-être, sur le plan de l'élevage, la diminution, dans certaines régions, de certaines productions animales, due à la crise, a fait que l'on se trouve dans une situation totalement différente de celle qu'on a pu connaître il y a quelques mois ou quelques années.

Je dis « tant mieux ! » pour les agriculteurs de ce pays et je souhaite, madame le ministre, que cela dure encore très longtemps car il est vrai que le revenu des agriculteurs, surtout en région d'élevage, n'avait cessé de se dégrader d'année en année.

Voilà un an, à cette même tribune, je vous demandais d'être très attentive à l'installation des jeunes dans notre pays. J'ai plaisir à reconnaître que vous avez travaillé avec le Gouvernement pour que soient améliorées les dotations pour les jeunes agriculteurs.

Cependant, il reste beaucoup à faire en vue de la mise en place des financements nécessaires pour ces jeunes qui s'installent. Et le retard des demandes de prêts auprès des caisses de crédit agricole gêne la mise en place d'investissements nécessaires pour tout jeune agriculteur qui s'installe.

J'en arrive au point le plus important de mon intervention, qui concerne la formation.

Dans vos fascicules budgétaires, on s'aperçoit que vous réalisez un effort important en faveur de l'enseignement technique et agricole public. Je vois notamment ces crédits de fonctionnement ou rémunérations et créations de postes augmenter de 17,3 p. 100. On voit, en même temps, les subventions de fonctionnement, notamment aux établissements publics, n'augmenter que de 3,7 p. 100 pour l'enseignement secondaire ou 6,6 p. 100 pour l'enseignement supérieur, alors que, dans le même temps, les responsables de l'enseignement public comme l'Engref voient leur subvention de fonctionnement augmenter de 16,6 p. 100.

Notre rapporteur général a dit ce qu'il fallait penser de ces questions dans son exposé à l'ouverture de notre débat budgétaire. Je n'y reviendrai donc pas. Par ailleurs, les crédits de bourse n'augmentent, quant à eux, que de 4 p. 100 pour l'enseignement technique et 5,2 p. 100 pour l'enseignement supérieur.

Madame le ministre, beaucoup de mes collègues ont déjà mis l'accent sur le point le plus important, à nos yeux, concernant l'enseignement agricole privé. Nous avons l'impression que tout est mis en œuvre pour que, petit à petit, cet enseignement privé auquel nous sommes très attachés meure tout doucement.

En effet, les subventions attribuées aux établissements privés sont de l'ordre de 10,3 p. 100 car vous avez, compte tenu de réactions, fait relever grandement ce chiffre, par amendement, ce qui vous donne en partie satisfaction.

Je tiens à affirmer solennellement que nous serons très vigilants sur la place que vous réserverez à l'avenir à cet enseignement car nous sommes très attachés au pluralisme et vous n'ignorez pas, madame le ministre, la place importante de l'enseignement privé agricole dans notre pays.

En Bretagne, nous pouvons dire aujourd'hui que, si l'agriculture est ce qu'elle est, c'est parce qu'un effort très important a été fait par les établissements publics, certes, mais surtout les établissements privés.

Nous pensons que vous prendrez à l'avenir des mesures pour que ce problème difficile soit réglé au mieux des intérêts de notre pays et que nos futurs exploitants agricoles puissent bénéficier d'une solide formation, si utile de nos jours.

Madame le ministre, j'en aurai terminé en vous disant qu'en ce qui concerne l'adduction d'eau, l'assainissement, l'électrification rurale, nous prenons acte que la décentralisation et les compétences nouvelles données aux régions, départements et communes permettent de continuer l'effort entrepris dans le passé dans tous les domaines de mise en valeur des régions.

Nous avouons humblement que, pour le moment, nous n'y voyons pas trop clair. Tout cela est très embrouillé pour nous.

Aussi formulons-nous le vœu que tout ce qui est prévu, au titre de cette décentralisation, ne nous procure pas trop de déceptions demain car nous n'en attendons que des effets bénéfiques. Cependant, nous craignons que la mise en place de toutes ces modifications ne provoque finalement du retard et qu'on ne puisse pas réaliser en 1983 les travaux indispensables.

Cela dit, madame le ministre, nous sommes très attachés aux efforts que vous faites. Nous souhaitons que le temps nous permette de dire que vous avez fait avancer les choses pour l'agriculture. En effet, le changement que vous avez annoncé,

nous ne pourrions le confirmer que par ce que nous verrons de nos yeux. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Barroux.

**M. André Barroux.** Monsieur le président, pour gagner du temps, mon collègue Robert Guillaume, sénateur de la Nièvre et président du syndicat départemental, m'a demandé d'intervenir en son nom. Je vous ferai donc part, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, de nos réflexions communes.

L'an dernier, vous aviez souligné, madame le ministre, l'importance des programmes d'équipement de nos communes rurales. Ces investissements permettent de réduire les disparités régionales et d'améliorer les conditions de vie des ruraux et leurs aptitudes à produire plus et mieux.

L'eau potable et l'assainissement, de même que l'électrification rurale sont des investissements indispensables aujourd'hui et rendus encore plus nécessaires si l'on entend revitaliser le milieu rural.

Ce sont là vos propres paroles, madame le ministre, et nous avons apprécié les efforts du Gouvernement pour relancer ces programmes à votre demande.

Mais la question se pose en des termes nouveaux à partir de 1983. Depuis plusieurs années, en effet, le Sénat a examiné des projets de réforme concernant les rapports des collectivités locales avec l'Etat. Parmi les évolutions concrétisées par la loi du 2 mars 1982 figure le principe d'une globalisation des subventions de l'Etat que de nombreux sénateurs ont appelé de leurs vœux.

Agissant en cohérence avec cette loi et avec le projet de loi relatif aux compétences encore en discussion, le Gouvernement présente un projet de loi de finances pour 1983 comportant, pour la première fois, une dotation globale d'équipement. Parallèlement, on constate la disparition des subventions spécifiques fondues dans cette dotation globale d'équipement.

Pour ce qui concerne le budget du ministère de l'agriculture, l'innovation est particulièrement sensible, puisque de nombreux crédits spécifiques ne figurent plus qu'en termes de crédits de paiement pour honorer les engagements antérieurs.

En revanche, pour les engagements nouveaux, les efforts de l'Etat sont reportés au chapitre de la part de dotation globale d'équipement réservée au monde rural et que les départements auront la charge de répartir.

Mais il existe deux types d'investissements ruraux pour lesquels les mécanismes de financement particuliers doivent nécessairement rester spécifiques. Le Gouvernement en a bien tenu compte : c'est l'adduction d'eau potable et l'assainissement en milieu rural, d'une part, l'électrification rurale, d'autre part.

Le projet de loi relatif aux compétences comporte, à cet effet, deux articles — les articles 127 et 128 — qui doivent assurer aux communes et syndicats intercommunaux intéressés la continuité des moyens de financement qui leur permettent d'accomplir leur mission d'équipement et de perfectionnement, pour l'électrification rurale grâce au fonds d'amortissement des charges d'électrification dont nous devons la création aux élus en 1936, notamment à MM. Gentin et Jaubert, sénateurs de la Corrèze, pour l'adduction d'eau grâce au fonds national pour le développement des adductions d'eau, dont nous devons la création au Gouvernement Mendès France en 1954.

Conscients des résultats remarquables que les communes rurales et leurs populations doivent à ces mécanismes, conscients de la nécessaire poursuite des efforts antérieurs pour assurer une évolution favorable à la revitalisation du milieu rural, les élus concernés ont le souci d'assurer la satisfaction des besoins recensés.

Ceux-ci sont très importants. En matière d'électrification rurale, un inventaire a été entrepris en 1980 dans nos départements. Des conclusions en ont été dégagées au plan national. Pour l'adduction d'eau et l'assainissement, les travaux similaires viennent d'être effectués. Il doit être possible à l'heure actuelle d'en connaître le résultat national.

Grâce à votre action, les options du Gouvernement tendaient à ce que la cadence des programmes annuels nationaux soit portée à un rythme permettant d'améliorer le taux de satisfaction des besoins qui, antérieurement, était tombé à un niveau bien trop bas.

Notre souci actuel est de pouvoir donner à nos mandants des indications sur le volume des réalisations qu'ils pourront entreprendre en 1983, selon la nouvelle orientation dont nous avons parlé. Je vous demande donc, madame le ministre, de bien vouloir nous dire, comme vous l'aviez fait l'an dernier, quelle sera l'évolution des programmes de travaux que nos collectivités locales pourront financer, en 1983, avec le concours du fonds d'amortissement des charges d'électrification pour l'électrification rurale et avec le concours du fonds national pour le développement des adductions d'eau pour l'adduction d'eau potable et l'assainissement dans les communes rurales.

En vous rappelant, madame le ministre, que le programme E.R. en 1982 s'élevait à 1 750 millions de francs, dont 750 millions de francs étaient subventionnés par l'Etat et un milliard de francs par le fonds d'amortissement, vous est-il possible de nous faire connaître son montant pour 1983 ?

J'ajouterai enfin que les dégâts importants causés par les tempêtes des 7 et 8 novembre dernier, qui ont été évoqués par mon collègue de la Haute-Loire, M. Gouteyron, ont également touché l'ensemble des départements du centre de la France, notamment les quatre départements de l'Auvergne, certains départements du Limousin, dont la Creuse.

Nous attendons de votre part une réponse qui nous permettra de rassurer nos collectivités locales. Les efforts que vous déployez avec toute votre énergie en faveur du monde rural ne prendront leur retentissement maximum que si des services aussi vitaux sont assurés de façon satisfaisante à nos populations rurales.

Telles sont, madame le ministre, très brièvement résumées les quelques réflexions que je voulais vous soumettre. Je souhaiterais que nos collectivités rurales ne soient pas déçues par les crédits que vous allez leur attribuer. (*Applaudissements.*)

**M. le président.** La parole est à M. Laurent.

**M. Bernard Laurent.** Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, parmi les nombreux chapitres du budget de l'agriculture que le Sénat étudie en ce moment, il en est un qui pourrait sembler mineur s'il ne se rattachait pas à une des préoccupations importantes du monde agricole : l'évolution des structures foncières.

Je parlerai des S.A.F.E.R., de la part qui leur est attribuée dans ce budget pour 1983 et j'ajouterai quelques mots concernant leur avenir, car il s'agit là d'une question d'actualité.

Il est inscrit dans votre budget, madame le ministre, une somme de 95 millions de francs en ce qui concerne les subventions de fonctionnement, à laquelle vient s'ajouter une dotation de 80 millions de francs, qui devrait permettre aux S.A.F.E.R. de s'engager dans une politique d'installation des jeunes sous le régime de la location.

Encore faudrait-il que cette somme puisse être réellement utilisée.

Vous aviez prévu 50 millions de francs en 1982 qui, sauf erreur de ma part, faute de textes d'application, n'ont servi à rien, pas plus d'ailleurs que les 300 millions de francs venant des bénéfices du Crédit agricole dont tout ou partie aurait pu être appliqué au même usage.

Mais au fait, où sont passés les 300 millions de francs du Crédit agricole ? Des précisions sur ce point nous seraient agréables.

Sortir de la seule fonction d'achat et de revente, pouvoir louer les terres en stock pour permettre l'installation des jeunes devenue pratiquement impossible en propriété, n'est-ce pas une formule séduisante pour autant que soient respectées deux conditions ?

C'est, d'une part, que l'étape locative ait un terme et permette d'en arriver soit à l'appropriation directe, soit à la constitution d'un G.F.A.

Il n'est pas pensable, en effet, que les S.A.F.E.R. puissent capitaliser des centaines de milliers d'hectares. Cela, en plus des problèmes financiers qui se poseraient, pourrait aboutir un jour à une collectivisation de la terre, à laquelle se refusent tous les Français, quelles que soient leurs convictions politiques.

D'autre part, le faible revenu tiré des fermages ne permet pas de compenser la charge financière que représentent les emprunts même bonifiés.

Il faut donc qu'un relais s'établisse permettant la prise en charge par la puissance publique de la différence entre ces frais financiers et le revenu net tiré de la location.

Il faudrait aussi que soient compensées les charges de fonctionnement inhérentes à cette responsabilité nouvelle.

La situation des S.A.F.E.R. est préoccupante par suite de l'alourdissement du stock qu'elles détiennent. Celui-ci est passé de 140 000 hectares en 1977 à 170 000 en 1981. Il approche les 200 000 hectares à l'heure actuelle.

Voulant privilégier depuis 1970 une politique d'installation, les S.A.F.E.R. ont intensifié l'acquisition d'exploitations entières au détriment de celle de parcelles. Or, ce sont précisément les exploitations qui sont les plus difficiles à rétrocéder, en particulier, dans les zones d'élevage.

Dans le même temps, les charges de stockage ont augmenté dans des conditions telles que, très rapidement, les frais financiers ajoutés au prix d'achat font que le coût des terres en stock en arrive à dépasser le prix du marché.

Le temps n'est plus où l'augmentation du prix des terres se chiffrait, bon an mal an, à 2 ou 3 p. 100 au-dessus de l'érosion monétaire.

Bloquées dans leur politique d'acquisition par le manque de trésorerie, réalisant des comptes d'exploitation en déficit, cer-

taines S.A.F.E.R. risquent de se trouver rapidement en situation de rupture de paiements.

Dans le même temps, les aides que l'Etat apportaient au début en 1962 ont diminué, se sont considérablement dégradées. Les prêts de trésorerie au taux de 1,5 p. 100 au départ sont passés à 9 p. 100.

Les rétrocessionnaires des S.A.F.E.R. bénéficiaient de prêts à long terme bonifiés plus importants que pour les autres acquisitions foncières ne passant pas par les S.A.F.E.R. Cette mesure a été supprimée.

Les subventions sur travaux qui permettaient un réaménagement des surfaces acquises par les S.A.F.E.R. et leur adaptation à une exploitation moderne ont presque disparu.

Les subventions de fonctionnement, enfin, strictement accordées au départ en pourcentage du coût des opérations, ne sont plus considérées comme indispensables et versées maintenant uniquement en fonction des disponibilités budgétaires.

Enfin, pèse sur les rétrocessionnaires le risque d'une remise en cause des exemptions fiscales.

Il n'est pas question pour moi, madame le ministre, de vouloir noircir le tableau, mais simplement d'attirer votre attention sur la nécessité d'engager le plus tôt possible, en 1983, cette politique de location des stocks détenus par les S.A.F.E.R.

Si les règles de base que j'ai signalées tout à l'heure sont strictement respectées, c'est le seul moyen de permettre la survie d'un certain nombre de ces sociétés dont l'intérêt, face à la restructuration de l'espace agricole, n'est plus à démontrer.

Avant d'en terminer, il est difficile de ne pas évoquer, ne fût-ce qu'en quelques mots, un projet que votre Gouvernement est en train d'élaborer et qui concerne des organismes destinés à promouvoir dans chacun de nos départements une nouvelle politique des structures foncières : je veux parler, bien sûr, des offices fonciers.

Il n'y a pas lieu de s'attarder aujourd'hui sur les offices cantonaux : nous aurons l'occasion d'en parler longuement lorsque votre projet sera déposé sur le bureau des assemblées. Je limiterai donc mon propos aux offices fonciers départementaux.

La formule qui consiste à regrouper les différentes commission et à y associer tous ceux qui sont responsables de l'aménagement de l'espace rural, assurant ainsi une unité de la politique foncière, peut paraître séduisante. En revanche, si l'on veut conserver les S.A.F.E.R., instrument qui a fait ses preuves depuis vingt ans, il est impensable de les réduire à des chambres d'enregistrement et de financement de décisions prises en dehors d'elles et sur lesquelles elles n'auraient aucun contrôle. Elles ne résisteraient pas bien longtemps avant d'être forcées de déposer leur bilan et de faire inscrire leur personnel au chômage.

Madame le ministre, c'est un choix que vous aurez à faire, et nous sommes bien décidés à vous aider à le faire.

Nos S.A.F.E.R. ont sans doute besoin d'une cure de rajeunissement, mais elles doivent rester le lieu privilégié de la restructuration rurale et, pour cela, elles doivent conserver les moyens de répondre à leur mission. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

**M. le président.** La parole est à M. Roujas.

**M. Gérard Roujas.** Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la moitié des orateurs ont parlé de calamités, l'autre moitié de récoltes exceptionnelles. Entre ces deux positions, j'essaierai de dire, tout de même, que le revenu agricole ne régresse plus : il progresse. Et il progresse bien que le budget de l'agriculture soit marqué, d'abord, comme tous les budgets, par une volonté de maîtriser le déficit budgétaire puis par le caractère nouveau de la décentralisation.

Je m'attarderai, madame le ministre, sur l'hydraulique qui est un vecteur essentiel du maintien et du développement agricoles pour plusieurs régions.

Après des transferts réalisés vers le ministère du plan et de l'aménagement du territoire, d'autres transferts sont prévus, dans la dotation globale d'équipement, pour ce qui concerne l'hydraulique locale. Cela va dans le sens de la décentralisation voulue et souhaitée par le plus grand nombre.

Certains diront que les autorisations de programme augmentent et que les crédits de paiement baissent. C'est une fausse querelle si l'on sait et si l'on veut bien admettre que la contribution du Crédit agricole permettra d'abonder les crédits de paiement manquants, ce qui lui redonnera d'ailleurs sa vocation de financier de l'agriculture.

J'émettrai le vœu que cette politique de l'hydraulique intervienne très vite pour donner la possibilité à certaines régions agricoles de retrouver tout le dynamisme, toute l'efficacité, toute la combativité souhaitables en vue d'affronter les développements futurs de l'agriculture.

Dans le grand Sud-Ouest, par exemple, il faut qu'un vaste plan de drainage et d'irrigation soit mis en place afin de permettre des cultures particulières telles que les oléoprotéagineux

dont le soja reste l'élément moteur. Les besoins français en protéines ne cessent de croître et notre dépendance vis-à-vis des pays fournisseurs tels que les U. S. A. pourrait faire connaître à notre économie une crise profonde.

Il faut donc, madame le ministre, intensifier le rythme des travaux, compte tenu des retards accumulés au regard de nos partenaires européens. Drainer devient une nécessité de plus en plus aiguë.

Si, cette année, un effort particulier a été fait pour la recherche, les équipements de l'enseignement public et la forêt, l'hydraulique devra être privilégiée dans le futur, son importance n'échappant à personne. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes et sur celles des radicaux de gauche.*)

**Monsieur le président.** La parole est à M. Herment.

**M. Rémi Herment.** Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le budget du ministère de l'agriculture pour 1983 est l'un des plus mauvais budgets jamais présentés dans notre assemblée depuis de très nombreuses années. (*Mouvements divers sur les travées socialistes et communistes.*)

**M. Pierre Louvot.** Très bien !

**M. Rémi Herment.** Pour 1983, il s'établit en effet à 29,7 milliards de francs contre 31 milliards l'année dernière, soit une diminution de 4,3 p. 100. C'est une première ! Cela confirme toutes les inquiétudes que nous avons manifestées l'année dernière et qui n'avaient rencontré, de la part du Gouvernement, que des promesses encore, et des dénégations fort vertueuses.

Je parlais donc d'une diminution de 4,3 p. 100. Et, madame le ministre, dans votre réponse, je ne veux pas que vous l'expliquiez par la dispersion des crédits budgétaires et donc que vous nous démontriez qu'en fait le budget augmente d'environ 10 p. 100 !

Mais c'est là un premier point que nous ne pouvons laisser passer. Le démantèlement du ministère de l'agriculture représenté en lui-même un acte politique grave qui explique et expose fort bien la doctrine gouvernementale présidant à l'élaboration de sa politique agricole : 4 milliards de francs transférés à la caisse nationale d'allocations familiales, 655 millions de francs affectés à la future dotation globale d'équipement, 181 millions de francs affectés au ministère de la consommation. Je n'évoquerai même pas les autres crédits moins importants, comme les 10 millions de francs jusqu'ici réservés aux objecteurs de conscience et qui passent sous la tutelle du ministère de la défense.

Cette doctrine, qui entre aujourd'hui dans les faits et que nous dénonçons déjà l'année dernière, est inquiétante pour le monde agricole parce qu'elle démontre à l'évidence qu'il n'y a pas en France une politique agricole globale : il n'y a qu'une politique économique et sociale, dont on connaît la réussite !

Ce démembrement est particulièrement grave, même lorsqu'on examine les déclarations gouvernementales appelant les chefs d'entreprise à investir, lorsqu'on sait que l'investissement agricole est l'un des premiers en France, lorsqu'on sait — et c'est peut-être là le tort du monde agricole — quel est le dynamisme de ce secteur de production, quel est l'apport important de son activité à la balance commerciale et à notre balance des paiements.

La politique agricole de la France ne va donc qu'à vau-l'eau. Lorsqu'on se tourne du côté européen, les positions de la France sont tout aussi dangereuses. Le lancinant problème des montants compensatoires, que le précédent gouvernement avait réussi à éliminer du débat agricole, est revenu sur le devant de la scène. Madame le ministre, vous en êtes doublement responsable : d'abord, comme membre d'un gouvernement qui a déjà procédé à deux dévaluations depuis mai 1981, remettant en vigueur les montants compensatoires négatifs ; ensuite, comme ministre de l'agriculture puisque vous avez refusé de dévaluer le franc vert en temps utile et que les quelques compensations obtenues depuis n'apportent que fort peu de satisfaction aux besoins réels des agriculteurs quant à l'amélioration de leurs revenus.

Je ne doute pas que vous ne nous produisiez des chiffres du revenu agricole plus favorables que les années précédentes. Sur ce sujet, je voudrais dire à mon tour que si, effectivement, on peut constater un certain redressement, il est dû à des facteurs externes et non à votre politique. Il est dû surtout au ciel, aux conditions climatiques favorables à certaines productions. (*Protestations sur les travées socialistes.*)

Personnellement, j'évoquerai une inquiétude aujourd'hui perceptible dans le monde agricole entre ce que nous pourrions appeler la détérioration des termes de l'échange agricole, c'est-à-dire la différence de valeur entre, d'une part, les achats agricoles et, d'autre part, les résultats de leurs ventes. Vous connaissez vous-même ce fameux effet de ciseaux.

Force est de constater, malgré les marchés internationaux favorables à l'approvisionnement de l'agriculture française, que la

politique économique générale de notre pays va à l'encontre des intérêts des agriculteurs.

Je pourrais m'intéresser plus avant — mais nous le ferons dans la discussion des articles — au détail des crédits qui figurent dans votre fascicule budgétaire. On y constate ce qui caractérise l'ensemble de ce budget de l'Etat 1983, c'est-à-dire une progression des dépenses de fonctionnement — c'est notamment le cas des subventions attribuées aux offices — tandis que les dépenses affectées à la création de conditions favorables à l'investissement productif — je pense par exemple aux crédits d'aménagement foncier qui diminuent de plus de 20 p. 100 en crédits de paiement — tandis que ces dépenses d'investissement, disais-je, chutent d'une manière spectaculaire.

Que penser, de plus, de la part faite à l'enseignement agricole libre dans nos maisons familiales rurales, par exemple ?

Ainsi, non seulement ce budget est globalement insuffisant, mais encore il est mal distribué.

Cette politique est tout à fait incompréhensible au regard de la situation actuelle de notre pays. Nous devrions, en toute logique, nous raccrocher aux secteurs économiques les plus dynamiques et les plus favorables à nos échanges extérieurs. Le présent budget accepte une démarche tout à fait inverse. Nous le dénonçons.

Sous couvert de l'austérité que vous nous proposez se cache un budget de régression. Nous comprenons que la période actuelle est une période de rigueur ; cela n'est pas nouveau, nous l'avions dit avant vous. Mais nous aurions préféré que vous nous présentiez un budget qui fasse des choix clairs, et des choix qui ne remettent pas en cause les bases mêmes de l'agriculture.

Ce n'est pas le cas, tant s'en faut ! C'est pourquoi nous ne le voterons pas. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R. et de l'U. R. E. I.*)

**M. le président.** La parole est à M. Chazelle.

**M. René Chazelle.** Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je serai obligé, compte tenu du temps trop réduit qui m'est imparti, d'évoquer certains problèmes presque en style télégraphique. Mais, s'il le faut, je les approfondirai ultérieurement grâce à la procédure des questions orales ou écrites, et je saisis l'occasion pour vous remercier, madame le ministre, des réponses toujours très documentées que je reçois.

Pour un département comme celui de la Haute-Loire que j'ai l'honneur de représenter ici, une des priorités vitales est l'installation des jeunes. M. Torre, rapporteur spécial de la commission des finances à laquelle j'appartiens, vous a louée, voilà quelques instants, pour votre action en la matière. Justice vous était ainsi rendue.

Après les revalorisations intervenues en juillet 1981, puis au 1<sup>er</sup> juillet 1982, les taux moyens de la dotation aux jeunes agriculteurs seront effectivement doublés en toutes zones par rapport au taux en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 1981. Les prêts bonifiés réservés aux jeunes ont bénéficié d'enveloppes complémentaires, et les files d'attente ont été réduites. Mais les difficultés rencontrées par les jeunes qui veulent s'installer à leur compte sont nombreuses et, au-delà des problèmes de formation, il faut qu'ils puissent trouver l'élément capital de leur outil de travail : la terre.

Il serait injuste de méconnaître le rôle de l'indemnité viagère de départ dont le Gouvernement propose une augmentation de 21,50 p. 100 — soit un coût de 1,4 milliard de francs — mais la difficulté d'accès au foncier des jeunes est un des problèmes des plus préoccupants. Ils seront les premiers bénéficiaires d'une politique active des structures qui s'avère plus que jamais nécessaire et que le projet de loi foncière sera amené à mettre en œuvre.

Egalement, une meilleure réglementation des cumuls d'exploitation doit faire l'objet d'une préoccupation indispensable.

Le projet de loi foncière devra comporter des dispositions spécifiques aux zones de montagne et il convient, en outre, d'offrir aux jeunes la possibilité d'obtenir des terres en location soit en faisant les baux de carrière, soit en développant, grâce à l'aide de l'Etat, le placement d'une épargne publique et institutionnelle dans les G. F. A. spéciaux, leur permettant ainsi de résoudre les problèmes de financement qui se posent au moment de leur installation.

Je tiens maintenant, mes chers collègues, à aborder le problème de la politique forestière. Comment ne le ferai-je pas, étant un des deux représentants d'un département dont 170 000 hectares sont en forêts sur une superficie totale de 500 000 hectares ? Malgré tous les atouts que représentent pour la France la superficie et la qualité de sa forêt, l'activité forestière connaît un déficit chronique. Après le pétrole et ses dérivés, elle représente le deuxième poste déficitaire du commerce extérieur. Il faut savoir qu'avec une superficie moitié moindre, la forêt d'Allemagne fédérale produit autant que la nôtre. Ce capital apparaît dans son ensemble mal géré. C'est la conclusion de tous les rapports en la matière.

Mais je voudrais attirer sur un point essentiel votre attention, madame le ministre, celui de la différence de traitement observée entre les bois provenant de la forêt française et ceux de l'étranger, concernant la taxe perçue au profit du fonds forestier national.

Cette taxe, dont le taux est actuellement fixé à 4,7 p. 100, est assise sur la valeur des produits d'exploitation forestière et de scierie.

Ce régime de taxation que définit l'article 1613 du code général des impôts est assorti d'exemptions, de suspensions et de perceptions partielles de la taxe qui rendent le système très complexe et favorisent notamment les bois importés.

A cette taxe s'ajoute celle que prévoit, au taux du 1,2 p. 100, l'article 1618 bis du code général des impôts, au profit du budget annexe des prestations sociales agricoles, le B. A. P. S. A. Cette taxe B. A. P. S. A. fait l'objet également de réductions et d'exemptions au profit de certaines catégories de produits.

Le décret n° 81-1175 du 30 décembre 1981 a réduit partiellement les discriminations existant entre productions nationales à usage intérieur, d'une part, importations et exportations, d'autre part.

Je sais, madame le ministre, que vous vous occupez à l'heure actuelle à remettre de l'ordre dans le régime de perception de la taxe du fonds national forestier, dans un souci de simplification et d'équité. Je traduis le sentiment de beaucoup de forestiers et de scieurs en vous demandant où en est l'action que vous conduisez pour supprimer toutes les distorsions fiscales susceptibles de jouer au détriment des bois français.

Je n'aurai pas le temps de traiter, même sommairement, de la priorité nationale accordée à la filière bois. Sachant tout l'intérêt que vous portez à cette question, je voudrais, s'il est possible, que soit fait le point sur cet important problème.

Je salue comme un élément positif, favorable à tous ceux qui s'intéressent au bois, le contrat cadre signé le 5 août 1982 entre l'Etat et la fédération professionnelle du secteur bois-bâtiment pour le développement de la filière bois-bâtiment et, notamment, la construction de maisons à ossature de bois.

Je voudrais, en terminant, évoquer à mon tour les profonds dommages causés ces jours derniers par les chutes de neige véritablement catastrophiques dans le département de la Haute-Loire. Des millions d'habitants sont aujourd'hui encore sans lumière.

Des dispositions spéciales doivent être prises à la suite de la destruction des lignes électriques pour remettre en état les lignes endommagées. Cette charge incombe à Electricité de France ; mais les renforcements nécessaires et l'adaptation de nouvelles techniques pour les réseaux ainsi atteints, incombent aux communes, aux syndicats d'électrification. Ne serait-il pas possible de distraire une part des ressources du fonds d'amortissement des charges d'électrification pour permettre la réalisation de ces travaux avec la participation d'E. D. F. ?

Je dois indiquer que, devant la soudaineté de ce désastre, j'ai saisi, personnellement, M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, de la situation dramatique provoquée par la neige ; et il a bien voulu, pour les secours d'urgence, dégager immédiatement une somme de 200 000 nouveaux francs. Je tiens à lui exprimer ici, du haut de cette tribune, notre reconnaissance.

Je voudrais terminer cette intervention en vous demandant, madame le ministre, des précisions sur les mesures prises ou envisagées pour venir au secours de la forêt victime de l'ouragan des 6 et 7 novembre derniers, notamment dans la région Auvergne. Nous savons que vous êtes venue dans cette région et nous vous remercions d'avoir tenu à constater les dégâts.

Une réunion à l'échelon de la région doit avoir lieu le 3 décembre prochain. Le bilan du désastre vous sera communiqué. On compte environ 1 200 000 tonnes d'arbres arrachés ou cassés dans le seul département de la Haute-Loire. Des solutions seront proposées. Peut-être la forêt sera-t-elle compromise, mais nous pensons que son avenir, l'avenir de certaines communes, de multiples entreprises et propriétaires forestiers, pour lesquels je lance un cri d'alarme, recevront, grâce à l'aide de l'Etat, du département et de la région, les secours qu'ils sont en droit d'attendre au nom de la solidarité pour essayer de réparer les conséquences d'un sinistre dont mémoire d'homme n'a pas le souvenir. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. André Cellard, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Agriculture.** Monsieur le ministre, mesdames, messieurs les sénateurs, je voudrais répondre sur un certain nombre de points pour laisser ensuite à Mme le ministre le soin d'apporter, après avoir répondu à d'autres interrogations, une réponse globale.

Le prélèvement sur le P. M. U. a été évoqué par MM. Torre et Séramy. Vous savez que le Gouvernement n'a pas du tout l'intention de nuire à ce secteur puisque la société d'encoura-

gement a même reconnu récemment que, pour la première fois, un gouvernement s'était occupé des difficultés rencontrées depuis plusieurs années et qu'il avait accepté l'utilisation d'une partie de certains prélèvements, pour environ 70 millions de francs. Alors, quelques inquiétudes ont surgi à propos de ce qui a été appelé un prélèvement au bénéfice du ministère de la jeunesse et des sports. M. Séramy a évoqué ce problème. Je lui réponds qu'il ne s'agit que d'une avance allouée à ce ministère mais que notre ministère n'a consenti aucun abandon de ses droits. Plus généralement, j'aurais à m'exprimer dans les semaines à venir sur ce secteur car — comme je le disais voilà un instant — le Gouvernement entend définir un certain nombre d'objectifs au cours d'une concertation avec l'ensemble des intéressés.

J'aborderai maintenant le problème des calamités agricoles. Devant votre Haute Assemblée, lorsque la loi du 13 juillet 1982 sur les calamités naturelles a été votée, j'ai rappelé la position prise par M. Delors, ministre de l'économie et des finances, de mettre rapidement en chantier une révision de la loi sur les calamités agricoles qui pose un certain nombre de problèmes que vous connaissez parfaitement.

J'indique à MM. Sordel et Malassagne que le groupe tripartite chargé d'examiner cette réforme qui pose, comme vous le savez, des problèmes très délicats, est en train de se constituer. A ma connaissance, l'Assemblée nationale a déjà désigné ses représentants. Je ne sais ce qu'il en est de la Haute Assemblée. Ce groupe va pouvoir examiner le projet et il le fera avec ma collaboration.

La dotation globale d'équipement a posé un certain nombre de problèmes sur lesquels je voudrais répondre rapidement, compte tenu de l'heure.

A MM. Roujon et Vidal qui ont évoqué cette dotation, je dirai qu'il faut dépasser une difficulté de lecture qui résulte des documents budgétaires. Il n'y a pas, comme l'a dit M. Torre, de chute spectaculaire des investissements productifs. Au contraire, à structure constante, on peut constater une progression de 14,1 p. 100 des investissements hydrauliques à caractère national et de 12,9 p. 100 des investissements à caractère régional.

Les crédits d'aménagement foncier augmentent de 10,3 p. 100, ceux de l'équipement rural de 9,3 p. 100, ceux du secteur forestier de 12 p. 100 pour les autorisations de programme — cette augmentation s'additionnant, je vous le rappelle, à celle de 24 p. 100 décidée en 1982 — ceux des équipements de stockage de 11,50 p. 100, augmentation qui s'ajoute à celle de 32,2 p. 100 de 1982. Si on calculait en pourcentages cumulés, on pourrait situer encore mieux les augmentations qui interviennent.

Je vous demande de comparer ces chiffres, pour être objectifs, avec ceux des mêmes secteurs dans les budgets de 1981 et les budgets antérieurs. Vous pourrez constater alors que le changement est dans le bon sens.

Pour porter un jugement complet et objectif, rappelez-vous que l'effort se situe dans le cadre de la décentralisation et que c'est ce qui est à l'origine de la difficulté de lecture que j'évoquais tout à l'heure. La dotation globale d'équipement permet de globaliser des subventions qui étaient éparpillées et qui allaient vers les collectivités locales, en les augmentant de 13 p. 100. Il n'y a donc pas de désengagement financier de l'Etat, comme vous le croyez, monsieur Torre.

Certes, le passage du système propre du budget de l'Etat à celui du budget des collectivités locales présente une difficulté et c'est ce qui explique l'inquiétude de M. Sordel. Je lui indique qu'aux 655 millions de francs d'autorisations de programme correspondent bien 165 millions de francs de crédits de paiement pour 1983.

Je vous rappelle que la seule notion qui soit compatible avec le système des budgets départementaux, c'est celle des crédits de paiement, et nous passons des autorisations de programme aux crédits de paiement. Mais, bien entendu, cela signifie qu'en 1984 et 1985 — non compris les autres crédits — les compléments de crédits résultant de ce passage d'un système à l'autre seront accordés.

**M. Henri Torre, rapporteur spécial.** Monsieur le secrétaire d'Etat, me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. André Cellard, secrétaire d'Etat.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Henri Torre, rapporteur spécial.** Je vous écoute depuis quelque temps avec une certaine patience, mais je me vois obligé d'intervenir.

Tout d'abord, en ce qui concerne le pari mutuel, je n'ai pas critiqué une quelconque amputation des crédits des sociétés de course. J'ai dit au contraire que vous avez, par décret, amputé ce qui revenait à l'adduction d'eau au profit des sociétés de course. Vous m'avez répondu qu'elles n'avaient pas été touchées, ce que je savais déjà.

Maintenant, vous faites un long développement sur les autorisations de programme et les crédits de paiement, mais vous ignorez peut-être que M. le Premier ministre a donné des instructions pour que ne soient pas engagées des autorisations de programme non accompagnées des crédits de paiement correspondants. Dans ces conditions, il nous importe peu d'avoir des autorisations de programme importantes à partir du moment où il est bien acquis qu'elles ne pourront pas être engagées faute des crédits de paiement correspondants.

Je constate donc que, contrairement à ce que vous dites depuis un moment, les crédits n'augmenteront pas de 12, 13 ou 14 p. 100 l'année prochaine, car tous les chiffres que vous avez indiqués concernent les autorisations de programme alors que nous ne pouvons nous baser que sur les crédits de paiement.

Il y a donc, dans ce domaine, un recul extraordinairement sensible que je tenais à souligner à nouveau malgré toutes vos affirmations.

**M. André Cellard, secrétaire d'Etat.** En ce qui concerne le P.M.U., j'ai surtout voulu répondre à la question de M. Séramy.

Il est exact que les 70 millions de francs proviennent du fonds d'adduction d'eau, mais il s'agissait de régler cette année une difficulté tout à fait particulière des sociétés de course. Cela ne se reproduira pas, étant donné qu'une réforme du secteur des courses est actuellement en préparation.

**M. Henri Torre, rapporteur spécial.** La prochaine fois, vous les aiderez au moyen d'autres crédits !

**M. André Cellard, secrétaire d'Etat.** Donc, sur ce point, c'est vrai. Pour le reste, je maintiens les chiffres.

Je rappelle à M. Lenglet que Mme le ministre lui a répondu par avance ce matin en lui donnant l'assurance qu'une part de la dotation globale d'équipement sera réservée au milieu rural. Je le renvoie aux détails qui ont été fournis.

Pour le fonds national de développement des adductions d'eau et le fonds d'amortissement des charges d'électrification, comme le prévoit le projet de loi sur les compétences, elles seront pérennisées. En 1983, le F.I.D.A.R. ne perdra pas sa spécificité.

L'action en faveur de la montagne et des zones défavorisées reste une action prioritaire pour le Gouvernement. Des dispositions sont inscrites dans le projet de loi sur les compétences locales et répondront aux préoccupations de M. Minetti.

Pour le ministère de l'agriculture, je rappelle que la dotation « jeunes agriculteurs » est aujourd'hui, en moyenne, de 135 000 francs en montagne, soit le double de ce qui est accordé en plaine.

Les crédits qui permettent de servir l'indemnité spéciale de montagne augmentent de 15,5 millions de francs et un amendement voté à l'Assemblée nationale portant sur 20 millions de francs permettra une revalorisation pour les petits troupeaux, en particulier en haute montagne.

En ce qui concerne la montagne sèche, je répondrai à M. Tardy que les 50 millions de francs de la conférence annuelle de 1981 permettent de financer un ensemble cohérent d'actions d'investissement, de recherche et d'intervention.

Aux 14 millions de francs alloués en 1982 à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et abondés de 106 350 000 francs pour l'hydraulique en montagne sèche s'ajouteront, pour 1983, au titre de l'hydraulique à caractère régional, 11 millions de francs, soit une augmentation de 12,2 p. 100.

Enfin, je précise à l'intention de MM. Didier et Malassagne que le projet de loi sur la montagne doit être déposé au printemps. Sa rédaction faisant suite aux travaux de la commission parlementaire, il donnera, je l'espère, satisfaction.

Je signale à M. Daunay que les crédits relatifs à la carte départementale et au répertoire de la valeur des terres passent de 25 à 20 millions de francs parce que 5 millions de francs sont transférés au chapitre 34-13 concernant l'informatique du ministère de l'agriculture.

M. Puech a demandé des précisions sur l'annulation des crédits d'investissement décidée par arrêté du 18 octobre 1982. Je lui rappelle qu'il faut noter, en ce qui concerne le ministère de l'agriculture, que certaines atténuations ont été portées à la mesure d'ensemble visant à contenir le déficit budgétaire. C'est ainsi que les crédits d'équipement du fonds forestier national et du fonds d'adduction d'eau n'ont fait l'objet d'aucune annulation. Leurs dotations initialement inscrites au budget de 1982 n'ont donc pas été touchées par ces mesures d'annulation.

En outre, deux secteurs prioritaires bénéficient d'une mesure de déblocage : les crédits destinés à la transformation et à la commercialisation des produits agricoles et alimentaires, pour un montant de 20 millions de francs en autorisations de programme ; les crédits consacrés aux travaux menés par les sociétés d'aménagement régional pour les grands aménagements régio-

naux, pour un montant de 30 millions de francs, également en autorisations de programme.

Abordons maintenant le quatrième point : le secteur foncier et l'installation des jeunes agriculteurs.

Monsieur Soucaret, dans l'intérêt de tous, il faudrait en terminer avec des propos qui ont été tenus au cours de certains mois de l'été, à la suite d'une mauvaise compréhension de la situation.

Dans ce domaine, je rappelle, tout d'abord, que le Président la République avait indiqué que le doublement interviendrait en deux ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1981. Effectivement, la dotation individuelle « jeune agriculteur » — la D.J.A. — sera doublée au 1<sup>er</sup> janvier 1983, compte tenu des mesures qui figurent actuellement dans le budget.

Que s'est-il produit ? En 1980, on dénombrait 8 000 bénéficiaires de cette dotation. Au 1<sup>er</sup> janvier 1981, l'enveloppe permettant de servir la D.J.A. s'élevait à 210 millions de francs. Elle a été augmentée, une première fois, en juillet 1981 et, à nouveau, en 1982. Lorsqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1982, l'enveloppe globale s'est trouvée à 618 millions de francs, cela aurait permis le doublement de la dotation individuelle si le caractère bénéfique de la politique développée dans ce secteur n'avait pas amené la situation suivante : de 8 000 bénéficiaires en 1980, nous sommes passés à 13 000 — c'est le chiffre que nous attendons pour 1982.

Que la particulière réussite d'une action du Gouvernement ait entraîné des difficultés ne permet pas, me semble-t-il, de l'incriminer et de le taxer de mauvaise volonté, s'agissant de tenir les engagements du Président de la République.

Toujours est-il que, tenant compte des 100 millions de francs figurant dans le budget de 1983, nous arrivons à un total de 718 millions de francs pour servir la dotation aux jeunes agriculteurs qui sera effectivement doublée au 1<sup>er</sup> janvier 1983. C'est là un effort très important, qui marque la volonté du Gouvernement d'aider à l'installation des jeunes agriculteurs.

Vous avez également évoqué le problème des C.U.M.A. dans mon département. Laissez-moi vous répondre que les difficultés, constatées tiennent aux mêmes raisons, vous ne l'ignorez pas. Le développement des machines à vendanger, dans ce département comme dans d'autres, a provoqué tout d'un coup une insuffisance des crédits.

Vous n'ignorez pas que le Gouvernement, malgré les restrictions budgétaires, s'est préoccupé du problème et l'a réglé. (*M. Soucaret manifeste par signes son incrédulité.*)

Si, monsieur Soucaret, il finira de l'être en 1983.

Voilà des réponses qui montrent que sur deux points précis l'inquiétude qui s'est manifestée n'était pas fondée. C'est tout de même une réaction curieuse vu la brillante réussite des actions menées par le Gouvernement.

Je voudrais aborder maintenant le problème plus général du secteur foncier.

Je répondrai, tout d'abord, à M. Léchenault, que le Gouvernement n'a pas abandonné le problème de l'extinction du métayage. Le projet est difficile à élaborer vu les problèmes posés plus particulièrement dans certains secteurs viticoles, notamment dans les Pyrénées-Orientales avec le bail à complant. Ce dossier est donc toujours à l'étude. Je contrôle l'évolution de celle-ci, qui aboutira à l'extinction d'une forme devenue archaïque de faire-valoir des terres.

Plus généralement, les problèmes du secteur foncier concernent la situation actuelle des S.A.F.E.R. et l'installation des jeunes agriculteurs.

Des S.A.F.E.R., il a été question tout à l'heure. La question nous a été posée de savoir ce qu'étaient devenus les 300 millions de la conférence annuelle de 1981, les 50 millions, voire d'autres crédits. Je peux répondre à votre assemblée que si certaines modalités restent encore à préciser concernant l'utilisation des 300 millions, en tout cas le Gouvernement a décidé que la situation des S.A.F.E.R. serait mise à jour dans les mois qui viennent. A cet effet, d'ores et déjà, j'ai donné les premières instructions.

En dehors des problèmes de gestion, qui n'affectent que quelques S.A.F.E.R., la difficulté résulte à la fois de la situation générale du foncier et du prix des terres, qui a baissé, l'année dernière, de 8,2 p. 100 en francs constants. Evidemment, le stock des S.A.F.E.R. s'est alourdi et les frais financiers, ainsi que les frais de fonctionnement, viennent compliquer la gestion.

J'ai annoncé, voilà quelques jours, au congrès de la fédération nationale des S.A.F.E.R., que pour trois d'entre elles j'avais d'ores et déjà engagé les procédures permettant précisément de soulager leur gestion.

La subvention pour travaux a été évoquée tout à l'heure. J'ai précisé au congrès national de la fédération nationale qu'en effet une subvention pour travaux de 10 millions de francs serait accordée. Je pense donc que nous pourrions, en

utilisant les 300 millions de francs suivant un processus financier, dont je le répète, certaines modalités restent à mettre au point, nous pourrions parvenir à la location de 15 000 à 16 000 hectares dans l'année, avec la formation de G.F.A. et des incitations à l'épargne publique. Cela devrait permettre, par conséquent des locations, mais dans le cadre de la législation actuelle, donc avec la constitution d'une société d'épargne foncière agricole. De ce fait, d'ici à un an, le problème des stocks des S.A.F.E.R. sera à peu près réglé.

Il restera à engager le processus d'installation des jeunes agriculteurs. C'est à cet objectif que veut répondre le projet d'office foncier actuellement en préparation et pour lequel, vous le savez, M. le Premier ministre a demandé qu'il soit au point avant la fin de cette année. Les discussions interministérielles se poursuivent à l'heure actuelle à cadence accélérée. Je pense pouvoir d'ici peu entamer, en ce qui concerne les objectifs, la concertation avec les organisations professionnelles, c'est-à-dire la seconde phase. En effet, je les avais déjà interrogées au mois de février de cette année et un certain nombre d'entre elles m'ont fait parvenir avant l'été leurs observations et leurs propositions. Je pense donc que la Haute Assemblée pourra être saisie, comme l'Assemblée nationale au printemps 1983, de ce projet de loi fort important.

Ce qui se sera passé d'ici là en ce qui concerne le dégagement du stock des S.A.F.E.R. et l'installation de jeunes agriculteurs par la location devrait nous permettre de mieux caractériser notre objectif.

J'espère que ces quelques indications seront suffisantes pour ceux qui ont abordé ce problème, notamment MM. Jargot, Desbrière, Souvet, Malassagne, Courteau, Didier et Authié.

Il me reste à évoquer les problèmes que connaît la viticulture. Je répondrai, d'abord, à M. Sordel au sujet des interprofessions. La situation a bien évolué depuis l'année dernière ; en effet, à cette époque, nous en parlions en termes passionnels. Je pense que les problèmes actuels, particulièrement ceux qui concernent le foncier, pourront être abordés avec la même quiétude dans quelques mois.

Pour en revenir aux interprofessions, la loi-cadre a déjà donné un certain nombre d'apaisements. Je crois pouvoir dire que les décrets, particulièrement celui qui est relatif à l'office des vins — comme les autres, il fait l'objet de discussions interministérielles et devrait pouvoir être examiné bientôt avec la profession — vont pouvoir apaiser vos craintes.

Il n'est pas question que les interprofessions qui fonctionnent soient, selon l'expression que j'ai employée bien souvent, « cassées ». Par conséquent, sur ce point, la création de l'office ne devrait pas poser de problème. Au contraire, je pense que les dispositions que j'ai proposées permettront à celles des appellations d'origine contrôlée qui veulent entrer dans l'office d'y être à l'aise, en étant séparées des vins de table. Cela mettra définitivement un terme — du moins, je le souhaite — aux accusations qui étaient portées selon lesquelles les vins d'appellation contrôlée serviraient à combler le « trou » creusé par la gestion des vins de table. Au demeurant — cela a été dit tout à l'heure à la tribune — la situation de ces derniers a évolué depuis un an.

J'en viendrai, après avoir donné deux ou trois précisions à M. le sénateur Courteau, aux problèmes que posent le revenu, l'office et le marché.

M. Courteau m'a parlé des sinistrés de Ginestas. Ce sinistre remonte à 1980. Je lui précise que le dossier va être examiné par la commission nationale des calamités agricoles au cours de sa réunion du 2 décembre. La décision sera communiquée aux services départementaux dans un délai maximal de quinze jours et les indemnisations devraient intervenir dans les premiers jours de l'année 1983. Ce dossier démontre qu'il est nécessaire de réformer la loi sur les calamités agricoles.

Je répondrai par écrit — à cette heure-ci, un exposé détaillé nous entraînerait trop loin — à M. le sénateur Courteau qui m'a interrogé sur les critères de la distillation obligatoire, sur le problème des plantations anticipées et sur celui de la restructuration du vignoble. J'avais évoqué ces questions au cours de mon voyage dans l'Aude, auquel il a fait allusion tout à l'heure.

Pour ce qui est du revenu, j'espère cette fois-ci ne pas créer de malentendu en répondant à M. Torre. Je crois que l'on peut dire que, cette année, le revenu a enregistré une évolution qui n'est pas le fait des seules appellations d'origine contrôlée, puisque les vins de table ont connu, eux aussi, une évolution positive.

M. Minetti a parlé d'une augmentation de 2,3 p. 100. Tout dépend de la période que l'on prend en compte. Je peux préciser, s'agissant de la cotation des vins de 10 à 12 degrés — ceux que l'on prend généralement pour référence — que le prix moyen était de 13,70 francs en juin 1981 et qu'il est de 16,73 francs en novembre 1982. On a enregistré, d'ailleurs, des différences, les producteurs individuels s'étant moins bien

défendus sur le marché que les coopératives, lesquelles ont vendu à des prix nettement supérieurs à ceux que j'ai indiqués pour cette année.

La situation que nous connaissons aujourd'hui n'est pas nouvelle ; elle s'est imposée à nous deux fois au cours des dix dernières années. Généralement lorsqu'une récolte abondante suivait une récolte, sinon maigre, du moins peu abondante, son arrivée entraînait une baisse des cours d'environ 15 p. 100. Cette année, c'est à 2 p. 100 que s'est limité l'effritement causé par l'arrivée de l'abondance de la récolte.

Cet état de fait est la conséquence, non seulement de l'office, mais surtout de l'existence du nouveau règlement viti-vinicole communautaire et des possibilités d'assainissement du marché qu'il permet. Par conséquent, les viticulteurs et les coopératives — cela est encore plus valable pour les vins blancs que pour les vins rouges — ont mieux résisté aux tentatives du négoce de faire baisser les prix, compte tenu des volumes qui arrivaient.

Mais il va falloir maintenant que nous appliquions ce nouveau règlement communautaire. C'est là que nous connaissons quelques problèmes. MM. Delfau et Courteau m'ont interrogé sur cet aspect de la question et m'ont demandé quels conseils l'on pouvait donner aux viticulteurs. Je voudrais vous préciser ce que je crois être leur intérêt ; cela fait partie des mesures que je présente.

Le nouveau règlement communautaire entre, en effet, en application. Je vous rappelle qu'il est le fruit d'un compromis entre quelques pays producteurs et l'ensemble des autres pays européens qui, eux, ne sont pas des producteurs viticoles. Il prévoit un équilibre préventif du marché qui est assuré en ramenant le volume des vins susceptible d'être mis sur le marché au niveau des utilisations de la Communauté, plus un stock qui correspond à cinq ou six mois de débouchés normaux.

Pour ramener le volume des vins à ce niveau, nous disposons d'un certain nombre de possibilités : la distillation obligatoire, la distillation préventive et la garantie de bonne fin qui s'attache au contrat de stockage à long terme.

Je précise que la Communauté vient d'ouvrir une distillation préventive, payée 14,57 francs pour les vins de table rouges — soit un prix plus élevé que celui de la distillation préventive selon l'ancien règlement — et 13,44 francs pour les vins de table blancs. La distillation obligatoire sera payée, respectivement, 13,57 francs et 12,45 francs.

Cela signifie que les producteurs qui, dès maintenant, ne vont pas à la distillation préventive ou qui ne signent pas des contrats de stockage à long terme se préparent eux-mêmes à une distillation obligatoire qui leur sera payée, par conséquent, près d'un franc de moins le degré-hectolitre. En allant, en revanche, dès maintenant à la distillation préventive, les viticulteurs contribuent objectivement à assainir le marché des surplus qui résultent de l'abondance de la récolte. Ils valorisent la plus grande partie de leur production pour qu'elle trouve sa place naturelle sur le marché avec une bonne rémunération.

En appliquant les modes de calcul du nouveau règlement, il faudrait ramener les disponibilités françaises en seuls vins de table aux environs de 64 millions d'hectolitres alors que les disponibilités actuelles s'élèvent à 73 millions d'hectolitres. Ce sont donc environ 9 millions d'hectolitres qui devront être éliminés par le biais des distillations, se répartissant en 2 millions d'hectolitres de vin de table blanc et 7 millions d'hectolitres de vin de table rouge.

Il ne faut pas oublier la distillation de garantie de bonne fin. Je vous rappelle — pour répondre notamment aux questions de MM. Delfau et Courteau — que nous avons obtenu qu'elle soit pérennisée sans qu'il puisse y avoir, dans l'intérêt bien compris des viticulteurs, possibilité de substitution.

Cette distillation reste attractive pour les producteurs. Elle peut absorber 3,5 millions d'hectolitres de vin rouge. Cela permettrait de ramener les volumes à distiller à 2 millions d'hectolitres en vin de table blanc et 3,5 millions d'hectolitres en vin de table rouge.

Cela, bien sûr, n'est que la première ébauche d'une hypothèse ; elle devra être revue avec l'ensemble des pays de la Communauté européenne lors de l'établissement du bilan prévisionnel, au début de l'année 1983. Il n'en reste pas moins que nous pouvons d'ores et déjà en déduire la nécessité de la distillation préventive et des contrats de stockage à long terme.

Je rappelle que, dès le 25 août 1982, devant le conseil de direction de l'Onivit, j'avais précisé que nous serions conduits à déclencher la distillation obligatoire sur des quantités importantes. Les producteurs ont donc à choisir aujourd'hui entre une distillation préventive et une distillation obligatoire qui sera payée moins cher.

Les Italiens ont parfaitement compris l'enjeu et leurs vins vont actuellement en quantité importante à la distillation pré-

ventive. Celle-ci est — il est vrai — plus attractive, par rapport au prix du marché, en Italie qu'en France. Il n'en demeure pas moins que la différence de prix entre la distillation préventive et la distillation obligatoire reste tout de même incitative.

Voilà pourquoi je réponds, à la question que m'ont posée MM. Delfau et Courteau, qu'il m'apparaît que les viticulteurs ont intérêt à mettre en œuvre l'assainissement préventif du marché le plus rapidement possible, sans attendre la mise en place de la distillation obligatoire.

Lorsque cet assainissement sera intervenu, nous pourrions demander, sur la base du nouveau règlement, l'instauration du prix minimal garanti dont parlait M. Tardy : 17,07 francs le degré-hectolitre pour les vins de table rouges et 15,80 francs pour les vins de table blancs.

Je confirme que je compte demander rapidement à Bruxelles — cela répond également aux questions de MM. Courteau et Delfau — que soient fixées les normes de distillation obligatoire dont je pense qu'elle n'interviendra qu'au-delà d'un rendement de 80 ou 90 hectolitres à l'hectare.

Voilà ce que je pouvais dire en ce qui concerne la présentation du marché et le revenu qui résulte des prix.

Je voudrais, avant de conclure, rappeler, pour répondre à MM. Delfau et Courteau, qu'il est vrai que l'office des vins disposera des moyens financiers nécessaires à son action, puisque 56 p. 100 de crédits supplémentaires sont accordés à l'Onivit, soit 750 millions de francs, chiffre qu'a d'ailleurs cité M. Delfau.

De plus, comme je le précisais tout à l'heure, le décret est en cours de préparation et je compte le voir paraître dans le courant du mois de décembre. Cela permettra d'accompagner l'action que nous menons dans le secteur viticole.

Je répondrai pour terminer à M. Delfau en ce qui concerne le financement des pôles viticoles. Des discussions se poursuivent, comme il l'a indiqué, avec le ministère du budget sur la date d'application de la circulaire sur les pôles de commercialisation. J'ai demandé qu'il n'y ait pas de blocage pour les crédits quant à la date d'application de la circulaire. J'espère qu'il en sera ainsi à la fin de cette concertation ministérielle qui est sur le point de s'achever.

Telles sont, mesdames et messieurs, les précisions que je voulais donner en réponse à vos différentes interventions. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes, ainsi que sur celles des radicaux de gauche.*)

**Mme Edith Cresson, ministre de l'agriculture.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme Edith Cresson, ministre de l'agriculture.** Monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, la diversité et la richesse des interventions que nous avons entendues, ainsi que la connaissance du milieu rural qu'elles révèlent, prouvent, une nouvelle fois, l'importance que les questions agricoles revêtent pour votre assemblée.

Je vais m'efforcer d'apporter les réponses qu'appellent ces questions.

Tout d'abord, et bien que je me sois expliquée sur ce point lors de ma première intervention, je voudrais revenir sur les volumes globaux de mon budget, notamment pour répondre aux observations de M. Torre et de plusieurs autres intervenants.

En effet, je me dois de contester plusieurs des appréciations que vous avez portées sur la situation de l'agriculture et sur le budget de mon département.

Pour ce qui concerne l'amélioration du revenu agricole, vous avez préféré l'attribuer aux bonnes conditions naturelles plutôt qu'à l'action du Gouvernement. Je rappellerai que, depuis que je suis en fonction, aussi bien au second semestre 1981 qu'en 1982, le revenu agricole n'a jamais cessé de progresser.

Pour ce qui est de la cause exacte de cette amélioration, il est vrai que les conditions climatiques ont été favorables — je laisse à M. Lenglet la responsabilité du choix de l'intercesseur — mais nul ne peut dire que notre gestion n'a pas été rigoureuse et efficace.

Je ne retiendrai de l'intervention de M. Souvet qu'un discours plutôt idéologique auquel je ne répondrai pas. Comment peut-on cependant parler de paupérisation, alors que les chiffres récemment publiés démontrent qu'après huit années de dégradation le revenu agricole a augmenté de 2,9 p. 100 ? Il est des vérités que l'on ne peut masquer !

Quant à l'affirmation selon laquelle le budget de mon département diminuerait, je dois dire que si l'on veut sérieusement

examiner mon budget à structure constante, on s'aperçoit qu'il augmente effectivement de près de 10,3 p. 100, compte tenu des amendements apportés par l'Assemblée nationale. On ne peut comparer des chiffres comparables, si on veut mener un débat sérieux !

Enfin, je dois constater la présentation qui a été faite des investissements productifs. Il n'est pas acceptable, en effet, de voir apprécier un budget tantôt en fonction des autorisations de programme, tantôt en fonction des crédits de paiement, en retenant à chaque fois le chiffre le plus défavorable et en omettant les chapitres qui connaissent les progressions les plus significatives.

En intégrant les crédits qui seront inclus dans la dotation globale d'équipement, les autorisations de programme inscrites au titre VI de mon budget sont en augmentation de 14 p. 100. Or, je le rappelle, ce sont les autorisations de programme qui sont significatives du volume d'opérations nouvelles susceptibles d'être lancées en 1983.

Par ailleurs, comment peut-on sérieusement prétendre que ce budget menace l'avenir, quand on voit qu'il introduit une augmentation de 110 p. 100 des dépenses en faveur de l'installation des jeunes, qui est, par excellence, l'action porteuse d'avenir ?

**M. Gérard Delfau.** Très bien.

**Mme Edith Cresson, ministre de l'agriculture.** De nombreux intervenants ont évoqué les problèmes liés à la politique agricole commune.

M. Sordel, notamment, a longuement évoqué ces problèmes en introduction à son rapport.

Pour les négociations communautaires, le début de l'année 1982 a été dominé par le problème des prix agricoles pour la campagne 1982-1983. L'accord qui est intervenue à Bruxelles, le 18 mai 1982, remplit les principaux objectifs que s'était fixés le Gouvernement français au début de ces négociations. La hausse moyenne des prix directeurs a correspondu à une hausse en francs de 13 p. 100.

Un effort particulier a été fait en faveur des productions animales. Pour les petits producteurs de lait, notamment, le taux de base de la taxe de coresponsabilité laitière passe de 2,5 p. 100 à 2 p. 100. Un remboursement de un point de la taxe a été décidé pour les 60 000 premiers litres.

Plusieurs organisations de marché ont été renforcées par des dispositions mieux adaptées en matière de soutien des marchés et par une amélioration de la préférence communautaire. Diverses dérogations qui perturbent les marchés et imposent au budget de la Communauté des charges financières insupportables ont été supprimées.

Par ailleurs, les projets de réforme de la politique agricole commune concernant les productions méditerranéennes constamment défavorisées dans les années passées — vins, fruits et légumes, notamment — ont été longuement examinés.

La réforme de l'organisation commune du marché du vin a abouti à un accord que je ne détaillerai pas, M. Cellard en a parlé tout à l'heure.

Je remercie MM. Minetti, Delfau et Courteau pour le témoignage de satisfaction des producteurs qu'ils m'ont transmis.

L'aménagement de l'acquis communautaire dans le secteur des fruits et légumes a fait l'objet de propositions de la part de la Commission, considérées par la France comme tout à fait fondamentales et nécessitant un aboutissement rapide, certainement lors de la prochaine négociation des prix agricoles.

Je tiens à rassurer MM. Minetti et Tardy quant à la fermeté du Gouvernement sur ce point, quant à notre volonté d'obtenir un règlement communautaire des fruits et légumes lors de la prochaine fixation des prix agricoles et sur le lien que le Gouvernement français établit entre l'aboutissement de cette négociation et un éventuel élargissement de la Communauté.

La fermeté dont j'ai fait preuve à l'occasion de négociations sur les prix agricoles a été relevée par MM. Tardy, Daunay et Lenglet. C'est pourquoi M. Mathieu m'a surpris en qualifiant de laxiste mon attitude lors des négociations européennes. Je suis souvent attaquée par l'opposition, mais c'est bien la première fois que je le suis sur ce point.

J'ai évoqué ce que j'ai obtenu à Bruxelles ; je dois maintenant rappeler quelle était la situation que j'ai trouvée en arrivant : un règlement relatif au mouton absolument désastreux qui venait d'être achevé assez précipitamment, des concessions exagérées consenties à la Grande-Bretagne, pour deux ans, et pour des sommes considérables, qui engageaient notre Gouvernement — nous y avons mis fin — et une taxe

de coresponsabilité sur les céréales, acceptée sans contrepartie sur les produits de substitution aux céréales.

Voilà quelle situation, mauvaise en général, il a fallu essayer de remonter. J'avoue que, pour le mouton, il est effectivement très difficile de revenir sur un règlement communautaire ovin sans risquer, peut-être, d'aboutir à une solution pire encore. Par conséquent, il faut être très prudent.

De nombreux intervenants, notamment MM. Mathieu, Sordel, Jeambrun, Cluzel, Tardy, Soucaret, Gérin, Arzel et Malassagne, ont évoqué le problème des montants compensatoires monétaires.

Comme je l'ai indiqué, le Gouvernement a décidé d'attaquer sérieusement la cause qui est à l'origine de ces montants compensatoires, à savoir la différence des taux d'inflation entre la France et ses principaux partenaires.

Pour cela, nous avons engagé un plan de lutte particulièrement rigoureux contre l'inflation qui se traduit par des sacrifices pour toutes les catégories socioprofessionnelles.

L'agriculture a été, pour l'essentiel, protégée des effets du blocage des prix ; les prix agricoles n'ont pas été bloqués et, pour les produits alimentaires, le blocage a porté non pas sur les prix mais uniquement sur les marges, et cela à ma demande.

En même temps, le secteur agricole recueillait les bénéfices du blocage de la plupart des produits qui lui sont nécessaires. Cela s'est traduit par la modération de la hausse des coûts de production. Si le ciseau des prix n'est pas totalement refermé, l'écart est de 0,3 entre les deux branches. Il est donc — on peut le dire — en train de se refermer.

Dans ces conditions, le Gouvernement n'a pas cru devoir procéder à un désarmement immédiat des montants compensatoires monétaires, qui aurait eu, mécaniquement, un effet d'augmentation des prix alimentaires. Il a donc demandé à nos partenaires de mettre en place, progressivement, un programme de désarmement des montants compensatoires monétaires, pour chaque début de campagne, désarmement qui s'est déjà effectué pour 3 p. 100 pour le porc, depuis le 1<sup>er</sup> novembre, et qui interviendra pour le vin dès le 15 décembre et, au 1<sup>er</sup> avril, pour les autres produits.

Les bons résultats obtenus à Bruxelles doivent être accompagnés d'une action résolue sur le plan national, afin qu'ils puissent porter leur plein effet au bénéfice de nos producteurs. C'est une des principales raisons de la création des offices par produit.

Ce que vous souhaitez sans doute savoir, maintenant, c'est comment nous allons appliquer cette loi. Plusieurs intervenants s'en sont inquiétés, notamment MM. Sordel, Delfau, Mathieu et du Luart.

Dans un premier temps, la tâche essentielle est de procéder à la mise en place des offices, soit par transformation d'organismes existants — pour le vin et les viandes — soit par création d'organismes nouveaux — pour les fruits et légumes, le lait et les plantes à parfum.

Les textes nécessaires sont à l'étude, comme l'a dit tout à l'heure M. Cellard. Ainsi que le Gouvernement s'y est engagé, ils seront publiés avant la fin de l'année.

J'ai bien conscience de l'insuffisance d'une telle annonce. Ces décrets sont, certes, un préalable indispensable, mais il est tout aussi indispensable d'avoir la volonté de faire fonctionner les offices.

Sur le plan financier, les moyens existent. J'ai déjà dit, dans d'autres occasions, que les nouveaux offices seront financés par redéploiement des moyens du F. O. R. M. A. Je rappelle que la ligne consacrée à cet établissement progressera, en 1983, de 13 p. 100 par rapport à 1982, ce qui n'est pas sans signification dans le contexte actuel de rigueur budgétaire.

Quant aux offices existants, la dotation de l'O. N. I. B. E. V. est en progression très notable. La dotation de l'O. N. I. V. I. T. peut paraître en diminution, mais c'est uniquement parce que nous n'avons pas reconduit le crédit exceptionnel, voté en 1982, pour cet établissement.

J'ai tenu à ce que les décrets de création des offices soient élaborés à l'issue d'une très large concertation avec les organisations professionnelles. Je pense, en effet, que celles-ci devront contribuer très activement à faire vivre les nouveaux établissements. D'ailleurs, les organisations professionnelles ont demandé à être associées à cette élaboration des décrets, ce qui, compte tenu de cette négociation, demandera un certain temps.

Cette action d'organisation du marché national vise à conforter — je veux rassurer, ici, MM. Minetti et Jargot — la structure de notre agriculture fondée sur des exploitations familiales. C'est dans cet esprit que j'ai obtenu, comme je l'ai précédemment rappelé, une mesure spéciale en faveur des petits producteurs laitiers.

De même, je m'attache à moduler les différentes actions menées en faveur des petites exploitations. Je prendrai un seul exemple. Le Gouvernement a décidé de mettre en place — pour l'instant uniquement dans le secteur céréalier — une modulation des taxes parafiscales dans un but d'équité et de justice sociale.

Le système qui s'applique aujourd'hui, notamment à la taxe sur les céréales au profit du F. N. D. A., est le suivant : perception d'une fraction de la taxe, à taux réduit, au moment de la livraison des céréales ; perception, après avoir constaté l'ensemble des livraisons de chaque exploitant, c'est-à-dire après la fin de la campagne, d'un complément de taxe à un taux majoré.

Ce système expérimental doit pouvoir faire ses preuves sur deux campagnes avant d'être modifié ou étendu à d'autres taxes ou à d'autres produits.

Cette série de mesures en faveur d'une application mieux adaptée des instruments de la politique agricole ne saurait aller sans une réforme de la fiscalité permettant de mieux connaître les revenus agricoles réels.

Dans le même ordre d'idée, M. de Montalembert a évoqué les effets de l'impôt sur les grandes fortunes. L'outil de travail n'est pas exonéré de l'impôt sur les grandes fortunes mais son exigibilité est reportée au 15 juin 1985. Il est évident que ce nouveau dispositif concerne l'agriculture.

Comme je l'ai indiqué, j'ai fait de la formation des hommes la priorité de mon action. C'est pourquoi les seules créations d'emplois de mon budget ont été réservées à ce secteur.

Certains orateurs, notamment M. Legrand, avec ironie, et M. Léchenault, ont évoqué la volonté que j'ai exprimée d'engager une large réflexion conduisant à la rénovation globale de l'enseignement agricole public. Il est indispensable de redonner à l'enseignement agricole public de nouveaux objectifs dans une cohérence et une dynamique retrouvées.

Vous conviendrez qu'il ne m'est pas possible de rattraper, en deux ans, un passif accumulé durant dix années ; les efforts consentis dans le budget de 1983 s'ajouteront à ceux de 1982. A cet égard, certains intervenants ont l'air de l'avoir oublié, je rappelle que 270 créations de postes apporteront en deux ans autant de moyens nouveaux en personnels que durant les sept années précédentes ; trois cents emplois de régularisation pour les agents rémunérés sur les budgets des établissements, cent quarante régularisations de vacataires et plus de 1 800 titularisations d'agents contractuels, tels seront également les effets cumulés de 1982 et 1983 de la priorité donnée à l'enseignement agricole.

Nous avons engagé le processus de réforme de l'enseignement public devant permettre, à terme, à chaque établissement, de remplir trois missions complémentaires de formation, de développement et d'animation rurale.

Cependant, la plupart des interventions relatives à l'enseignement agricole se sont fait l'écho des craintes de l'enseignement privé en dépit des efforts accomplis lors du débat à l'Assemblée nationale. J'ai notamment entendu sur ce point MM. Tinant, Minetti, de Montalembert, Torre, Jargot, Legrand, Malassagne, Souvet, Puech, Gérin et Arzel.

Je souhaite engager rapidement, avec toutes les parties intéressées au fonctionnement de l'enseignement agricole privé, une négociation globale sur les droits et devoirs de chacun.

Je veux être très claire dans cet engagement. Le Gouvernement ne veut pas rallumer une guerre scolaire qui serait préjudiciable à tous. La négociation sera franche et loyale. Ce dossier est un des plus délicats que nous aurons à résoudre. C'est pourquoi je compte le traiter sans passion pour le plus grand bien des élèves et de notre agriculture.

J'espère, à cet égard, pouvoir compter sur la sagesse des parlementaires.

De même, je me dois de dissiper ici les craintes engendrées par les incertitudes évoquées par plusieurs orateurs sur l'avenir de l'enseignement agricole, qui reposent essentiellement sur une interprétation erronée des déclarations que j'ai effectuées, à propos des relations nécessaires que l'enseignement agricole doit entretenir avec l'enseignement technique de l'éducation nationale.

Il n'a jamais été question de rattacher administrativement et mécaniquement l'enseignement agricole à l'éducation nationale, mais de construire ensemble, et avec d'autres départements ministériels comportant des missions de formation, un grand service public unifié. Pourquoi certains s'acharnent-ils à ignorer la différence qui existe entre unifié et unique ?

En devenant une composante active du service public unifié de l'éducation nationale, l'enseignement agricole, tout en gardant ses attaches avec le ministère de l'agriculture, doit offrir à ses élèves des diplômes équivalents de ceux de l'enseignement général qui leur permettent, s'ils le souhaitent, d'accéder à l'enseignement supérieur.

Un groupe de travail interministériel fonctionne sur ce sujet. Il examine les questions relatives aux programmes et aux diplômés, aux différents problèmes d'orientation, à la carte scolaire, aux zones d'éducation prioritaire en milieu rural, aux passerelles à mettre en place entre les différents établissements, etc.

Il s'agit, aujourd'hui, de construire une véritable cohérence aux plans national, régional et départemental entre l'ensemble des formations professionnelles qui intéressent les différents secteurs socioprofessionnels.

Nous sommes loin ici des « vampires » dont parlait M. Louvot, qui veulent se repaître du sang de l'enseignement privé. Je dois dire que j'ai été choquée par ce langage d'un autre âge.

Plusieurs orateurs, notamment MM. Lenglet, Daunay, Tinant, ont insisté sur le problème des bourses.

Vous savez cependant que, lors du débat budgétaire à l'Assemblée nationale, le Gouvernement a fait savoir qu'il déposerait un amendement afin d'augmenter de vingt millions les crédits affectés aux bourses scolaires. Cet amendement permettra de porter le montant des parts de bourses de l'enseignement agricole au niveau de celui de l'éducation nationale. Cela ne suffira pas, j'en conviens, à supprimer tous les écarts mais nous sommes cependant sur le bon chemin.

MM. de Montalembert et Jargot, notamment, ont évoqué la question des maisons familiales. Je suis consciente du rôle important que jouent et continueront de jouer ces établissements dans la formation des jeunes issus du monde rural et agricole, et j'ai d'ailleurs reçu tout dernièrement des représentants des maisons familiales.

Plusieurs orateurs, notamment MM. Delfau, Tinant et Tardy, ont évoqué les crédits de fonctionnement des centres de formation professionnelle agricole et de rémunération de leurs stagiaires.

Les crédits des centres de formation pour adultes sont des crédits du ministère de la formation professionnelle. Ils sont répartis au niveau régional par les services régionaux de ce ministère.

En Languedoc-Roussillon, la progression des crédits de fonctionnement des centres agricoles, bien que moins favorable que la progression des centres non agricoles, permettra néanmoins de maintenir le volume des stages.

En revanche, la diminution des crédits de rémunération des stagiaires attribués par le ministère de la formation professionnelle à la région a conduit cette dernière à prendre des mesures restrictives. C'est ainsi, en effet, qu'a été décidée la suppression des rémunérations des stages à temps partiel pour les réserver aux stages à temps plein. Cette mesure touche tout particulièrement les stages agricoles.

Compte tenu du fait que cette situation s'est produite dans plusieurs régions, j'ai appelé l'attention de mon collègue le ministre chargé de la formation professionnelle sur ce problème grave qui porte préjudice aux agriculteurs, de telle sorte qu'à l'avenir la formation professionnelle des agriculteurs soit reconnue comme une priorité par les services du ministère de la formation professionnelle.

Plusieurs intervenants, notamment MM. Sordel et Malassagne, se sont inquiétés des conditions de la bonification des prêts contractés par les agriculteurs.

L'administration et la caisse nationale de crédit agricole sont simplement convenues d'un certain nombre d'aménagements techniques portant sur les modalités de calcul et de versement de la subvention de bonification. Ces aménagements prennent particulièrement en compte les observations formulées par la Cour des comptes.

Ils laissent inchangée la composition du panier de ressources en capitaux affectées au financement des prêts bonifiés et n'ont aucune incidence sur les taux d'intérêt payés par les agriculteurs.

M. Cherrier a évoqué le problème particulier de l'application du décret relatif à l'enseignement et à la formation professionnelle agricoles en Nouvelle-Calédonie. Au cours de l'année 1982, huit maisons familiales et rurales ont été reconnues. Les reconnaissances ainsi prononcées permettent à ces établissements de percevoir une contribution de fonctionnement dont l'importance est proportionnelle au nombre des élèves inscrits.

Celle-ci a atteint 1,6 million de francs au titre de l'année 1981 pour 238 élèves et devrait atteindre 1,9 million de francs au titre de l'année 1982 pour 292 élèves.

J'ai évoqué les actions réalisées en 1982 en matière de reconnaissance et de contribution au fonctionnement des maisons familiales et rurales.

L'extension de l'activité et du nombre des établissements ainsi reconnus étant souhaitée, j'ai demandé à un haut fonctionnaire de mon administration de se rendre sur place afin de procéder à l'évaluation de la nature et de l'importance des besoins. Cette mission est en cours d'exécution. Les conclusions auxquelles elle aboutira nous permettront de définir le programme d'actions le plus adapté.

Elles permettront également de préciser les possibilités de création de nouvelles filières de formation parfaitement adaptées à l'ensemble des besoins locaux et pourraient, par exemple, prendre appui sur le centre de formation de Bourrail.

En conclusion de ces réponses sur l'enseignement et la formation, je remercie M. Didier de me donner l'occasion d'évoquer les états généraux du développement. Il s'agit, en effet, par un vaste débat au sein de la profession, de montrer l'existence de modèles de développement diversifiés, adaptés aux réalités locales, et de définir les conditions de leur maintien. C'est une action à laquelle j'attache une grande importance parce qu'elle aussi conditionne l'avenir.

M. Jeambrun s'est penché sur le problème de nos exportations et je le remercie de me permettre d'évoquer ici, à nouveau, ce sujet qui me tient particulièrement à cœur.

Les résultats de notre commerce extérieur varient fortement selon les conditions climatiques et l'état du marché mondial.

Comme je l'ai indiqué dans mon discours liminaire, des moyens importants ont été prévus pour les organismes chargés d'appuyer le développement de nos ventes de produits et de technologie agroalimentaires. Cela a été dit au sujet de la Sopexa, du centre français du commerce extérieur, etc.

Vous savez que je me suis rendue récemment en Union soviétique pour tenter d'améliorer nos ventes de produits agroalimentaires dans ce pays. Depuis mon voyage, des résultats positifs ont pu être constatés puisque 2 200 000 tonnes de céréales ont été vendues en Union soviétique ; des transactions sont en cours sur d'autres produits.

Je dois me rendre en janvier de l'année prochaine en Algérie pour tenter également de promouvoir nos ventes de produits agroalimentaires.

Puisque le problème du G.A.T.T. a été évoqué dans cette enceinte, je répondrai simplement qu'effectivement nous sommes soumis à une pression très forte de la part des Etats-Unis dans tous les domaines commerciaux mais que, dans ces négociations, apparemment, la position unique de la Communauté a été maintenue et que, dans cette position unique, le rôle de la France a été extrêmement important pour engager nos partenaires à maintenir une grande cohérence dans leur attitude face aux pressions américaines.

L'adaptation de nos produits agricoles aux besoins des industries agroalimentaires est le facteur clé tant du développement de nos exportations que de notre capacité à satisfaire le marché intérieur.

Mais sans attendre les améliorations demandées dans le domaine communautaire, j'ai décidé de mener plusieurs actions sur le plan national. J'ai déjà indiqué comment la coordination avec le ministère de la recherche et de l'industrie permettrait de mener une politique de recherche, de développement et de maîtrise de la qualité allant dans ce sens.

Enfin, je voudrais rassurer MM. Jeambrun et Daunay qui, dans le rapport spécial sur les industries agroalimentaires, craignaient que les crédits affectés aux investissements ne soient pas entièrement consommés. En effet, tous les crédits disponibles ont d'ores et déjà été utilisés.

M. Souvet a qualifié d'un peu tardif l'intérêt porté par le Gouvernement à l'industrie alimentaire. Je lui rappelle que mon premier budget, celui de l'année dernière, prévoyait déjà une croissance de plus de 30 p. 100 des crédits réservés au développement de ces industries.

De même, c'est l'an dernier qu'a pu être mise en place pour la première fois une dotation exceptionnelle pour le renforcement des fonds propres des entreprises dont l'insuffisance constituait l'un des principaux handicaps au développement de ce secteur.

L'intérêt porté dès le début à ce domaine demeure très vivace. C'est ainsi que le Président de la République a inauguré, cette année — c'est la première fois qu'un chef de l'Etat le faisait — le salon de l'alimentation qui se tient tous les deux ans.

Quant aux crédits réservés à la recherche dans les industries agroalimentaires, ils sont en progression de 40 p. 100.

MM. Lenglet et Sordel ont évoqué le problème des moyens de fonctionnement du ministère de l'agriculture.

L'évolution de ces moyens — hors dépenses de personnels — tient naturellement compte des conditions de rigueur budgétaire imposées aux administrations.

La diminution apparente des dotations de certains chapitres budgétaires s'explique, d'une part, par la non-reconduction des crédits correspondant au recensement général de l'agriculture maintenant achevé et, d'autre part, par le transfert au ministère de la consommation des crédits du service de la répression des fraudes.

Par une gestion rationnelle, les moyens de fonctionnement inscrits au projet de budget pour 1983 permettront le maintien des activités prioritaires des services.

Dans les conditions de rigueur que nous impose l'assainissement de l'économie, le Gouvernement doit donner l'exemple sur son train de vie. Toutes les administrations doivent respecter les mêmes contraintes et cela ne traduit donc nullement une quelconque intention de limiter les moyens du ministère de l'agriculture en préalable à un hypothétique démembrement.

M. Gouteyron a décrit les dégâts qu'ont subis les peuplements forestiers à la suite de la tempête des 6 et 7 novembre. M. Authié en a parlé pour son département et MM. Moreigne et Chervy s'en sont entretenus avec moi.

J'ai également été saisie, par M. Chazelle et M. Porchon, président du conseil régional d'Auvergne, et je vous dirai quelques mots sur cette catastrophe à laquelle nous devons apporter d'abord une réponse économique.

Les premiers crédits sont en cours de mise en place pour faire face aux dépenses immédiates, permettant de tirer le meilleur parti de cette récolte exceptionnelle et involontaire.

Parallèlement, les aides aux acquisitions de matériels d'exploitation forestière seront augmentées et accordées plus rapidement.

Il nous faut maintenant organiser les ventes pour éviter un écrémage désordonné des bois les plus faciles ou les plus rentables à exploiter.

L'exploitation doit être conduite afin d'éviter l'infestation par les parasites dans les peuplements voisins subsistants.

Enfin, les propriétaires bénéficieront de priorités et d'assouplissements dans les crédits qui leur seront accordés pour reconstituer les peuplements détruits.

Soyez assurés que mon ministère est mobilisé à tous les niveaux pour aider ces régions dévastées à faire face à cette situation par des solutions adéquates.

J'ai saisi mes collègues du Gouvernement d'un ensemble de propositions relevant de leur département et d'autres dispositions seront prises dans les prochains jours.

M. Desbrières a évoqué le difficile problème du statut des agricultrices. Dès mon arrivée au ministère, j'ai demandé que cette question très importante soit étudiée sous ses différents aspects.

Tout d'abord, il y a la question, financièrement très lourde, de l'extension des droits sociaux aux femmes d'agriculteurs; ensuite, il y a la question relative aux droits individualisés réclamés par une partie des jeunes femmes qui épousent un agriculteur. Cette question ne peut être dissociée de celle, dont j'ai parallèlement demandé la mise à l'étude, du statut de l'exploitation; j'en ai parlé dans mon exposé introductif.

L'ensemble de ce projet fait l'objet d'un examen approfondi. Très prochainement, je rencontrerai les agricultrices responsables professionnelles pour discuter avec elles des différentes solutions possibles.

Certains problèmes liés à différents produits agricoles ont été évoqués.

M. Sordel a décrit la situation de la meunerie. Il faut rappeler la situation de la meunerie travaillant sur le marché intérieur qui a effectivement été confrontée au problème d'une hausse de son coût d'approvisionnement et d'un blocage du prix de certains produits utilisant les farines, notamment celui du pain.

\* Ces entreprises qui se sont trouvées temporairement dans cette situation ont fait l'objet d'un examen de leur situation de trésorerie.

Par ailleurs, la commission européenne, avant-hier, à notre demande, vient de suspendre le T.P.A. dit « à l'équivalence », procédure qui nous était particulièrement défavorable.

M. Jargot s'est inquiété du prix du tabac payé aux planteurs pour 1983. Le prix des contrats passés avec la S.E.I.T.A. est augmenté de 10,9 p. 100.

Je profite de cette question pour rappeler les efforts du ministère de l'agriculture, afin d'accélérer la reconversion vers le tabac blond dont le marché est prometteur.

M. Jargot a également évoqué le soutien aux coopératives dans le domaine du développement de l'industrie sociale. Je crois que le secteur agricole a été un précurseur dans ce domaine et je rappellerai, sans prétendre à l'exhaustivité, les aides spécifiques dont bénéficie la coopération agricole : régime de prêts du Crédit agricole, subventions particulières pour les investissements, participation à la formation des cadres et des administrateurs, interventions en fonds propres, tant du ministère de l'agriculture que des institutions financières.

En ce qui concerne les coopératives dont la situation justifie des programmes de redressement, le ministère de l'agriculture est largement intervenu dans le domaine de fonds d'intervention stratégique, dans la limite des 100 millions de francs, de la conférence annuelle 1981, en complément des procédures générales auxquelles a accès le secteur agro-alimentaire.

J'ai écouté avec attention le propos de M. Cluzel, relatif à l'élevage à la fois ovin et bovin.

Je lui répondrai d'abord rapidement sur les précisions d'ordre budgétaire qu'il m'a demandées. Pour ce qui concerne la sélection animale, je voudrais le rassurer en lui disant que les crédits affectés à ces actions augmentent de 12 p. 100; pour ce qui concerne la prime à la vache allaitante, dont M. Malassagne a également parlé, la diminution optique du crédit pour 1983 provient de l'existence d'un report de crédit de budget antérieur.

M. Cluzel a soulevé deux autres questions qui méritent une réponse précise : le règlement communautaire ovin et les prix insuffisants de la viande bovine. Sur le mouton, je ne peux que lui répondre ce que j'ai dit précédemment en ce qui concerne le règlement ovin, que M. Cluzel reconnaît d'ailleurs lui-même comme mauvais.

La production de viande bovine a augmenté sensiblement de plus de 15 p. 100 en moyenne nationale. A cet égard, cette évolution est particulièrement surveillée par l'O.N.I.B.E.V., car elle s'accompagne d'une tendance à la baisse de la consommation.

D'ailleurs, en ce qui concerne le troupeau bovin, nous avons constaté, cette année, une hausse des prix de la viande bovine à la production, ainsi qu'une tendance des éleveurs à la recapitalisation, c'est-à-dire à l'accroissement de leurs troupeaux. Cette tendance est excellente car, depuis plusieurs années, on assistait plutôt à une décapitalisation assez menaçante.

Enfin, je partage le souci de beaucoup d'entre vous de rechercher l'indépendance dans notre approvisionnement en protéines nationales : le programme de développement des cultures protéagineuses est en cours. A cet égard, je m'attache en ce moment même à restructurer et à consolider la filière oléo-protéagineuse.

Pour rester dans le secteur de l'élevage, j'ai entendu M. Malassagne dire que le prix des bovins maigres avait baissé; en réalité, ce prix a lui aussi augmenté de 14 à 15 p. 100.

En réponse à la question de M. Minetti concernant les investissements dans les stations de stockage et de conditionnement de pommes, je voudrais répondre qu'en cinq ans, 700 000 mètres cubes de stockage ont été créés dans 404 stations. Il est possible, s'agissant de la Provence, qui a pris un certain retard dans ce domaine, de répondre favorablement aux projets qui seront présentés.

A sa question précise concernant les retraits, je voudrais souligner les chiffres suivants. Sur dix ans, ramenés à la production totale de pommes en France — 20 millions de tonnes — les retraits ne représentent que 5,7 p. 100, dont 2,1 p. 100 en utilisation animale ou en distributions gratuites et 3,6 p. 100 seulement en destruction. Le coût de ces retraits a représenté deux centimes par kilogramme. Ces opérations suscitent beaucoup de réactions, mais à l'examen des chiffres elles sont finalement assez mineures.

Je ne saurais terminer sans évoquer les questions forestières qui ont soulevé l'intérêt de plusieurs orateurs, notamment MM. Sordel, Jeambrun, Jung et Vidal.

La forêt a une triple fonction écologique, économique et sociale. C'est dans chacune de ces trois directions que la mise en faveur de la forêt française doit être assurée.

En ce qui concerne la filière bois, je suis en relation avec mon collègue le ministre de la recherche et de l'industrie pour établir cette filière sur de bonnes bases et parvenir à une situation plus satisfaisante que celle que nous avons observée jusqu'à maintenant.

Je vous prie d'excuser ces réponses qui sont très incomplètes. Mes services sont à votre disposition pour les préciser sur un certain nombre de points.

M. Jung m'a rassurée. En effet, l'an dernier, à la même époque, à cette tribune, il rappelait aux agriculteurs du Bas-Rhin que leurs ancêtres avaient des pratiques expéditives. Quand leur situation se dégradait et que leurs intérêts étaient, selon eux, mal défendus, ils pendaient les conseillers locaux du prince allemand dont dépendaient leurs communes.

Sa déclaration anxieuse m'avait fait craindre le pire. Rien ne s'étant passé je pense que les agriculteurs de son département et d'autres ont, à juste titre, apprécié les projets du Gouvernement depuis dix-huit mois et les résultats obtenus. *(Très bien et applaudissements sur les travées socialistes, communistes, ainsi que sur celles des radicaux de gauche.)*

L'intervention de M. Jung d'aujourd'hui est encore pessimiste, mais plus sereine que celle de l'année dernière. Je voudrais vous en donner acte. La Haute Assemblée comprendra également, je l'espère, la signification du budget de l'agriculture qui témoigne de la volonté du Gouvernement de contribuer à l'expansion et à la modernisation du secteur agricole, essentielles pour le redressement de notre pays.

En terminant, je voudrais remercier, à cette heure tardive, le personnel du Sénat pour son travail et son dévouement et le personnel du ministère de l'agriculture qui est ici présent. *(Applaudissements sur les travées socialistes, communistes, ainsi que sur celles des radicaux de gauche. — M. Jules Roujon applaudit également.)*

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?...

Nous allons examiner les crédits concernant le ministère de l'agriculture et figurant aux états B et C.

**ETAT B**

**M. le président.** « Titre III : moins 20 660 513 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe du R. P. R.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

*(Le scrutin a lieu.)*

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

*(Il est procédé au comptage des votes.)*

**M. le président.** Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 69 :

Nombre de votants .....	302
Nombre des suffrages exprimés .....	290
Majorité absolue des suffrages exprimés ..	146
Pour l'adoption .....	105
Contre .....	185

Le Sénat n'a pas adopté.

« Titre IV : moins 2 277 851 639 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre IV.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe de l'U.R.E.I.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

*(Le scrutin a lieu.)*

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

*(Il est procédé au comptage des votes.)*

**M. le président.** Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 70 :

Nombre des votants .....	301
Nombre des suffrages exprimés .....	287
Majorité absolue des suffrages exprimés ..	144
Pour l'adoption .....	104
Contre .....	183

Le Sénat n'a pas adopté.

**ETAT C.**

**M. le président.** « Titre V : Autorisations de programme, 343 684 000 francs.

« Crédits de paiement, 122 940 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre V.

Je suis saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe de l'U.C.D.P.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

*(Le scrutin a lieu.)*

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

*(Il est procédé au comptage des votes.)*

**M. le président.** Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 71 :

Nombre des votants .....	302
Nombre des suffrages exprimés .....	287
Majorité absolue des suffrages exprimés ..	144
Pour l'adoption .....	104
Contre .....	183

Le Sénat n'a pas adopté.

« Titre VI : Autorisations de programme, 1 679 445 000 francs.

« Crédits de paiement, 403 419 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre VI.

Je suis saisi de deux demandes de scrutin public émanant l'une du groupe de l'U.C.D.P., l'autre du groupe du R.P.R.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions réglementaires.

*(Le scrutin a lieu.)*

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

*(Il est procédé au comptage des votes.)*

**M. le président.** Voici le résultat du dépouillement du scrutin n° 72 :

Nombre des votants .....	301
Nombre des suffrages exprimés .....	288
Majorité absolue des suffrages exprimés ..	145
Pour l'adoption .....	104
Contre .....	184

Le Sénat n'a pas adopté.

Nous avons terminé l'examen des crédits concernant le ministère de l'agriculture.

La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

**DÉCES D'UN ANCIEN CONSEILLER DE LA RÉPUBLIQUE**

**M. le président.** M. le président du Sénat a le regret de vous faire part du décès, survenu le 27 novembre 1982, de notre ancien collègue, M. Henri Martel, qui fut conseiller de la République du Nord de 1946 à 1951.

— 4 —

**DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI**

**M. le président.** J'ai reçu de M. Henri Caillavet et des membres de la formation des sénateurs radicaux de gauche une proposition de loi tendant à octroyer pour tout demandeur d'emploi ayant accepté un nouveau travail salarié la différence de rémunération brute en rapport avec son emploi antécédent.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 114, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires sociales sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. *(Assentiment.)*

— 5 —

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au mercredi 1<sup>er</sup> décembre 1982 à quinze heures et le soir :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1983, adopté par l'Assemblée nationale [n<sup>os</sup> 94 et 95 (1982-1983)].  
— M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

**Deuxième partie.** — Moyens des services et dispositions spéciales :

## — Culture :

M. Jean-Pierre Fourcade, rapporteur spécial (rapport n<sup>o</sup> 95, annexe n<sup>o</sup> 8) ;

M. Michel Miroudot, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (avis n<sup>o</sup> 96, tome I) ;

M. Jacques Carat, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (cinéma, théâtre dramatique, avis n<sup>o</sup> 96, tome II).

## — Environnement :

M. Pierre Croze, rapporteur spécial (rapport n<sup>o</sup> 95, annexe n<sup>o</sup> 14) ;

M. Richard Pouille, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n<sup>o</sup> 97, tome XVII) ;

M. Hubert Martin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (avis n<sup>o</sup> 96, tome III).

**Délai limite pour le dépôt des amendements aux crédits budgétaires du projet de loi de finances pour 1983.**

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux divers crédits budgétaires et articles rattachés du projet de loi de finances pour 1983 est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le mercredi 1<sup>er</sup> décembre 1982 à deux heures trente.)

Le Directeur  
du service du compte rendu sténographique,  
ANDRÉ BOURGEOT.

## QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 30 NOVEMBRE 1982

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — 1. Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« 2. Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre. »

« Art. 75. — 1. Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« 2. Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« 3. Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

*Valeurs mobilières et titres de sociétés par actions :  
décret d'application de la loi.*

9239. — 30 novembre 1982. — M. Pierre-Christian Taittinger demande à M. le ministre de l'économie et des finances, quand compte-t-il publier le décret prévu pour l'application de l'article 94 de la loi de finances pour 1982.

*Arrêt du réacteur Rapsodie  
suite des expériences de combustion.*

9240. — 30 novembre 1982. — M. Pierre-Christian Taittinger demande à M. le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie, chargé de l'énergie, après la décision de mise à l'arrêt définitif du réacteur Rapsodie, comment sera poursuivie l'expérimentation intensive des combustibles tant pour l'exploration des limites de fonctionnement que pour les essais des nouvelles conceptions permettant des taux de combustion élevés.

*Conférence du G.A.T.T. : conclusions.*

9241. — 30 novembre 1982. — M. Pierre-Christian Taittinger demande à M. le ministre d'Etat, ministre du commerce extérieur, quelles conclusions a-t-il tiré des travaux de la conférence du G.A.T.T.

*C.E.E. : libre circulation des marchandises.*

9242. — 30 novembre 1982. — M. Pierre-Christian Taittinger demande à M. le ministre d'Etat, ministre du commerce extérieur, quelle a été la réponse du Gouvernement aux mises en demeure adressées par la commission européenne sur les obligations de respecter la libre circulation des marchandises à l'intérieur des pays de la Communauté européenne.

*Réduction du déficit du commerce extérieur.*

9243. — 30 novembre 1982. — M. Pierre-Christian Taittinger demande à M. le ministre d'Etat, ministre du commerce extérieur, à partir de quel moment pense-t-il que les effets de la deuxième dévaluation du franc se feront pleinement sentir sur la reprise de nos exportations. D'autre part, comment sera financé le déficit de notre commerce extérieur en fin d'année.

*Fonctionnaires : demande d'informations concernant les traitements.*

9244. — 30 novembre 1982. — Mme Cécile Goldet appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur le fait que, dans son principe, la rémunération des fonctionnaires est établie par l'article 22 du statut général. Elle est constituée du traitement, des suppléments pour charges de famille et de l'indemnité de résidence auxquels

peuvent s'ajouter des indemnités représentatives de frais, des indemnités rétribuant les travaux supplémentaires effectifs, des indemnités justifiées par des sujétions ou des risques inhérents à l'emploi ou présentant le caractère de primes d'expatriation, des indemnités tenant compte de la manière de servir et, éventuellement, des indemnités différentielles. Ces primes et indemnités constituent, à n'en pas douter, une part de la rémunération que sa grande diversité rend malaisée à appréhender dans son ensemble. Or, pour pouvoir établir qu'il y a bien à travail égal, salaire égal, il faut pouvoir connaître tous les éléments de la rémunération. La base matérielle de cette connaissance existe dans les fichiers de paie et dans les services d'ordonnancement. Toutes ces primes et indemnités ont en principe une base légale ou réglementaire, il n'en existe pas qui ne soit prévue par une loi, un décret ou un arrêté ; enfin, la quasi-totalité d'entre elles figurent parmi les éléments imposables de la rémunération. Dès lors, rien ne peut s'opposer à leur communication. Les informations analytiques sont détenues par la direction de la comptabilité publique qui ferait état du secret auquel elle est tenue pour refuser cette information, seul le ministre peut l'en relever. Etant donné que nous cherchons une information non nominale, elle lui demande s'il pourrait donner l'ordre de lever le secret concernant cette information.

*Crédits déconcentrés : évolution récente.*

9245. — 30 novembre 1982. — M. Jean-François Pintat demande à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, de bien vouloir lui indiquer par catégorie (I, II, III ou IV), et pour les quatre dernières années connues, les montants en francs courants et les pourcentages d'évolution d'une année sur l'autre des crédits déconcentrés, en vertu du décret n° 70-1047 du 13 novembre 1970.

*Membres du Conseil constitutionnel :  
obligation de réserve.*

9246. — 30 novembre 1982. — Les médias s'étant fait l'écho le 30 septembre 1982 de la visite de l'ancien Président de la République à M. le président du Conseil constitutionnel et laissant entendre qu'il pourrait siéger à l'occasion de la venue de certains textes législatifs en examen devant ladite institution, M. Henri Caillavet rappelle à M. le Premier ministre qu'en date du 20 juin 1981, dans une question n° 182 qui n'a toujours pas reçu de réponse, il lui demandait s'il ne lui paraissait pas convenable de faire savoir à l'ancien président que le dixième membre du Conseil constitutionnel depuis le 21 mai 1981 ne pouvait prendre part sous quelque forme que ce soit à la campagne électorale législative. Dans une question n° 6486 du 15 juin 1982, à laquelle il n'a pas encore été répondu, il renouvelait ses craintes, attirant son attention sur l'attitude des présidents de la République, membres de droit du Conseil constitutionnel. Peut-il lui préciser si un membre de droit du conseil peut siéger à celui-ci quand il lui plaît et se dessaisir de temps en temps de son obligation de réserve pour reprendre une activité politique ou si, au contraire, la fonction de « membre de droit » n'oblige pas le titulaire du siège à faire un choix définitif, à savoir siéger et s'en tenir à l'obligation de réserve ou renoncer à sa fonction et garder sa liberté. En tout état de cause, au lendemain de la convention d'une grande formation politique, à laquelle a participé l'ancien Président de la République, membre de droit du Conseil constitutionnel, peut-il lui préciser la portée exacte de l'article 1<sup>er</sup> et de l'alinéa 3 de l'article 2 du décret n° 59-1292 du 13 novembre 1959 sur les obligations des membres du Conseil constitutionnel.

*Etablissements hospitaliers : exonération de la taxe  
sur les salaires.*

9247. — 30 novembre 1982. — M. Henri Belcour attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur la lourde charge que représente pour les établissements hospitaliers publics l'assujettissement à la taxe sur les salaires. Le poids de cette taxe représente en effet actuellement 4,25 p. 100 des dépenses d'hospitalisation publique. Or, depuis que les collectivités locales, leurs groupements et certains de leurs établissements publics, notamment les bureaux de l'aide sociale, sont exonérés de la taxe sur les salaires, les hôpitaux publics apparaissent comme l'une des rares catégories d'entreprises à verser cet impôt. Par ailleurs, il apparaît que les tranches d'imposition n'étant pas réévaluées annuellement, le montant de l'impôt s'accroît plus rapidement que la masse salariale. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui indiquer s'il entend, à l'instar de ce qui a été fait pour les bureaux d'aide sociale, exonérer les établissements hospitaliers de la taxe sur les salaires. Une telle mesure apparaîtrait en effet conforme à la volonté affirmée de réduction et de rééquilibrage des coûts de l'instrument hospitalier public français.

## Fonderies Montupet : situation.

9248. — 30 novembre 1982. — M. Henri Belcour appelle à nouveau l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie, sur les problèmes urgents qui se posent à l'usine d'Ussel (Corrèze) des Fonderies Montupet, cette question étant la suite de la question d'actualité évoquée au Sénat le 4 novembre 1982. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer si le dossier des Fonderies Montupet a été examiné par le comité interministériel de restructuration industrielle. Dans l'affirmative, quelles solutions ont été envisagées, en premier lieu, au plan financier, les banques de l'entreprise ayant annoncé leur décision de suspendre leur crédit à une date proche. Par ailleurs, en ce qui concerne le plan de redressement, quelles orientations sont proposées pour assurer un plan de charge correct à l'usine Montupet d'Ussel et éviter ainsi les mesures de licenciement du personnel envisagées.

## Pré retraite : bénéfice du taux actuel.

9249. — 30 novembre 1982. — M. Henri Belcour attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'emploi, sur la situation des cinquante-deux salariés de l'usine d'Ussel (Corrèze) des Fonderies Montupet qui font l'objet d'une proposition de mise en préretraite au titre du fonds national de l'emploi. Ce dossier ayant été déposé, il lui demande que la situation de ces salariés soit rapidement examinée afin qu'ils puissent bénéficier du taux actuel des allocations de préretraite.

## ANNEXES AU PROCES-VERBAL

DE LA

séance du mardi 30 novembre 1982.

## SCRUTIN (N° 66)

Sur les crédits, ouverts au titre des services votés des prestations sociales agricoles et figurant à l'article 34 du projet de loi de finances pour 1983, adopté par l'Assemblée nationale.

Nombre de votants.....	301
Suffrages exprimés.....	293
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	147
Pour .....	105
Contre .....	188

Le Sénat n'a pas adopté.

## Ont voté pour :

MM.	Jacques Eberhard.	Louis Minetti.
Antoine Andrieux.	Léon Eeckhoutte.	Gérard Minvielle.
Germain Authié.	Gérard Ehlers.	Josy Moinet.
André Barroux.	Raymond Espagnac.	Michel Moreigne.
Pierre Bastié.	Jules Faigt.	Pierre Noé.
Gilbert Baumet.	Claude Fuzier.	Jean Ooghe.
Mme Marie-Claude	Pierre Gamboa.	Bernard Parmantier.
Beaudeau.	Jean Garcia.	Mme Rolande
MM.	Marcel Gargar.	Perlican.
Gilbert Belin.	Gérard Gaud.	Louis Perrein (Val-
Jean Béranger.	Jean Geoffroy.	d'Oise).
Noël Berrier.	François Giacobbi.	Hubert Peyou.
Jacques Bialski.	Mme Cécile Goldet.	Jean Peyraffitte.
Mme Danielle Bidard.	Roland Grimaldi.	Maurice Pic.
René Billères.	Robert Guillaume.	Marc Plantegenest.
Marc Bœuf.	Bernard-Michel	Robert Pontillon.
Stéphane Bonduel.	Hugo (Yvelines).	Mlle Irma Rapuzzi.
Charles Bonifay.	Maurice Janetti.	René Regnauld.
Serge Boucheny.	Paul Jargot.	Michel Rigou.
Louis Brives.	André Jouany.	Roger Rinchet.
Henri Caillavet.	Tony Larue.	Marcel Rosette.
Jacques Carat.	Robert Laucournet.	Gérard Roujas.
Michel Charasse.	Mme Geneviève	André Rouvière.
René Chazelle.	Le Bellegou-Béguin	Guy Schmaus.
William Chervy.	France Léchenault.	Robert Schwint.
Félix Ciccolini.	Charles Lederman.	Franck Sérusclat.
Roland Courteau.	Fernand Lefort.	Edouard Soldani.
Georges Dagonia.	Louis Longequeue.	Georges Spénale.
Michel Darras.	Mme Hélène Luc.	Raymond Spingard.
Marcel Debarge.	Philippe Madrelle.	Edgar Tailhades.
Gérard Delfau.	Michel Manet.	Pierre Tajan.
Lucien Delmas.	James Marson.	Raymond Tarcy.
Bernard Desbrière.	René Martin	Fernand Tardy.
Emile Didier.	(Yvelines).	Camille Vallin.
Michel Dreyfus-	Pierre Matraja.	Jean Varlet.
Schmidt.	Jean Mercier.	Marcel Vidal.
Henri Duffaut.	André Méric.	Hector Viron.
Raymond Dumont.	Mme Monique Midy.	
Emile Durieux.		

## MM.

Michel d'Aillières.  
Michel Alloncle.  
Jean Amelin.  
Hubert d'Andigné.  
Alphonse Arzel.  
Octave Bajeux.  
René Ballayer.  
Bernard Barbier.  
Charles Beaupetit.  
Marc Bécam.  
Henri Belcour.  
Jean Bénard  
Mousseaux.  
Georges Berchet.  
André Bettencourt.  
Jean-Pierre Blanc.  
Maurice Blin.  
André Bohl.  
Roger Boileau.  
Charles Bosson.  
Jean-Marie Bouloux.  
Pierre Bouneau.  
Amédée Bouquerel.  
Yvon Bourges.  
Raymond Bourgine.  
Philippe de  
Bourgoing.  
Raymond Bouvier.  
Louis Boyer.  
Jacques Braconnier.  
Raymond Brun.  
Louis Caiveau.  
Michel Caldaguès.  
Jean-Pierre Cantegrit.  
Pierre Carous.  
Marc Castex.  
Jean Cauchon.  
Pierre Ceccaldi-  
Pavard.  
Jean Chamant.  
Jacques Chaumont.  
Michel Chauty.  
Adolphe Chauvin.  
Jean Chérioux.  
Lionel Cherrier.  
Auguste Chupin.  
Jean Cluzel.  
Jean Colin.  
Henri Collard.  
François Collet.  
Henri Collette.  
Francisque Collomb.  
Pierre Croze.  
Michel Crucis.  
Charles de Cuttoll.  
Marcel Daunay.  
Jacques Delong.  
Jacques Descours  
Desacres.  
Jean Desmarests.  
François Dubanchet.  
Hector Dubois.  
Charles Durand  
(Cher).  
Yves Durand  
(Vendée).  
Edgar Faure.  
Charles Ferrant.  
Louis de la Forest.  
Marcel Fortier.  
André Fosset.

## Ont voté contre :

Jean-Pierre Fourcade.  
Jean Francou.  
Lucien Gautier.  
Jacques Genton.  
Alfred Gérin.  
Michel Giraud  
(Val-de-Marne).  
Jean-Marie Girault  
(Calvados).  
Paul Girod (Aisne).  
Henri Goetschy.  
Adrien Gouteyron.  
Jean Gravier.  
Paul Guillard.  
Paul Guillaumot.  
Jacques Habert.  
Marcel Henry.  
Rémi Herment.  
Daniel Hoeffel.  
Bernard-Charles  
Hugo (Ardèche).  
Marc Jacquet.  
René Jager.  
Pierre Jeambrun.  
Léon Jozeau-Marigné.  
Louis Jung.  
Paul Kauss.  
Pierre Lacour.  
Christian  
de La Malène.  
Jacques Larché.  
Bernard Laurent.  
Guy de La Verpillière  
Louis Lazuech.  
Henri Le Breton.  
Jean Lecanuet.  
Yves Le Cozannet.  
Modeste Legouez.  
Bernard Legrand.  
(Loire-Atlantique).  
Jean-François  
Le Grand (Manche).  
Edouard Le Jeune  
(Finistère).  
Max Lejeune  
(Somme).  
Marcel Lemaire.  
Bernard Lemarié.  
Louis Le Montagner.  
Charles-Edmond  
Lenglet.  
Roger Lise.  
Georges Lombard  
(Finistère).  
Maurice Lombard  
(Côte-d'Or).  
Pierre Louvot.  
Roland du Luart.  
Marcel Lucotte.  
Jean Madelain.  
Sylvain Maillols.  
Paul Malassagne.  
Kléber Malécot.  
Hubert Martin (Meur-  
the-et-Moselle).  
Louis Martin (Loire).  
Serge Mathieu.  
Michel Maurice-  
Bokanowski.  
Jacques Ménard.  
Daniel Millaud.

## Se sont abstenus :

Mme Jacqueline Alduy.	Etienne Dailly.	Georges Mouly.
MM.	Mme Brigitte Gros.	Joseph Raybaud.
Georges Constant.	Pierre Merli.	Victor Robini.

## N'ont pas pris part au vote :

MM. Guy Besse et Edouard Bonnefous.

## N'a pas pris part au vote :

M. Alain Poher, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre de votants.....	301
Suffrages exprimés.....	292
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	147
Pour .....	114
Contre .....	178

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

**SCRUTIN (N° 67)**

Sur les crédits de paiement ouverts au titre des mesures nouvelles des prestations sociales agricoles et figurant au paragraphe 2 de l'article 35 du projet de loi de finances pour 1983, adopté par l'Assemblée nationale.

Nombre de votants.....	300
Suffrages exprimés.....	292
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	147
Pour .....	105
Contre .....	187

Le Sénat n'a pas adopté.

**Ont voté pour :**

MM.  
Antoine Andrieux.  
Germain Authié.  
André Barroux.  
Pierre Bastié.  
Gilbert Baumet.  
Mme Marie-Claude Beaudéau.  
Gilbert Belin.  
Jean Béranger.  
Noël Berrier.  
Jacques Bialski.  
Mme Danielle Bidard.  
René Billères.  
Marc Bœuf.  
Stéphane Bonduel.  
Charles Bonifay.  
Serge Boucheny.  
Louis Brives.  
Henri Caillavet.  
Jacques Carat.  
Michel Charasse.  
René Chazelle.  
William Chervy.  
Félix Ciccolini.  
Roland Courteau.  
Georges Dagonia.  
Michel Darras.  
Marcel Debarge.  
Gérard Delfau.  
Lucien Delmas.  
Bernard Desbrière.  
Emile Didier.  
Michel Dreyfus-Schmidt.  
Henri Duffaut.  
Raymond Dumont.  
Emile Durieux.

Jacques Eberhard.  
Léon Eeckhoutte.  
Gérard Ehlers.  
Raymond Espagnac.  
Jules Faigt.  
Claude Fuzier.  
Pierre Gamboa.  
Jean Garcia.  
Marcel Gargar.  
Gérard Gaud.  
Jean Geoffroy.  
François Giacobbi.  
Mme Cécile Goldet.  
Roland Grimaldi.  
Robert Guillaume.  
Bernard-Michel Hugo (Yvelines).  
Maurice Janetti.  
Paul Jargot.  
Henri Jouany.  
Tony Larue.  
Robert Laucournet.  
Mme Geneviève Le Bellegou-Béguin.  
France Léchenault.  
Charles Lederman.  
Fernand Lefort.  
Louis Longequeue.  
Mme Hélène Luc.  
Philippe Madrelle.  
Michel Manet.  
James Marson.  
René Martin (Yvelines).  
Pierre Matraja.  
Jean Mercier.  
André Méric.  
Mme Monique Midy.

Louis Minetti.  
Gérard Minvielle.  
Josy Moinet.  
Michel Moynegne.  
Pierre Noé.  
Jean Ooghe.  
Bernard Parmantier.  
Mme Rolande Perlican.  
Louis Perrein (Val-d'Oise).  
Hubert Peyou.  
Jean Peyrafitte.  
Maurice Pic.  
Marc Plantegenest.  
Robert Pontillon.  
Mlle Irma Rapuzzi.  
René Regnault.  
Michel Rigou.  
Roger Rinchet.  
Marcel Rosette.  
Gérard Roujas.  
André Rouvière.  
Guy Schmaus.  
Robert Schwint.  
Franck Sérusclat.  
Edouard Soldani.  
Georges Spénale.  
Raymond Spingard.  
Edgar Tailhades.  
Pierre Tajan.  
Raymond Tarcy.  
Fernand Tardy.  
Camille Vallin.  
Jean Varlet.  
Marcel Vidal.  
Hector Viron.

**Ont voté contre :**

MM.  
Michel d'Aillières.  
Michel Alloncle.  
Jean Amelin.  
Hubert d'Andigné.  
Alphonse Arzel.  
Octave Bajoux.  
René Ballayer.  
Bernard Barbier.  
Charles Beaupetit.  
Marc Bécam.  
Henri Belcour.  
Jean Bénard Mousseaux.  
Georges Berchet.  
André Bettencourt.  
Jean-Pierre Blanc.  
Maurice Blin.  
André Bohl.  
Roger Boileau.  
Charles Bosson.  
Jean-Marie Bouloux.  
Pierre Bouneau.  
Amédée Bouquerel.  
Yvon Bourges.  
Raymond Bourguine.  
Philippe de Bourgoing.  
Raymond Bouvier.  
Louis Boyer.  
Jacques Braconnier.  
Raymond Brun.  
Louis Caiveau.  
Michel Caldaguès.  
Jean-Pierre Cantegrit.  
Pierre Carous.

Marc Castex.  
Jean Cauchon.  
Pierre Ceccaldi-Pavard.  
Jean Chamant.  
Jacques Chaumont.  
Michel Chauty.  
Adolphe Chauvin.  
Jean Chérioux.  
Lionel Cherrier.  
Auguste Chupin.  
Jean Cluzel.  
Jean Colin.  
Henri Collard.  
François Collet.  
Henri Collette.  
Francisque Collomb.  
Pierre Croze.  
Michel Crucis.  
Charles de Cuttoll.  
Marcel Daunay.  
Jacques Delong.  
Jacques Descours Desacres.  
Jean Desmarests.  
François Dubanchet.  
Hector Dubois.  
Charles Durand (Cher).  
Yves Durand (Vendée).  
Edgar Faure.  
Charles Ferrant.  
Louis de la Forest.  
Marcel Fortier.  
André Fosset.

Jean-Pierre Fourcade.  
Jean Francoeu.  
Lucien Gautier.  
Jacques Genton.  
Alfred Gérin.  
Michel Giraud (Val-de-Marne).  
Jean-Marie Girault (Calvados).  
Paul Girod (Aisne).  
Henri Goetschy.  
Adrien Gouteyron.  
Jean Gravier.  
Paul Guillard.  
Paul Guillaumot.  
Jacques Habert.  
Marcel Henry.  
Rémi Herment.  
Daniel Hoefel.  
Bernard-Charles Hugo (Ardèche).  
Marc Jacquet.  
René Jager.  
Pierre Jeambrun.  
Léon Jozeau-Marigné.  
Louis Jung.  
Paul Kauss.  
Pierre Lacour.  
Christian de La Malène.  
Jacques Larché.  
Bernard Laurent.  
Guy de La Verpillière.  
Louis Lazuech.  
Henri Le Breton.

Jean Lecanuet.  
Yves Le Cozannet.  
Modeste Legouez.  
Bernard Legrand (Loire-Atlantique).  
Jean-François Le Grand (Manche).  
Edouard Le Jeune (Finistère).  
Max Lejeune (Somme).  
Marcel Lemaire.  
Bernard Lemarié.  
Louis Le Montagner.  
Charles-Edmond Lenglet.  
Roger Lise.  
Georges Lombard (Finistère).  
Maurice Lombard (Côte-d'Or).  
Pierre Louvot.  
Roland du Luart.  
Marcel Lucotte.  
Jean Madelain.  
Sylvain Maillols.  
Paul Malassagne.  
Kléber Malécot.  
Hubert Martin (Meurthe-et-Moselle).  
Louis Martin (Loire).  
Serge Mathieu.  
Michel Maurice-Bokanowski.  
Jacques Ménard.  
Daniel Millaud.

Michel Miroudot.  
René Monory.  
Claude Mont.  
Geoffroy de Montalembert.  
Roger Moreau.  
André Morice.  
Jacques Mossion.  
Jacques Moutet.  
Jean Natali.  
Henri Olivier.  
Charles Ornano (Corse-du-Sud).  
Paul d'Ornano (Français établis hors de France).  
Dominique Pado.  
Francis Palmero.  
Sosefo Makape Papilio.  
Charles Pasqua.  
Jacques Pelletier.  
Pierre Perrin (Isère).  
Guy Petit.  
Paul Pillet.  
Jean-François Pintat.  
Raymond Poirier.  
Christian Poncelet.  
Henri Portier.  
Roger Poudonson.  
Richard Pouille.  
Maurice PrévotEAU.  
Jean Puech.  
André Rabineau.  
Jean-Marie Rausch.  
Georges Repiquet.

Paul Robert.  
Roger Romani.  
Jules Roujon.  
Marcel Rudloff.  
Roland Ruet.  
Pierre Sallenave.  
Pierre Salvi.  
Jean Sauvage.  
Pierre Schiélé.  
François Schleiter.  
Robert Schmitt.  
Maurice Schumann.  
Abel Sempé.  
Paul Séramy.  
Michel Sordel.  
Raymond Soucaret.  
Louis Souvet.  
Pierre-Christian Taittinger.  
Jacques Thyraud.  
René Tinant.  
René Tomasini.  
Henri Torre.  
René Travert.  
Georges Treille.  
Raoul Vadepied.  
Jacques Valade.  
Edmond Valcin.  
Pierre Vallon.  
Louis Virapoullé.  
Albert Voilquin.  
Frédéric Wirth.  
Joseph Yvon.  
Charles Zwickert.

**Se sont abstenus :**

Mme Jacqueline Alduy.  
MM.  
Georges Constant.

Etienne Dailly.  
Mme Brigitte Gros.  
Pierre Merli.

Georges Mouly.  
Joseph Raybaud.  
Victor Robini.

**N'ont pas pris part au vote :**

MM. Guy Besse, Edouard Bonnefous et Bernard Pellarin.

**N'a pas pris part au vote :**

M. Alain Poher, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre de votants.....	296
Suffrages exprimés.....	287
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	144
Pour .....	105
Contre .....	182

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

**SCRUTIN (N° 68)**

Sur l'amendement n° 120 de la commission des affaires sociales tendant à supprimer l'article 55 du projet de loi de finances pour 1983, adopté par l'Assemblée nationale.

Nombre de votants.....	301
Suffrages exprimés.....	289
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	145
Pour .....	184
Contre .....	105

Le Sénat a adopté.

**Ont voté pour :**

MM.  
Michel d'Aillières.  
Michel Alloncle.  
Jean Amelin.  
Hubert d'Andigné.  
Alphonse Arzel.  
Octave Bajoux.  
René Ballayer.  
Bernard Barbier.  
Charles Beaupetit.  
Marc Bécam.  
Henri Belcour.

Jean Bénard Mousseaux.  
Georges Berchet.  
André Bettencourt.  
Jean-Pierre Blanc.  
Maurice Blin.  
André Bohl.  
Roger Boileau.  
Charles Bosson.  
Jean-Marie Bouloux.  
Pierre Bouneau.  
Amédée Bouquerel.

Yvon Bourges.  
Philippe de Bourgoing.  
Raymond Bouvier.  
Louis Boyer.  
Jacques Braconnier.  
Raymond Brun.  
Louis Caiveau.  
Michel Caldaguès.  
Jean-Pierre Cantegrit.  
Pierre Carous.

Marc Castex.  
Jean Cauchon.  
Pierre Ceccaldi-Pavard.  
Jean Chamant.  
Jacques Chaumont.  
Michel Chauty.  
Adolphe Chauvin.  
Jean Chérioux.  
Lionel Cherrier.  
Auguste Chupin.  
Jean Cluzel.  
Jean Colin.  
Henri Collard.  
François Collet.  
Henri Collette.  
Francisque Collomb.  
Pierre Croze.  
Michel Crucis.  
Charles de Cuttoli.  
Marcel Daunay.  
Jacques Delong.  
Jacques Descours Desacres.  
Jean Desmarests.  
François Dubanchet.  
Charles Durand (Cher).  
Edgar Faure.  
Charles Ferrant.  
Louis de la Forest.  
Marcel Fortier.  
André Fosset.  
Jean-Pierre Fourcade.  
Jean Francou.  
Lucien Gautier.  
Jacques Genton.  
Alfred Gérin.  
Michel Giraud (Val-de-Marne).  
Jean-Marie Girault (Calvados).  
Paul Girod (Aisne).  
Henri Goetschy.  
Adrien Gouteyron.  
Jean Gravier.  
Paul Guillard.  
Paul Guillaumot.  
Marcel Henry.  
Rémi Herment.  
Daniel Hoeffel.  
Bernard-Charles Marc (Ardèche).  
Hugo Jacquet.  
René Jager.  
Pierre Jeambrun.  
Léon Jozeau-Marigné.  
Louis Jung.

Paul Kauss.  
Pierre Lacour.  
Christian de La Malène.  
Jacques Larché.  
Bernard Laurent.  
Guy de La Verpillière.  
Louis Lazuech.  
Henri Le Breton.  
Jean Lecanuet.  
Yves Le Cozannet.  
Modeste Legouez.  
Bernard Legrand (Loire-Atlantique).  
Jean-François Le Grand (Manche).  
Edouard Le Jeune (Finistère).  
Max Lejeune (Somme).  
Marcel Lemaire.  
Bernard Lemarié.  
Louis Le Montagner.  
Charles-Edmond Lenglet.  
Roger Lise.  
Georges Lombard (Finistère).  
Maurice Lombard (Côte-d'Or).  
Pierre Louvot.  
Roland du Luart.  
Marcel Lucotte.  
Jean Madelain.  
Sylvain Maillols.  
Paul Malassagne.  
Kléber Malécot.  
Hubert Martin (Meurthe-et-Moselle).  
Louis Martin (Loire).  
Serge Mathieu.  
Michel Maurice-Bokanowski.  
Jacques Ménard.  
Daniel Millaud.  
Michel Miroudot.  
René Monory.  
Claude Mont.  
Geoffroy de Montalembert.  
Roger Moreau.  
André Morice.  
Jacques Moission.  
Jacques Moutet.  
Jean Natali.  
Henri Olivier.  
Charles Ornano (Corse-du-Sud).

## Ont voté contre :

MM.  
Antoine Andrieux.  
Germain Authié.  
André Barroux.  
Pierre Bastié.  
Gilbert Baumet.  
Mme Marie-Claude Beaudreau.  
Gilbert Belin.  
Jean Béranger.  
Noël Berrier.  
Jacques Bialski.  
Mme Danielle Bidard.  
René Billères.  
Marc Bœuf.  
Stéphane Bonduel.  
Charles Bonifay.  
Serge Boucheny.  
Louis Brives.  
Henri Caillavet.  
Jacques Carat.  
Michel Charasse.  
René Chazelle.  
William Chervy.  
Félix Ciccolini.  
Roland Courteau.  
Georges Dagonia.  
Michel Darras.  
Marcel Debarge.  
Gérard Delfau.  
Lucien Delmas.  
Bernard Desbrière.  
Emile Didier.  
Michel Dreyfus-Schmidt.  
Henri Duffaut.  
Raymond Dumont.

Emile Durieux.  
Jacques Eberhard.  
Léon Eeckhoutte.  
Gérard Ehlers.  
Raymond Espagnac.  
Jules Faigt.  
Claude Fuzier.  
Piere Gamboa.  
Jean Garcia.  
Marcel Gargar.  
Gérard Gaud.  
Jean Geoffroy.  
François Giacobbi.  
Mme Cécile Goldet.  
Roland Grimaldi.  
Robert Guillaume.  
Bernard-Michel Hugo (Yvelines).  
Maurice Janetti.  
Paul Jargot.  
André Jouany.  
Tony Larue.  
Robert Laucournet.  
Mme Geneviève Le Bellegou-Béguin.  
France Léchenault.  
Charles Lederman.  
Fernand Lefort.  
Louis Longueueu.  
Mme Hélène Luc.  
Philippe Madrelle.  
Michel Manet.  
James Marson.  
René Martin (Yvelines).  
Pierre Matraja.  
Jean Mercier.  
André Méric.

Paul d'Ornano (Français établis hors de France).  
Dominique Pado.  
Francis Palmero.  
Sosefo Makape Papilio.  
Charles Pasqua.  
Bernard Pellarin.  
Jacques Pelletier.  
Pierre Perrin (Isère).  
Guy Petit.  
Paul Pillet.  
Jean-François Pintat.  
Raymond Poirier.  
Christian Poncelet.  
Henri Portier.  
Roger Poudonson.  
Richard Pouille.  
Maurice Prévotau.  
Jean Puech.  
André Rabineau.  
Jean-Marie Rausch.  
Georges Repiquet.  
Paul Robert.  
Roger Romani.  
Jules Roujon.  
Marcel Rudloff.  
Roland Ruet.  
Pierre Sallenave.  
Pierre Salvi.  
Jean Sauvage.  
Pierre Schiélé.  
François Schleiter.  
Robert Schmitt.  
Maurice Schumann.  
Abel Sempé.  
Paul Séramy.  
Michel Sordel.  
Raymond Soucaret.  
Louis Souvet.  
Pierre-Christian Taittinger.  
Jacques Thyraud.  
René Tinant.  
René Tomasini.  
Henri Torre.  
René Travert.  
Georges Treille.  
Raoul Vadepied.  
Jacques Valade.  
Edmond Valcin.  
Pierre Vallon.  
Louis Virapoullé.  
Albert Voilquin.  
Frédéric Wirth.  
Joseph Yvon.  
Charles Zwicker.

Mme Monique Midy.  
Louis Minetti.  
Gérard Minvielle.  
Josy Moinet.  
Michel Moreigne.  
Pierre Noé.  
Jean Ooghe.  
Bernard Parmantier.  
Mme Rolande Perlican.  
Louis Perrein (Val-d'Oise).  
Hubert Peyou.  
Jean Peyrafitte.  
Maurice Pic.  
Marc Plantegenest.  
Robert Pontillon.  
Mlle Irma Rapuzzi.  
René Regnault.  
Michel Rigou.  
Roger Rinchet.  
Marcel Rosette.  
Gérard Roujas.  
André Rouvière.  
Guy Schmaus.  
Robert Schwint.  
Franck Sérusclat.  
Edouard Soldani.  
Georges Spénale.  
Raymond Spingard.  
Edgar Tailhades.  
Pierre Tajan.  
Raymond Tarcy.  
Fernand Tardy.  
Camille Vallin.  
Jean Varlet.  
Marcel Vidal.  
Hector Viron.

## Se sont abstenus :

Mme Jacqueline Alduy. MM. Raymond Bourguine. Georges Constant.	Etienne Dailly. Hector Dubois. Yves Durand (Vendée). Mme Brigitte Gros.	Jacques Habert. Pierre Merli. Georges Mouly. Joseph Raybaud. Victor Robini.
---	--	---

## N'ont pas pris part au vote :

MM. Guy Besse et Edouard Bonnefous.

## N'a pas pris part au vote :

M. Alain Poher, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre de votants.....	301
Suffrages exprimés.....	288
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	145
Pour .....	183
Contre .....	105

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

## SCRUTIN (N° 69)

Sur les crédits du ministère de l'agriculture inscrits au titre III de l'état B annexé à l'article 29 du projet de loi de finances pour 1983, adopté par l'Assemblée nationale.

Nombre de votants.....	300
Suffrages exprimés .....	289
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	145
Pour .....	104
Contre .....	185

Le Sénat n'a pas adopté.

## Ont voté pour :

MM.  
Germain Andrieux.  
Léon Eeckhoutte.  
Gérard Ehlers.  
Raymond Espagnac.  
Jules Faigt.  
Claude Fuzier.  
Piere Gamboa.  
Jean Garcia.  
Marcel Gargar.  
Gérard Gaud.  
Jean Geoffroy.  
François Giacobbi.  
Mme Cécile Goldet.  
Roland Grimaldi.  
Robert Guillaume.  
Bernard-Michel Hugo (Yvelines).  
Maurice Janetti.  
Paul Jargot.  
André Jouany.  
Tony Larue.  
Mme Geneviève Le Bellegou-Béguin.  
France Léchenault.  
Charles Lederman.  
Fernand Lefort.  
Louis Longueueu.  
Mme Hélène Luc.  
Philippe Madrelle.  
Michel Manet.  
James Marson.  
René Martin (Yvelines).  
Pierre Matraja.  
Jean Mercier.  
André Méric.  
Mme Monique Midy.

## Ont voté contre :

MM. Michel d'Aillières. Mme Jacqueline Alduy. Michel Alloncle. Jean Amelin.	Hubert d'Andigné. Alphonse Arzel. Octave Bajeux. René Ballayer. Bernard Barbier. Marc Bécam.	Henri Belcour. Jean Bénard Mousseaux. Georges Berchet. André Bettencourt. Jean-Pierre Blanc.
---	---	--

Maurice Blin.  
André Bohl.  
Roger Boileau.  
Charles Bosson.  
Jean-Marie Bouloux.  
Pierre Bouneau.  
Amédée Bouquerel.  
Yvon Bourges.  
Raymond Bourguine.  
Philippe de Bourgoing.  
Raymond Bouvier.  
Louis Boyer.  
Jacques Braconnier.  
Raymond Brun.  
Louis Caiveau.  
Michel Caldaguès.  
Jean-Pierre Cantegrit.  
Pierre Carous.  
Marc Castex.  
Jean Cauchon.  
Pierre Ceccaldi-Pavard.  
Jean Chamant.  
Jacques Chaumont.  
Michel Chauty.  
Adolphe Chauvin.  
Jean Chérioux.  
Lionel Cherrier.  
Auguste Chupin.  
Jean Cluzel.  
Jean Colin.  
Henri Collard.  
François Collet.  
Henri Collette.  
Francisque Collomb.  
Pierre Croze.  
Michel Crucis.  
Charles de Cuttoli.  
Marcel Daunay.  
Jacques Delong.  
Jacques Descours Desacres.  
Jean Desmarests.  
François Dubanchet.  
Hector Dubois.  
Charles Durand (Cher).  
Yves Durand (Vendée).  
Charles Ferrant.  
Louis de la Forest.  
Marcel Fortier.  
André Fosset.  
Jean-Pierre Fourcade.  
Jean Francou.  
Lucien Gautier.  
Jacques Genton.  
Alfred Gérin.  
Michel Giraud (Val-de-Marne).  
Jean-Marie Girault (Calvados).  
Paul Girod (Aisne).  
Henri Goetschy.

Adrien Gouteyron.  
Jean Gravier.  
Paul Guillard.  
Paul Guillaumot.  
Jacques Habert.  
Marcel Henry.  
Rémi Herment.  
Daniel Hoeffel.  
Bernard-Charles Hugo (Ardèche).  
Marc Jacquet.  
René Jager.  
Léon Jozeau-Marigné.  
Louis Jung.  
Paul Kauss.  
Pierre Lacour.  
Christian de La Malène.  
Jacques Larché.  
Bernard Laurent.  
Guy de La Verpillière.  
Louis Lazuech.  
Henri Le Breton.  
Jean Lecanuet.  
Yves Le Cozannet.  
Modeste Legouez.  
Bernard Legrand (Loire-Atlantique).  
Jean-François Le Grand (Manche).  
Edouard Le Jeune (Finistère).  
Max Lejeune (Somme).  
Marcel Lemaire.  
Bernard Lemarié.  
Louis Le Montagner.  
Charles-Edmond Lenglet.  
Roger Lise.  
Georges Lombard (Finistère).  
Maurice Lombard (Côte-d'Or).  
Pierre Louvot.  
Roland du Luart.  
Marcel Lucotte.  
Jean Madelain.  
Sylvain Maillols.  
Paul Malassagne.  
Kléber Malécot.  
Hubert Martin (Meurthe-et-Moselle).  
Louis Martin (Loire).  
Serge Mathieu.  
Michel Maurice-Bokanowski.  
Jacques Ménard.  
Daniel Millaud.  
Michel Miroudot.  
René Monory.  
Claude Mont.  
Geoffroy de Montalembert.

Roger Moreau.  
André Morice.  
Jacques Mossion.  
Jacques Moutet.  
Jean Natali.  
Henri Olivier.  
Charles Ornano (Corse-du-Sud).  
Paul d'Ornano (Français établis hors de France).  
Dominique Pado.  
Francis Palmero.  
Sosefo Makape Papilio.  
Charles Pasqua.  
Bernard Pellarin.  
Jacques Pelletier.  
Pierre Perrin (Isère).  
Guy Petit.  
Paul Pillet.  
Jean-François Pintat.  
Raymond Poirier.  
Christian Poncelet.  
Henri Portier.  
Roger Poudonson.  
Richard Pouille.  
Maurice PrévotEAU.  
Jean Puech.  
André Rabineau.  
Jean-Marie Rausch.  
Georges Repiquet.  
Paul Robert.  
Roger Romani.  
Jules Roujon.  
Marcel Rudloff.  
Roland Ruet.  
Pierre Sallenave.  
Pierre Salvi.  
Jean Sauvage.  
Pierre Schiélé.  
François Schleiter.  
Robert Schmitt.  
Maurice Schumann.  
Abel Sempé.  
Paul Séramy.  
Raymond Soucaret.  
Louis Souvet.  
Pierre-Christian Taittinger.  
Jacques Thyraud.  
René Tinant.  
René Tomasini.  
Henri Torre.  
René Travert.  
Georges Treille.  
Raoul Vadepiéd.  
Jacques Valade.  
Edmond Valcin.  
Pierre Vallon.  
Louis Virapoullé.  
Albert Voilquin.  
Frédéric Wirth.  
Joseph Yvon.  
Charles Zwickert.

**Se sont abstenus :**

MM.  
Charles Beaupetit.  
Georges Constant.  
Etienne Dailly.

Edgar Faure.  
Mme Brigitte Gros.  
Pierre Jeambrun.  
Pierre Merli.

Georges Mouly.  
Joseph Raybaud.  
Victor Robini.  
Michel Sordel.

**N'ont pas pris part au vote :**

MM. Guy Besse et Edouard Bonnefous.

**N'ont pas pris part au vote :**

M. Alain Poher, président du Sénat, et M. Robert Laucournet, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre de votants.....	302
Suffrages exprimés .....	290
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	146
Pour .....	105
Contre .....	185

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

**SCRUTIN (N° 70)**

Sur les crédits du ministère de l'agriculture inscrits au titre IV de l'état B annexé à l'article 29 du projet de loi de finances pour 1983, adopté par l'Assemblée nationale.

Nombre de votants.....	300
Suffrages exprimés.....	287
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	144
Pour .....	104
Contre .....	183

Le Sénat n'a pas adopté.

**Ont voté pour :**

MM.  
Antoine Andrieux.  
Germain Authié.  
André Barroux.  
Pierre Bastié.  
Gilbert Baumet.  
Mme Marie-Claude Beaudreau.  
Gilbert Belin.  
Jean Béranger.  
Noël Berrier.  
Jacques Bialski.  
Mme Danielle Bidard.  
René Billères.  
Marc Bœuf.  
Stéphane Bonduel.  
Charles Bonifay.  
Serge Boucheny.  
Louis Brives.  
Henri Caillavet.  
Jacques Carat.  
Michel Charasse.  
René Chazelle.  
William Chervy.  
Félix Ciccolini.  
Roland Courteau.  
Georges Dagonia.  
Michel Darras.  
Marcel Debarge.  
Gérard Delfau.  
Lucien Delmas.  
Bernard Desbrière.  
Emile Didier.  
Michel Dreyfus-Schmidt.  
Henri Duffaut.  
Raymond Dumont.

Emile Durieux.  
Jacques Eberhard.  
Léon Eckhoutte.  
Gérard Ehlers.  
Raymond Espagnac.  
Jules Faigt.  
Claude Fuzier.  
Pierre Gamboa.  
Jean Garcia.  
Marcel Gargar.  
Gérard Gaud.  
Jean Geoffroy.  
François Giacobbi.  
Mme Cécile Goldet.  
Roland Grimaldi.  
Robert Guillaume.  
Bernard-Michel Hugo (Yvelines).  
Maurice Janetti.  
Paul Jargot.  
André Jouany.  
Tony Larue.  
Mme Geneviève Le Bellegou-Béguin.  
France Léchenault.  
Charles Lederman.  
Fernand Lefort.  
Louis Longueueue.  
Mme Hélène Luc.  
Philippe Madrelle.  
Michel Manet.  
James Marson.  
René Martin (Yvelines).  
Pierre Matraja.  
Jean Mercier.  
André Méric.  
Mme Monique Midy.

Louis Minetti.  
Gérard Minvielle.  
Josy Moinet.  
Michel Moreigne.  
Pierre Noé.  
Jean Ooghe.  
Bernard Parmantier.  
Mme Rolande Perlican.  
Louis Perreïn (Val-d'Oise).  
Hubert Peyou.  
Jean Peyrafitte.  
Maurice Pic.  
Marc Plantegenest.  
Robert Pontillon.  
Mlle Irma Rapuzzi.  
René Regnault.  
Michel Rigou.  
Roger Rinchet.  
Marcel Rosette.  
Gérard Roujas.  
André Rouvière.  
Guy Schmaus.  
Robert Schwint.  
Franck Sérusclat.  
Edouard Soldani.  
Georges Spénale.  
Raymond Spingard.  
Edgar Tailhades.  
Pierre Tajan.  
Raymond Tarcy.  
Fernand Tardy.  
Camille Vallin.  
Jean Varlet.  
Marcel Vidal.  
Hector Viron.

**Ont voté contre :**

MM.  
Michel d'Aillières.  
Mme Jacqueline Alduy.  
Michel Alloncle.  
Jean Amelin.  
Hubert d'Andigné.  
Alphonse Arzel.  
Octave Bajoux.  
René Bailayer.  
Bernard Barbier.  
Marc Bécarn.  
Henri Belcour.  
Jean Bénard Mousseaux.  
Georges Berchet.  
André Bettencourt.  
Jean-Pierre Blanc.  
Maurice Blin.  
André Bohl.  
Roger Boileau.  
Charles Bosson.  
Jean-Marie Bouloux.  
Pierre Bouneau.  
Amédée Bouquerel.  
Yvon Bourges.  
Philippe de Bourgoing.  
Raymond Bouvier.  
Louis Boyer.  
Jacques Braconnier.  
Raymond Brun.  
Louis Caiveau.  
Michel Caldaguès.  
Jean-Pierre Cantegrit.

Pierre Carous.  
Marc Castex.  
Jean Cauchon.  
Pierre Ceccaldi-Pavard.  
Jean Chamant.  
Jacques Chaumont.  
Michel Chauty.  
Adolphe Chauvin.  
Jean Chérioux.  
Lionel Cherrier.  
Auguste Chupin.  
Jean Cluzel.  
Jean Colin.  
Henri Collard.  
François Collet.  
Henri Collette.  
Francisque Collomb.  
Pierre Croze.  
Michel Crucis.  
Charles de Cuttoli.  
Marcel Daunay.  
Jacques Delong.  
Jacques Descours Desacres.  
Jean Desmarests.  
François Dubanchet.  
Hector Dubois.  
Charles Durand (Cher).  
Yves Durand (Vendée).  
Charles Ferrant.  
Louis de la Forest.  
Marcel Fortier.  
André Fosset.

Jean-Pierre Fourcade.  
Jean Francou.  
Lucien Gautier.  
Jacques Genton.  
Alfred Gérin.  
Michel Giraud (Val-de-Marne).  
Jean-Marie Girault (Calvados).  
Paul Girod (Aisne).  
Henri Goetschy.  
Adrien Gouteyron.  
Jean Gravier.  
Paul Guillard.  
Paul Guillaumot.  
Marcel Henry.  
Rémi Herment.  
Daniel Hoeffel.  
Bernard-Charles Hugo (Ardèche).  
Marc Jacquet.  
René Jager.  
Léon Jozeau-Marigné.  
Louis Jung.  
Paul Kauss.  
Pierre Lacour.  
Christian de La Malène.  
Jacques Larché.  
Bernard Laurent.  
Guy de La Verpillière.  
Louis Lazuech.  
Henri Le Breton.  
Jean Lecanuet.

Yves Le Cozannet.  
Modeste Legouez.  
Bernard Legrand  
(Loire-Atlantique).  
Jean-François  
Le Grand (Manche)  
Edouard Le Jeune  
(Finistère).  
Max Lejeune  
(Somme).  
Marcel Lemaire.  
Bernard Lemarié.  
Louis Le Montagner.  
Charles-Edmond  
Lenglet.  
Roger Lise.  
Georges Lombard  
(Finistère).  
Maurice Lombard  
(Côte-d'Or).  
Pierre Louvot.  
Roland du Luart.  
Marcel Lucotte.  
Jean Madelain.  
Sylvain Maillols.  
Paul Malassagne.  
Kléber Malécot.  
Hubert Martin  
(Meurthe-et-  
Moselle).  
Louis Martin (Loire).  
Serge Mathieu.  
Michel Maurice-  
Bokanowski.  
Jacques Ménard.  
Daniel Millaud.

Michel Miroudot.  
René Monory.  
Claude Mont.  
Geoffroy  
de Montalembert.  
Roger Moreau.  
André Morice.  
Jacques Mossion.  
Jacques Moutet.  
Jean Natali.  
Henri Olivier.  
Charles Ornano  
(Corse-du-Sud).  
Paul d'Ornano  
(Français établis  
hors de France).  
Dominique Pado.  
Francis Palmero.  
Sosefo Makape  
Papilio.  
Charles Pasqua.  
Bernard Pellarin.  
Jacques Pelletier.  
Pierre Perrin (Isère).  
Guy Petit.  
Paul Pillet.  
Jean-François Pintat.  
Raymond Poirier.  
Christian Poncelet.  
Henri Portier.  
Roger Poudonson.  
Richard Pouille.  
Maurice PrévotEAU.  
Jean Puech.  
André Rabineau.

Jean-Marie Rausch.  
Georges Repiquet.  
Paul Robert.  
Roger Romani.  
Jules Roujon.  
Marcel Rudloff.  
Roland Ruet.  
Pierre Sallenave.  
Pierre Salvi.  
Jean Sauvage.  
Pierre Schiélé.  
François Schleiter.  
Robert Schmitt.  
Maurice Schumann.  
Abel Sempé.  
Paul Séramy.  
Raymond Soucaret.  
Louis Souvet.  
Pierre-Christian  
Taittinger.  
Jacques Thyraud.  
René Tinant.  
René Tomasini.  
Henri Torre.  
René Travert.  
Georges Treille.  
Raoul Vadepied.  
Jacques Valade.  
Edmond Valcin.  
Pierre Vallon.  
Louis Virapoullé.  
Albert Voilquin.  
Frédéric Wirth.  
Joseph Yvon.  
Charles Zwickert.

Raymond Dumont.  
Emile Durieux.  
Jacques Eberhard.  
Léon Eeckhoutte.  
Gérard Ehlers.  
Raymond Espagnac.  
Jules Faigt.  
Claude Fuzier.  
Pierre Gamboa.  
Jean Garcia.  
Marcel Gargar.  
Gérard Gaud.  
Jean Geoffroy.  
François Giacobbi.  
Mme Cécile Goldet.  
Roland Grimaldi.  
Robert Guillaume.  
Bernard-Michel  
Hugo (Yvelines).  
Maurice Janetti.  
Paul Jargot.  
André Jouany.  
Tony Larue.  
Mme Geneviève  
Le Bellegou-Béguin.  
France Lechenault.

Charles Lederman.  
Fernand Lefort.  
Louis Longueueu.  
Mme Hélène Luc.  
Philippe Madrelle.  
Michel Manet.  
James Marson.  
René Martin  
(Yvelines).  
Pierre Matraja.  
Jean Mercier.  
André Méric.  
Mme Monique Midy.  
Louis Minetti.  
Gérard Minvielle.  
Josy Moinet.  
Michel Moreigne.  
Pierre Noé.  
Jean Ooghe.  
Bernard Parmantier.  
Mme Rolande  
Perlican.  
Louis Perrein (Val-  
d'Oise).  
Hubert Peyou.

Jean Peyrafitte.  
Maurice Pic.  
Marc Plantegenest.  
Robert Pontillon.  
Mlle Irma Rapuzzi.  
René Regnault.  
Michel Rigou.  
Roger Rinchet.  
Marcel Rosette.  
Gérard Roujas.  
André Rouvière.  
Guy Schmaus.  
Robert Schwint.  
Franck Sérusclat.  
Edouard Soldani.  
Georges Spénale.  
Raymond Spingard.  
Edgar Tailhades.  
Pierre Tajan.  
Raymond Tarcy.  
Fernand Tardy.  
Camille Vallin.  
Jean Varlet.  
Marcel Vidal.  
Hector Viron.

#### Se sont abstenus :

MM.  
Charles Beaupetit.  
Raymond Bourguine.  
Georges Constant.  
Etienne Dailly.

Edgar Faure.  
Mme Brigitte Gros.  
Jacques Habert.  
Pierre Jeambrun.  
Pierre Merli.

Georges Mouly.  
Joseph Raybaud.  
Victor Robini.  
Michel Sordel.

#### N'ont pas pris part au vote :

MM. Guy Besse et Edouard Bonnefous.

#### N'ont pas pris part au vote :

M. Alain Poher, président du Sénat, et M. Robert Laucournet, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre de votants.....	301
Suffrages exprimés.....	287
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	144
Pour .....	104
Contre .....	183

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

#### SCRUTIN (N° 71)

Sur les crédits du ministère de l'agriculture inscrits au titre V de l'état C annexé à l'article 30 du projet de loi de finances pour 1983, adopté par l'Assemblée nationale.

Nombre de votants.....	300
Suffrages exprimés.....	286
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	144
Pour .....	104
Contre .....	182

Le Sénat n'a pas adopté.

#### Ont voté pour :

MM.  
Antoine Andrieux.  
Germain Authié.  
André Barroux.  
Pierre Bastié.  
Gilbert Baumet.  
Mme Marie-Claude  
Beaudeau.  
Gilbert Belin.  
Jean Béranger.  
Noël Berrier.  
Jacques Bialski.

Mme Danielle Bidard.  
René Billères.  
Marc Bœuf.  
Stéphane Bonduel.  
Charles Bonifay.  
Serge Boucheny.  
Louis Brives.  
Henri Caillavet.  
Jacques Carat.  
Michel Charasse.  
René Chazelle.  
William Chervy.

Félix Ciccolini.  
Roland Courteau.  
Georges Dagonia.  
Michel Darras.  
Marcel Debarge.  
Gérard Delfau.  
Lucien Delmas.  
Bernard Desbrière.  
Emile Didier.  
Michel Dreyfus-  
Schmidt.  
Henri Duffaut.

MM.  
Michel d'Aillières.  
Mme Jacqueline  
Alduy.  
Michel Alloncle.  
Jean Amelin.  
Hubert d'Andigné.  
Alphonse Arzel.  
Octave Bajoux.  
René Ballayer.  
Bernard Barbier.  
Marc Bécarn.  
Henri Belcour.  
Jean Bénard  
Mousseaux.  
Georges Berchet.  
André Bettencourt.  
Jean-Pierre Blanc.  
Maurice Blin.  
André Bohl.  
Roger Boilleau.  
Charles Bosson.  
Jean-Marie Bouloux.  
Pierre Bouneau.  
Amédée Bouquerel.  
Yvon Bourges.  
Philippe de  
Bourgoing.  
Raymond Bouvier.  
Louis Boyer.  
Jacques Braconnier.  
Raymond Brun.  
Louis Caiveau.  
Michel Caldaguès.  
Jean-Pierre Cantegrit.  
Pierre Carous.  
Marc Castex.  
Jean Cauchon.  
Pierre Ceccaldi-  
Pavard.  
Jean Chamant.  
Jacques Chaumont.  
Michel Chauty.  
Adolphe Chauvin.  
Jean Chérioux.  
Lionel Cherrier.  
Auguste Chupin.  
Jean Cluzel.  
Jean Colin.  
Henri Collard.  
François Collet.  
Henri Collette.  
Francisque Collomb.  
Pierre Croze.  
Michel Crucis.  
Charles de Cuttoli.  
Marcel Daunay.  
Jacques Delong.  
Jacques Descours  
Desacres.  
Jean Desmarests.  
François Dubanchet.  
Hector Dubois.  
Charles Durand  
(Cher).  
Charles Ferrant.  
Louis de la Forest.  
Marcel Fortier.  
André Fosset.  
Jean-Pierre Fourcade.

#### Ont voté contre :

Jean Francou.  
Lucien Gautier.  
Jacques Genton.  
Alfred Gérin.  
Michel Giraud (Val-  
de-Marne).  
Jean-Marie Girault  
(Calvados).  
Paul Girod (Aisne).  
Henri Gotschy.  
Adrien Gouteyron.  
Jean Gravier.  
Paul Guillard.  
Paul Guillaumot.  
Marcel Henry.  
Rémi Herment.  
Daniel Hoefel.  
Bernard-Charles  
Hugo (Ardèche).  
Marc Jacquet.  
René Jager.  
Léon Jozeau-Marigné.  
Louis Jung.  
Paul Kauss.  
Pierre Lacour.  
Christian  
de La Malène.  
Jacques Larché.  
Bernard Laurent.  
Guy de La Verpillère.  
Louis Lazuech.  
Henri Le Breton.  
Jean Lecanuet.  
Yves Le Cozannet.  
Modeste Legouez.  
Bernard Legrand  
(Loire-Atlantique).  
Jean-François  
Le Grand (Manche).  
Edouard Le Jeune  
(Finistère).  
Max Lejeune  
(Somme).  
Marcel Lemaire.  
Bernard Lemarié.  
Louis Le Montagner.  
Charles-Edmond  
Lenglet.  
Roger Lise.  
Georges Lombard  
(Finistère).  
Maurice Lombard  
(Côte-d'Or).  
Pierre Louvot.  
Roland du Luart.  
Marcel Lucotte.  
Jean Madelain.  
Sylvain Maillols.  
Paul Malassagne.  
Kléber Malécot.  
Hubert Martin (Meur-  
the-et-Moselle).  
Louis Martin (Loire).  
Serge Mathieu.  
Michel Maurice-  
Bokanowski.  
Jacques Ménard.  
Daniel Millaud.  
Michel Miroudot.  
René Monory.

Claude Mont.  
Geoffroy de Monta-  
lembert.  
Roger Moreau.  
André Morice.  
Jacques Mossion.  
Jacques Moutet.  
Jean Natali.  
Henri Olivier.  
Charles Ornano  
(Corse-du-Sud).  
Paul d'Ornano  
(Français établis  
hors de France).  
Dominique Pado.  
Francis Palmero.  
Sosefo Makape  
Papilio.  
Charles Pasqua.  
Bernard Pellarin.  
Jacques Pelletier.  
Pierre Perrin (Isère).  
Guy Petit.  
Paul Pillet.  
Jean-François Pintat.  
Raymond Poirier.  
Christian Poncelet.  
Henri Portier.  
Roger Poudonson.  
Richard Pouille.  
Maurice PrévotEAU.  
Jean Puech.  
André Rabineau.  
Jean-Marie Rausch.  
Georges Repiquet.  
Paul Robert.  
Roger Romani.  
Jules Roujon.  
Marcel Rudloff.  
Roland Ruet.  
Pierre Sallenave.  
Pierre Salvi.  
Jean Sauvage.  
Pierre Schiélé.  
François Schleiter.  
Robert Schmitt.  
Maurice Schumann.  
Abel Sempé.  
Paul Séramy.  
Raymond Soucaret.  
Louis Souvet.  
Pierre-Christian  
Taittinger.  
Jacques Thyraud.  
René Tinant.  
René Tomasini.  
Henri Torre.  
René Travert.  
Georges Treille.  
Raoul Vadepied.  
Jacques Valade.  
Edmond Valcin.  
Pierre Vallon.  
Louis Virapoullé.  
Albert Voilquin.  
Frédéric Wirth.  
Joseph Yvon.  
Charles Zwickert.

**Se sont abstenus :**

<b>MM.</b>	Yves Durand (Vendée).	Pierre Merli.
Charles Beaupetit.	Edgar Faure.	Georges Mouly.
Raymond Bourguine.	Mme Brigitte Gros.	Joseph Raybaud.
Georges Constant.	Jacques Habert.	Victor Robini.
Etienne Dailly.	Pierre Jeambrun.	Michel Sordel.

**N'ont pas pris part au vote :**

MM. Guy Besse et Edouard Bonnefous.

**N'ont pas pris part au vote :**

M. Alain Poher, président du Sénat, et M. Robert Laucournet, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre de votants.....	302
Suffrages exprimés.....	287
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	144
Pour .....	104
Contre .....	183

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

**SCRUTIN (N° 72)**

Sur les crédits du ministère de l'agriculture inscrits au titre VI de l'état C annexé à l'article 30 du projet de loi de finances pour 1983, adopté par l'Assemblée nationale.

Nombre de votants.....	300
Suffrages exprimés.....	288
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	145
Pour .....	104
Contre .....	184

Le Sénat n'a pas adopté.

**Ont voté pour :**

<b>MM.</b>	Emile Durieux.	Louis Minetti.
Antoine Andrieux.	Jacques Eberhard.	Gérard Minvielle.
Germain Authié.	Léon Eeckhoutte.	Josy Moinet.
André Barroux.	Gérard Ehlers.	Michel Moreigne.
Pierre Bastié.	Raymond Espagnac.	Pierre Noé.
Gilbert Baumet.	Jules Faigt.	Jean Ooghe.
Mme Marie-Claude	Claude Fuzier.	Bernard Parmantier.
Beauveau.	Pierre Gamboa.	Mme Rolande
Gilbert Belin.	Jean Garcia.	Perlican.
Jean Béranger.	Marcel Gargar.	Louis Perrein
Noël Berrier.	Gérard Gaud.	(Val-d'Oise).
Jacques Bialski.	Jean Geoffroy.	Hubert Peyou.
Mme Danielle	François Giacobbi.	Jean Peyrafitte.
Bidard.	Mme Cécile Goldet.	Maurice Pic.
René Billères.	Roland Grimaldi.	Marc Plantegenest.
Marc Bœuf.	Robert Guillaume.	Robert Pontillon.
Stéphane Bonduel.	Bernard-Michel Hugo	Mlle Irma Rapuzzi.
Charles Bonifay.	(Yvelines).	René Regnault.
Serge Boucheny.	Maurice Janetti.	Michel Rigou.
Louis Brives.	Paul Jargot.	Roger Rinchet.
Henri Caillavet.	André Jouany.	Marcel Rosette.
Jacques Carat.	Tony Larue.	Gérard Roujas.
Michel Charasse.	Mme Geneviève Le	André Rouvière.
René Chazelle.	Bellegou-Béguin.	Guy Schmaus.
William Chervy.	France Léchenault.	Robert Schwint.
Félix Ciccolini.	Charles Lederman.	Franck Sérusclat.
Roland Courteau.	Fernand Lefort.	Edouard Soldani.
Georges Dagonia.	Louis Longequeue.	Georges Spénale.
Michel Darras.	Mme Hélène Luc.	Raymond Spingard.
Marcel Debarge.	Philippe Madrelle.	Edgar Tailhades.
Gérard Delfau.	Michel Manet.	Pierre Tajan.
Lucien Delmas.	James Marson.	Raymond Tarcy.
Bernard Desbrière.	René Martin	Fernand Tardy.
Emile Didier.	(Yvelines).	Camille Vallin.
Michel Dreyfus-	Pierre Matraja.	Jean Varlet.
Schmidt.	Jean Mercier.	Marcel Vidal.
Henri Duffaut.	André Méric.	Hector Viron.
Raymond Dumont.	Mme Monique Midy.	

**Ont voté contre :**

<b>MM.</b>	Hubert d'Andigné.	Henri Belcour.
Michel d'Aillières.	Alphonse Arzel.	Jean Bénard
Mme Jacqueline	Octave Bajeux.	Mousseaux.
Alduy.	René Ballayer.	Georges Berchet.
Michel Alloncle.	Bernard Barbier.	André Bettencourt.
Jean Amelin.	Marc Bécam.	Jean-Pierre Blanc.

Maurice Blin.	Henri Goetschy.
André Bohl.	Adrien Gouteyron.
Roger Boileau.	Jean Gravier.
Charles Bosson.	Paul Guillard.
Jean-Marie Bouloux.	Paul Guillaumot.
Pierre Bouneau.	Marcel Henry.
Amédée Bouquerel.	Rémi Herment.
Yvon Bourges.	Daniel Hoeffel.
Raymond Bourguine.	Bernard-Charles
Philippe de	Hugo (Ardèche).
Bourgoing.	Marc Jacquet.
Raymond Bouvier.	René Jager.
Louis Boyer.	Léon Jozeau-
Jacques Braconnier.	Marigné.
Raymond Brun.	Louis Jung.
Louis Caiveau.	Paul Kauss.
Michel Caldaguès.	Pierre Lacour.
Jean-Pierre	Christian de La
Cantegrit.	Malène.
Pierre Carous.	Jacques Larché.
Marc Castex.	Bernard Laurent.
Jean Cauchon.	Guy de La
Pierre Ceccaldi-	Verpillière.
Pavard.	Louis Lazuech.
Jean Chamant.	Henri Le Breton.
Jacques Chaumont.	Jean Lécanuet.
Michel Chauty.	Yves Le Cozannet.
Adolphe Chauvin.	Modeste Legouez.
Jean Chérioux.	Bernard Legrand
Lionel Cherrier.	(Loire-Atlantique).
Auguste Chupin.	Jean-François
Jean Cluzel.	Le Grand (Manche).
Jean Colin.	Edouard Le Jeune
Henri Collard.	(Finistère).
François Collet.	Max Lejeune
Henri Collette.	(Somme).
Francisque Collomb.	Marcel Lemaire.
Pierre Croze.	Bernard Lemarié.
Michel Crucis.	Louis Le Montagner.
Charles de Cuttoli.	Charles-Edmond
Marcel Daunay.	Langlet.
Jacques Delong.	Roger Lise.
Jacques Descours	Georges Lombard
Desacres.	(Finistère).
Jean Desmarest.	Maurice Lombard
François Dubanchet.	(Côte-d'Or).
Hector Dubois.	Pierre Louvot.
Charles Durand	Roland du Luart.
(Cher).	Marcel Lucotte.
Yves Durand	Jean Madelain.
(Vendée).	Sylvain Maillols.
Charles Ferrant.	Paul Malassagne.
Louis de la Forest.	Kléber Malécot.
Marcel Fortier.	Hubert Martin (Meur-
André Fosset.	the-et-Moselle).
Jean-Pierre	Louis Martin (Loire).
Fourcade.	Serge Mathieu.
Jean Francou.	Michel Maurice-
Lucien Gautier.	Bokanowski.
Jacques Genton.	Jacques Ménard.
Alfred Gérin.	Daniel Millaud.
Michel Giraud	Daniel Miraudot.
(Val-de-Marne).	René Monory.
Jean-Marie Girault	Claude Mont.
(Calvados).	Geoffroy de
Paul Girod (Aisne).	Montalembert.

**Se sont abstenus :**

<b>MM.</b>	Mme Brigitte Gros.	Georges Mouly.
Charles Beaupetit.	Jacques Habert.	Victor Raybaud.
Georges Constant.	Pierre Jeambrun.	Victor Robini.
Etienne Dailly.	Pierre Merli.	Michel Sordel.
Edgar Faure.		

**N'ont pas pris part au vote :**

MM. Guy Besse et Edouard Bonnefous.

**N'ont pas pris part au vote :**

M. Alain Poher, président du Sénat, et M. Robert Laucournet, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre de votants.....	301
Suffrages exprimés.....	288
Majorité absolue des suffrages exprimés.....	145
Pour .....	104
Contre .....	184

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.